A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Bibliothèque de vulgarisation anthropologique

Dr FÉLIX REGNAULT

Lauréat de l'Académie des Sciences

Professeur au Collège libre des Sciences sociales

L'Évolution de la Prostitution

PARIS

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

26, RUE RACINE, 26,

Quatrième Mille.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉVOLUTION DE LA PROSTITUTION

Digitized by Google

PRINCIPAUX OUVRAGES

du Docteur Félix REGNAULT

Hypnotisme et Religion, illustré, préface de Camille Saint-Saens. Paris, SCHLEICHER, éditeur, 1897.

Comment on marche (en collaboration avec le commandant de Raoul), préface du professeur Marey. Illustré. Paris, CHARLES LAVAUZELLE, éditeur. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences (prix du baron Larrey).

Les Gardes-Malades (en collaboration avec mademoiselle docteur Hamilton), avec une préface du docteur Maurice Letulle. Illustré. Paris, VIGOT frères, éditeurs, 1901.

ÉMILE COLIN ET Cie — IMPRIMERIE DE LAGNY

Digitized by Google

Digitized by Google

Sarcopte femelle de la gale.

Gonocoques dans du pus blennorragique.

Bacille du chancre mou.

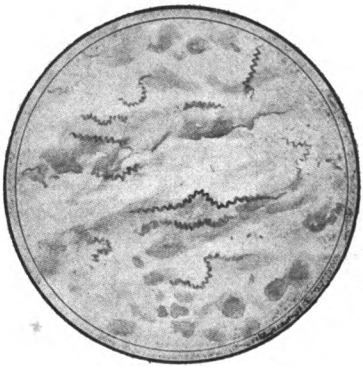

Spirochète de la syphilis.

Digitized by Google

SJZOV 00142

BIBLIOTHÈQUE DE VULGARISATION ANTHROPOLOGIQUE

L'Évolution de la Prostitution

PAR

M. le Docteur Félix REGNAULT

Lauréat de l'Académie des Sciences
Professeur au Collège des sciences sociales.

PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE RACINE, 26

1906

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays,
y compris la Suède et la Norvège.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

Jusqu'en ces dernières années, la plupart des auteurs qui ont écrit sur la prostitution, se sont avant tout occupés de recueillir des faits favorables à leur thèse. On a pu voir ainsi réglementistes et abolitionnistes (car ces deux camps divisent les vénéréologues) présenter les mêmes observations et les mêmes statistiques à un point de vue absolument opposé.

On se décide actuellement à suivre une méthode plus scientifique : on étudie les faits, on les observe dans leurs détails, on les analyse, on les compare et on les classe.

Les deux conférences internationales de Bruxelles en 1899 et en 1902, et les bulletins de la Société de prophylaxie sanitaire et morale de Paris qui paraissent depuis quatre ans, constituent notamment une source précieuse de documents.

Sans doute personne ne consent à abandonner les théories qui lui sont chères. Aucun écrivain n'a pu en-

Digitized by Google

core réaliser ce parfait détachement, condition pourtant essentielle à toute étude scientifique. Comment parvenir à considérer une question aussi passionnante et qui nous touche de si près avec le désintéressement que pourrait avoir un habitant d'une autre planète pour qui les humains constitueraient une espèce animale autre que la sienne?

Mais on en est actuellement arrivé aux concessions, c'est là un progrès qui permet déjà de posséder des clartés sur bien des points.

D'autre part le public finit par se lasser des exposés de doctrines purement intuitives, il leur préfère des études fortement documentées, même si celles-ci n'aboutissent pas à une conclusion précise. Son éducation s'est rapidement faite en ces derniers temps. Et certains livres de sociologie ont un succès qui, il y a quelques années, auraient passé inaperçus (1).

J'ai donc cru le moment favorable pour tenter un exposé des faits si divers et si complexes à la fois, qui se rapportent à la prostitution.

Je ne fais, d'ailleurs, que terminer un travail commencé (2) *il y a quinze ans, alors que j'observais la prostitution à Marseille en qualité de major civil à l'Hôtel-Dieu de cette ville.*

Mes recherches eurent, à cette époque, quelque retentissement. Elles eurent même la rare bonne fortune d'être rappelées à diverses reprises et de servir de base à une

(1) Notamment les œuvres de la Bibliothèque de philosophie scientifique publiées par le Dr Gustave Le Bon.

(2) Voir *France médicale*, 26 août 1892, p. 542 et suiv..

Digitized by Google

discussion plusieurs années après à la première conférence de Bruxelles (1).

Je ne fais donc que réaliser à l'âge mûr une pensée de jeunesse ; certains trouveront que j'ai peut-être beaucoup tardé à une époque de production hâtive et d'arrivisme.

Il appartient au lecteur de dire si, comme l'ours cité par Virgile, qui a léché longuement son ourson pour le rendre parfait, j'ai assez longtemps mûri et ciselé mon œuvre avant de la livrer au public.

Dr FÉLIX REGNAULT.

(1) Voir notamment le rapport du Dr Perrin de Marseille et la discussion qui suivit.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉVOLUTION

DE

LA PROSTITUTION

PREMIÈRE PARTIE

LA PROSTITUTION A TRAVERS LES PEUPLES ET A TRAVERS LES AGES

CHAPITRE I

IL N'Y A PAS EU DE PROMISCUITÉ PRIMITIVE. — SI LE SAUVAGE EST DÉBAUCHÉ, IL L'A ÉTÉ LE PLUS SOUVENT PAR L'EUROPÉEN, MAIS IL A DES FÊTES RELIGIEUSES DE NATURE ÉROTIQUE, ET SON HOSPITALITÉ N'A PAS DE LIMITES.

I

La prostitution n'est pas due au retour atavique d'une promiscuité primitive : car les sauvages ne vivent pas en promiscuité.

Suivant le point de vue où se place l'observateur, chaque question revêt en science les aspects les plus divers. En ce qui concerne la prostitution, les anthropologues la considèrent d'une façon toute particulière.

Digitized by Google

Les prostituées, affirment-ils, au même titre que les criminels, rappellent dans nos sociétés actuelles l'ancêtre primitif ; elles nous montrent le retour atavique des mauvais instincts qui existaient aux débuts de l'humanité.

D'après eux, ces ancêtres primitifs avaient de fort vilaines mœurs ; misérables, ne parvenant à former que de toutes petites associations, les mâles qui les composaient avaient tout en commun, même les femmes. Autrement dit, ils vivaient dans une promiscuité absolue, bien faite pour augmenter leur étroite solidarité.

L'amour sexuel, né dans cette boue, nous disent les darwinistes de la sociologie, s'en est peu à peu dégagé. Comme toutes nos passions, comme toute notre mentalité, il a évolué lentement vers le mieux. En continuant à s'améliorer, il aboutira à un amour idéal dans un lointain avenir. Car l'âge d'or n'est pas derrière nous, nos lointains descendants seuls le verront (1).

Les débauchées qui se livrent au premier venu, revivent inconsciemment ces âges lointains : l'instinct atavique les pousse à être toutes à tous.

Qu'il s'y joigne le besoin de vivre ou plus simplement l'intérêt, l'appât du gain, elles exigeront une rétribution et nous aurons la prostituée, c'est-à-dire celle qui *publiquement et sans amour se livre au pre-*

(1) Malheureusement cet âge d'or, si tant est qu'il se produise, ne sera pas durable, car il ne se produira que sur le tard ; la terre sera alors sur le point de se refroidir, et toute vie reviendra au néant. Et néanmoins cette perspective d'une vieillesse heureuse pour l'humanité satisfait l'idéal des évolutionistes. Il leur semble que de la sorte toute l'œuvre créatrice a été parfaitement arrangée !

Digitized by Google

mier venu moyennant une rétribution pécuniaire (1). Théorie séduisante, mais non conforme aux faits. Ceux-ci nous montrent que :

Les singes ne vivent pas dans la promiscuité.

Les singes en effet, et notamment les anthropoïdes, le gibbon, l'orang, le gorille, ces cousins arriérés de l'homme (2) *ignorent la promiscuité.* Le gorille notamment est polygame et fort jaloux de son harem ; quand ses fils deviennent pubères, il les chasse par crainte de la concurrence.

Comment l'homme, qui leur est infiniment supérieur, aurait-il, sur ce fait particulier, régressé au point de l'admettre?

Les sauvages actuels ne vivent pas dans la promiscuité.

Voyez, prétendent encore les anthropologues, les *sauvages actuels*, véritables représentants de l'homme primitif, *ils vivent dans la promiscuité* (3).

(1) C'est la définition généralement acceptée de la prostitution. Elle a le mérite de ne s'appliquer qu'aux filles publiques de métier. Il en est en effet du fait de se prostituer comme de tout phénomène biologique, il comprend de nombreuses variantes. Il existe entre la débauche pure et la prostitution maintes transitions qu'il est difficile de classer dans l'une ou l'autre catégorie. Telle une jeune fille pauvre qui épouse un vieux bien renté, la femme qui se fait entretenir par ses amants, le jeune trottin qui marche pour un colifichet, un bijou, un dîner fin, etc.

(2) Ce sont des cousins arriérés plutôt que des ancêtres. Car anthropopithèque et singes anthropoïdes semblent tous dériver d'un ancêtre commun, le dryopithèque.

(3) Bachofen, Mac-Lennan, Lubbock, Morgan, Bastian, Giraud-Teulon, Lippert, Post, Wilken et bien d'autres, ont à l'envi soutenu cette thèse. Et comme il arrive toujours, les compila-

Digitized by Google

C'est une erreur, et les observations sur lesquelles ils se sont basés étaient mal prises.

Elles provenaient en effet de voyageurs qui ne faisaient que passer dans le pays. Mais, pour connaître un peuple, il faut vivre avec lui, parler sa langue, et en outre, être doué de qualités d'observation.

Ainsi sur le vu de simples racontars, les sauvages des îles Andaman (1), les Veddahs de Ceylan (2), les Bushmen du Cap (3), les peuplades noires de Cali-

teurs, fabricants de compendiums et de traités, l'ont acceptée comme vérité démontrée. Et pourtant cette idée avait été combattue par H. Spencer. Elle a été en ces derniers temps victorieusement réfutée par Westermarck.

(1) Les Andamans, race négroïde habitant en Asie quelques petites îles, vivent de chasse et de pêche, ont une organisation rudimentaire, une industrie nulle. Ils sont regardés comme les représentants modernes du premier stade de notre humanité. M. Edward Belcher nous avait dit qu'ils vivaient dans la promiscuité; tout au plus l'homme attendait-il avec impatience pour quitter sa compagne, que l'enfant fût sevré! Les recherches plus attentives de M. Man nous ont appris qu'au contraire, ils étaient strictement monogames, n'avaient pas idée du divorce, et que les mariages n'étaient dissous que par la mort.

(2) Les Veddahs habitent les forêts de Ceylan. L'adultère est puni de mort; les époux, très jaloux, sont très unis. On les a accusés d'épouser leurs sœurs, coûtume témoignant encore d'une promiscuité primitive. Renseignements pris, il n'en est rien : le même mot signifie sœur et cousine, et comme ce dernier mariage est fréquent, on s'est trompé sur la valeur du mot.

(3) Les Bushmen sont les plus misérables des peuples; ils errent dans les déserts de l'Afrique méridionale et jeûnent souvent de longs jours; aussi leurs femmes ont-elles une réserve de graisse dans la région fessière (stéatopygie). Pour S. J. Lubbock, les Bushmen ignorent le mariage : c'est une erreur, car le docteur Fritsch a reconnu que c'était la principale institution des Bushmen. Ils sont monogames et ne prennent de seconde épouse que quand la première est devenue vieille et hors de service, et encore celle-ci reste-t-elle avec le mari.

Digitized by Google

fornie, les Fuégiens (1), etc., avaient été convaincus de vivre dans une abjecte promiscuité. On sait aujourd'hui que la moralité de ces meurt-de-faim est en réalité supérieure à la nôtre : ils sont déterminés monogames et fort jaloux de leurs épouses (2).

(1) Les Fuégiens ont été regardés par l'amiral Fitz-Roy comme vivant en promiscuité. En réalité, ils prennent femme avec consentement des parents de celle-ci, à moins qu'ils ne s'en emparent par capture chez les tribus voisines. Pour le pasteur Bridges, l'adultère et la débauche sont regardés comme des vices, et ne sont jamais pratiqués avec l'assentiment des maris ou de la famille.

Les Californiens achètent leurs femmes, regardent l'adultère comme déshonorant pour la femme et le mari, les bâtards sont méprisés et regardés comme des parias.

De même les Haïdahs de la Reine-Charlotte, les Lubus de la Malaisie, les Kutchins des Indes, les Arawaks de la Guyane, les Guaycurus d'Amérique, etc, etc., pratiquent le mariage, bien qu'on ait soutenu le contraire.

(2) La promiscuité, en effet, ne peut se concilier avec l'extrême jalousie de presque tous les primitifs. Ainsi les Fuégiens ne permettent à qui que ce soit d'entrer dans leurs huttes. Les Australiens agissent de même. Ils ne pardonnent jamais l'insulte faite à la pudeur des femmes qui leur appartiennent. C'est un outrage qui se paye cher, le plus souvent par la mort. De même les Veddahs de Ceylan. De même les Aléoutes, les Indiens Kutchins, les Haidahs, les Taculhes, les Crees... Les Moquis ne permettent à leurs femmes de travailler que chez elles, par crainte de rivaux. Les Arawaks et les Indiens du Pérou commettent souvent des crimes passionnels. Les Botocudos eux-mêmes sont jaloux, bien que changeant fréquemment de femmes.

Aux îles Sandwich, l'homme punit sa femme avec une extrême sévérité au moindre soupçon. Les Aréois de Tahiti, malgré leur caractère licencieux, sont regardés par Ellis comme extrêmement jaloux. De même les Néo-Calédoniens et les Néo-Zélandais.

Chez un peuple sauvage, le séducteur peut s'estimer en être quitte à bon compte en payant la valeur de la femme ou plus, ou en perdant les oreilles, les yeux, les mains, etc.

Enfin, un grand nombre de peuples estiment à un haut prix la virginité de la mariée. Tantôt un jury de matrones s'assemble pour vérifier le fait, comme en plusieurs parties de

Digitized by Google

Faute d'un esprit analytique suffisant, les voyageurs ont aussi taxé de promiscuité des institutions matrimoniales absolument différentes de celles de leur pays : telle la polyandrie par laquelle une femme épouse plusieurs hommes (1).

Quand on veut avoir raison, on interprète tous les faits dans un sens favorable à la thèse que l'on soutient. Ainsi, apprenant que *les sauvages n'avaient pas créé de mot pour qualifier le mariage*, les sociologues darwinistes ont admis que ce manque d'expression prouvaient la non existence de cette institution (2).

Il ne faut y voir en réalité que la pauvreté du langage des sauvages ; chez eux les gestes suppléent aux

l'Afrique ; d'autres fois, on les infibule, comme en Nubie et en Abyssinie, conjointant les deux lèvres par une opération sanglante.

(1) Les auteurs anciens sont tombés dans la même erreur, quand ils ont jugé les Barbares qui les entouraient. Au dire d'Hérodote (liv. IV, ch. XXX) les Machlyes et les Auséens du lac Triton, avaient leurs femmes en commun. Elles ne demeurent point, dit-il, avec les hommes. Les deux sexes se voient publiquement à la manière des bêtes. Les enfants sont élevés par leurs mères. » Ce dernier détail montre qu'il s'agit de matriarcat, et celui-ci n'implique pas du tout la promiscuité.

Strabon juge de même les Troglodytes et les anciens Arabes; mais aux détails qu'il donne, on voit que ceux-ci étaient simplement polyandres ; plusieurs frères épousant la même femme.

Il en était probablement de même des Massagètes et des Agathyrses (V. Her. liv. 1, p. 216 et liv. 10, p. 104).

(2) On a également écrit des volumes pour établir que les sauvages ignoraient certaines qualités des objets, telles que les couleurs bleues, jaunes, parce que les mots servant à les mentionner n'existaient pas dans leur vocabulaire, et tous ces travaux sont tombés quand on a eu recours à l'observation directe. On a vu qu'ils en avaient une connaissance implicite, il est vrai.

Digitized by Google

mots absents ; bien des mots, notamment ceux abstraits n'existent pas.

Mais il ne s'ensuit point que tout ce qu'ils ne dénomment pas leur soit inconnu.

Aussi, quand on s'est donné la peine d'observer, on a découvert chez les sauvages des institutions matrimoniales bien plus compliquées que les nôtres.

Autre preuve irréfutable de promiscuité pour certains sociologues et en particulier Morgan : *Un grand nombre de peuples donnent le même nom à leurs mères et à leurs tantes d'une part, à leur père et à leurs oncles de l'autre; leur langage ne distingue pas leurs frères de leurs cousins, ou leurs sœurs de leurs cousines.*

Cela prouve simplement que la famille n'était pas émiettée comme aujourd'hui. Chacune comprenait plusieurs ménages de frères et de sœurs mariés, tous vivant ensemble, n'ayant qu'un feu, sous l'autorité d'un chef de famille. Il est alors tout naturel que l'enfant nomme papa tous les hommes adultes, maman toutes les femmes, frères et sœurs tous les enfants de son âge avec lesquels il est en contact constant.

Une forme de mariage primitif peut encore être prise par des observateurs superficiels pour de la promiscuité : c'est le *mariage pirauru* de certaines peuplades australiennes (1).

Voici exactement en quoi il consiste (2):

(1) Les systèmes matrimoniaux des Australiens sont d'ailleurs très nombreux. Le mariage individuel existe chez plusieurs tribus : les mariages se font chez les unes par achat, chez les autres par rapt.

(2) Mêmes institutions matrimoniales existent chez les Ghiliaks ou Toungouses de l'île Sakhaline ; chacun a des droits conjugaux sur les femmes de ses frères et les sœurs de sa femme, mais il n'en use plus actuellement.

Digitized by Google

Les Australiens forment des groupes ou clans de trente à quatre-vingts personnes, sorte de vastes familles dans lesquelles tous les biens sont communs. Même les femmes appartiennent en commun à tous les membres du clan. Elles proviennent d'un autre clan, défense absolue d'épouser une femme de son clan, sous peine de mort (1).

Plusieurs clans s'unissent pour former une tribu, et en général, on se marie d'un clan à l'autre dans une même tribu.

Tantôt on achète les femmes au clan voisin, tantôt plusieurs mâles s'entendent pour la ravir, et, voulant marquer leurs droits égaux, ils commencent par la violer successivement.

Telles sont les règles matrimoniales, fort immorales pour nous il est vrai, mais dont les restrictions rigoureuses sont l'opposé de la promiscuité.

II

La prostitution existe chez bien des peuples sauvages, mais elle est presque toujours due aux Européens.

La promiscuité n'existe donc pas chez les sauvages. Mais la prostitution actuelle ne serait-elle pas le ves-

(1) En effet les enfants qui grandissent ensemble dans le clan, vivent comme frères et sœurs. Un mariage entre eux leur inspire la même horreur que nous aurions pour une union entre parents aussi proches.

Digitized by Google

tige de l'immoralité sexuelle qu'on observe communément chez eux ?

En effet les voyageurs sont très explicites sur ce point : dans la plupart des pays sauvages, les femmes se vendent avec une extrême facilité, soit pour de l'argent, soit pour tout objet qu'elles désirent.

Non seulement on trouve dans ces pays des professionnelles qui ne sont l'objet d'aucun mépris de la part de leurs compatriotes : ainsi la courtisane néo-calédonienne va de case en case, égayant les populations, rendant une foule de petits services ; elle trouve partout faveur et protection, est invitée à toutes les fêtes ; ses enfants, adoptés par les chefs, deviennent les fils de la tribu.

Mieux encore : Chez bien des peuples, le chef de famille livre à l'Européen, pour en tirer profit, ses esclaves ou ses captives, parfois même sa femme et ses enfants.

On a regardé cette immoralité comme naturelle aux sauvages, conforme à leur caractère (1).

Elle est due en réalité au contact des civilisés. Rien de plus dépravé, que les nègres qui vivent sur les côtes, mais si on pénètre dans l'intérieur, des tribus de même race se montrent chastes et jalouses ; souvent des Européens ont été massacrés à la suite de tentatives de viol faites par les gens de leur escorte.

De même parmi les koriaks (Sibérie Orientale) ceux qui sont nomades fréquentent peu les blancs et sont

(1) On a reproché d'être naturellement amorales aux tribus australiennes de Cooper's Creek qui ont un signe spécial pour proposer une femme aux étrangers, aux habitants des îles Mowat en Nouvelle Guinée, à nombre de tribus nègres, arabes, abyssiniennes, cafres, Eskimaudes, aléoutiennes, etc.

Digitized by Google

très jaloux, tandis que les sédentaires plus civilisés prêtent sans difficulté leurs femmes.

Les Malgaches sont réputés très dissolus, mais ils sont restés fort soucieux de leur vertu dans les districts reculés où n'a pas pénétré le blanc (1).

En Californie, dit M. Powers, l'arrivée des Américains amena les maris à trafiquer de leurs femmes, les blancs les forcèrent à un acte qu'autrefois ils auraient impitoyablement puni de mort.

Ces subits bouleversements dans les mœurs n'ont rien que de très explicable. L'arrivée des blancs est bien faite pour modifier toutes les idées des indigènes : la vue de richesses inconnues excite leur cupidité, ils veulent du fer, des verroteries, des tissus, de la poudre, des fusils. Ils prennent goût à l'alcool et au tabac dont ils ne peuvent plus se passer. Pour satisfaire leurs besoins, ils agissent comme certains Européens qui

(1) On a dit que lorsque les Européens abordèrent les îles polynésiennes les habitants en étaient extrêmement dissolus ; les femmes abordaient en foule le navire et s'y livraient pour un clou, objet d'ailleurs extrêmement précieux aux yeux des indigènes.

D'autre part Bougainville nous a laissé un récit des mœurs de la nouvelle Cythère : or la cupidité semble en être bannie, il s'agit de devoirs d'hospitalité (Voir p. 19).

Il convient de noter d'ailleurs que Bougainville aborda Taïti en 1768, un an après Wallis qui y avait séjourné plusieurs semaines. Il est probable que la démoralisation date de ce premier contact.

Les récits des autres navigateurs imposent cette conclusion. Ainsi Van-Couver dit qu'à son premier passage aux îles Sandwich, la prostitution n'existait pas ; elle était très développée quelques années après, à son deuxième passage. Cook fait la même remarque dans ses voyages chez les Haïdahs des îles de la Reine Charlotte (Am. Nord) ; la prostitution fut introduite par les chercheurs d'or ; les étrangers eurent la même influence sur les Patagons, etc.

Digitized by Google

n'hésitent pas à *vendre leurs femmes et leurs filles.*

Quand l'Européen survient en conquérant, son influence s'impose plus brutale encore : il méprise les indigènes, les maltraite, assouvit sur eux toutes ses passions.

Qu'on se rappelle les atrocités commises tout récemment par les armées européennes en Chine, et par les missions militaires en Afrique. On imagine difficilement ce que sont les conquêtes. Voici le témoignage (1) déjà ancien d'un Français à l'époque des campagnes d'Algérie :

« On n'a pas idée, dit Jacquot, du sans-gêne, du sans-pudeur, du sans-honte, des accointements avec les filles publiques et de l'affiche qu'on en faisait comme par gloriole. Les villes nouvellement conquises n'étaient presque qu'un vaste lupanar où l'on sautait les uns sur les autres. Jamais l'histoire ne dira jusqu'à quel point s'oubliaient les hommes les plus haut placés. »

Même quand il aborde pacifique, le blanc apporte des maladies inconnues avant lui, la scarlatine, la variole, la rougeole, la syphilis, la tuberculose, qui sévissent en épidémies meurtrières. La morale disparaît dans ces grandes catastrophes.

Nous ne sommes pas à ce point de vue supérieurs aux sauvages. Lisez les récits d'épidémies de peste et de choléra qui ravagèrent l'Europe. Nul ne pouvant répondre du lendemain, les survivants voulurent à tout prix jouir de l'heure présente, ils se livraient aux débauches les plus effrénées.

Et pourtant *ces indigènes si calomniés ne perdent pas*

(1) Jacquot, *Gazette médicale de Paris*, 1853, p. 335-363.

Digitized by Google

toujours toute morale. S'ils s'inclinent devant la supériorité de l'Européen, cet être surhumain qui peut leur donner de l'alcool, de la verroterie, des clous et des fusils, et lui livrent leurs épouses, ils restent parfois jaloux vis-à-vis de leurs compatriotes.

Ainsi agissaient les nègres de Bénin (d'après Bosman), les habitants des îles Sandwich (d'après Liscansky), ceux de Samoa (d'après Wilkes), etc.

Loin de blâmer son frère inférieur, le civilisé devrait rougir de l'avilissement où il l'a contraint.

III

Débauche religieuse. – Elle provient de l'idée d'un culte génésique.

Nous avons rendu justice aux sauvages : ils ne vivent pas en promiscuité et la prostitution est le plus souvent d'importation européenne.

Cela ne veut pas dire que leur moralité soit exemplaire.

Ils sont tout aussi débauchés que les civilisés, mais ils le sont autrement.

La débauche revêt notamment chez eux un caractère religieux.

L'homme commença par adorer les forces de la nature ; une de celles qui le frappa le plus fut la mystérieuse génération d'où provenaient les plantes, les animaux, l'homme, en un mot toute la vie pullulant sur la terre.

Digitized by Google

Les peuples reconnaissants donnèrent à la fécondité un culte spécial. Très développé chez les nations polythéistes de l'antiquité, ce culte apparaît déjà chez les sauvages et on retrouve chez eux les fêtes orgiastiques.

Les Australiens ont le karrou qu'Elie Reclus a pittoresquement décrit :

« Il faut danser et s'accoupler, s'accoupler et danser pour que s'accomplisse le renouvellement de toutes choses; pour que la savane, la brousse et la forêt procréent les herbes, les arbustes, les acacias et les eucalyptus; pour que naissent les animaux qui mangeront les feuilles, les fleurs, les fruits, pour que naissent les hommes qui mangeront les animaux. »

La fête a lieu vers la mi-printemps. Tant que durent les préparatifs, les deux sexes observent un jeûne rigoureux, se tiennent à distance. Le jour arrive ; les noirs s'ébranlent, esquissent des pas encore incertains. Ils s'animent par degrés, gambadent, se tordent en arrière, se démènent jusqu'à s'enivrer d'une fureur sacrée, et se jettent à corps perdu dans la névrose collective.

La lisière de la forêt est constellée de vers luisants; ce sont de petits feux; chaque femme a allumé le sien, et l'indique du doigt à son danseur. Le couple disparaît dans l'obscurité, puis les amants d'occasion rentrent dans la ronde, se replongent dans le vacarme (1).

(1) Cette fête constitue-t-elle une dérogation aux lois si sévères et si respectées du mariage?

Les ethnographes ne nous en disent rien. Il est probable que dans leur délire érotique, les Australiens respectent encore la femme qui est du même clan et du même totem qu'eux. Peut-

Digitized by Google

La *fête érotique du printemps, renouveau de la vie, a existé chez bien des peuples. En Egypte*, se célébraient à Bubaste les fêtes d'Isis la terre, la nature femelle fécondée par Osiris le soleil, le principe mâle ; sept cent mille pèlerins, au dire d'Hérodote, s'y livraient à d'incroyables excès. On s'y rendait en bateau par le Nil et en passant près des villes, les femmes pratiquaient des danses voluptueuses, relevant indécemment leurs robes.

Aux fêtes d'Astarté, en Syrie, hommes et femmes se travestissaient et pratiquaient mille formes de débauche, au son de la musique et des tambours, en présence des prêtres qui dirigeaient la cérémonie.

Chez les Grecs, les fêtes en l'honneur d'Adonis et de Bacchus autorisaient des orgies sans nom qui souvent provoquaient de violentes attaques d'hystérie comme le montrent les dessins antiques.

Chez les Romains, outre les bacchanales et les mystères d'Isis, il y avait les fêtes de Flore : pour honorer la déesse, les courtisanes s'exhibaient nues dans le cirque, couraient, dansaient, luttaient, mimaient des postures lascives et enfin se livraient publiquement aux hommes ; et l'histoire raconte qu'une fois, la présence de l'austère Caton intimidant ces dames, on fit sortir le sévère censeur pour permettre d'accomplir les rites sacrés.

A l'époque des bacchanales, processionnaient des joueurs de flûte et de cymbale ; hommes et femmes

être même que ces orgies sont un souvenir du mariage collectif qui subsiste encore dans la tribu Pirauru.

Citons encore la fête des calebasses chez les nègres du Congo : ils promènent au son de la musique, et en les accompagnant de danses lascives, des vierges qu'ils livrent aux blancs.

Digitized by Google

masqués, en satyres, en faunes, en silènes, en nymphes et en bacchantes, les cheveux en désordre, couronnés de feuilles de lierre, les vêtements entr'ouverts, porteurs de priapes postiches attachés aux hanches ou suspendus à de longues perches, se rendaient dans une forêt où tous rivalisaient d'innommables débauches jusqu'au lever du jour.

Le Christianisme ne put faire disparaître entièrement ces pratiques. A diverses époques, certaines sectes voulurent honorer Dieu en pratiquant un culte génésique.

Au IIe et au IIIe siècle, les Nicolaïtes soutenaient que toutes les voluptés étaient sanctifiées par le Christ; et les Carpocratiens possédaient en commun leurs femmes, aucune n'ayant le droit de refuser ses faveurs. Au XIVe siècle, les Adamites et les Turlupins, allaient nus et faisaient œuvre de chair en public à la lumière du jour (1).

Ces idés nous paraissent peu conciliables avec la doctrine du Christ. Elles ne le sont pas davantage avec celle de Mahomet et pourtant les MUSULMANS dont la doctrine religieuse est sévère regardent encore les aliénés comme des marabouts possédés de Dieu, aussi est-ce un grand honneur pour une femme que

(1) Il faut aussi tenir compte des calomnies que les fidèles répandent sur ces sectes. On l'a vu de nos jours pour la religion des béguins fondée il y a soixante ans par le prophète Digonnet, et qui est actuellement pratiquée à Saint-Jean-de-Bonnefond (Loire). Cette secte fut accusée à son origine de se livrer à de honteuses pratiques dans ses réunions religieuses; accusations qui par la suite ont été reconnues complètement fausses. Au contraire la moralité des béguins est plus élevée que celle des catholiques. (Voir pour plus de détails mon livre : *Hypnotisme et religion* appendice. Schleicher édit. Paris, 1897.)

Digitized by Google

de subir leurs faveurs. Il arrive parfois, nous dit R. Aubry (1), que « si les marabouts trouvent dans la rue une femme jeune et jolie, ils se jettent sur elle à la manière des chevaux et la connaissent publiquement. La folie des Turcs est si grande que non seulement cet acte ne leur paraît pas un mal, mais, au contraire, ils baisent les mains et les vêtements du marabout, comme s'il venait d'accomplir une œuvre grande et sainte. »

Nos mœurs actuelles nous font regarder comme étrange cette alliance de la débauche et de la religion.

Il faut pour la comprendre chercher à s'assimiler la mentalité des peuples anciens.

Pour eux l'idée religieuse n'impliquait pas forcément l'idée morale : leurs divinités avaient commis les pires crimes et pourtant ils les adoraient. Un acte immoral pouvait donc être agréable à certaines divinités, et notamment l'acte sexuel au dieu de la génération.

La toute-puissance du sentiment religieux arrivait à effacer à un moment donné les idées morales les mieux établies et transformait l'homme en une brute érotique (2).

(1) Voir R. Aubry, *Revue internationale des sciences médicales*, 1887, p. 320, et Dilhan, *Criminalité des Arabes*, thèse de droit. Lyon, 1884, in-8°. — D'après le même auteur les aliénés se livrent à la sodomie, dans les marchés, impunément, aux yeux de toute la ville.

(2) Montrons à ce propos que si la religion favorise ordinairement la morale, il n'en est pas toujours et partout de même ; certaines religions peuvent très bien s'accommoder de pratiques immorales.

Digitized by Google

IV

La débauche hospitalière. C'est une exagération du devoir de l'hospitalité.

D'autres sentiments peuvent également être assez puissants pour contrecarrer la morale sexuelle.

L'hospitalité est un devoir sacré avant que l'industrie de l'aubergiste permette de s'en dispenser. Les tribus sauvages, les peuples pasteurs, et bien des nations relativement civilisées, ne pourraient avoir sans elle aucunes relations, aucun commerce.

Or plusieurs de ces *peuples* (1) *en arrivent à se croire tenus d'offrir à leur hôte non seulement le gîte et le couvert, mais encore une femme.* Ce n'est pas toujours une servante, mais souvent une parente, une sœur, l'épouse même dont pourtant le mari peut être fort jaloux en temps ordinaire.

Parfois le devoir de l'hospitalité va jusqu'à *offrir la nouvelle mariée*; telle la coutume des Indous de Tennasserim (2).

(1) Ils sont nombreux ; on a cité : les Kaffirs d'Afrique (Weber), plusieurs peuples nègres (Du Chaillu), les Aléoutes (Dall), les Esquimaux (Richardson), les Crees (Mackenzie), les Comanches (Schoolcraft), certains Californiens (Powers), les peuples aborigènes de Surinam (Moore), et du Brésil (Martius), les Fuégiens (Fitz-Roy), les Australiens (Angas), les Tasmaniens (Bonwick), les Papuans (Zimmermann), les insulaires des Carolines (Kotzebue), etc., etc... Le Toungouse lui se contente de donner sa fille ou sa servante à un voyageur, mais non ses femmes (Sauer).

(2) Ce *jus primæ noctis* aurait été accordé, d'après certains auteurs, à tous les invités de la noce. Telle l'histoire d'Hérodote

Digitized by Google

Refuser un tel présent est une offense faite à son hôte; ainsi pensaient les Cinghalais, les Esquimaux, les Canariens, etc... Un pareil refus de la part d'un missionnaire surprenait les femmes de Nouka-Hiva au point qu'elles voulaient à toute force vérifier s'il possédait les attributs de la virilité.

Le récit de Bougainville sur Taïti nous dépeint éloquemment ces mœurs si particulières.

« Chaque jour, dit Bougainville, nos gens se promenaient dans la nouvelle Cythère sans armes, seuls ou par petites bandes. On les invitait à entrer dans les maisons; on leur y donnait à manger; mais ce n'est pas à une collation légère que se borne ici la civilité des maîtres de maison; ils leur offraient des jeunes filles. La case se remplissait à l'instant d'une foule curieuse d'hommes et de femmes qui faisaient cercle autour de l'hôte et de la jeune victime du devoir hospitalier; la terre se jonchait de feuillages et de fleurs et des musiciens chantaient, aux accords d'une flûte, un hymne de réjouissance. »

Rien de plus comique que l'entretien de l'indigène Orou et de l'aumônier de l'expédition.

« Tu as soupé, dit Orou, tu es jeune, tu te portes bien, si tu dors seul, tu dormiras mal... » L'aumônier objecta que sa religion, son état, les bonnes mœurs et l'honnêteté ne lui permettaient pas d'accepter ces offres. « Je ne sais ce que tu appelles religion, répon-

pour les Nasamons et les Auziles d'Ethiopie, de Diodore de Sicile pour les Baléariens et de Garcilaso de la Véga pour les anciens Péruviens de la province de Manta. Mac-Lennan ne voit là qu'une forme de la prostitution hospitalière. Ce sont des faits trop éloignés de nous, pour que nous puissions les connaître bien exactement et les admettre sans réserves.

Digitized by Google

dit Orou, mais je ne puis qu'en penser mal, puisqu'elle t'empêche de goûter un plaisir innocent, de rendre un service que le père, la mère et les enfants te demandent, de t'acquitter avec un hôte qui t'a fait bon accueil et d'enrichir une nation en l'accroissant d'un sujet de plus. Je ne sais ce que tu nommes ton état, mais ton premier devoir est d'être homme et reconnaissant. Je ne te propose point de porter dans ton pays les mœurs d'Orou, mais Orou, ton hôte, ton ami, te supplie de te prêter aux mœurs de Taïti. » « Elles sont toutes quatre également belles (reprend l'aumônier), mais ma religion, mais mon état ? » Orou insiste, avec lui sa femme et ses trois filles. Une d'elles, rapporte le naïf aumônier, lui serrait les mains et attachait sur ses yeux des regards si expressifs et si touchants, elle pleurait ; son père, sa mère et ses sœurs s'éloignèrent. Il resta seul avec elle et tout en disant : « mais ma religion, mais mon état », il se trouva le lendemain couché à côté de cette jeune fille qui l'accablait de caresses et invitait ses parents, lorsqu'ils s'approchèrent de leur lit le matin, à joindre leur reconnaissance à la sienne.

Même en admettant que ce récit ait été poétisé, il n'en fournit pas moins la preuve d'une coutume qui nous répugnerait singulièrement (1).

Quelle est la cause de la débauche hospitalière?

Ces mœurs sont-elles dues au désir de mélanger un sang étranger, regardé comme plus noble, à celui de la tribu?

(1) Taïti est toujours une nouvelle Cythère, mais la débauche y est devenue plus intéressée. La Taïtienne, nous dit

Digitized by Google

Sont-elles un culte religieux dont l'hôte bénéficie (1) ?

Ne s'agit-il pas plutôt d'un sentiment exagéré du devoir si impérieux de l'hospitalité? Lorsque l'esprit humain adopte une ligne de conduite, il la suit souvent jusqu'au bout, sans admettre aucun ménagement.

On a soutenu cette opinion que l'homme était partout le même, dans tous les temps et sous toutes les latitudes, agissant sous l'empire des mêmes passions et offrant les mêmes vices.

On voit en réalité combien les mentalités humaines diffèrent suivant les pays : les mobiles des actes (2)

Lévrier (cité par Fiaux dans la *Police des mœurs*), est nubile à douze ou treize ans, rarement elle reste vierge jusqu'à quatorze ans. Les animaux qui s'accouplent dans les forêts ou dans nos chemins de village, ont, pendant la période du rut, une passion bestiale, jalouse, féroce. Le Taïtien et la Taïtienne s'accouplent sans plus de souci, mais sans autant de jalousie : l'acte sexuel est *tout* pour eux. Il n'y a dans cette population ni conscience de l'âge, ni conscience du degré de parenté, ni conscience des engagements pris par le fait du mariage. Une femme de trente-cinq ans épousera un jeune homme de dix-huit ans. Une mère et son fils seront pris en flagrant délit ; frères et sœurs vivent souvent dans la promiscuité; il est vrai que l'état civil est difficile à établir et que les descendants naturels ne sont pas distingués suffisamment des descendants adoptifs.

Aussi la syphilis n'est pas regardée comme une maladie honteuse. L'acte sexuel est estimé naturel, et si le tribunal juge de nombreuses plaintes en adultère, viol et inceste, elles sont faites uniquement dans le but de soutirer de l'argent à l'accusé.

Mais il faut reconnaître à la louange des insulaires qu'ils ignorent les pratiques hors nature.

(1) L'idée religieuse est évidente lorsqu'on réclame du prêtre la défloration de l'épouse et qu'on lui remet pour ce service rendu une somme d'argent. C'était la coutume autrefois au Cambodge, dans le Malabar (Forbes), au Mexique (Herrera), à Nicaragua et au Pérou (Pizarre), etc., etc.

(2) Nous pourrions encore parler du droit de jambage que s'ar-

Digitized by Google

sont variés au point que nous ne pouvons, je ne dirai pas les admettre, mais pas même les comprendre.

rogent les seigneurs et les rois. Ainsi au Dahomey, toute pucelle était amenée au roi avant mariage, il la gardait si elle lui convenait. De même dans le royaume de Fida, sur la côte de Guinée (Bosman) et en Nouvelle-Zélande (Yate), à Tonga, etc.

Les rois de France n'étaient pas plus délicats envers leurs sujets, et malgré les dénégations du docteur Schmidt qui n'y voit qu'une fiction, le droit du seigneur existait bien en Europe au moyen âge.

D'après les auteurs autorisés (Kulischer), il aurait persisté en Russie jusqu'au XIXe siècle.

Mais ici le mari n'acceptait ces pratiques qu'à son corps défendant; c'était le droit du plus fort. Ces coutumes n'ont donc pas de rapport avec notre étude.

Digitized by Google

CHAPITRE II

PROSTITUTION SACRÉE ET CIVILE. — LA MAISON PUBLIQUE ET LES DIVERS GENRES DE PROSTITUTION DANS L'ANTIQUITÉ : AULÉTRIDES ET HÉTAÏRES.

I

La prostitution sacrée.

Avec la civilisation, les idées commerciales se développèrent : on réduisit les prisonniers en esclavage pour tirer parti de leur travail, alors que le sauvage se bornait à les tuer et à les manger.

La femme esclave avait une autre valeur, le propriétaire pouvait sur elle assouvir ses passions, elle fut un objet d'échange, elle devint également un objet de prêt : le proxénétisme était inventé.

Bien que le fait paraisse étrange, *les premiers qui imaginèrent de tirer profit de la fornication furent justement les prêtres.*

Leur désir de gain, bien loin d'exclure leur bonne foi religieuse, s'accordait au contraire avec elle. Déjà la religion avait consacré les fêtes orgiastiques spontanées et libres. Avec le progrès, le culte religieux

Digitized by Google

devint permanent, on eut des temples et un clergé, on fit des offrandes ; l'acte sexuel, agréable aux divinités érotiques, dut pouvoir être commis en tous temps.

Les prêtres attachèrent donc des femmes aux temples et les exploitèrent pour les besoins de l'autel, ce qui veut dire à leur profit (1).

Ces temples de débauche étaient nombreux, ils se firent concurrence. Les prêtres se préoccupèrent de posséder des filles séduisantes, ils leur apprirent, dès l'âge le plus tendre, l'art de la volupté.

D'où provenaient ces enfants ? C'étaient souvent des esclaves qu'achetaient les gens pieux et qu'ils consacraient à la divinité pour se la rendre favorable : Ainsi Xénophon en promit cinquante à Vénus, si elle lui accordait la victoire aux jeux olympiques.

Les courtisanes auraient pu fuir et chercher à exercer à leur compte ce profitable commerce. Les prêtres se les attachaient par la crainte religieuse mieux que par les verrous et les gardes. Ils avaient des incantations magiques contre celles qui auraient déserté les autels. On en a retrouvé une à la bibliothèque royale de Ninive.

D'autres courtisanes, consacrées à la divinité, exerçaient librement. De temps à autre, elles étaient admises comme auxiliaires dans les temples de Vénus pour augmenter les profits de l'autel. Dans certains pays, elles devaient une redevance consacrée à des œuvres pies : en Lydie, l'impôt ainsi prélevé contri-

(1) Les prêtres de Baal faisaient pire : ils exploitaient des pédérastes et même des chiens dressés à la sodomie. Ceux de Moloch, le dieu moabite à tête de taureau, lui donnaient à manger les victimes humaines qui tombaient dans une fournaise allumée dans l'intérieur de l'idole ; et tandis que crépitaient les chairs, prêtres et adeptes se livraient à la sodomie !

Digitized by Google

bua pour une large part à édifier le tombeau d'Alyatte, père de Crésus. On prétend qu'en Égypte la pyramide de Mycérinus fut élevée aux seuls frais de la célèbre Rhodopis, la maîtresse du roi Amasis.

L'admiration érotique qu'éprouvaient les anciens pour les courtisanes, était mêlée d'un respect religieux (1).

Les épitaphes élogieuses qu'on lit sur leurs tombeaux en témoignent :

« Ci-gît le corps délicat de Triphera, la petite colombe, fleur des voluptueuses hétaïres qui brillaient dans le sanctuaire de Cybèle, dans ces fêtes tumultueuses dont les ébats et les causeries étaient si enjouées ; que chérissait la mère des Dieux ; qui, plus que toute autre, aima les orgies de Cypris et qui de Laïs eut les grâces et les charmes. Terre sacrée, fais pousser au pied de la stèle et de la bacchante, non des épines et des ronces, mais de tendres violettes. »

Et cette autre :

« Arestion la danseuse aux crotales qui, au milieu des pins, bondissait échevelée en l'honneur de Cybèle, dont la flûte de lotus excitait les transports et qui

(1) Ce sentiment religieux aurait même poussé les femmes honnêtes à se vendre à certaines époques au profit de la divinité. D'après Hérodote, toute Babylonienne se livrait une fois au moins dans sa vie à des étrangers et abandonnait au temple ce gain. Pour Strabon, en Arménie, les filles de bonne famille se consacraient à Anaïtis et se livraient à ses adorateurs ; de même à Chypre. Et, paraît-il, en ces derniers siècles, la femme Indoue, avant de joindre son mari, allait se vendre au temple de Jagernaut.

Mais je ne fais que signaler ces faits, car ils ont été révoqués en doute par nombre d'auteurs. Ainsi Lenormant se demande comment pareille coutume aurait pu exister en Babylonie alors que les femmes étaient déjà enfermées dans des gynécées.

Digitized by Google

trois fois coup sur coup vidait la coupe de vin pur, elle repose ici sous les peupliers, insensible à l'amour et ne jouissant plus des douces fatigues de la veillée.

« Adieu pour toujours, orgies et saintes fureurs ! te voilà cachée dans les ténèbres, toi qui naguère te cachais sous les fleurs et les couronnes. »

Ce culte génésique existait dans presque toutes les religions de l'antiquité orientale : il était pratiqué à la fois dans les temples du Baal chaldéen, du Moloch moabite, de la Mylitta assyrienne, de l'Astarté phénicienne, de l'Anaïtis arménienne, de la Vénus grecque, etc.

Parmi les peuples de l'antiquité, seuls des juifs qui étaient monothéistes, furent toujours opposés à la débauche. Ils n'adoptaient la prostitution religieuse que quand ils versaient dans l'idolâtrie et notamment dans le culte de Baal.

Ils étaient même protectionnistes vis-à-vis des courtisanes étrangères. La loi de Moïse défendait à ces dernières de se prostituer dans les villes. Elles attendaient sur les bords des routes, impudemment vêtues, brûlant des parfums et chantant des chansons.

Il ne leur fut permis de pénétrer dans la cité que sous le règne de Salomon, ce roi qui le premier chanta le danger des maladies vénériennes.

« Le miel, disait-il, coule des lèvres d'une courtisane, sa bouche est plus douce que l'huile, mais elle laisse des traces plus amères que l'absinthe et plus cruelles que l'épée à deux tranchants. »

On ne peut décrire plus significativement les symptômes de la blennorrhagie.

Les livres sacrés décrivent également le mal de Péor, caractérisé par des écoulements impurs et des

Digitized by Google

ulcères aux parties sexuelles. Les Juifs avaient reçu la contagion des Madianites ; pour arrêter le fléau, Moïse fit tuer tous les hommes madianites et toutes les femmes de cette nation « qui avaient connu un homme par le coït ». Il recommanda à ceux qui avaient accompli cette exécution de coucher hors du camp pendant sept jours et de purifier « tous les vêtements, tous les vases en cuir, tout ce qui est fait de poils de chèvre, et tous les ustensiles en bois. »

Malgré ces mesures, le mal de Peor ne disparut pas complètement.

Ainsi de tous les peuples de l'antiquité, le moins dissolu, s'il n'a pas le plus souffert des maladies vénériennes, en a tout au moins laissé les descriptions les moins incomplètes.

II

Les premières maisons publiques.

Les premières maisons publiques auraient été fondées à Athènes.

Dans les cités grecques, le pouvoir civil se sépara de bonne heure de l'autorité religieuse et prit le gouvernement des affaires.

Les prêtres exploitaient la débauche ; il vint naturellement à l'idée de la municipalité d'en faire autant au profit de la cité (1).

(1) Dans le récent et barbare royaume de Dahomey, le potentat était plus généreux envers ses sujets ; il entretenait à ses frais des courtisanes à l'usage des pauvres qui ne pouvaient payer.

Digitized by Google

Le vertueux Solon réalisa cette conception qui substituait l'État à l'Église : il ouvrit les premières maisons publiques, appelées alors *dictérions*.

Situées près du port, ces maisons s'adressaient surtout à la clientèle des marins.

Le prix en était par suite peu élevé ; d'après Philémon, il n'atteignait qu'une obole, soit trois sous et demi ; il est vrai que la monnaie avait plus de valeur à cette époque qu'aujourd'hui.

Ces établissements faisaient l'objet d'un service municipal compliqué : il fallait acheter des esclaves, entretenir les maisons et le mobilier, percevoir les bénéfices, le patron était un fonctionnaire, dit *pornotropos*. On admet même, d'après certains textes, qu'il y avait des médecins sanitaires !

Ces établissements, institués sur le modèle de ceux annexés aux temples consacrés à Vénus, en possédèrent les privilèges : ils devinrent des lieux d'asile, inviolables ; le citoyen s'y trouvait sous la protection de la cité. Personne n'avait le droit d'y entrer pour commettre des actes de violence.

Le père ne pouvait y réclamer ses fils, le créancier y poursuivre son débiteur, la femme y constater l'adultère.

L'initiative de Solon fut aux yeux de ses concitoyens un de ses meilleurs titres à leur reconnaissance. Les écrivains grecs se répandent en éloges sur l'heureuse création de ces établissements qui à la fois enrichissaient l'État, sauvegardaient l'honneur des femmes et la pudeur des filles grecques, et détournaient la jeunesse des vices contre nature.

« O Solon, s'écrie le poète Philémon, tu es devenu le bienfaiteur de la nation ; dans un tel établissement

Digitized by Google

tu n'as vu que la santé et la tranquillité du peuple.

« En plaçant dans certaines maisons destinées à cet usage les femmes que tu as achetées pour le besoin public et qui, par leur condition, sont obligées d'accorder leurs faveurs à ceux qui les paient, tu as prévenu des maux graves et des désordres inévitables. »

A cette époque, quelque absorbante que fût la puissance de l'État, elle n'étouffait pas l'initiative des citoyens. *Le gouvernement permit l'ouverture de maisons libres concurrentes.* Il fallait simplement obtenir son autorisation, et surtout payer. Chaque année les édiles mettaient aux enchères le fermage des dictérions privés.

Ces établissements se multiplièrent d'abord dans les faubourgs, puis dans l'intérieur de la ville, envahissant les rues, les places publiques, le céramique aux frais ombrages.

L'initiative d'Athènes fut promptement copiée par les autres cités et les autres États : il n'est ville antique quelque peu importante qui n'ait eu ses dictérions.

Les *lupanars* abondèrent aussi à Rome et dans tout l'empire. Ici encore l'Etat y avait son bénéfice ; mais il trouvait avantage à une exploitation indirecte. Il se bornait à imposer les maisons et les ventes de femmes.

Pour empêcher la fraude, fonctionnait une police des mœurs ; les règlements dont elle surveillait l'application, rappellent singulièrement ceux qui existent encore de nos jours ; pourtant à cette époque, on ne songeait point à invoquer comme prétexte la santé publique.

Il y avait déjà des clandestines ou *prostibulæ* et des

Digitized by Google

filles soumises ou *meretrices :* celles-ci étaient placées sous la surveillance de cette police spéciale ; pour les retrouver aisément, on leur donnait une carte leur accordant la *licentia stupri,* et elles étaient inscrites sur un registre ; pour rendre toute fuite impossible, on les parquait en quartier réservé ; c'étaient à Rome le quartier de Subure, le Summœnium, le Vicus Patricius et les arcades du Circus Maximus.

L'impôt rentrait ainsi facilement et il constituait une source importante de revenus. Pourtant, avec le progrès des mœurs, on en vint sous les empereurs à le regarder comme honteux. Mais comme l'Etat ne pouvait se résoudre à abandonner de tels bénéfices, il se borna à en spécifier l'affectation : Alexandre Sévère ordonna de l'employer à l'entretien des égouts (1).

Comment étaient organisées les maisons publiques antiques?

Il nous en est parvenu de nombreuses descriptions et mieux encore les fouilles de Pompéi, ancienne colonie grecque située au pied du Vésuve, nous ont livré le lupanar lui-même.

Les anciens regardaient l'acte sexuel comme naturel, et les parties génitales n'étaient point encore des organes honteux ; ils les représentaient au même titre que toute autre partie du corps humain. De semblables pensées existent encore de nos jours chez les japonais et même sans aller aussi loin, les superstitieux napolitains portent comme amulettes de petits phallus en

(1) Cet impôt aurait été institué par Caligula. Il fut aboli sous les règnes de Théodore et Valentinien, mais leurs successeurs le rétablirent. Anastase le fit disparaître définitivement.

Digitized by Google

corail ou en or comme en avaient leurs ancêtres à l'époque romaine (1).

L'enseigne du lupanar était alors un phallus en érection peint ou sculpté sur la muraille. Au-dessous on trouvait souvent l'inscription significative: *hic jacet felicitas.*

D'ailleurs un phallus sculpté sur une dalle de la rue la plus passagère de Pompéi indiquait par son orientation la direction que devait prendre le libertin.

On a dit que le soir une grosse lampe en forme de phallus servait de phare à la débauche, mais d'après les textes anciens, il semble que ces illuminations n'étaient usitées que pour célébrer l'ouverture d'une nouvelle maison (2).

On entre dans une pièce qui servait probablement de cabaret, car au fond était un comptoir surélevé pour la caissière. De là, on monte par un escalier étroit dans les chambres.

C'était là une maison de rang inférieur, celles plus luxueuses étaient disposées comme toutes les maisons de quelque importance à cette époque: une cour avec une fontaine, un bassin, des arbustes et des fleurs, tout autour un promenoir où s'ouvraient les cellules.

Ces chambres à coucher ne recevaient de jour que par l'entrée où deux personnes n'auraient pu passer de front: mais elles étaient ainsi éclairées suffisamment dans ces pays de lumière.

(1) Le culte de Priape était alors si répandu qu'on donnait la forme obscène de phallus à des petits pains que les boulangers vendaient publiquement à certains jours de fête.

(2) Voir à ce sujet G. Jeannel, *Mémoire sur la prostitution publique*, 1862, Paris, p. 77.

Digitized by Google

Elles étaient fort exiguës, presque remplies par une dalle de pierre servant de lit. Le matelas était posé dessus. Ce dispositif offrait bien des avantages : on avait ainsi plus frais et il était plus facile de se préserver de la vermine, deux qualités précieuses dans ces pays de chaleur et de saleté.

Aussi n'est-il pas étonnant, comme me l'a confié le docteur Bianchi, que le lit en pierre existe encore dans certains lupanars de villes napolitaines.

Cette simplicité n'excluait pas une certaine recherche artistique. Des dessins obscènes étaient peints sur les murs; dieux et déesses sacrifiaient à l'amour en des positions variées. Tous les objets même les plus usuels revêtaient la forme phallique : le musée secret de Naples en conserve de nombreux et artistiques échantillons.

Le personnel était recruté à peu près comme de nos jours.

Il y avait une traite des femmes, seulement, comme l'esclavage existait, cette traite se faisait publiquement (1).

Le tenancier achetait des esclaves, c'étaient des captives de guerre, des filles vendues par des pirates, abandonnées, parfois volées, d'autres fois vendues par leurs parents.

Le proxénète pouvait se procurer ainsi des vierges ; elles étaient pour lui d'un bon profit. Il annonçait

(1) Le maître pouvait, en vendant une esclave, mettre comme condition qu'elle ne serait pas prostituée. Si le nouveau maître prostituait l'esclave ainsi vendue, il perdait tous ses droits sur elle; celle-ci devenait libre (*lex de in jus vocando*, n. 2).

Digitized by Google

aux libertins l'objet rare qu'il pouvait leur offrir en entourant le frontispice de sa maison de branches de laurier. Parfois il obligeait sa victime à sortir couronnée de lauriers suivant la coutume des nouveaux mariés.

Les auteurs anciens nous font un tableau touchant des scènes déchirantes qui se produisaient à cette occasion. L'enfant se prosterne aux pieds du léno, dit Symphosianus (1) : « Aie pitié de ma virginité, implore-t-elle, ne prostitue pas mon corps, ne me déshonore pas par un honteux écriteau. »

Mais le léno froidement appelle le fermier des filles et lui dit : « Qu'une servante vienne la parer et qu'on mette sur l'écriteau : celui qui déflorera Rarsin donnera une demi-livre d'argent (environ 150 francs de notre monnaie), ensuite elle sera livrée à tout venant moyennant une pièce d'or (20 francs). »

De telles mœurs nous révoltent. Mais si, de nos jours, la conduite des tenancières est plus hypocrite, elle ne diffère pas beaucoup en réalité.

Actuellement les proxénètes font la traite des blanches, ils les captent par des promesses mensongères, les expédient en pays lointains, et les vendent aux maisons closes; là on abuse de leur faiblesse; des débats scandaleux ont révélé que parfois parmi ces victimes se trouvaient des vierges !

Autrefois comme aujourd'hui le tenancier, investi de la toute-puissance par la police, habillait, nourrissait, battait et exploitait son personnel.

En dehors des esclaves, il recrutait aussi des sujets de basse extraction, mais libres, qu'il parvenait pro-

(1) Symphosianus, *Histoire d'Apollonius de Tyr.*

Digitized by Google

bablement à capter, comme de nos jours, par de fausses promesses.

Comme de nos jours encore, il y avait parfois des femmes dissolues, nobles patriciennes qui par recherche d'un plaisir nouveau, se glissaient dans le lupanar, ou nymphomanes voulant à tout prix assouvir leur passion : l'impératrice Messaline, sous le nom de Lycisca fréquenta ces établissements, nous dit Juvénal, et elle s'en retirait lasse, mais non rassasiée.

La vie des femmes en ces sortes de maisons ne différait pas beaucoup de celle de nos jours.

Xenarcus dans son *Pentahle* et Eubulide dans son *Parenchis* nous représentent les femmes nues, se tenant debout, rangées à la file dans le sanctuaire de la débauche et n'ayant pour tout vêtement que de longs voiles transparents où l'œil ne rencontrait pas d'obstacle. Quelques-unes, par un raffinement de lubricité, avaient le visage voilé, le sein emprisonné dans un fin tissu qui en modelait la forme et le reste du corps à découvert. D'autres faisaient la porte pour attirer les hommes.

Le client faisait-il son choix et accompagnait-il sa partenaire dans la chambre ? Il pouvait lire sur un écriteau fixé à la porte le nom de guerre de la femme et le tarif de ses faveurs. En entrant, la femme avait soin de retourner l'écriteau derrière lequel se lisait : *occupata*. Sages précautions de nos jours inutiles, le tarif étant uniforme pour toutes les pensionnaires d'une maison, et les chambres se fermant au verrou.

Dans ces maisons hospitalières, la porte d'entrée

Digitized by Google

restait ouverte jour et nuit, un rideau de laine aux couleurs éclatantes empêchait les passants de plonger leurs regards indiscrets dans la cour environnée de portiques ouverts sous lesquels attendaient les femmes debout, assises ou couchées, occupées à polir leurs ongles, à lisser leurs cheveux, à se farder, à s'épiler, à se parfumer, à dissimuler leurs défauts physiques et à mettre en relief leurs beautés les plus secrètes. Ordinairement une vieille Thessalienne, (c'était en Grèce une spécialité des femmes de ce pays), qui était un peu sorcière et qui vendait des philtres, se tenait accroupie derrière le rideau et avait mission d'introduire les visiteurs après s'être informée de leurs goûts et de leurs offres.

Il y avait un nombreux personnel de domestiques. Les uns, nous rapportent les auteurs romains, étaient attachés à la toilette des femmes (*ancillæ*, *ornatrices*), les autres aux clients à qui ils apportaient des boissons (*aquarioli*). Le *bacario* était préposé aux ablutions hygiéniques, le *villicus* à la caisse et les *admissarii* étaient chargés du racolage sur la voie publique, tout comme dans l'Italie actuelle. C'était toute une organisation répondant à l'importance de l'institution.

Comme de nos jours, la maison publique avait à subir la concurrence *des filles isolées*. On trouvait ces dernières dans les cabarets, les tavernes, les bains, où les deux sexes étaient confondus. Comme aujourd'hui elles racolaient le client de mille manières ; les unes se promenaient (*ambulatrices*), d'autres faisaient des appels de la fenêtre (*scorta devia*) ou attendaient assises qu'on les demandât (*prosedæ*) ; il y avait des vieilles flétries, qui se contentaient de deux oboles, de toutes jeunes fillettes, voire des naines; celles-ci

Digitized by Google

racolaient dans les boulangeries (*alicariæ*), celles-là autour des tombeaux (*bustuariæ*), d'autres dans les tavernes (*copæ*), etc.

A côté de cette fornication de bas étage, les grandes courtisanes étalaient leur luxe insolent : couvertes de bijoux, ornées d'étoffes précieuses, elles se faisaient porter en litière par de vigoureux nègres. Elles y faisaient monter leur amant, et, après avoir tiré les rideaux, se livraient à lui. Aussi l'hypocrite et débauché Domitien leur défendit-il l'usage de ces véhicules, usage qu'elles reprirent sitôt que cet empereur eut disparu.

Aujourd'hui le fiacre incommode et disgracieux a remplacé la litière.

III

La prostituée esthétique.

Tous les peuples ont recherché dans les arts un complément à la volupté. L'acte brutal et sexuel ne leur suffisait pas ; ils voulurent l'exalter et l'ennoblir par l'excitation préalable des autres sens.

La danse surtout servit d'invitation à l'amour ; les sauvages s'animent à des pantomimes lascives et les nègres s'affolent avec la grossière bamboula.

L'antique Egypte eut *les almées* qui apprenaient dans des collèges spéciaux des danses et des chants, surtout érotiques. Choisies parmi les plus belles et les plus nobles filles du pays, elles recevaient une

Digitized by Google

haute instruction, connaissaient la littérature et savaient improviser des chants d'amour.

Les Hébreux connurent les courtisanes danseuses. « Ne fréquente pas la danseuse, dit la *Sagesse* (IX, 4), ne l'écoute pas pour ne point périr dans ses artifices. » C'est pour l'avoir écoutée, qu'Hérode accorda à Salomé la tête de Jean-Baptiste.

Les Lydiens eurent aussi des danseuses et des musiciennes exercées également dans l'art de la volupté. Dans leurs festins, ils mêlaient l'ivresse à la débauche qu'accompagnaient les sons des instruments, les chants obscènes et les danses lascives des courtisanes.

Les Perses adoptèrent ces mœurs, les exagérant même, s'il faut en croire Macrobe et Athénée, car leurs femmes et leurs filles auraient participé à ces débauches!

Les Romains, nation dure et guerrière, méprisaient la danse qu'ils accusaient d'exciter les passions sensuelles. Ils se corrompirent à leur tour et adoptèrent les mœurs des vaincus, quand ils eurent conquis le monde. Les proxénètes faisaient alors apprendre la musique et la danse aux jeunes filles qu'ils avaient achetées pour les prostituer ou les revendre.

Seuls les Grecs eurent les aulétrides, ces courtisanes danseuses et musiciennes, si artistes et si admirées. Dressées dans les collèges de Milet et de Lesbos à exprimer l'amour par la danse et les chants, elles avaient une vogue extraordinaire, rappelant celle de nos femmes de théâtre.

Les citoyens les plus honorables recouraient à l'art des aulétrides dans leurs fêtes et leurs banquets.

Une coutume analogue existe encore de nos jours :

Digitized by Google

les familles riches ne craignent pas de payer des actrices et des danseuses pour animer leurs soirées.

L'art des aulétrides rappelait celui des gitanas actuelles : leurs attitudes et leurs jeux de physionomie accompagnés des accents de leur flûte, enflammaient de désirs les spectateurs.

« Elles s'avancent enveloppées de voiles transparents, se balançant mollement sur l'orteil, puis leur mouvement s'accélère, elles se découvrent la tête, ensuite la gorge et successivement tout le corps : elles sont entièrement nues à l'exception d'un caleçon qui ne leur cache que les reins, leur danse devient de plus en plus lascive et ardente. » Aussi excitaient-elles de tels transports que les convives se dépouillaient de leurs bagues et de leurs colliers pour les leur offrir.

Les Espagnols ont encore de ces bouillants enthousiasmes pour leurs gitanas.

Comme nos femmes de théâtre, les aulétrides pouvaient atteindre la fortune (1), elles vivaient dans le luxe, affichaient une certaine indépendance, prétendaient même choisir leurs amants.

IV

La prostituée intellectuelle.

Au-dessus de l'aulétride se plaçait l'*hétaïre*, lettrée, philosophe et savante.

(1) D'après Martial (suppositia 21) une nommée Laïs demandait un grand talent (environ 4.900 francs) pour le prix d'une nuit passée dans ses bras. « Je n'achète pas si cher un repentir », répliqua un client.

Digitized by Google

Elle était la courtisane parfaite; experte à satisfaire les ardeurs des sens, elle procurait en même temps un vif plaisir esthétique, et mieux encore, pouvait satisfaire les plus nobles aspirations de l'esprit.

Elle avait appris dans les collèges de Corinthe, avec l'art d'aimer, non seulement la musique et la poésie, mais encore la rhétorique et la philosophie.

Ces femmes eurent un rôle important dans la civilisation grecque. Parées comme des reines, brillantes de soie et d'or, le sein nu, la tête découverte, elles se promenaient sur des chars, faisaient l'ornement des jeux solennels, des exercices guerriers, des représentations scéniques; elles se rendaient aux séances des tribunaux, aux luttes oratoires, dans les assemblées de l'Académie ; elles applaudissaient les sculpteurs après leur avoir fourni des modèles inimitables ; elles contribuaient au perfectionnement des lettres, donnant des leçons de bon goût, favorisant l'émulation du beau.

Dans les occasions les plus difficiles, on ne craignait pas de leur demander conseil; on répétait partout leurs bons mots, on redoutait leurs critiques, on était avide de leurs éloges. Elles rendaient hommage aux belles actions, aux nobles ouvrages, aux grands caractères, aux talents sublimes.

Les plus grands génies les fréquentaient, non pas tant pour leurs charmes physiques ou leurs talents de musicienne ou de chanteuse, que pour leur conversation pleine d'esprit. Socrate, Périclès, Alcibiade, Phidias, Anaxagore, se rendaient chez Aspasie ; Laïs était recherchée d'Aristippe et de Diogène ; Thaïs séduisit Alexandre et Ptolémée.

Il n'était pas honteux pour un citoyen de fréquenter

Digitized by Google

les hétaïres (1), il était même de bon ton qu'un jeune homme achevât avec elles son éducation; d'ailleurs encore aujourd'hui, bien des parents ne se félicitent-ils pas de voir leur enfant jeter sa gourme avec une maîtresse digne de lui.

Mais si haut que parvînt une courtisane, si elle pouvait, comme de nos jours la demi-mondaine et l'actrice, être admirée et fêtée, s'enrichir, se faire aimer, jouer un rôle social, *elle n'obtenait jamais l'estime publique.*

Elle ne pouvait prétendre à l'honorabilité des matrones. Les lois étaient même sévères à son égard; elle était placée dans une situation inférieure, ne pouvant célébrer les fêtes des Dieux en même temps que les matrones et les femmes libres. Ses enfants étaient taxés d'infamie, regardés comme des bâtards, ils jouaient, s'exerçaient dans un endroit spécial. Aussi en revanche, ces enfants méprisés n'étaient pas obligés de nourrir les auteurs de leurs jours. Les lois anciennes de la république romaine défendaient d'épouser la courtisane. (Ulp. et Corp. jur. tit. XIII.) Rien ne pouvait effacer son infamie, elle persistait toute la vie (2).

(1) La façon dont se faisait la présentation montre combien l'opinion publique était favorable à ces rapprochements. Le jeune Athénien, nous disent Lucien et Aristophane, écrivait le nom de la courtisane qu'il avait remarquée sur les murs du Céramique en y ajoutant quelques épithètes flatteuses.

La courtisane envoyait son esclave relever les demandes. Si son nom s'y trouvait, elle se rendait au Céramique et se tenait debout auprès de l'inscription, en signe d'assentiment.

(2) Proxénètes aussi bien que prostituées étaient déclarées infâmes. On les méprisait au point que, lorsque Tibère inaugura la délation pour les accusations de lèse-majesté, le Sénat fit un crime capital d'avoir porté de la monnaie ou un anneau à l'ef-

Digitized by Google

Elle payait un impôt spécial annuel au fisc, impôt qu'Eschine nous représente comme fort ancien.

Enfin elle était soumise à des lois somptuaires, étant tenue de porter un costume composé d'étoffes bariolées aux couleurs éclatantes, sur lesquelles étaient appliqués des bouquets de fleurs ; les cheveux devaient être teints en jaune, mais la plupart portaient simplement une perruque blonde.

Des lois semblables étaient encore en vigueur chez les Romains : au cirque ou au théâtre, elle devait coiffer la mitre, le nimbe ou la tiare, et chausser ses pieds de sandales.

Les Grecs seuls connurent l'hétaïre, chaque peuple fait ses courtisanes à son image. Les Romains l'ignorèrent, car ils ne comprenaient pas le charme d'une conversation agréable.

La courtisane lettrée disparut avec le monde antique, *il faut arriver à la Renaissance pour la retrouver dans les républiques italiennes :* elle savait le latin, lisait Virgile, Horace et Ovide, récitait Pétrarque et Boccace, faisait des vers, écrivait même des livres. Chevaliers et artistes l'adulaient et cherchaient à conquérir ses faveurs. Mais elle disparut bientôt et on n'a plus à citer que quelques noms au XVIII[e] siècle, Ninon de Lenclos et Marion Delorme.

Actuellement l'actrice et la danseuse nous représentent vaguement l'aulétride, mais notre époque

figie de l'empereur Auguste dans les latrines ou dans un lieu de prostitution (Suetone, lib. 58.)

C'est un peu comme si aujourd'hui on condamnait les hommes qui iraient dans des lieux de débauche avec leur décoration de la légion d'honneur.

Digitized by Google

n'est pas assez affinée pour avoir l'hétaïre lettrée que connut la Grèce antique.

Nos demi-mondaines peuvent avoir, outre la beauté, quelque culture et quelque esprit ; souvent même les plus cotées le doivent plus au charme de leur conversation qu'à celui de leur corps. Mais relisez les descriptions que nous laissèrent les anciens de leurs hétaïres et vous comprendrez qu'aucune comparaison n'est possible.

Sans doute il n'est pas honorable pour une société de nourrir des courtisanes, mais du moment où elle ne peut s'en passer, il serait à souhaiter qu'elle les eût sous la forme la plus artiste.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LA PROSTITUTION ACTUELLE DANS LES PAYS ORIENTAUX RAPPELLE PAR PLUSIEURS TRAITS LA PROSTITUTION ANTIQUE. — DANS LES PAYS MUSULMANS, LES ALMÉES, CARACTÈRE FATALISTE DE LA PROSTITUÉE. — AUX INDES, LES BAYADÈRES. — EN CHINE, LA PROSTITUÉE PAR DÉVOUEMENT FILIAL. — LES GUÉCHAS DU JAPON.

I

La prostitution musulmane, les almées; caractère fataliste de la prostituée.

La prostitution en Orient a un cachet original qui la distingue de celle de nos pays, et nous rappelle, par certains côtés, l'antiquité.

Les almées et les ghaouazys des musulmans pratiquent en effet comme les anciennes almées les arts du chant et de la danse.

Encore aujourd'hui en Égypte, les almées sont élevées dès l'enfance dans des collèges spéciaux où elles apprennent à chanter et à jouer de divers instruments de musique. Elles ont conservé certains chants de l'ancienne Égypte, si étranges, sur un rythme inconnu

Digitized by Google

de nous. Quelques-unes sont fort recherchées ; on les paie au poids de l'or, comme nos grands artistes de l'Opéra.

Les ghaouazys dansent en s'accompagnant de castagnettes, un musicien joue du rebal et une vieille femme marque la mesure avec un tambour de basque. Qui n'a vu la fameuse danse du ventre et celle moins indécente des foulards ?

« Le ventre découvert et les seins seuls maintenus, elles débutent par faire quelques pas rythmés en agitant au-dessus et autour de leur tête des foulards et parfois de petites cymbales de cuivre dont elles jouent avec expression. Elles se cambrent ensuite en tous sens. Puis immobilisant les jambes et la poitrine, elles remuent les bras qu'elles écartent, arrondissent, abaissent ou élèvent pour exprimer les phases successives des sentiments qu'elles éprouvent. Elles exécutent aussi des mouvements de reins et de hanches, agitant leur bassin par une trépidation incessante que tour à tour elles accélèrent ou ralentissent langoureusement et simulent avec impudeur les émotions les plus sensuelles. Le comble du talent consiste à trépider le ventre et le bassin ou encore les seins alors que le reste du corps est immobile. Pour prouver à quel point elles savent diriger leurs mouvements, elles les accomplissent parfois avec une lampe sur la tête. Leurs sourires et leurs attitudes sont très expressifs ; elles traduisent ainsi les émotions progressives de l'acte sexuel jusqu'à l'abattement final (1). »

A l'usage des classes inférieures exercent les nombreuses filles de rue. On les reconnaît à Oran et à

(1) Savary, *Voyage en Égypte*, cité par le docteur Edmond Dupouy (la prostitution dans l'antiquité, 1893, Paris, p. 34).

Digitized by Google

Alger à leur pantalon bouffant, à Constantine et à Biskra à leur robe longue et flottante maintenue par une ceinture d'or ou d'argent ; presque toutes se tatouent en bleu sur la joue une petite fleur ou une étoile. Elles rehaussent encore leurs charmes en se couvrant de la tête aux pieds de lourds bijoux d'or massif ; les Ouled Neil en portent ainsi parfois pour huit ou dix mille francs, toute leur fortune.

Les Arabes estiment fort l'embonpoint ; aussi quand une vie oisive et un excès de nourriture ne suffisent pas à le leur procurer, l'obtiennent-elles au moyen de drogues et spécialement de baies de belladone qu'elles font cuire dans de l'eau avec de la farine et de la graisse.

Entre les deux mentalités des chrétiens et des musulmans il y a un abîme, cet abîme persiste chez leurs prostituées.

Les Arabes s'adressent aux filles uniquement pour satisfaire leur appétit sexuel ; ils se respectent trop pour se livrer chez elles au bruit et au désordre, on ne voit jamais des musulmans se rendre en bande dans un lupanar pour s'y livrer aux orgies, se vautrer dans la crapule et aboutir à la joie suprême du rapprochement sexuel.

Ils méprisent aussi les raffinements sexuels des chrétiens ; ces derniers ont coutume de dire : « Les mauresques et les juives ne savent rien faire. »

Il est pourtant une ombre à ce tableau : la pédérastie est plus usitée qu'en Europe, et certaines filles s'y prêtent, bien que cette pratique soit regardée comme infamante.

Les Arabes étant graves et sérieux, ne buvant pas,

Digitized by Google

n'ayant pas l'habitude de rire et de faire du tapage avec les filles perdues, il est naturel que celles-ci partagent ces qualités.

Leur tenue est des plus correctes.

« Graves et sérieuses, elles ne font pas la noce, ne boivent pas, ne rient jamais et ont horreur du tapage. Assises par deux ou trois devant leur porte, nonchalamment accroupies, elles fument une cigarette qu'elles hument lentement. (E. Laurent.)

« Il est rare qu'elles adressent la parole aux passants. Pourtant, quelquefois, l'une d'elles se hasarde à demander au flâneur qui les regarde avec un peu d'insistance :

« Sidi, veux-tu boire café ? »

C'est tout. Pas de prières, pas de gestes lascifs, de promesses inviteuses, pas d'engueulades.

La marchande d'amour exerce son métier avec ce caractère passif et fataliste, spécial aux musulmans.

Elle se vend parce que Dieu l'a voulu, c'était écrit. Elle n'a ni honte, ni regret, ni aspiration vers une existence meilleure. Les désirs de l'Européenne lui sont inconnus.

Elle n'a jamais d'amant de cœur, elle ignore toutes les joies charnelles et psychiques de cet amour qu'elle vend sans même en soupçonner la sensualité. Son corps appartient à tous, mais son âme indifférente et froide toujours, n'est à personne.

Si elle a moins de tempérament, elle est plus libre que l'Européenne.

Avant la conquête, le lupanar dirigé par une matrone était inconnu en Algérie. Il était si peu dans les mœurs musulmanes qu'en 1889 à Tunis, il n'y avait

Digitized by Google

qu'une maison de ce genre avec neuf à douze pensionnaires, alors que le nombre total des filles était en cette ville de cinq cents environ; ces dernières vivaient chez elles, se réunissant parfois quelques-unes pour prendre une servante (1).

Mais si elle est moins exploitée par les proxénètes, elle est aussi tracassée par l'autorité policière que sa sœur européenne. Avant la conquête, à Alger, à Blidah, et en d'autres villes, un fonctionnaire dénommé *mézoar*, sorte de préfet de police, était préposé à la surveillance des filles. Il les enfermait en certaines maisons d'où elles ne pouvaient sortir sans sa permission et exigeait de chacune cinq à dix francs par mois suivant leur catégorie.

Ce mézoar surveillait également les harems, ses espions y pénétraient pour espionner; les femmes adultères étaient immédiatement parquées avec les prostituées (2).

Les filles publiques arabes sont restées très soumises à l'autorité. A l'inverse des Maltaises et des Italiennes, elles se sont très vite résignées à la visite médicale.

Il est rare qu'elles cherchent à s'y soustraire, elles parlent toujours avec respect de l'organisation sanitaire et même du spéculum qu'elles appellent l'organe du gouvernement.

(1) Par exception à Tunis, on pouvait observer une vieille femme locataire principale de la maison, qui préparait la nourriture aux filles logées chez elle; mais cette proxénète n'avait ni l'autorité, ni le rôle d'une maîtresse de maison européenne. A Tunis encore en 1887, ce métier était libre, et si certaines rues étaient habitées presque exclusivement par les prostituées, c'était simplement le résultat d'un groupement naturel.

(2) Jacquot, *Gazette médicale de Paris*, 1847, p. 837 et 1853. Voir aussi: Docteur Duchesne, *De la prostitution dans les villes d'Algérie depuis la conquête*, Paris, 1853.

Digitized by Google

On a souvent avancé que le métier de vendeuse d'amour n'avait rien de déshonorant pour les Arabes.

Sans doute ceux-ci étant fatalistes, n'éprouvent pas le dégoût et la répulsion qu'ont pour ces malheureuses les Européens ; d'autre part la femme étant tenue dans une condition inférieure, les mœurs étant polygames, et les répudiations faciles, un mariage avec une courtisane est moins grave qu'en Europe.

Néanmoins la fille publique est méprisée et n'arrive pas à se marier plus souvent que sa congénère européenne.

Les Ouled Neil constituent à cet égard une exception dans le monde musulman. Les filles sitôt nubiles quittent leur pays aride et sans ressources pour aller dans le Tell vendre leurs charmes ; elles ramassent un pécule, et retournent se marier chez elles, où elles sont considérées en raison de leur dot.

Ces mœurs sont dues à l'extrême pauvreté. Abdel-Kader voulut autrefois abolir cette coutume, mais l'année qui suivit la promulgation du décret, il y eut une disette, et les Ouled Neil reprirent leur utile tradition.

Celle-ci n'existe en Algérie que dans leur tribu ; près de leur territoire, à B'damès, toute femme qui chute est chassée impitoyablement.

Mais en Tripolitaine, l'impérieuse nécessité a contraint aux mêmes mœurs la tribu montagnarde des Djebel-Nefoum. Elle a également poussé en diverses contrées des castes méprisées, telles que les tsiganes d'Europe et les Rodiyah de Ceylan, à tirer ce parti des femmes.

Digitized by Google

La faim est un terrible démoralisateur pour les peuples comme pour les individus (1).

II

Aux Indes : Les bayadères et la prostitution vulgaire.

On trouve aux Indes des courtisanes sacrées qui rappellent celles de l'antiquité (2).

Les bayadères, élevées dans les temples, y apprennent, avec l'art de la volupté, ceux de la danse et du chant. Elles se divisent en plusieurs classes, chacune correspond à une caste indoue, car celles-ci ne peuvent se mêler, même dans la prostitution : les devadassi proviennent de bonnes familles qui ont donné leurs filles pour être agréables aux dieux ; au-dessous sont les natches, les vestiatris, les cancénis, etc..

(1) De semblables mœurs existaient dans l'antiquité. En Lydie, les filles, par la prostitution, « se gagnent leur dot, dit Hérodote, et continuent ce commerce jusqu'à ce qu'elles se marient. » De même sur le territoire de Carthage, un temple à Vénus qui, dans la langue de Tyr, s'appelait Succoth-Benoth, c'est-à-dire les cabanes des filles, était un lieu de prostitution où les filles du pays se rendaient pour gagner une dot.

Lombroso qui cite ces passages (*La Femme criminelle et la prostituée*, Paris, 1896, p. 220) les regarde comme s'appliquant à toutes les femmes du pays. Il est probable qu'il ne s'agit que de certaines tribus misérables qui vivaient à la manière des Ouled Neil et des Djebel Nefoum.

(2) La prostitution sacrée existe encore chez les Dayaks, peuple à demi sauvage de Bornéo ; les prêtresses s'y livrent aux hommes d'après un tarif.

Digitized by Google

Les voyageurs se sont exprimés avec admiration à leur égard ; les accords des voix et des instruments, le parfum des essences et celui des fleurs, la séduction de leurs charmes, tout porte le trouble et l'ivresse dans les sens des spectateurs. Parfois une douce émotion, un feu inconnu semble les pénétrer. Étonnées, puis agitées, palpitantes, elles paraissent succomber sous une volupté trop forte. Par les gestes, les positions du corps, les soupirs étouffés et brûlants, les regards scintillants ou chargés d'une molle langueur, elles savent d'abord exprimer l'embarras de la pudeur, puis le désir, l'inquiétude et l'espoir, enfin les trépidations de la volupté.

Échauffées par le désir de plaire et par les odeurs dont elles sont parfumées, elles finissent par être hors d'elles-mêmes. Leurs danses sont des pantomimes d'amour. Le plan, le dessin, les attitudes, les mesures, les sons et les cadences de leurs ballets, respirent la passion et en expriment les voluptés et les fureurs (1).

Tout conspire au prodigieux succès de ces femmes voluptueuses : l'art et la richesse de leurs parures, l'adresse qu'elles ont à façonner leur beauté. Leurs longs cheveux noirs épars sur leurs épaules ou réunis en tresses, sont chargés de diamants et parsemés de fleurs.

Rien n'égale leur attention à conserver leur sein comme un des trésors les plus précieux. Pour les empêcher de grossir ou de se déformer, elles les enferment dans deux étuis d'un bois très léger, joints

(1) Edmond Dupouy, *La Prostitution dans l'antiquité* (Paris, 1887).

Google

ensemble et bouclés par derrière. Le dehors de ces étuis est revêtu d'une feuille d'or parsemée de brillants : mais ce voile qui couvre le sein, n'en cache point les palpitations, les soupirs, les molles ondulations, il n'ôte rien à la volupté.

L'art de plaire est toute la vie, toute l'occupation, tout le bonheur des Bayadères. On résiste difficilement à leur séduction. (Raynal.)

Les bayadères forment l'aristocratie de la prostitution. Les descriptions poétiques qu'on en a faites ne s'appliquent pas aux filles de rues et de lupanars, si nombreuses dans les villes.

Ici encore *le principe des castes, si rigoureux aux Indes, donne un cachet tout particulier à la prostitution.*

Quelque puissant que soit l'appât du gain, une vendeuse d'amour indoue, de religion brahmane, ne se livrera jamais à un Européen. Un tel acte serait un crime abominable, puni d'un châtiment plus redouté que la mort : la coupable serait décastée !

Cette peine rappelle l'excommunication majeure au moyen âge. Tout le monde fuit la malheureuse comme une pestiférée, personne ne veut lui parler, la servir, lui vendre d'aliments. Elle n'a plus qu'à se suicider, à moins qu'elle ne dispose d'une somme d'argent assez forte pour fléchir la colère des prêtres.

Aussi à Calcutta et dans les villes fréquentées par les Européens, existe-t-il deux quartiers distincts : dans l'un sont groupées les maisons publiques pour les indigènes, dans l'autre celles pour les étrangers ; ce dernier est desservi par des Européennes, des Japonaises, des femmes jaunes du Thibet, du Neypal

Digitized by Google

et du Bhoutan, des Indoues de religion musulmane... mais point de sectatrices de Brahma.

On comprend bien par suite ce saisissant tableau que nous écrivait à ce sujet le docteur Eifer qui visita l'Inde il y a une quinzaine d'années :

« Que sont toutes ces femmes aux balcons, bellement parées, couchées sur les tapis, et qui sourient languissamment ?

« Des courtisanes, mais pour les Indiens seuls. Et si un soir, vous suivez quelque proxénète inviteur, jamais il ne vous y conduira, mais vous irez dans des maisons spéciales, en la ville européenne, chez des Indoues musulmanes.

« Car si une sectatrice de Brahma, fût-elle la pire prostituée, se laissait tomber dans les bras d'un Européen, elle deviendrait l'opprobre de tous, même de ses compagnes.

« N'essayez pas d'entrer dans ces maisons louches ; la porte, vertueuse pour vous, se fermera. Et vous entendrez dans l'intérieur les cris de terreur et les menaces. Ne le demandez pas à l'Indou qui vous fait ses offres.

« — Impossible, monsieur, ce sont des femmes pour les noirs. »

« Étrange peuple, qui ne veut rien avoir de commun avec son vainqueur, pas même les filles publiques. Quand les alliés entrèrent à Paris en 1814, les bordels, raconte-t-on, fermèrent leurs portes. Mais ce ne fut là que l'affaire de quelques jours. Imagine-t-on pareille situation durant des années? »

Cette division ne provient pas en effet d'une haine de race, sans quoi le temps l'aurait atténuée, le préjugé religieux seul la maintient.

Digitized by Google

III

En Chine : la prostituée par dévouement filial ; les bateaux de fleurs.

La même séparation se retrouve en Extrême-Orient, en Chine et au Japon. Mais ici la cause n'en est pas la religion, car les castes n'y existent point. Elle provient simplement du goût des indigènes qui ne veulent pas prendre pareil contact avec les blancs.

C'est ainsi qu'à Tokio existent deux sortes de maisons, les unes pour les indigènes, les autres pour les étrangers ; à Shanghaï, on trouve en plus des maisons mixtes, etc.

Les filles indigènes se spécialisent dans un genre de clientèle sans que d'ailleurs leurs idées religieuses ou patriotiques aient aucunement à en souffrir.

Quelle que soit leur destination, à l'usage des faces blanches ou des faces jaunes, les *lupanars chinois sont, paraît-il, fort bien organisés.*

Leur aspect extérieur serait plus discret que les nôtres ; dans la plupart des provinces, ils ne se manifestent à l'extérieur par aucun signe. Pourtant le docteur Martin (1) aurait vu dans certaines villes une gigantesque lanterne.

Dans les maisons de dernière classe, on lit quelque inscription figurée comme : « Temple de la félicité

(1) Docteur Martin, *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, Paris, 1872, p. 405.

Digitized by Google

éternelle, du Bonheur suprême, Jardin des fleurs parfumées, etc. » Dans celles-ci tout passant peut pénétrer, mais dans celles de première classe, il faut avoir été présenté, donner un mot de passe. Les gens comme il faut envoient prévenir de leur arrivée, ils sont à l'abri de tout regard indiscret.

Dans les villes maritimes, les maisons publiques sont généralement des bateaux qui ont reçu le nom gracieux de bateaux de fleurs. A Canton, les bateaux de fleurs sont rangés le long des quais de Pearl river. Avec leurs banderoles, leurs dorures et leurs glaces, leurs lustres étincelants de lumière, leurs baies largement ouvertes, leurs orchestres assourdissants, ils représentent assez bien nos suites de cafés concerts aux Champs-Élysées. Mais l'intérieur fourmille d'attributs obscènes comme autrefois les lupanars de Pompéi.

Pourtant les gens mariés et respectables s'y rencontrent, y fument, y causent, y prennent le thé et des collations, et comme les portes de la ville et de chacun de ses quartiers sont rigoureusement fermées après le coucher du soleil, il faut y passer la nuit.

Des jeunes filles, aux joues couvertes d'un carmin éclatant, des roses touffues dans les cheveux, revêtues de robes lâches et sans taille, d'un rose pâle ou d'un bleu vif, ou d'un jaune brillant, courtes avec des pantalons larges et de même couleur que la robe, font galerie, chantent ou pincent le pi-pa, sorte de guitare.

C'est surtout par *le mode de recrutement des pensionnaires* que ces établissements diffèrent de ceux de notre pays.

Les mœurs des jaunes sont l'opposé de celles des

Digitized by Google

Européens : l'autorité des parents sur leurs enfants est absolue et dure toute la vie.

De plus tout le monde est marié, et tout le monde est marié jeune, il n'y a ni vieux garçons ni vieilles filles ; les parents font ces mariages pour que le culte des ancêtres soit assuré.

Les proxénètes ne peuvent donc inciter à la débauche des jeunes filles qui sont sous la domination de leurs parents, ou des femmes soumises à leur mari. Elles se procurent un personnel en achetant les jeunes filles à leurs parents, profitant pour cela des famines si fréquentes dans ces pays.

Parfois ce sont les jeunes filles, elles-mêmes, qui se vendent pour nourrir leurs parents ou encore répondent d'une dette qu'ils ont contractée (1).

Cet acte est aussi sublime pour les Orientaux que chez nous celui d'une mère qui se prostitue pour nourrir ses enfants.

Les ventes ont lieu par contrats, qui ne sont pas, il est vrai, reconnus par l'autorité, mais l'opinion publique leur assure une valeur effective.

Voici le texte d'un de ces contrats rapporté par le docteur Max Durand-Fardel :

« Moi, Wang Kuang, ai une fille née de moi qui a pour nom Ta-Mé, elle vient d'avoir seize ans. Maintenant nous trouvant dans l'impossibilité de nous procurer des moyens de subsistance, moi et ma femme, avons décidé de disposer d'elle en faveur d'une personne quelconque résidant au loin ou dans le voisinage, vivant sur eau ou sur terre. En conséquence de

(1) Docteur Max Durand Fardel. *Journal d'hygiène*, 27 mars 1884, et *Union médicale*, 1876, t. I, p. 873. Docteur Morache, article Chine, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*.

Digitized by Google

cette résolution, nous avons d'abord notifié à nos parents qu'elle devait être vendue, et ceux-ci n'ayant pas souhaité de la retenir, nous avons été nous adresser à un entremetteur Liang Je Nin qui nous présenta à un acquéreur auquel elle convint et qui nous témoigna l'intention de nous la prendre suivant les conditions à fixer. Le prix fut établi à 220 dollars à façe étrangère et ayant le poids légal. Nous trouvant tous les trois d'accord et les deux familles ayant donné leur consentement, le marché se trouva conclu avec l'entremetteur. Cette vente est une transaction *bona fide*, la fille n'ayant pas été volée, ni contrainte contre sa volonté, ni livrée pour cause de dette. Elle est garantie vierge et n'a jamais été fiancée. Elle est en outre garantie libre de toute imperfection physique ou mentale, le montant de la vente devant être restitué si l'on en découvrait quelqu'une. Le marché étant effectué, elle peut être emmenée, son nom changé ; et elle résidera où il conviendra à l'acquéreur qui usera d'elle pour toute fin qui lui plaira, soit respectable, soit autre. En cas de désobéissance, on pourra disposer d'elle comme on voudra. Ayant par cet acte, cédé tout intérêt la concernant, toute relation cessera d'exister entre elle et sa famille, et elle ne sera point rachetée. En cas de mort, ce qui doit être de part et d'autre considéré comme un ordre du ciel, il faudra en prendre son parti. Pour l'effet ci-dessus, ce document est livré ; en témoigne. »

Ci-dessous la signature.

Les enfants étant achetées toutes jeunes, *il faut que la matrone fasse les frais de leur élevage.* Elle soigne et traite fort bien ces petites esclaves qui représentent

Digitized by Google

pour elle un capital. A partir de sept ans, elle leur fait servir leurs sœurs aînées, car c'est le nom de sœur que se donnent les pensionnaires d'un établissement.

Dans les maisons à haut tarif, leur éducation est très soignée : on leur apprend le chant, le jeu des instruments à cordes, de la flûte ; elles savent lire, réciter des vers, et même en faire. Leurs pieds subissent la déformation ethnique à laquelle les Chinois attribuent une idée érotique.

Les maris chinois, à l'instar des Grecs et de leurs voisins les Japonais, trouvent ainsi dans les maisons publiques des filles avec lesquelles ils peuvent avoir un entretien agréable, car les filles honnêtes sont séparées des garçons dès l'âge de sept ans et, sitôt nubiles, livrées à un époux inconnu; elles ne peuvent remplir le rôle de compagne de leur mari.

Certains romans chinois nous donnent une idée exacte de ces mœurs. Prenons un extrait du recueil intitulé *les Quarante Nouvelles* (traduit du chinois par le docteur Schliegel) et ayant pour titre : *Le vendeur d'huile qui, seul, possède la reine de beauté.*

Une fille est achetée par une maîtresse de maison, qui la soigne affectueusement et lui fait donner une éducation brillante. Arrivée à la puberté, elle est incitée par la maîtresse à se faire déflorer, ce qui, dans le milieu dont il s'agit, donne lieu à des réjouissances publiques.

La jeune fille se révolte, mais on l'enivre. Au réveil « quand le vert fut terni et le rouge eut fini » ce qui, dans leur langage imagé, veut dire : « la verdure de la virginité effeuillée et le sang répandu » le désespoir de Mei, c'était son nom, fut grand. Mais elle se résigna : elle fut bientôt recherchée de la jeunesse dorée.

Digitized by Google

Le fils d'un riche personnage devint amoureux d'elle, mais elle résistait à ses poursuites. Un jour il prend sa maison d'assaut, ses gens emportent la jeune fille chez lui. Irrité de ses refus, il la maltraite et lui fait enlever ses souliers brodés et les bandages dont ses pieds sont enveloppés et la fait jeter dehors découvrant « deux lis dorés ressemblant à deux bourgeons de bambou de jade ». Un jeune marchand d'huile, amoureux d'elle, la rencontre, l'amène chez lui. « Mei joua de la flûte, pinça sa guitare, chanta et dansa. » Ils se marièrent après, mais non sans payer le rachat à la maîtresse.

Ces mariages se produisent d'ailleurs bien rarement en Chine. Durand-Fardel en a observé deux pendant son séjour à Shangaï ; le rachat de ces filles publiques avait coûté aux époux, l'une 37.500 francs, l'autre 30.000 francs.

On voit par ce récit que les filles de maison sont la propriété de la matrone ; celle-ci a sur ses pensionnaires les mêmes droits qu'une mère, aussi est-ce ce nom qu'elles lui donnent.

Etant esclaves, les malheureuses n'ont rien qui leur appartienne en propre ; quelque fortune qu'elles puissent gagner, tout l'argent revient à la mère, il leur est impossible de se racheter.

Aussi quand elles vieillissent, sont-elles vendues au rabais ; elles tombent de maison en maison et finissent dans la misère.

Leur vie est donc plus malheureuse que celle des Européennes. Elles ont pourtant sur elles un appréciable avantage.

La race chinoise jouit d'une immunité relative contre la syphilis. Cette maladie n'a chez elle aucun caractère

Digitized by Google

de gravité. Chez les filles de Shanghaï, le chancre est suivi de quelques éruptions générales bénignes, et six mois après le début, tout est terminé (1).

Mais l'Européen fera bien de ne pas s'y fier, cette syphilis bénigne prendra chez lui une allure grave (2).

D'ailleurs les blennorragies y sont aussi virulentes qu'en Europe et il n'y a point de police sanitaire. Les fleurs des bateaux chinois ne sont donc pas non plus sans offrir quelques épines.

IV

Au Japon : les guéchas, le yoshiwara.

Le Japon a su donner le cachet d'art qu'il possède à un si haut degré à sa prostitution : si la *guécha* n'atteint pas tout à fait le niveau de l'hétaïre, femme de lettres de la Grèce, elle paraît être au moins l'équivalent de l'aulétride si vantée des anciens.

(1) Docteur Blanc. *Conférences de Bruxelles*, 1899. Enquêtes, I, 2e fascicule, p. 204.

(2) La syphilis existe depuis longtemps en Chine. On en retrouve des descriptions dans des manuscrits qui dateraient de 2.600 ans avant le Christ. Le Nuci-King parle du virus qui « cause un ulcère et se répand ensuite dans toute la masse du sang. Il s'accompagne de tumeurs qu'on doit traiter avec une pommade faite d'huile et d'une poudre mercurielle. »

Il indique ensuite l'apparition sur le front de petites taches rouge cuivré, de la douleur et du prurit à la gorge, de la céphalalgie et des douleurs dans les os, des plaques muqueuses, du coryza spécifique, de la nécrose des os du nez, de la syphilis infantile... (E. Dupouy, *De la Prostitution dans l'antiquité.*)

Digitized by Google

Le docteur Michaut (1) a fait de la guécha une description saisissante, nous ne saurions mieux faire que de la résumer.

« La guécha, dit-il, n'est pas seulement une courtisane ordinaire, possédant la mystérieuse attirance du vice, experte en raffinements savants, c'est surtout et avant tout une artiste. Elle réunit dans sa gracieuse petite personne le charme du fruit défendu et la coquetterie de la comédienne. Elle est le rire, la passion, la joie, la musique et la danse ; c'est l'épanouissement de la hantise d'amour de l'Oriental.

« On l'admire, on la choie comme une artiste aimée, on la désire comme une maîtresse tarifée, une cocotte en renom. Elle est de toutes les fêtes. Hier, elle était admise à une réception officielle ; aujourd'hui, elle daigne paraître dans une soirée chez un diplomate étranger ; demain, elle sera du banquet qu'on offre au général vainqueur.

« Le grand seigneur, le puissant du jour se montrent galants avec elle, car capricieuse et hautaine, elle n'accorde ses bonnes grâces qu'à ceux qui savent lui plaire, elle qui plaît à tous ; une liasse de yens ne suffit pas, souvent, pour lui faire dénouer sa ceinture.

« Elle est coquette et fantasque comme une artiste, oublieuse et volage comme une courtisane. Ses petites quenottes ont dévoré la fortune de plus d'un riche commerçant, plus d'un ministre a brûlé son crédit aux étincelles de ses petits yeux de chat.

« Enfant trouvée ou vendue par ses parents à un directeur de théâtre, elle a été élevée pour cette

(1) *Correspondant médical*, Paris, 31 janvier 1897.

Digitized by Google

triple profession : musicienne, danseuse, courtisane.

« On lui a appris la poésie, l'histoire, les chansons populaires, l'astronomie et la musique. Successivement, toutes ces connaissances hétéroclites sont venues se caser dans sa petite cervelle d'oiseau.

« Elle sait imiter l'organe superbe de tel ministre, à donner l'illusion à un député ; elle peut simuler la voix nasillarde de tel bonze célèbre, dans la volubilité prodigieuse d'une prière marmottée ; elle peut aussi mimer le combat acharné de deux daïmios tournoyant au milieu des éclairs de leurs sabres; elle raconte l'anecdote d'hier, la nouvelle de tout à l'heure, crache une injure, roucoule une saynète, décoche une épigramme obscène et rit, ah !... rit toujours, d'un rire perlé, irrésistible, clair comme le tintement d'une pluie d'or tombant dans une coupe de cristal, charmant comme l'épanouissement d'une rose; d'un rire d'enfant gâtée, sûre de plaire, aux lèvres rouges, aux petites quenottes blanches... prêtes à croquer les revenus de ce riche marchand que vous voyez là, assis sur ses talons, la bouche bée, les pupilles dilatées, ivre de musique, de saké et de désir !... »

La guécha appartient aux classes hautes et fortunées; pour les autres, qui ne peuvent y prétendre, s'ouvre *la maison publique*. Celle-ci laisse bien loin derrière elle tous nos établissements similaires d'Europe.

C'est surtout le *yoshiwara* ou *quartier réservé* de Tokio qui a été l'objet des descriptions enthousiastes des Européens.

Depuis 1642, époque de son ouverture, des sommes énormes ont été dépensées pour faire de ce quartier

Digitized by Google

une ville spéciale de plus de deux mille maisons, avec des théâtres, des restaurants, etc.

Chaque maison a deux ou trois étages, construits en bois, comme toute maison japonaise, mais avec un luxe qui en fait un véritable palais. Les bois précieux, la laque, les sculptures, rien n'y manque. On cite à Tokio des établissements qui ont coûté plusieurs millions. Plusieurs sont éclairés à la lumière électrique. Le rez-de-chaussée est constitué par une énorme boutique, magasin séparé de la rue par un grillage. Les femmes sont exposées derrière le grillage, vêtues de vêtements fort riches, fardées et coiffées avec recherche. Un employé de la maison se tient à la porte et a charge d'indiquer les qualités des exposées. C'est en effet une véritable exposition de femmes; rien n'indique la destination de l'établissement. Le second étage est occupé par des chambres et des salles de bain.

On a comparé cet étalage de femmes à un harem public, à des cages luxueuses où de charmantes poupées seraient exposées.

Mais il faut savoir qu'aucun Européen n'est reçu dans ces maisons. C'est seulement dans les ports ouverts (Yokohama, Kobé, Nagasaki, Akodaté) que les Européens peuvent pénétrer dans la partie qui leur est exclusivement destinée. Il est donc difficile, sinon impossible, au voyageur de passage de se rendre un compte exact de la façon dont les choses se passent dans l'intérieur de ces établissements.

Il faudrait tout un chapitre spécial pour rendre un compte exact de la vie intérieure des Yoshiwara. Ce sont des maisons de commerce qui ont leur patente, leur législation.

Digitized by Google

Le rôle de tenancier, de domestique dans ces maisons, n'est pas considéré comme honteux. Tous les ans se célèbre une fête des patrons. Il y a à peine trente ans, on promenait à cette occasion un énorme phallus en carton doré dans les rues de la ville.

Depuis 1868, il existe un règlement sanitaire. Le médecin passe une fois par semaine dans chaque maison. Chaque quartier possède un hôpital spécial pour les prostituées malades. Détail caractéristique : le patron, soucieux de la réputation de sa maison, examine lui-même *de visu* l'état de la « santé locale » du visiteur qui va passer la nuit dans son établissement.

Comme, d'autre part, les filles possèdent la qualité nationale qui est l'extrême propreté, les maladies vénériennes sont plus rares qu'en Europe. On n'accuse que 3,44 malades sur 100 femmes examinées dans l'année.

Les clandestines sont au contraire fort dangereuses et elles abondent dans les estaminets et les maisons de sport comme celles de tir à l'arc : aussi l'état sanitaire des marins japonais est-il fort mauvais.

On a beaucoup exagéré le relâchement des mœurs au Japon, on a même prétendu que la prostitution n'y avait rien de déshonorant, et que les femmes en sortant du Yoshiwara trouvaient aisément à se marier.

Sans doute ce peuple aimable et tolérant ne regarde pas comme de mauvais goût la fréquentation des maisons publiques. Il est fort bien reçu d'aller passer quelques heures au Yoshiwara ; on y fait de la musique, on y récite des vers, on y fait venir à sou-

Digitized by Google

per, on y amène des danseuses. Le commerçant, l'homme de cour, le député y vont, s'y rencontrent en société. Il n'est pas rare que la femme légitime aille chercher son mari dans une maison publique quand une affaire pressante l'appelle chez lui.

Ces mœurs nous semblent peu correctes, mais il faut se rappeler qu'elles existaient en Europe il y a peu de siècles; au moyen âge et pendant la Renaissance, les hommes de la plus haute société fréquentaient ouvertement les lupanars.

Elles ont même persisté dans certaines villes du Midi. J'ai vu à Marseille, il y a quinze ans, les jeunes gens des meilleures familles amener ouvertement leurs maîtresses au théâtre où se rendaient de leur côté leur mère et leurs sœurs. A Lisbonne, les jeunes élégants prenaient des femmes dans les maisons publiques pour les conduire à l'Opéra. De même à Buda-Pesth, les gens les mieux posés viennent causer dans les salons des maisons publiques comme dans un café (1).

Le Japonais ne se contente pas de jouir en dilettante de la compagnie des courtisanes; il trouve fort naturel de s'en servir, car il ne regarde pas comme honteux l'acte sexuel, le christianisme ne lui a pas enseigné le péché de la chair.

Il aura donc quelque indulgence pour la fille de joie. D'autant que celle-ci ignore les raffinements et les pratiques anormales de ses compagnes européennes. Son métier est de se vendre à tous, et elle se livre froidement, sans que ses sens y participent.

Les clients la traitent avec urbanité. On le sait, le

(1) H. Turot, *Le Prolétariat de l'amour*, Paris, 1904.

Digitized by Google

caractère essentiel des Japonais est la politesse. Cette politesse se fait sentir jusque dans la maison publique. Un jeune homme de la bourgeoisie ou un descendant d'une famille d'ancienne noblesse se gardera de faire du scandale même dans ces établissements. On doit y aller accompagné, en société, on doit se faire présenter à la femme dont on recherche les faveurs, on doit lui faire une première visite et se faire agréer ; c'est seulement alors qu'on peut avoir des relations avec la prostituée.

Je me suis même laissé dire, quand je voyageais en Orient, qu'en beaucoup de maisons publiques, un homme qui avait des relations avec une pensionnaire n'aurait pu à une seconde visite en choisir une autre : cette dernière s'y serait refusée.

La fille publique est d'ailleurs plutôt à plaindre qu'à blâmer. Issue des classes inférieures de la société, *elle est tombée pour venir en aide à ses parents ;* l'argent provenant de sa vente les a empêchés de mourir de faim.

Pour entrer en maison elle doit être inscrite par la police. Or les conditions que celle-ci impose (1) sont bien caractéristiques. Il faut que la fille :

1° Ait seize ans révolus ;

2° Qu'elle ne puisse trouver aucun autre moyen d'existence et soit dans une pauvreté absolue ;

3° Qu'elle soit munie du consentement de ses parents, ou à défaut, du consentement de ses proches parents ;

4° Qu'elle soit en état de bonne santé et surtout

(1) Morita Mohichi, *Prophylaxie de la syphilis au Japon* (Conférence de Bruxelles, t. II, app. p. 191).

Google

non atteinte de syphilis, chancre, gonorrée, tuberculose pulmonaire ou autres maladies contagieuses.

On voit donc qu'une Japonaise ne peut se prostituer sans le consentement de ses parents : c'est toujours l'autorité absolue du père de famille, qui sacrifie son enfant à son intérêt !

Un anthropologue à courte vue, que je ne nommerai pas, trouvait honteux que la famille nippone conservât des relations avec une fille perdue. Il se réjouissait fort qu'il n'en fut pas de même dans nos pays (1).

Mais les conditions sont entièrement différentes : une famille ne peut renier l'enfant qui s'est dévouée pour elle, une telle action constituerait au contraire une absence complète de sens moral. Ces malheureuses sont souvent exportées très loin de leur patrie, elles remplissent toutes les maisons publiques d'Extrême-Orient; les lettres qu'elles reçoivent sont les seuls liens qui les rattachent à la patrie : on comprend à quel point elles y tiennent.

Le métier de courtisane n'entraîne donc pas le degré d'abjection qui s'attache à lui en Europe ; il ne constitue pas pour cela un certificat d'honorabilité et est loin de favoriser le mariage de celles qui s'y livrent.

Sans doute comme partout on peut citer des Japonais qui se mésallient, on rappelle toujours qu'un ministre épousa une guécha, n'en pourrait-on pas trouver en Europe qui se soient mariés à des actrices ?

Quoi qu'on en ait dit, le Japonais apprécie hautement la chasteté de celle qu'il épouse. Jeune fille, mariée et mère de famille, la Nippone est tenue dans une

(1) Docteur Roux, la *Prostituée japonaise*, *Bulletin de la Société d'anthropologie*. Paris, 1905, p. 203. Voir la discussion qui a suivi.

Digitized by Google

grande dépendance. Depuis le réveil du Japon, les jeunes filles des familles évoluées, vont passer quelques années en Amérique ; à leur retour, elles souffrent beaucoup de la servitude où les maintient l'état des mœurs.

Comment finit la petite madame Chrysanthème ?

Son rêve est de trouver un protecteur qui paye ses dettes et la libère de sa tenancière.

Si un Européen accomplit ce rêve, malgré qu'il soit un étranger, et qu'un abîme sépare sa mentalité de celle de sa compagne, il verra éclore une exquise sentimentalité chez cette femme jusqu'alors si froide qu'il avait prise pour une poupée orientale (1). Elle lui témoignera sa reconnaissance et son affection par des caresses passionnées.

Tombe-t-il malade, elle deviendra une infirmière dévouée, aux petits soins pour lui, et fera exécuter à la lettre les prescriptions du médecin.

Une pareille bonne fortune est exceptionnelle ; madame Chrysanthème s'est vendue, elle est esclave, tout ce qu'elle gagne appartient à la matrone, elle ne peut rien posséder en propre, ni par suite se libérer de sa dette.

La vieillesse survient ; comme sa compagne de Chine, elle est vendue à d'autres maisons de bas étage, tombe d'échelon en échelon jusqu'à ce que la mort la délivre.

(1) Il convient de constater la différence de ces faits que nous rapporte le docteur Roux qui les a constatés au Tonkin où il a vécu, avec le récit si poétique de Loti : *madame Chrysanthème*. Celle-ci reste une poupée froide et sans cœur. Mais la madame Chrysanthème de Loti ne constitue qu'un cas, et ce cas est justement exceptionnel. Il ne faut donc jamais se hâter de généraliser.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

ÉVOLUTION DE LA PROSTITUTION DANS LES PAYS CHRÉTIENS. TENTATIVES INFRUCTUEUSES DE SUPPRESSION AUX PREMIERS SIÈCLES DU CHRISTIANISME ET AU MOMENT DE L'APPARITION DE LA SYPHILIS. — SOUS LOUIS XIV ON LA RÉGLEMENTE EN VUE DE MAINTENIR LE BON ORDRE. — AU XIX^{e} SIÈCLE APPARAISSENT LES RÈGLEMENTS SANITAIRES.

I

Tentatives infructueuses de suppression dans les premiers siècles du christianisme.

Le christianisme modifia profondément les idées morales des païens, il exalta la continence, regarda le plaisir charnel comme un péché, le tolérant à peine dans le mariage. La fille publique, regardée jusqu'alors avec indifférence, devint abjecte, répulsive, odieuse.

Un roi pieux ne pouvait qu'en souhaiter la suppression dans ses États. Ce vœu semblait d'une réalisation facile : ne suffisait-il pas à ces monarques alors tout-puissants d'en prononcer l'interdiction ?

Plusieurs le tentèrent : Constantin, les deux Théodose, Justinien, à l'époque de Rome et de Byzance ;

Digitized by Google

plus tard au VI^e^ siècle en Espagne, le roi visigoth Recarède ; au VIII^e^ siècle en France, Charlemagne ; au XIII^e^, saint Louis.

On punit les prostituées en confisquant leurs meubles, leurs vêtements, leur maison, en les condamnant au fouet et au carcan, en les bannissant, en les vendant comme esclaves. On alla jusqu'à les mettre à mort, elles et ceux qui leur donnaient asile.

Rien n'y fit.

Nous possédons notamment le témoignage des historiographes de saint Louis ; les filles de joie se cachèrent, prirent les allures de femmes honnêtes, celles-ci furent par suite exposées aux entreprises des libertins, ces mesures ne firent qu'aggraver le désordre.

Et le saint roi, avec une sagesse dont il n'existe même de nos jours que peu d'exemples, rapporta ses décrets. Il se borna à réglementer ce qu'il ne pouvait empêcher, en vue d'assurer le bon ordre dans les rues.

Aujourd'hui encore, on prétend recourir à l'Etat, bien qu'il ne puisse plus user des rigueurs d'autrefois. De tels exemples devraient convaincre de son impuissance à réformer les mœurs.

II

La réglementation au moyen âge.

D'après les documents qui nous sont parvenus sur le milieu et la fin du moyen âge, *les maisons publiques jouissaient de grands privilèges*, les municipalités

Digitized by Google

les favorisaient de leur mieux, car elles en tiraient un bon revenu.

Les filles de joie étaient autorisées à former une corporation. Elles furent soumises à partir du règne de Philippe-Auguste, à un roi des ribauds, chargé de maintenir l'ordre, et qui prélevait un impôt sur elles. Ou encore à Nîmes, à Genève, à Venise... les édiles leur nommaient une reine préposée à l'exécution des règlements.

Bien mieux, en 1424, les capitouls de Toulouse, ne pouvant assurer l'ordre dans leur lupanar du Châtel-Vert, qui était constamment visité par des bandes tapageuses, demandèrent pour lui la protection du roi Charles VII ; ils furent autorisés à apposer sur ladite maison les fleurs de lis royales.

La ville d'Amsterdam, par édit de 1506, ne confiait la tenue des maisons publiques qu'aux gens de police du quartier spécial.

Ces agents de l'ordre devenus proxénètes procuraient toute garantie, et ces nouvelles fonctions étaient pour eux une récompense.

Les maisons publiques n'avaient pas alors le fâcheux renom d'aujourd'hui. Malgré le rigorisme à travers lequel nous nous imaginons le moyen âge, ces établissements étaient ouvertement fréquentés par les représentants de toutes les classes de la société. On a trouvé dans le compte d'une municipalité le détail des sommes dépensées par une ambassade et que la ville avait payées ; un paragraphe mentionnait la dette laissée par elle dans un bordel (docteur Hœffel).

Mais cette indulgence des mœurs pour les patrons des lupanars et ceux qui les fréquentaient, ne s'étendait pas à leur personnel.

Digitized by Google

Les femmes de mauvaise vie étaient méprisées comme elles le furent à toutes les époques, et sur ce point je ne partage pas l'opinion du docteur Hœffel pour lequel les mariages avec les filles ayant passé un certain temps dans les maisons publiques, n'avaient rien de déshonorant (1). Leur situation morale rappelait celle des Japonaises actuelles.

Pour les empêcher de répandre le désordre dans toute la ville, on leur assignait un quartier.

Par ordonnance de saint Louis, les bordels ne peuvent s'ouvrir qu'en quartier réservé.

Un siècle plus tard, en 1367, l'ordonnance d'un prévôt de Paris est plus sévère encore : elle défend à toute personne de louer en dehors du quartier réservé à une fille galante sous peine de perdre le prix du loyer.

Celle de 1374, prescrit aux filles d'être rentrées à six heures du soir dans les rues qui leur sont assignées.

On a également cité le fameux édit de la reine Jeanne en 1347 ; il fixait un quartier aux filles de joie d'Avignon, le porte-clefs ou capitaine de sergents y menait au son du tambour toute femme convaincue de se prostituer. Mais le docteur Pansier qui a étudié ce document, a récemment démontré qu'il était apocryphe.

Les courtisanes étaient rigoureusement soumises aux lois somptuaires; on les obligeait à un costume spécial qui pût les distinguer des honnêtes femmes. Mais ces ordonnances ne leur étaient pas spéciales,

(1) Docteur Hœffel, Conférence internationale. Bruxelles, 1899. T. I, fasc. 1, rapport.

Digitized by Google

elles s'étendaient alors à toutes les classes de la société.

Somme toute, étant donnée l'extrême rigueur des lois de cette époque, la condition des prostituées fut plutôt favorable ; il n'en est pas de même dans la période qui suivit.

III

La prostitution pendant la Renaissance. — Apparition de la syphilis. — Les mesures prohibitives contre la prostitution ne peuvent l'arrêter.

A la fin du XV^e^ siècle, la syphilis rapportée d'Amérique sévit sous forme épidémique (1). Les manifes-

(1) La syphilis fut-elle importée d'Amérique par Christophe Colomb, ou existait-elle déjà dans l'antiquité ? L'accord n'est point fait sur ce point.

Plusieurs syphiligraphes prétendent reconnaître la syphilis dans quelques descriptions d'ulcères vénériens que nous ont laissées les auteurs anciens, mais leurs interprétations sont fort contestables.

Il est de plus étonnant, si la syphilis existait chez les anciens, que des médecins de la valeur d'Hippocrate et de Galien n'en aient pas donné la description, alors qu'ils connaissaient des maladies d'un diagnostic plus difficile.

On a reconnu sur des os préhistoriques des lésions de syphilis. Mais ce n'est là tout au plus qu'une probabilité et on ne peut affirmer cette maladie sur de simples lésions osseuses.

Si la syphilis existait au moyen âge, elle sévissait à l'état de maladie bénigne et sans conséquence, le spirochète, agent de la maladie, étant fortement atténué.

La découverte de l'Amérique, si elle ne donna pas la syphilis, fournit tout au moins un spirochète d'une singulière virulence, car elle fut suivie d'une terrible épidémie du mal.

Digitized by Google

tations en étaient alors fort graves, souvent il se produisait une syphilis généralisée d'emblée sous forme de pustules qui couvraient la peau. Cette forme est aujourd'hui exceptionnelle.

Les accidents tertiaires apparaissaient précoces et étaient sévères : ils rongeaient le nez, la voûte palatine, la face, le crâne, défiguraient le malheureux et amenaient la mort (1).

Cette maladie répandit partout la terreur. On imaginerait volontiers qu'elle amena la continence, et la moralisation sexuelle. Ainsi l'admettent encore certains qui prétendent arrêter la jeunesse en l'effrayant outre mesure.

Il n'en fut rien; le danger n'empêcha pas la débauche, car la passion sexuelle fait tout oublier.

Mais les gouvernements, effrayés de la généralisation du mal, voulurent l'arrêter au moyen de mesures prohibitives.

Les tentatives faites plusieurs siècles auparavant par la foi chrétienne, dans un but de moralisation furent renouvelées pour cause sanitaire.

Comme à cette époque la loi était d'une rigueur extrême pour tous les citoyens, elle le fut également pour les filles de joie; on voulait empêcher la prostitution; on expulsa les courtisanes, leurs meubles furent vendus, on les exposa au carcan, on les fustigea, on les fit même périr dans l'espoir de ramener avec les bonnes mœurs la santé sociale.

Elles n'étaient pas seules coupables du délit de

(1) Dans certains pays exotiques comme les côtes de Madagascar, la Réunion, le Brésil, etc., la syphilis revêt encore cette allure grave; elle est destructive, ulcéreuse, et tend au phagédénisme.

Digitized by Google

transmission de la syphilis : il faut aussi mettre hors d'état de nuire les libertins qui propagent les maladies vénériennes, affirme-t-on encore de nos jours.

De pareilles mesures furent prises sous la Renaissance, dès le début du fléau, par l'édit de 1496.

On enjoignit, sous peine de la hart, à tous les étrangers malades de la vérole de quitter Paris et aux autres de se retirer dans leurs maisons, ou, à défaut de domicile, de se réunir à Saint-Germain-des-Prés, où un local avait été disposé pour eux. Les étrangers devaient s'en aller par les portes Saint-Denis et Saint-Jacques où on prenait leurs noms et on les indemnisait de quatre sous parisis en leur défendant expressément de rentrer avant d'être guéris.

Des mesures semblables furent prises à Lyon et dans la plupart des grandes villes.

Ces mesures furent peu exécutées.

La séquestration dans les hôpitaux fut plus généralement adoptée et une foule de ces hôpitaux spéciaux furent fondés : tels à Paris les hôpitaux de la Trinité, de Saint-Eustache, de Saint-Nicolas.

Mais les filles de joie continuèrent à être traitées avec rigueur durant plusieurs siècles et ces rigueurs se généralisèrent à tous les pays.

Ainsi à Copenhague en 1574, on fustigeait les filles et on les chassait ; si elles revenaient, on leur coupait les oreilles ; à une seconde infraction, on les ligottait dans un sac et on les noyait (Ehlers).

A Nancy, en 1615, on les fustigeait, on les exposait au carcan et on les bannissait ; en 1632, on pendait les proxénètes (1).

(1) *La France médicale*, P. Villement. La prostitution à Nancy, 1904, p. 290.

Digitized by Google

A Paris, en 1635, une ordonnance du lieutenant de la prévôté leur commandait de vider la ville et les faubourgs sous peine d'être rasées et bannies à perpétuité sans autre forme de procès. Charles VIII ordonna même de les brûler vives.

Les rigueurs des lois n'eurent pas plus d'influence que la crainte du terrible mal. Rien ne réussit à empêcher la débauche.

Les châtiments augmentèrent plutôt la fréquence et la gravité de la syphilis en contraignant les malades à se cacher.

Ce fut une nouvelle preuve ajoutée à tant d'autres de la constante inutilité des lois draconiennes.

N'empêche qu'il se trouvera toujours des esprits sévères pour les préconiser.

IV

La prostitution à partir du règne de Louis XIV.

Avec le gouvernement de Louis XIV apparut une conception différente du rôle de l'Etat : *il lui incombait avant tout de faire régner l'ordre*, aussi les mendiants, vagabonds, infirmes et autres gueux qui auparavant erraient en liberté, furent-ils enfermés à l'hospice de la Salpêtrière construit à cet effet en 1656.

Dans le même but, on sévit contre les ribaudes qui se livraient à des actes de débauche publique et scandaleuse : l'édit de 1684 leur défendit de se montrer aux fenêtres et de faire des signes aux passants. Plus

Digitized by Google

tard l'ordonnance de 1778 alla jusqu'à interdire aux filles de raccrocher dans les rues et aux propriétaires de les loger.

Les coupables étaient traitées en criminelles : les agents les menaient au Châtelet comparaître devant le lieutenant de police qui prononçait une détention d'un ou plusieurs mois. Elles étaient alors tondues, usage barbare qui persista jusqu'à la Révolution, puis transportées en charrettes, avec accompagnement d'archers, à l'hospice des vagabonds à la Salpêtrière.

Cet hospice était en réalité une prison : les règlements imposaient aux filles des habits de tiretaine et des sabots, et on les nourrissait de pain, de potage et d'eau. « Comme on ne leur en donne pas en suffisance, racontent les récits de l'époque, elles vont ramasser dans les cours les débris de légumes pour apaiser leur faim. Celles qui ont deux liards les donnent à une fille de salle pour recuire et assaisonner leurs aliments. Les lits doivent servir à six personnes, mais ils n'en peuvent admettre que quatre, deux à la tête et deux aux pieds, aussi deux couchent-elles sur le carreau.

« Comme punition on les fouette, on leur passe au cou un collier de fer et on les met au carcan. Parfois, elles se révoltent, poussant toutes en même temps, au même signal, des hurlements épouvantables qui s'entendent au loin. »

Toutes ces mesures étaient prises uniquement en vue d'assurer l'ordre public. La Révolution les abolit et fit rentrer les filles galantes dans le droit commun. Elles n'étaient envoyées devant les tribunaux que « si elles offensaient la morale publique par des manifestations scandaleuses et visibles » (loi du 17 juil. 1791).

Ces mesures si libérales n'eurent à cette époque au-

Digitized by Google

cun succès, les tribunaux furent tolérants pour les bonnes citoyennes et le scandale atteignit, d'après les récits d'alors, un degré inouï.

Aussi survint bientôt une réaction. Il en est de même de nos jours quand la police se relâche, les réclamations se font impérieuses et l'autorité remet bien vite ses agents en campagne.

Une fois calmée la tourmente révolutionnaire, sous la pression de l'opinion publique, la police reprit son ancienne activité. Pour surveiller plus efficacement les prostituées, on en fit même en 1796 un premier recensement.

Jusqu'au XIX^e^ siècle on se préoccupa de punir mais non de soigner; on ne recevait pas de malades à la Salpêtrière et celles chez qui les accidents syphilitiques éclataient après leur entrée dans cet hospice étaient fustigées, puis soignées en cachette dans un coin de la salle.

Le règlement de 1691 décréta leur évacuation sur Bicêtre, où il existait un service spécial de syphilitiques.

Nous savons par Cullerier ce qu'y était le traitement.

Filles publiques, ouvrières, femmes mariées, nourrices, toutes les syphilitiques vivaient ensemble ; mais comme on ne les recevait que lorsqu'elles étaient dans un état lamentable, les bonnes mœurs ne pouvaient souffrir de cette promiscuité.

Le traitement durait deux mois ; on n'y pouvait admettre que cent personnes à la fois, cinquante hommes, autant de femmes; aussi y avait-il jusqu'à deux cents et deux cent cinquante malades qui attendaient pendant six mois à un an la faveur d'être admis

Digitized by Google

au traitement : pendant ce temps, leur mal faisait des progrès et la mort en emportait un grand nombre.

La salle étroite, sale, était étayée en plusieurs endroits et menaçait ruine.

Les croisées en étaient clouées et ne donnaient jamais passage à l'air, beaucoup étaient murées. Le carreau ne se voyait plus tant il était couvert d'ordures ; les paillasses étaient remplies de paille qui n'avait pas été renouvelée depuis plusieurs années ; les draps et les couvertures étaient en lambeaux, et tout leur tissu se trouvait imprégné des matières excrémentielles des malades et du pus qu'avaient fourni leurs ulcères ; les traversins n'étaient pas couverts de toile, et la tête des malades reposait sur un coutil souillé des émanations sales et putrides de ceux qui les avaient précédés pendant des années.

En 1792, l'autorité s'émut et ce service fut transporté à l'hôpital des Capucins, aujourd'hui hôpital Ricord.

Les femmes de mauvaises mœurs continuèrent à y être soignées dans les salles communes. Ce ne fut que bien plus tard, après la création des visites sanitaires, qu'elles reçurent des soins dans un hôpital spécial.

V

Apparition des règlements sanitaires.

Depuis longtemps des esprits novateurs avaient imaginé une réglementation sanitaire.

Digitized by Google

Restif de la Bretonne, que l'on cite toujours comme le premier, en 1770, qui en ait réclamé l'application, a eu des prédécesseurs. Il en fut fait mention dès 1765.

On peut même remonter bien plus haut.

Gaspard Torella, évêque de Saint-Just (Sardaigne) et médecin de César Borgia écrivit, il y a quatre cents ans: « Le mal français peut être déraciné avec l'aide du Dieu omnipotent et de la glorieuse Vierge Marie, sa mère, si les autorités, le pape, l'empereur, les rois et les autres princes voulaient déléguer des matrones, qui rechercheraient cette maladie, et qui examineraient d'abord les femmes publiques, lesquelles, trouvées malades, devront être isolées à un endroit indiqué par le prince pour y être soumises au traitement médical. Ainsi cette maladie horripilante sera infailliblement extirpée. »

Comme toute institution à ses débuts, celle des visites sanitaires fonctionna d'abord fort mal. En 1797, deux médecins furent chargés d'aller périodiquement visiter les femmes galantes à leur domicile ; quatre ans plus tard on ouvrit un dispensaire payant : les femmes venaient s'y faire soigner et recevaient des remèdes.

Les médecins touchaient directement des filles le prix de leur visite fixé à 3 francs pour les isolées, et à 12 francs pour les dames de maison.

On dispensait de la taxe les femmes enceintes, nouvellement accouchées ou qui allaitaient leurs enfants ; quinze jours de maladie donnaient lieu à une exemption d'un mois de taxe.

Si elle ne s'acquittait pas, la femme pouvait être punie de trois mois de prison ; tout manquement à la

Digitized by Google

visite sanitaire entraînait une amende, et l'agent qui ramenait une insoumise recevait une prime.

Mais il est plus facile de créer des institutions que de trouver des capacités. Les médecins ne virent dans cette nouvelle fonction qu'une source de gains : ils se déchargèrent sur deux élèves des soins à donner, ne s'occupant plus que de faire rentrer l'argent, et de signaler à la police celles qui ne payaient pas.

Les bénéfices furent énormes, mais les plaintes nombreuses. Elles aboutirent en 1810 à la réforme du personnel. Un règlement nouveau précisa les fonctions du médecin : il visitait deux fois par mois chaque fille et envoyait à la préfecture une note sur leur état; il recevait un droit fixe sur la taxe qui était perçue par un employé d'administration.

Telle est l'origine du dispensaire de salubrité actuel.

A l'inverse des siècles précédents, le XIX^e^ a surtout fait preuve de tendances humanitaires qui ont été souvent le mobile de ses actes ; mais ce n'est que tout à fait en ces dernières années qu'on s'est préoccupé de connaître les lois auxquelles est soumise la prostitution comme tous les phénomènes sociaux.

C'est pourtant sur cette connaissance que doivent être basés tous nos règlements, si on veut qu'ils soient efficaces.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDE DE LA PROSTITUTION ACTUELLE DANS LES PAYS CIVILISÉS

CHAPITRE V

LA VIE DE LA PROSTITUÉE. — POURQUOI L'OUVRIÈRE ET LA DOMESTIQUE TOMBENT DANS LA PROSTITUTION : MISÈRE DES UNES, VIE MALSAINE DES AUTRES. — LES CLIENTS DES PROSTITUÉES.

Nous nous intéressons aux mœurs des pays lointains, qui nous divertissent par leur étrangeté. Il nous suffirait de regarder autour de nous; le mode de vie de bien des gens qui nous environnent est tout aussi éloigné de nos conceptions ; mais ils sont trop près de nous pour que nous les considérions.

Anormale entre toutes est la vie de la prostituée dans notre civilisation. Nombre d'auteurs qui ont écrit à son sujet, ne se sont pas donné la peine de l'étudier; ils ont raisonné théoriquement, et nous

Digitized by Google

n'arrivons qu'avec peine à nous débarrasser de tous leurs jugements préconçus.

En science sociale comme en toute science, il faut pourtant commencer par une observation minutieuse et autant que possible complète. Sur des données ainsi péniblement et lentement acquises, on peut ensuite raisonner avec quelque chance de succès et réussir enfin à modifier les mœurs dans un sens favorable à la société.

Toute tentative faite en vue de diminuer la prostitution et les maladies vénériennes doit procéder de la sorte. Si, je ne crains pas de le répéter, les réglementations, l'assistance aux malades et toutes les œuvres de bienfaisance n'ont pas toujours donné le résultat espéré, c'est que jusqu'en ces dernières années, elles ont dérivé de conceptions dogmatiques, généreuses mais erronées.

Commençons donc par étudier la vie de la fille publique. Tout d'abord quels sont les motifs qui la poussent à ce métier et comment l'exerce-t-elle ?

I

Pourquoi la femme se prostitue?

Se vendre pour de l'argent!

Cette pensée seule fait horreur à la femme honnête, la prostituée est à ses yeux la honte de son sexe.

Aussi s'efforce-t-elle d'en détourner son attention. Si elle y réfléchissait au contraire, elle s'apercevrait

Digitized by Google

bien vite que tout, dans notre civilisation, favorise sa chute.

Prostitution dans la classe ouvrière.

Suivons la vie d'une fille d'ouvriers.

Elle est vouée au fléau souvent même avant de naître. On conte aux enfants que d'aimables fées président à leur naissance. Ici d'horribles sorcières se sont attachées à elle depuis sa conception : l'alcoolisme et la tuberculose, filles elles-mêmes d'une société mauvaise, qui oblige l'ouvrier des villes à un travail excessif, et lui donne un logis sale et étroit où manquent l'air et la lumière.

Elle naît tarée, sa débilité physique l'empêche de gagner convenablement sa vie, sa faiblesse mentale la livrera sans défense à toutes les provocations de la débauche.

Presque toutes les filles publiques sont des dégénérées, affirment des aliénistes célèbres, Lombroso, mademoiselle Tarnowski. Elles en ont les stigmates si variés : celle-ci présente un crâne bossué, celle-là des oreilles non ourlées et détachées, une troisième une voûte palatine ogivale, une autre un système pileux surabondant, etc., etc.

Sans doute ces affirmations sont bien exagérées, on en a fait justice. Il n'en reste pas moins que les dégénérées sont assez nombreuses parmi les prostituées. A cela rien d'étonnant, la dégénérescence rend plus difficile la lutte pour l'existence et la nécessité les oblige à ce métier.

Admettons que la fille d'ouvriers soit née saine. Les déchéances physiques et morales sont presque inévi-

Digitized by Google

tables dans ces cités ouvrières où le manque d'espace impose la promiscuité, où trop souvent des parents alcooliques ou tuberculeux ne peuvent nourrir convenablement leurs enfants.

Descend-elle dans la rue, seul endroit où elle puisse respirer? Elle y voit l'insolence des filles accompagnées de leurs galants, la promenade régulière de la femme en carte, elle entend des propos obscènes et contemple à la devanture des kiosques les images graveleuses des journaux illustrés.

Ses parents ont eux-mêmes trop souvent une moralité assez vague; les relations extra-conjugales ne sont pas déshonorantes dans la plupart des milieux ouvriers. La misère est mauvaise conseillère; parfois l'enfant est louée à des mendiants professionnels : il faut vivre.

Dès l'âge de douze à treize ans, cette enfant regardera comme naturel de se livrer au premier venu.

Souvent elle n'aura même pas idée de la valeur de sa virginité, cette marchandise si prisée des viveurs.

On en a arrêté, nous dit Verchère, médecin de Saint-Lazare, qui se vendaient pour la première fois. Leur partenaire, à qui elles demandaient une somme de cinq francs, de trois francs et même moins, avait cru avoir affaire à une professionnelle, sa brutalité avait provoqué les cris de la victime, d'où intervention de la police, et envoi de la donzelle à Saint-Lazare; là le médecin découvrait sa virginité!

D'autres sont entraînées qui n'y étaient destinées ni par leur naissance ni par leur éducation.

Elles n'ont jamais reçu de leurs parents que de bons exemples. Mais on ne leur a pas enseigné la haute va

Digitized by Google

leur de la vertu. Les ouvriers même les plus chastes apprécient les relations extra-conjugales avec bien moins de sévérité que les classes élevées. La virginité est si difficile à garder pour celles qui doivent gagner durement leur vie, que c'est agir en sage que de ne pas trop en rehausser la valeur.

Quand vient l'âge d'être apprentie, la jeune fille entre en effet en atelier. La virginité est mal portée en ce milieu, les conversations y sont lestes et les bonnes camarades ne se font pas faute de déniaiser les débutantes.

Résiste-t-elle à ces excitations, il lui est plus difficile de se défendre des *entreprises des patrons* et des contremaîtres. Ces amateurs de fruits verts abusent de leur autorité et regardent comme une action d'éclat un crime que la société laisse impuni.

Débute-t-elle en se donnant en toute confiance à un amant par une sorte de *mariage libre?* Elle sera un jour délaissée, parfois lorsqu'elle est enceinte.

En France, on le sait, la recherche de la paternité est interdite, les promesses écrites n'ont aucune valeur. Pourtant, en ces dernières années, certains juges ont suivi l'opinion publique devenue plus sévère : quelques jeunes gens ont été condamnés à des pensions alimentaires en faveur de leurs enfants.

La jeune fille est mieux protégée dans les pays anglo-saxons ; toute rupture de promesse de mariage lui permet de réclamer une indemnité.

Au Japon même existe l'institution du mariage temporaire, contracté au mois ou à l'année devant l'officier de l'état civil; nous la regardons comme monstrueuse, elle a au moins le mérite de sauvegarder l'enfant à naître en lui reconnaissant un père. Tant il

Digitized by Google

est vrai que toutes les institutions n'ont qu'une valeur relative, et celles que nous regardons comme les plus immorales réussissent parfois le mieux à sauvegarder les droits des faibles.

Naissance tarée, mauvaise éducation, contagion de l'exemple, brutalité des patrons, injustice des lois, toutes ces causes suffisent à expliquer bien des chutes. Aussi a-t-on dit que l'insuffisance des salaires n'en était pas la cause la plus fréquente. Pourtant la *difficulté qu'éprouve une ouvrière à gagner sa vie* suffit à l'entraîner.

De l'aveu de tous, le salaire de la femme est insuffisant. La moyenne, à Paris, est de 2 fr. 50; encore faut-il compter avec le chômage, et le travail est des plus pénibles.

Beaucoup gagnent moins encore; ce sont celles qui n'ont pas appris de métier dans leur jeunesse.

Le professeur Fournier faisait justement remarquer le grand nombre de prostituées qui regrettent de ne savoir rien faire.

Dans la plupart des pensionnats religieux, dits œuvres de bienfaisance, on n'apprend aux enfants que des ouvrages de couture, et encore, pour mieux les exploiter, ne leur donne-t-on qu'un travail toujours le même : faire des boutonnières, coudre des boutons, etc. (1).

(1) La vie de presque toutes les institutions de charité religieuse est, il ne faut pas craindre de l'avouer, abêtissante et malsaine.

Voici comment sont remplies les journées des pensionnaires d'une maison religieuse quelconque :

Lever : 5 heures en été, 5 heures et demie en hiver.

Couture jusqu'à 7 heures.

Messe, déjeuner, prière entre 7 et 8 heures.

Digitized by Google

Ces ouvrages de couture sont livrés à vil prix à des grands magasins de Paris.

Par suite les travailleuses libres sont forcées d'accepter un salaire de famine.

Ainsi pour faire les costumes de femmes, les ouvrières, exploitées par des entrepreneuses, gagnent de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 par journée de quatorze à quinze heures de travail.

Les couturières à façon emploient des ouvrières aux mêmes prix et il y a beaucoup de morte saison.

Celles occupées par les entrepreneuses de confections ordinaires ne gagnent souvent que 0 fr. 75 à 1 fr. 10 par jour.

Et ces misérables ont constamment sous les yeux le spectacle de la cocotte arrivée qui gagne l'argent si aisément.

C'est une tentation terrible, car elles ne voient pas toutes celles qui sont restées en route.

L'ouvrière *veut-elle prendre le moindre plaisir*, celui-ci devient pour elle une occasion de chute : une partie avec des amies, un tour de bal public suffisent à amener l'irréparable chute. L'alcoolisme y aide puissamment : « Si je n'avais pas bu, cela ne me serait pas arrivé », disent la plupart des filles.

Sur 582 filles internées à Saint-Lazare, le docteur Le Pileur (1) a trouvé comme cause de défloration :

Couture de 8 heures à midi.
Déjeuner et récréation de midi à 1 heure.
Couture de 1 heure à 4 heures.
Sortie et récréation de 4 heures à 4 heures et demie.
Couture de 4 heures et demie à 7 heures.
Certains dimanches, quand il fait beau, promenade en rang.
Les institutions religieuses deviennent ainsi une pépinière pour la prostitution.

(1) Ce n'est pas là, bien entendu, la cause unique de la pros-

Digitized by Google

La séduction	313 fois
La simple curiosité (gratuitement)	125 —
Le lucre	95 —
La violence	19 —
Le mariage	30 —

Ici comme toujours, c'est le premier pas qui coûte, la prostitution le suit généralement de près : défloree à 16 ans, prostituée à 17, vérolée à 18, telle est la moyenne de l'âge des trois étapes de la fille publique, d'après les statistiques du docteur Le Pileur (1).

La défloration est presque toujours accomplie par quelqu'un de leur milieu, de leur condition sociale.

Le docteur Le Pileur trouve sur 582 filles comme auteurs de la défloration :

Ouvriers	220
Gens de métiers divers	97
Professions plus ou moins libérales	65
Maître, patron, ou fils du dit	16
Membres de la famille	8
Le mari	30
Inconnus	146
	582

Comme l'a dit Guy de Maupassant : « Les riches paient le bouquet cueilli, ils en cueillent aussi, mais sur les secondes floraisons ; ils ne le coupent jamais dans la première. »

titution, mais une des plus importantes. Il y a des femmes qui occupent un certain rang social et prennent un amant, voire même vont dans des maisons de passe, pour entretenir leur luxe, devenu pour elles une nécessité. Il faut noter cette aberration du sens moral, somme toute peu fréquente.

(1) Première conférence de Bruxelles 1899, 3e rapport, p. 80.

Digitized by Google

Prostitution dans la classe paysanne.

La fille de campagne n'est pas mieux préservée que sa sœur de la ville.

Sans doute, l'éducation qu'elle a reçue n'est pas mauvaise, elle est simplement nulle : à garder les dindons et les vaches, la délicate fleur de pudeur n'éclôt pas.

L'acte sexuel lui paraît naturel, elle le commet de bonne heure avec un amoureux et ébauche un roman.

Souvent il se termine bien ; le gars du village, moins débauché que celui des villes, tient mieux ses promesses et épouse.

Il en est pourtant qui sont délaissées. Montrées au doigt dans leur pays, parfois enceintes, elles viennent se cacher dans les villes (1).

Le bureau de placement est leur ressource, elles y trouvent en général un emploi de bonne.

Et c'est justement cette profession qui fournit le plus fort contingent à la prostitution et à la syphilis : 39, 18 pour 100, nous dit Commenge. Ce nombre comprend à la fois les servantes de cabaret et les filles de brasserie, personnel fatalement voué à la débauche, et les domestiques de famille bourgeoise. Malheureusement le docteur Commenge (2) ne sépare pas ces deux professions pourtant bien distinctes. Mais nous pouvons nous faire une idée de l'immoralité de cette dernière par les statistiques si exactes du doc-

(1) La prostitution est exceptionnelle dans les villages, pour la raison bien simple que le paysan n'entend pas payer un pareil service.

(2) C. Commenge, *la Prostitution clandestine à Paris*, 1897, p. 335 et suivantes.

Digitized by Google

teur Schperck de Saint-Pétersbourg : sur 100 femmes syphilitiques cet auteur en trouvait 19 domestiques en maison bourgeoise.

Comment la vie dans les familles bourgeoises, la plupart foncièrement honnêtes, avec un travail peu pénible et bien rémunéré, peut-elle amener un tel résultat ?

Quelques détails sont ici nécessaires, on ne saurait les donner trop explicites (1).

Il n'est pas de gens avec qui nous soyons plus en contact que nos domestiques, et il n'y en a pas dont la vie soit moins mêlée à la nôtre. Nous voulons ignorer tout d'eux ; *peu importe comment elles vivent, ce qu'elles pensent, comment elles s'amusent pourvu qu'elles fassent leur service.*

Quel maître se préoccupe de la saleté des mansardes où on les relègue ? Seul le médecin y est parfois appelé. Après avoir traversé un appartement luxueux, il sort de la cuisine et prend l'escalier de service, si étroit, qu'il lui faut le monter de biais s'il veut éviter de frotter le graillon des murs et de la rampe. *Parvenu sous les combles, il pénètre dans un taudis mal aéré par une tabatière*, espace de quelques pieds carrés, encombré d'objets disparates ; çà et là, des habits traînent sur des chaises branlantes ; au pied du lit, un lavabo crasseux, un pot à eau sans eau dans une cuvette ébréchée ; il soulève des draps noirs et trouve une malade à la chemise et à la peau de même couleur. Ce foyer d'infection vit en permanence parmi nous. Nous n'en avons cure, alors que dans la rue nous évitons soigneusement tout passant suspect.

(1) *L'Avenir médical et thérapeutique*, septembre 1905.

Google

Et si le médecin déclare que la bonne a besoin de repos : « Que vais-je devenir? s'exclame la maîtresse en gémissant. Je vous en prie, donnez-moi un mot de recommandation pour qu'on la prenne à l'hôpital. »

Aussi n'a-t-on pas de plus dangereux ennemis que cette domesticité si méprisée.

La bonne jette les restes pour faire plus de dépenses et toucher plus de sous du franc.

Avec la complicité de la concierge, elle sort la nuit pour s'amuser, retrouver son amant, parfois pour se prostituer.

La nourrice se goinfre de viande et s'alcoolise ; si elle sort avec l'enfant, elle le laisse au vestiaire d'un bal louche, muni d'un numéro, comme un simple parapluie, pour pouvoir danser à l'aise.

Seul peut donner une idée de son immoralité un roman répugnant, mais vrai, comme *Le Journal d'une femme de chambre* d'Octave Mirbeau. De tels êtres exposent, vous, et plus encore vos enfants, à des contagions physiques et morales dont vous avez honte de parler.

En vain, la maîtresse de maison s'épuise en luttes incessantes, elle est vaincue par le mensonge et l'inertie, la maison devient un enfer.

Ces mœurs sont nouvelles. On ignorait autrefois les bureaux de placements, mais on choisissait dans son voisinage quelque jeune fille dont les parents fussent connus et qui offrait ainsi une garantie. Même à Paris, chaque quartier avait une vie distincte; tout le monde s'y connaissait.

Aujourd'hui, avec les maisons casernes, on vit isolé, force est donc de recourir à des agences et d'accepter les yeux fermés.

Digitized by Google

Comme on connaissait autrefois la valeur morale des domestiques, on pouvait les admettre dans la famille. Ils mangeaient à la table des maîtres, couchaient dans leur appartement, prenaient leurs intérêts, aimant leurs enfants et regardant la maison comme leur.

Gardez-vous d'agir de même aujourd'hui. Vous vous en repentiriez. Le mode de vie actuelle a détruit le patronage, il faut être de son siècle, prendre dans les bureaux de placement des domestiques pourris et par suite les traiter suivant l'actuelle coutume.

Il faut avoir l'esprit bien simpliste pour s'imaginer qu'en supprimant les bureaux actuels, on supprimera la cause du mal; on ira les prendre chez les fournisseurs et on sera encore plus volé que par le passé.

Pour qu'il n'en soit plus ainsi, de simples lois n'y peuvent suffire; il faudrait changer les mœurs.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, si la proportion des bonnes qui se livrent à la débauche va toujours augmentant.

La prostitution imposée par la faim.

Nous n'avons encore envisagé que la prostitution sinon voulue, au moins librement consentie. Mais à combien de ces malheureuses est-elle imposée!

Il y a celles *qui ne trouvent pas de place* et mangent leur petit pécule en attendant en vain de longs jours dans un bureau de placement; celles qui tombent sur des placeurs malhonnêtes qui fournissent aux cabarets louches; celles dont l'air naïf attire le proxénète qui les aborde à la sortie de la gare; celles qui de-

Digitized by Google

viennent malades dans une place, sont envoyées à l'hôpital et en sortent sans ressources. Ce sont des proies désignées au proxénète qui les guette, les aborde et les berce de promesses vagues.

C'est toujours le douloureux problème de l'existence qui se pose plus souvent que ne s'imaginent ceux qui n'ont pas à compter avec lui. Il a fait dire avec une railleuse amertume aux misanthropes que la seule supériorité de la femme sur l'homme consistait précisément à pouvoir se vendre pour obtenir du pain.

Le besoin peut être si urgent pour elle qu'ayant ouï dire que pour s'offrir il fallait une autorisation, elle se présente vierge au bureau des mœurs pour obtenir sa mise en carte.

L'exemple cité par Parent-Duchatelet d'une vierge qui avait fait cette demande et avoua n'avoir pas mangé depuis trois jours, pour être exceptionnel n'est pas unique.

La prostitution imposée par le souteneur.

Il y a enfin le souteneur qui force la femme à descendre dans la rue. La femme a cru prendre un amant, elle trouve un maître qui la menace, la terrorise, l'exploite ; pour mieux la tenir, il l'affilie à une bande de criminels, la fait participer à ses vols, lui donne même l'emploi principal et l'oblige à jouer le rôle d'entôleuse : vol à deux où l'une des femmes cajole le client, tandis que l'autre explore ses poches. Car le souteneur est en même temps voleur et à l'occasion bandit.

Parfois même il devient infâme, faisant concurrence à la fille publique, prêt à se vendre comme pédéraste passif.

Digitized by Google

On ne trouve plus que rarement « *le boulaud*, » comme on l'appelle en ce monde spécial, qui continue à travailler et ne regarde l'argent que lui procure sa maîtresse que comme un supplément (1).

Perd-il son gagne-pain, la police le lui enlève-t-il pour l'enfermer à Saint-Lazare, il en cherchera un nouveau, il débauchera une autre ouvrière, ou à défaut il se mettra à voler et à assassiner.

Le souteneur est un agent important de démoralisation. Aussi s'est-on efforcé de l'atteindre La loi sur la relégation, qui le vise particulièrement, s'est montrée inefficace. Le souteneur l'élude, prétexte un métier, se procure un livret d'ouvrier; il ne surveille plus sa maîtresse lui-même dans les rues, car la loi frappe celui qui favorise la prostitution sur la voie publique, mais il stationne dans un cabaret où il reçoit les rapports d'un gamin, graine de vaurien, auquel il donne quelques sous pour observer les faits et gestes de sa compagne.

On a proposé les lois les plus sévères pour les atteindre ; on n'y parviendra point.

Le souteneur est, comme la prostituée, l'alcoolique, le tuberculeux, le fruit d'un état social mauvais.

Améliorez les logements ouvriers, donnez-leur de l'air et de la lumière, diminuez la durée du travail

(1) Voici d'après Martineau les principales variétés de souteneurs :

Souteneur du grand monde, de la bourgeoisie et du demi-monde;
Souteneur ouvrier;
Souteneur des maisons de tolérance ;
Souteneur marié de bas étage;
Souteneur pédéraste;
Souteneur rôdeur de barrières.

Digitized by Google

encore trop grande dans beaucoup de métiers, instruisez l'ouvrier, plus encore éduquez-le.

Et en même temps que disparaîtront les misères physique et morale, s'effaceront leurs conséquences, le souteneur et la prostituée.

Les nymphomanes.

Une infime minorité de femmes n'est poussée à la débauche ni par le besoin, ni par les mauvais exemples; elles obéissent à une impulsion instinctive et se donnent à tout venant parce qu'elles y trouvent plaisir.

A l'exemple de Messaline, ces natures inassouvies fuient la couche conjugale pour chercher à apaiser dans les mauvais lieux leur inextinguible ardeur.

Ou jeunes filles élevées dans les principes les plus sévères par des familles honorables, elles éprouvent un besoin sexuel si impérieux qu'elles descendent dans la rue pour solliciter le passant.

Ces embrasées sont pour les médecins des *nymphomanes*.

Souvent leur passion irrésistible provient d'une maladie des organes génitaux, et l'on trouve chez elles un kyste, une tumeur des ovaires ou encore une métrite, une salpingite chronique, une tumeur de l'utérus, une vaginite chronique, une tuberculose des organes génitaux, etc.

Parfois la lésion est extérieure, elle siège au clitoris : c'est une balanite, une hypertrophie, une tumeur.

La congestion de ces organes, l'irritation des nerfs qui s'y rendent, suffisent à troubler les moralités les mieux affermies. Tant il est vrai que notre mentalité

Digitized by Google

reste toujours étroitement soumise à notre corps.

Un traitement approprié peut, en améliorant l'état local, atténuer du même coup les troubles mentaux. On a recouru avec succès à l'ablation du clitoris et même des ovaires, et ces opérations, pratiquées autrefois d'une façon empirique, ont pu amener la guérison.

En d'autres cas les organes génitaux sont sains, il s'agit de troubles purement psychiques, qui sont parfois les signes précurseurs de la folie (1).

Aussi, sur la demande des parents, enferme-t-on ces nymphomanes dans des asiles en des sections spéciales.

Faut-il s'en indigner avec certains auteurs ? Est-il juste que la société emprisonne ainsi les seules natures auxquelles convienne la vie de débauche ? Ne vaudrait-il pas mieux les laisser libres de trafiquer de leur corps à leur fantaisie ?

Bien souvent en effet les nymphomanes internées ne présentent aucun autre trouble psychique. Leur

(1) Les animaux domestiques peuvent aussi être atteints de nymphomanie. Quand cet état existe chez les vaches, elles maigrissent, sont indisciplinées, troublent la tranquillité des troupeaux, peuvent occasionner des accidents.

Aussi les vétérinaires les soignent-ils ; le plus souvent ils trouvent eux aussi une maladie des organes génitaux : lésions de l'ovaire, tumeur ou kystes ; lésions des trompes ou de l'utérus, salpingite, métrite chronique, fibrome ; vaginite, lésions périvaginales ou périutérines, lésion du clitoris, etc.

Ils traitent ces maladies et au besoin enlèvent le clitoris ou les ovaires.

Dans une autre série de cas, il s'agit chez ces vaches d'un trouble nerveux simple, sans lésion génitale, et le vétérinaire donne du bromure de potassium.

Dans les deux cas sa conduite est calquée sur celle du médecin.

Digitized by Google

réclusion est due uniquement à la puissance familiale encore si grande dans nos pays.

Quelques mots de statistique.

Les causes qui poussent la femme à la prostitution sont, on le voit, fort nombreuses. Dans quelles proportions agissent-elles?

Question difficile à résoudre, et auxquelles les statistiques ne peuvent répondre que d'une façon bien incomplète; car trop souvent les filles publiques mentent dans les réponses qu'elles font.

Voici néanmoins à titre de curiosité le tableau qu'a donné le docteur Le Pileur (1), médecin de Saint-Lazare, sur ce sujet.

Les filles se prostituent :

Par paresse ou besoin de plaisir.	170	281
— désir de lucre.	111	
— misère ou manque de travail.	162	162
— indifférence ou mauvais exemple . . .	29	34
— luxure.	5	
— misanthropie.	4	4
— ordre ou consentement de l'amant. .	23	26
— ordre ou consentement du mari. . .	3	
— chagrin suite d'abandon de l'amant. .	60	73
— chagrin suite d'abandon du mari . . .	13	
— suite d'opposition au mariage	2	2
	582	

(1) Docteur Le Pileur, Conf. intern., Bruxelles, 1899, *Rapport*, t. I, fascic. 1, p. 82.

Digitized by Google

II

La prostituée répond à un besoin social.

Toute offre répond à une demande.

La prostitution répond à une clientèle bien variée. Ce sont :

Les débauchés qui aiment les changements, mais surtout dont les désirs exigent des excitations que ne peuvent guère leur fournir que des femmes expertes ;

Les timides et surtout les débutants qui n'osent pas encore courtiser les femmes ;

Les disgraciés de la nature si nombreux dans les pays civilisés ;

Les hommes mariés à des femmes malades qui ne peuvent les recevoir, et surtout la multitude de ceux qui ne sont pas assez fortunés pour fonder un ménage ou entretenir à eux seuls une maîtresse (1).

Tout organisme social a une raison d'être ; les anciens avaient fort bien compris le rôle de la prostituée dans l'État : elle sauvegardait l'honneur de leurs femmes et de leurs filles ; il fallait cet utile déversoir aux appétits grossiers et violents de la plèbe, des ma-

(1) Je ne parle que pour mémoire des pervertis des deux sexes qui s'adressent à l'amour vénal. Une des perversions les plus communes actuellement est le saphisme. La femme atteinte de cette passion se rend dans les maisons publiques ou les maisons de passe connues pour cet usage ; comme l'homme elle recherche l'incognito, elle recherche les maisons où elle peut entrer librement sans éveiller des soupçons, car elle est souvent mariée ou vit en concubinage.

Digitized by Google

rins, des soldats. Car à cette époque l'État ne comportait qu'une élite intellectuelle restreinte.

Aussi les auteurs anciens étaient-ils unanimes à conseiller le commerce des filles publiques (1).

« Si quelqu'un, dit Cicéron, pense qu'il faille défendre à la jeunesse tout commerce avec les prostituées, je ne puis nier que celui-là est très sévère. Mais en condamnant la licence de notre siècle, il condamne aussi la coutume de nos ancêtres. Quand donc, en effet, s'en est-on abstenu ? Quand l'a-t-on blâmé ? Quand ne l'a-t-on pas permis? » (*Orat. pro Cœl.*, CXX.) « Croyez-moi, dit Térence, ce n'est pas une faute pour un jeune homme de fréquenter les prostituées. » (*Adelph.*, 1, 2, 21.)

Un homme connu sortait un jour d'un lieu de débauche. « Courage, lui dit Caton, dans sa divine sagesse; c'est là que doivent aller les jeunes gens, afin de ne pas poursuivre les femmes d'autrui. » (Hor., *Sat.*, 1, 2, 30.)

Fait curieux, les Pères de l'Église avaient la même opinion.

« Retranchez les femmes publiques du sein de la société, disait saint Augustin, la débauche la troublera par des désordres de tous genres ; les prostituées sont dans une cité ce qu'est un cloaque dans un palais : supprimez le cloaque, le palais deviendra un lieu malpropre et infect. »

Cet argument se retrouve de nos jours sous la plume de nos plus célèbres vénéréologues. Selon Parent-Duchatelet, les prostituées sont aussi inévitables dans une agglomération d'hommes que les égouts, les voiries et les dépôts d'immondices.

(1) *De la prostitution de la ville de Paris*, 1837, t. II, p. 526.

Digitized by Google

Encore ici, tout dépend de l'état social. Quand la ville que l'on étudie a atteint un haut degré de culture, que le peuple y est policé et instruit, les appétits brutaux n'apparaissent au contraire que s'ils sont sollicités. Et à un point de vue diamétralement opposé, on peut admettre que si la prostitution disparaissait ou tout au moins devenait minime dans une société évoluée, les hommes prendraient plus de retenue, et les mœurs y gagneraient.

Que la prostitution soit utile ou simplement néfaste à la société, en tous cas il faut avouer qu'il serait impossible de la faire disparaître dans l'état actuel des mœurs.

Mais on peut espérer que de sages mesures en amèneraient la diminution et ce serait déjà un grand bienfait. Les économistes déplorent le grand nombre de célibataires dans les sociétés civilisées. Si le nombre en diminuait, la clientèle de la prostitution deviendrait moindre, du même coup diminuerait l'armée de la débauche.

Aussi demandent-ils *la suppression de tous les obstacles au mariage :* plus de sommations respectueuses, diminution de la durée des bans, etc. On tend à se rapprocher de l'idéal anglais, où le mariage peut se faire immédiat (1).

La pratique des *fiançailles* dès la jeunesse et longtemps prolongées offre aussi une garantie, le jeune promis a moins de tendance à courir.

(1) A ce propos il ne se passe pas de jour que le consul anglais à Paris ne reçoive plusieurs demandes de Français désireux de se marier en Angleterre pour échapper au refus de leurs parents. Il leur répond que le mariage anglais n'est valable que pour les citoyens de ce pays. Les Français doivent se munir d'un certificat de leur consul pour que leur mariage soit valable.

Digitized by Google

L'obstacle le plus important n'est pas dans ces formalités, mais dans la *difficulté toujours croissante à gagner sa vie*, ou mieux à gagner son superflu que l'on considère comme l'indispensable.

Chacun veut s'élever au-dessus de sa condition, et contracte des besoins dont il ne se passe plus qu'avec peine. Tout le monde se porte vers les *carrières dites libérales ;* le fils du paysan veut être instituteur, le fils de l'instituteur professeur, le fils du professeur médecin ou avocat, le fils de l'avocat artiste.

Il en résulte que partout la difficulté à se créer une position a fait reculer l'époque du mariage : la moyenne est de 26 ans pour les Anglais, 28,5 pour les Français, 30 pour les Belges, qui tiennent le record des peuples européens.

L'intérêt des États eût été de lutter contre cet engouement pour les professions libérales. Mais les gouvernements populaires reflètent les passions du public, loin de les contrecarrer.

Ainsi en France, nos députés au lieu de vouloir remédier à cette situation, l'ont plutôt aggravée par des mesures inconsidérées. Ils ont poussé la jeunesse vers les carrières libérales en lui accordant des bourses, des faveurs et surtout une réduction du service militaire.

On a fini par s'apercevoir que ces carrières étaient encombrées : l'homme y restait improductif ; quand il ne devenait pas définitivement un déclassé, il n'arrivait que sur le tard à gagner sa vie, attendant longtemps pour fonder une famille.

Et comme, en définitive, un paysan qui travaille vaut mieux qu'un avocat ou un médecin sans clientèle, on a fini par supprimer ces faveurs.

Digitized by Google

Une pareille méprise si longtemps persistante révèle l'état d'âme des Français : chacun veut s'élever au-dessus des autres, et sacrifie à la chimère d'une position enviable l'assurance de gagner rapidement sa vie et de fonder une famille (1).

Il est encore heureux que l'homme conserve dans la lutte pour l'existence quelque souci de l'avenir. Sinon il se marierait de bonne heure sans avoir de métier, ce serait la pire solution qui augmenterait au maximum la prostitution et les maladies vénériennes.

La preuve nous en est fournie par la Turquie où les mariages ont lieu à l'âge de quinze à dix-huit ans pour les garçons, de douze à quatorze ans pour les filles.

Les hommes font ensuite leur service militaire, laissant le plus souvent leurs femmes et leurs enfants sans ressources. Il ne reste aux femmes que la débauche; elles y contractent la syphilis qu'elles disséminent dans les villes; quant au mari, il la prend au régiment (2).

Les néo-malthusiens prétendent résoudre la difficulté. Mariez-vous de bonne heure, nous disent-ils, mais n'ayez pas d'enfants, et n'en faites plus tard qu'autant que vous en pourrez nourrir (3).

(1) Notons encore toutes les carrières où l'homme ne peut se marier sans difficulté : Les officiers dont les femmes devaient récemment encore avoir une dot réglementaire... et jusqu'aux garçons épiciers que leurs patrons renvoient quand ils se marient.

(2) Professeur Duhring, *Conf. Bruxelles*, 1899, t. I, 2e fascic., p. 93.

(3) La solution qu'adoptent certains étudiants se rapproche beaucoup de cette dernière. Ils contractent pendant la durée

Digitized by Google

Et ils se font les éducateurs du peuple, lui enseignant complaisamment les différentes manières de ne pas avoir d'enfants : injections antiseptiques, tampons, condoms, rapprochements incomplets.

Un seul moyen est héroïque pour empêcher la fécondation, le rapprochement incomplet. Mais il a le grave inconvénient d'énerver ceux qui le pratiquent et à la longue d'amener des névroses graves.

Je ne parle pas de l'application des rayons Röntgen dont on a fait beaucoup de bruit en ces derniers temps : Ils stérilisent, mais, après quelques applications, cette stérilisation risque fort d'être définitive.

Toutes les autres pratiques ne procurent qu'une probabilité et non une certitude.

Les néo-malthusiens pourraient-ils nous la procurer que je ne sais s'ils auraient raison de la divulguer. Car la plupart des hommes regardent le superflu comme une nécessité, et ce sont les plus riches qui limitent le plus leur progéniture.

S'ils étaient écoutés de tous, ils aboutiraient bien vite à la dépopulation, fléau plus terrible encore pour une nation que la surpopulation, la misère et la prostitution.

de leurs études une union libre avec une grisette, ils se collent, comme on dit vulgairement.

Dans cette union libre, ils évitent autant que possible les enfants, par les moyens que Malthus préconise.

Quand ils ont une position, ils se marient et procréent.

Actuellement ces mœurs disparaissent, les étudiants recourent de plus en plus aux filles publiques. Certains vénéréologues, comme le docteur Boureau, le déplorent.

Digitized by Google

III

La provocation à la débauche augmente beaucoup la clientèle de la prostituée:

Si la fille publique se bornait à satisfaire les besoins sexuels spontanés, sa clientèle serait bien diminuée. Aussi, comme tout bon commerçant, met-elle tout en œuvre pour éveiller les désirs, provoquer les demandes et augmenter ainsi ses ressources.

Elle déambule dans les rues, à l'allure lente et oisive d'une péripatéticienne de trottoir, indiquant clairement son métier par sa toilette tapageuse, sa physionomie, ses coups d'œil.

Jusque-là on ne peut trop rien dire, il faut bien qu'elle fasse connaître qu'elle est accessible à tous.

Mais, toutes les fois qu'il lui est loisible, elle pratique ouvertement le racolage, car elle sait l'attraction qu'elle exerce ainsi sur les esprits faibles.

Elle invite les passants par des gestes et des propos cyniques, les retient par la manche de leur habit. Elle va même jusqu'à prendre leur parapluie ou leur chapeau, les obligeant à aller les chercher dans quelque hôtel borgne.

Ces scandales, il faut le dire à l'éloge des mœurs actuelles, étaient autrefois bien plus accentués. Les écrivains du XVIII^e^ et de la première moitié du XIX^e^ siècle, nous montrent les filles galantes s'exposant aux fenêtres dans un état presque complet de nudité, s'y livrant aux pantomimes les plus expressives et ne

Digitized by Google

fermant même pas pour se livrer aux actes les plus indécents.

Plus près de nous, il y a moins de cinquante ans, les lupanars parisiens lançaient encore sur l'asphalte leurs marcheuses extraordinairement coiffées et costumées : celles-ci vaguaient en liberté, stationnaient, provoquaient de petites émeutes ; les mégères postées aux portes de ces maisons hélaient les passants et même les arrêtaient.

A cet égard la France est d'ailleurs mieux partagée que d'autres nations. Ainsi en Angleterre les mœurs sont très discrètes, même la femme entretenue y conserve une si grande réserve qu'on ne peut la distinguer d'une véritable épouse, mais la prostitution s'étale cynique.

A Londres, on racole en plein jour sur les trottoirs des rues les plus fréquentées.

Un petit mémento que l'autorité délivre aux policiers leur recommande « d'éviter toute brusquerie et de ne pas malmener ces infortunées ». Car les Anglais poussent à un degré extrême le respect de la liberté individuelle.

Pourtant ils laissent ainsi violer le droit qu'a tout citoyen de circuler dans les rues sans entraves ; chaque pas devient un effort, les filles sont libres, mais le trottoir ne l'est plus.

En Italie ce droit est peut-être plus odieusement méprisé encore : c'est un homme, le souteneur et souvent même le parent, qui accoste et fait des offres ; dans les ports d'Orient, ce sont des enfants, le jeune frère :

En France des règlements parfois rigoureux ont depuis longtemps réprimé le racolage scandaleux.

L'ordonnance du 11 mars 1829 alla jusqu'à interdire

Digitized by Google

la libre circulation aux filles de mauvaises mœurs.

L'ordonnance du 7 septembre 1830 leur défendait de descendre sur la voie publique, et de s'y faire remarquer avant l'allumage des réverbères et après onze heures du soir.

L'ordonnance de 1841 leur prescrivait une mise décente, défendait de s'adresser aux hommes accompagnés de femmes ou d'enfants, d'adresser des provocations à haute voix ou avec insistance, de se poster aux fenêtres, de stationner à la porte, de fréquenter les grandes voies publiques.

Ce dernier arrêté est encore en vigueur; mais il est fort mal exécuté. Le plus souvent la police ferme les yeux : elle laisse des troupes de prostituées s'ébattre à toute heure de la journée dans les rues les plus fréquentées. Les filles en carte se font surtout remarquer par leur sans-gêne ; pour elles la licence de se vendre équivaut à celle de racoler.

Des scandales éclatent, des plaintes s'élèvent. Les commerçants sont les premiers à réclamer, car ils éprouvent un dommage pécuniaire : les femmes honnêtes n'osent plus s'aventurer dans leurs rues. La presse politique leur prête un appui. Elle attaque violemment la police, ne voulant plus se souvenir qu'à maintes reprises, par une campagne inverse, elle l'a forcée à ne plus agir.

L'autorité, cédant à des invitations aussi pressantes, donne plusieurs coups de filet, nettoie les principales artères de la ville, et redouble de sévérité. Jusqu'à ce que quelque brutalité ou méprise produise un *tolle* général qui l'invitera à un nouveau repos.

De tels à-coups sont fâcheux pour le maintien de l'ordre, et on ne peut dire que nos principales villes soient arrivées à l'obtenir.

Digitized by Google

Cependant *il existe en France bien peu de partisans de la liberté absolue des vendeuses d'amour.*

Les abolitionnistes pour la plupart réclament même des mesures plus sévères.

Ils voudraient transformer en délit le racolage par préhension et la provocation bruyante, interdire même le stationnement obstiné sur la voie publique. Pour établir la contravention, la plainte de la personne lésée ne serait pas nécessaire, le témoignage de l'agent municipal suffirait (Aug. de Morsier, Fiaux).

L'inscription des filles et la police des rues, affirment-ils avec raison, sont choses distinctes. On peut supprimer l'inscription, sans pour cela négliger le maintien de l'ordre dans les rues. Il n'en est même que plus facile, car la police n'a plus à réprimer les excès des filles en carte qui sont les plus indisciplinées.

A l'époque où la fédération abolitionniste établit son siège à Genève, le scandale des femmes sur les trottoirs était à son comble. Une active campagne fit supprimer l'inscription, mais en même temps la police des rues devint mieux faite; le racolage est interdit et en fait il a disparu au point qu'un étranger ne parvient pas à distinguer dans la rue une courtisane d'une ouvrière honnête.

La provocation à la débauche emprunte toutes les formes de la réclame moderne. Nombre d'industriels l'exercent indirectement pour vendre leurs produits. On est ainsi exposé à recevoir à domicile des catalogues de bandagistes offrant des condoms et autres objets innommables.

Les marchands de gravures obscènes envoient également leurs prospectus.

Digitized by Google

Les libraires, cherchant à attirer l'attention sur leurs livres, annoncent : « Ce nouvel ouvrage est tout ce qu'il y a de plus licencieux. »

Ou encore : « Madame X..., dans ses souvenirs de paroles et d'actes luxurieux, décrit sa vie intime : pas une ligne qui ne vise à la provocation et au prurit des sens. »

Et plus loin : « C'est un appel, le plus violent qui ait été écrit, à la sensualité et à la débauche. »

Les directeurs de feuilles pornographiques les font vendre ouvertement. Ouvrières et lycéens s'arrêtent à la devanture des kiosques, ils contemplent des dessins significatifs, femmes déshabillées et peu farouches, hommes audacieux, et lisent des légendes très explicites. Le cerveau encore jeune s'imprègne d'images graveleuses : chemises au vent, cuisses nues, attitudes faunesques, et ces visions demanderont plus tard à devenir des réalités.

Les filles galantes tirent profit de ces réclames. Elles en font une plus directe dans leur intérêt personnel. Elles publient dans les journaux politiques des annonces dont le sens est facile à comprendre : « Demoiselle désire union avec monsieur aisé ; dame montre en son domicile privé jolies œuvres d'art aux amateurs », etc.

Les maisons de tolérance recourent aussi à ce genre de réclame : je les ai vues au bal de l'Opéra faire distribuer par des filles des jetons dorés où était inscrite leur adresse.

Il existe également un annuaire qui procure les adresses de toutes celles qui existent en France.

Il est impossible de décrire toutes les formes que revêt la réclame.

Digitized by Google

Peut-elle être combattue efficacement? Le sénateur Bérenger a créé chez nous *une ligue contre la licence des rues* qui a beaucoup fait parler d'elle. Mais elle n'a pas la puissance qu'on lui attribue.

En France une société, même déclarée d'utilité publique, n'a pas, comme en Angleterre, le droit d'exercer des poursuites. Il faut qu'un de ses membres prenne de son propre chef et sous sa responsabilité l'initiative d'une plainte.

Aussi laisse-t-on le plus souvent agir l'autorité qui seule a qualité pour réprimer, et on sait avec quelle mollesse elle s'en acquitte.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

COMMENT LA FEMME SE PROSTITUE. — FORMES DIVERSES DE LA PROSTITUTION. — COMMENT ELLE EN SORT. — COMMENT ELLE Y TERMINE SA CARRIÈRE.

I

Formes de la prostitution, maisons de passe. Masque hypocrite qu'elle revêt en certains cas. Etablissements de bains. Brasseries de femmes.

Après avoir dit *pourquoi la femme se prostitue*, il nous faut savoir *comment elle le fait.*

A en croire les littérateurs, comme les frères de Goncourt, rien de plus simple. Dans leur roman de la fille Elisa, ces auteurs nous ont montré l'héroïne entrant vierge dans une maison de tolérance : elle le fait spontanément, de sa propre initiative. De pareils faits sont exceptionnels, s'ils existent.

Le plus généralement la postulante est une ouvrière. Elle commence par « *faire la noce* », entendant par ces mots ramasser un soir à la sortie de l'atelier, sur la voie publique, quelqu'un qui la paie. Elle s'habitue peu à peu au métier ; survient-il un chômage, tombe-

Digitized by Google

t-elle entre les mains du souteneur, ce qui n'était qu'un complément à son salaire devient son unique moyen d'existence.

Les maisons de passe.

La fille de trottoir ne conduit jamais ses clients chez elle. Qu'elle y vive seule ou avec ses parents, qu'elle débute dans le métier ou soit une professionnelle du trottoir, elle craint toujours l'opinion de ses voisins (1).

Elle fréquente les *maisons de passe*, hôtels où elle conduit ses clients ; les patrons reçoivent quiconque les paie, même les mineures.

La police use envers eux d'une mansuétude excessive; ils sont électeurs influents, par conséquent au-dessus des lois.

On n'exige même pas les noms des personnes qu'ils logent, comme cela se pratique dans les hôtels ordinaires. Sans doute les clients pourraient toujours donner faux nom et fausse adresse ; mais cette simple formalité effraierait les timides, et ils sont nombreux.

On devrait en tout cas les obliger à une grande propreté, car ces hôtels de bas étage sont tous d'une saleté repoussante : draps maculés, pas d'eau pour se laver, etc.

Certains voudraient qu'on interdît absolument aux hôteliers de recevoir des filles publiques sous peine de fermeture. On limiterait ainsi la débauche à certaines

(1) De plus, à Paris, la fille soumise ne peut recevoir chez elle : défense de police. A l'inverse, à Budapest, elle reçoit dans son propre logement, à la condition qu'elle le déclare à la police (H. Turot, *Le Prolétariat de l'amour*, 904, p. 236.)

Digitized by Google

maisons, en un quartier spécial, où la fille serait tenue de loger. Alors les ouvrières ne pourraient plus glisser lentement, par une pente insensible, à la prostitution ; il faudrait que dès le début elles en prissent délibérément leur parti.

Mais de tels règlements seraient bien difficiles à exécuter. On favoriserait ainsi les maisons de passe clandestines qui se multiplieraient.

La prostitution à apparence honnête.

La maison de passe répugne à beaucoup de clients bourgeois. Elle est sale, un mauvais renom y est attaché, ils craignent d'être vus en y entrant.

Pour eux *la prostitution se fait hypocrite.* Elle s'exerce dans de soi-disant magasins de curiosités, de parfumerie, de cravates, de photographies, etc.. On y voit un étalage assez restreint ; entre les articles en montre apparaissent à l'intérieur des yeux pleins de promesses et, pour peu que le flâneur hésite devant l'étalage, un clignement, un geste très significatif, lui dit bien vite à quoi et à qui il a affaire.

Il entre, il fait la connaissance du petit paradis en boutique qu'un sourire lui a ouvert ; il connaît surtout l'arrière-boutique où il y a toujours quelque chose d'intéressant, et il sort communément sans avoir rien acheté, mais non pas toujours sans rien emporter ; car la syphilis aime beaucoup ces petits coins parisiens, ces jolis nids de soie et de velours ont bien des surprises désagréables pour l'imprudent explorateur (1).

(1) Martineau, *La prostitution clandestine.* Paris, 3e édit. p. 82.

Digitized by Google

D'autres fois la prostitution est en étage dans une maison d'apparence bourgeoise. C'est un *institut pour massage hygiénique*, *un massage des vieillards*, etc. La clientèle se recrute le plus souvent par la publicité des journaux.

Il y a aussi les prétendues agences théâtrales, littéraires, pour institutrices, pour femmes de chambre, etc.

La prostitution prend le masque de toutes les professions, même de certaines où on n'imaginerait jamais la trouver.

On sait qu'à Marseille les chalets de nécessité constituent une industrie fort prospère : ce sont de luxueux établissements dallés en marbre, décorés d'une fontaine et de plantes vertes. Or récemment encore, dans certains de ces chalets, une ou deux femmes se tenaient à la disposition des clients, et ne se faisaient pas faute d'expliquer fort clairement leur rôle aux timorés.

Les degrés de la prostitution.

Il y a des degrés dans la prostitution, comme dans toutes les professions. La vendeuse d'amour a en général des débuts humbles, c'est une fille de trottoir. A-t-elle quelque ambition et du savoir-faire, elle loue à une marchande à la toilette une défroque qui lui permet d'augmenter ses prix.

Ses affaires marchent-elles, a-t-elle de l'ordre, elle se met dans ses meubles, devient femme galante, plus ou moins entretenue. Ce sont ces cocottes déjà huppées qui fréquentent les maisons de jeu clandestines où leur incombe le rôle de frôler les joueurs et

Digitized by Google

les allumer. On les retrouve dans les villes d'eaux, dans les théâtres, les cafés à la mode, partout où il y a occasion de s'exhiber.

Elles montent sur les planches, sont figurantes, chantent au café-concert. Elles arrivent à débiter d'une voix rauque et prétentieuse quelques couplets grivois ou sentimentaux : les naïfs se font présenter par la bouquetière et croient avoir affaire à des artistes comme il faut.

Tous les rôles sont bons à la fille qui veut s'assurer une clientèle ; il lui arrive même de jouer à l'honnêteté. Sa mère ou prétendue telle attire chez elle le client et lui présente son enfant comme une vertu que la gêne réduit à cette extrémité.

Les établissements de bains.

Si la prostitution est vieille comme l'humanité, ses formes ont varié, même en ces derniers siècles : certaines ont disparu, d'autres se sont développées qui étaient auparavant à peu près inconnues.

Autrefois les établissements de bains étaient des lieux de débauche, cet usage persista pendant le moyen âge et la Renaissance ; il ne disparut, au moins en Europe, qu'au XVIII^e^ siècle. C'étaient des maisons de passe ; les garçons se chargeaient de faire venir une femme du dehors quand il ne s'en trouvait pas dans les bains ; parfois il s'agissait de véritables maisons de tolérance avec leur personnel cloîtré.

Certaines villes conservèrent longtemps leurs maisons de bains. A Berne jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle, les bains de la Reuss ne furent que des frauenhaus.

Les établissements si luxueux et si vastes de Buda-

Digitized by Google

Pesth, où le marbre et le porphyre étaient prodigués, où on trouvait d'immenses étuves et des piscines pouvant contenir jusqu'à mille personnes, furent longtemps des temples élevés à la débauche.

On y fournissait des femmes jusqu'en 1880, époque à laquelle les règlements de police y mirent un terme.

Dans la plupart des villes une sévérité excessive a succédé à une tolérance absolue. A Paris il est interdit de fournir une salle de bains commune à un homme et à une femme. Seules quelques villes du midi de la France sont moins rigoureuses.

Rigueur injustifiée due à un inexplicable pharisaïsme, car pour quelles raisons empêcherait-on ces établissements de faire ce que n'importe quel hôtel réalise couramment tous les jours? Il n'y aurait plutôt que des avantages à une conduite opposée : l'hygiène y gagnerait, la propreté étant le plus grand obstacle à la propagation des maladies vénériennes.

Cabarets et brasseries de femmes.

Si les maisons de bains sont devenues d'une absolue correction, en revanche les cabarets et brasseries sont de plus en plus envahis par la débauche. Sans doute de tous temps les servantes des cabarets de bas étage ne se sont pas bornées à pousser les clients à boire, elles se sont encore livrées à eux dans l'arrière-boutique. Le patron exige ce complément de travail des femmes qu'il engage comme bonnes.

Mais la prospérité des brasseries dites de femmes est récente; à Paris on en compte 115 employant 600 femmes ; le meilleur de leur clientèle est dû aux étudiants et aux lycéens. Ces établissements ressem-

Digitized by Google

blent aux cafés ordinaires où on s'attable pour prendre un bock ; le racolage n'y est pas brutal. La serveuse vient simplement s'asseoir, sans en être priée, à la table du consommateur, se fait servir, pousse à la dépense, engage une conversation égrillarde, et finalement fait ses offres de service.

En cas d'acceptation, elle se rend dans un hôtel voisin pour y faire sa passe. En effet bien peu de brasseries ont des chambres installées pour recevoir le client.

Les patrons n'en sont pas moins de véritables proxénètes poussant les filles à boire, les rendant alcooliques, et exigeant d'elles une rétribution qui varie de un à trois francs par jour.

Il serait facile d'arrêter cette exploitation : le maire a le droit de prendre un arrêté interdisant aux débitants d'employer des femmes qui ne font pas partie de leur famille. Mais ils sont rares ceux qui osent ainsi braver des électeurs influents. Seuls ont eu ce courage les maires de deux grandes villes, Lyon et Avignon : MM. Augagneur et Pourquery de Boisserin.

II

Comment la fille sort de la prostitution.

Une vendeuse d'amour peut-elle revenir à une vie honnête ? Le public le nie en général. Mais les médecins spécialistes regardent plutôt la prostitution comme une maladie morale passagère dont la moitié (!)

Digitized by Google

guérissent sinon complètement, du moins assez pour ne plus constituer un danger social. (Le Pileur, Blaschko.)

Bien que l'inscription soit un obstacle au retour à une vie honnête, même parmi les filles soumises, quelques-unes rentrent chez leurs parents, vont en service ou encore se marient.

A Paris, en 1895, il y eut sur 5 000 inscrites 15 radiations pour mariage et 31 pour reprise du travail.

La proportion pourrait être plus élevée en d'autres pays. Ainsi à Copenhague, d'après le docteur Ehlers, on compte 13 pour 100 d'inscrites qui retournent chez leurs parents, 10 pour 100 sont prises en condition par des particuliers, 10 pour 100 enfin se marient :

Aussi l'auteur est-il lyrique à leur égard :

« Je connais, dit-il, de ces oiseaux légers qui sont devenues d'honnêtes mères de famille et d'excellentes épouses, d'autant supérieures aux autres, peut-être, que leur expérience a été achetée au prix des désillusions et que leur vie tumultueuse de jeunesse leur a appris à apprécier une existence calme et sans soucis (1). »

On ne peut clairement s'expliquer une pareille différence entre les filles soumises parisiennes et celles de Copenhague; peut être en cette dernière ville la prostituée est-elle inscrite dès le début de sa carrière.

Au bout de quelques années, la prostituée est adaptée à son métier, elle ne peut plus changer.

Il est en effet exceptionnel, au moins dans nos pays,

(1) Le Pileur, soc. française de prophylaxie sanitaire et morale 1902, p. 246.

Digitized by Google

qu'une fille qui a pris l'habitude de son métier, ait le courage d'en changer.

En effet, ici comme partout, *le caractère se modifie, et s'adapte à la profession.*

Les filles publiques ne peuvent éviter l'alcoolisme, et de ce fait deviennent loquaces, agitées, colères, impulsives.

Sans doute leur métier est plus pénible qu'on ne l'imagine, forcées qu'elles sont de rôder la nuit par tous les temps dans les rues, et de satisfaire aux exigences variées de clients multiples. Aussi le regardent-elles avec raison comme un travail, mais c'est le seul auquel elles veuillent se livrer ; pour tout autre elles deviennent d'une extrême paresse, passant le temps au jeu et à la lecture des romans feuilletons.

Le plus souvent leur appétit sexuel s'exalte. Elles le satisfont avec leur souteneur ou avec une compagne dans un amour contre nature. Quand on les enferme pour les traiter dans les hôpitaux, elles sont difficiles à contenir et leurs penchants s'expriment en propos et en gestes orduriers.

Elles contractent aussi quelques qualités, les métiers les plus vils peuvent en donner. Ici c'est la propreté qu'elles acquièrent dès qu'elles sont un peu anciennes dans cette vie. Il n'en a pas toujours été de même. Dans le premier quart du dernier siècle, Parent-Duchâtelet insistait au contraire sur leur saleté et leur manque total de soins. Là encore leur mode de vie a évolué dans un sens meilleur.

Elles ont soif de respect, car on recherche toujours le bien qu'on n'a pas. On retrouve ce désir dans leur manière de parler. Elles ne disent pas : « Un tel a été gentil », mais « a été convenable » ; le plus grave re-

Digitized by Google

proche qu'elles puissent faire à un médecin est « de n'avoir pas de respect pour elles. »

Leur ignominie ne détruit pas leur sentiment religieux. Il leur semble qu'elles n'ont pas perdu tout en conservant la foi de leur enfance : aussi s'exaltent-elles aux cérémonies du culte catholique, et y donnent-elles libre carrière à leur extrême émotivité ! Mais, comme il s'agit le plus souvent d'esprits faibles et peu cultivés, elles mêlent à la religion mille idées superstitieuses.

Leurs sentiments affectifs sont exaltés par l'oisiveté, elles les reportent sur leur enfant, ou à défaut le souteneur ou encore la compagne aimée. Elles témoignent à leur égard d'un extraordinaire dévouement qui les relève à leurs propres yeux. « Que serions-nous, disait l'une d'elles, sans notre amant, moins que des bêtes. » On voit que cette théorie de la réhabilitation de la courtisane par l'amour, si exploitée par bien des littérateurs et notamment par Alexandre Dumas fils dans sa *Dame aux Camélias*, est instinctive dans ce milieu.

Leurs bons sentiments ne restent pas limités à leurs proches : elles font preuve entre elles d'une grande solidarité, les pauvres connaissent leur générosité, l'argent si aisément gagné ne leur tient pas dans les mains ; elles sont imprévoyantes et il est rare qu'elles fassent des économies même quand cela leur est facile.

La fille galante qui devient rentière sur ses vieux jours, est un cas plutôt exceptionnel.

Digitized by Google

III

Comment se termine la carrière de la prostituée.

Nous l'avons dit, la prostituée a perdu l'habitude du travail, elle n'en a plus aucune envie. Pourtant surviennent la vieillesse, un accident qui la défigure et l'empêche de continuer son métier, ou simplement un revirement mental qui lui fait prendre sa vie en horreur, elle ira frapper en vain à toutes les portes, elle sera repoussée de partout.

Œuvres des repenties.

Des associations se sont formées dans le but de recueillir ces repenties. On trouve déjà au début du XIII^e^ siècle une maison des Filles-Dieu, fondée dans ce but par Guillaume II, évêque de Paris, et soutenue par les générosités de saint Louis.

Les maisons du Bon-Pasteur sont actuellement l'œuvre de ce genre la plus prospère. Une veuve, madame Lacombe, la fonda en 1686. Comme presque toutes les œuvres religieuses d'assistance, elle n'a malheureusement pas suivi le progrès. Les repenties sont employées à des travaux de couture, chacune faisant toujours le même genre d'ouvrage. On ne se préoccupe nullement de leur apprendre un métier, ni de procurer du travail à celles qui veulent sortir.

Si on ajoute qu'on coupait les cheveux des madeleines, que les punitions corporelles étaient toujours en honneur, que le principal établissement était encore

Digitized by Google

tout récemment (1) situé en plein Paris au lieu d'être à la campagne, on avouera que cette œuvre de bienfaisance laisse à désirer.

Réaliseraient-elles toutes ces améliorations matérielles, les religieuses n'en considéreraient pas moins les madeleines comme un objet de mépris et de dégoût, des pécheresses qu'elles ne peuvent absoudre et relever.

Il faut aux femmes perdues des œuvres de relèvement où on leur apprenne un métier et non des monastères où elles n'ont que le repentir.

Il existe d'ailleurs d'autres associations, elles sont nombreuses en France, puisqu'on compte 88 refuges. Les dames qui en font partie témoignent d'un grand dévouement : elles vont dans les infirmeries spéciales provoquer les repentirs, s'occupent de placer les madeleines, leur procurent du travail (2), au besoin leur apprennent un métier.

Nous n'entreprendrons point la description de toutes ces œuvres, un volume n'y suffirait pas.

De l'aveu de leurs partisans, si louable qu'en soit l'intention, ces institutions n'ont guère de succès. Serait-il d'ailleurs avantageux au point de vue social qu'elles réussissent?

Certains esprits chagrins objectent qu'il faut avant tout empêcher la jeune fille de chuter, mais une fois qu'elle est tombée, mieux vaut qu'elle reste dans la boue, car le souteneur auquel vous enlevez son gagne-pain a vite fait d'en trouver une autre ; cette remplaçante est destinée à attraper les maladies vénériennes

(1) Il a été fermé il y a quelques mois.

(2) Citons surtout « l'Œuvre de l'hospitalité du travail », avenue de Versailles, à Paris.

Digitized by Google

et à les communiquer. La repentie au contraire est vaccinée pour peu qu'elle soit assez ancienne dans le métier.

Mais au point de vue strictement moral, il est bon qu'une femme qui veut revenir à une vie honnête, en trouve les moyens.

Les métiers qui les attendent dans leur vieillesse.

Que deviennent les filles publiques qui se refusent à cette porte de sortie?

La plupart n'atteignent pas la vieillesse. La syphilis qu'elles contractent presque toutes, n'est pas leur plus terrible ennemie, les accidents tertiaires si redoutables étant en général tardifs.

Alcooliques, épuisées par la débauche et par une vie anti-hygiénique, exposées sans cesse par des contacts intimes à la contagion du bacille tuberculeux, beaucoup meurent phtisiques.

Celles qui survivent, fatiguées par leur vie de débauche, deviennent laides avant l'âge. Comme elles ne trouvent plus de clients, force leur est de chercher un gagne-pain.

Quelques-unes, les plus intelligentes, trouvent à s'établir lingères, fruitières, marchandes à la toilette, ou mieux encore, maîtresses de maison.

Ce sont les privilégiées ; les autres finissent comme servantes ou employées de maisons closes, deviennent entremetteuses.

Plus bas sont les petits métiers de domestiques chez les marchands de vins, écaillères, marchandes de fleurs, nettoyeuses de lieux d'aisances.

Quelques-unes font un vague ménage avec des

Digitized by Google

chiffonniers, des balayeurs, etc. (Parent-Duchatelet.)

Parfois elles continuent jusqu'au bout, deviennent pierreuses, femmes à soldats.

Ce sont elles que ces derniers dénomment Marie-mange-mon-prêt, Marie-la-gamelle. Car elles se vendent pour quelques sous, pour un morceau de pain. Sales et misérables, elles recherchent les lieux sombres, se bornant le plus souvent à des contacts buccaux et manuels.

Leur vie est lamentable. Elles logent en d'infects taudis. « J'ai vu, écrit Parent-Duchatelet en 1826, une cave éclairée par un seul soupirail et située à 5 mètres au-dessous du sol où on en accumulait quelquefois jusqu'à trente. Un logeur avait fait construire avec des planches, dans une arrière-cour, vingt cellules de 2 mètres de long sur 1 mètre et demi de large, et dans chacun de ces réduits se retiraient au moins deux filles pour y passer la nuit sur un horrible grabat rempli de vermine et d'ordures (1). »

Une telle description serait encore vraie de nos jours.

La prison est préférable à cette vie. Comme beaucoup de vagabonds, sitôt remises en liberté, certaines commettent des délits pour se faire arrêter de nouveau.

Lors de la révolution de juillet 1830, les souteneurs allèrent à Saint-Lazare délivrer leurs amies, mais les vieilles s'obstinèrent à rester, et leurs libérateurs ne purent les expulser qu'en employant la violence. Quelques jours plus tard, toutes étaient revenues se constituer prisonnières (2).

(1) Parent-Duchatelet, 3e édition, t. I, p. 594.
(2) *Id.*, p. 581.

Digitized by Google

Cette fin misérable n'est d'ailleurs pas spéciale à la prostituée, elle devient le lot de tous les malheureux qui, sur leurs vieux jours, n'ont plus la force nécessaire pour gagner leur vie ; rebut lamentable de la société, qui s'obstine à ne pas disparaître.

En tous cas, si le terme de fille de joie peut signifier qui donne de la joie, on ne peut certainement dire que leur profession leur en accorde beaucoup.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

LA PROSTITUTION CLOÎTRÉE : COMMENT LES PROSTITUÉES Y VIVENT. — COMMENT ELLES SE RECRUTENT. — LE RÔLE DE LA POLICE.

I

La femme y est prisonnière, esclave et souvent maltraitée.

La maison de tolérance, maison publique ou maison close, lupanar ou bordel, constitue une forme toute spéciale de la prostitution et à ce titre mérite d'être étudiée à part.

La femme y fait le sacrifice de sa liberté, elle se met sous l'autorité de la matrone.

Quels motifs la poussent à agir ainsi ? En retire-t-elle de grands avantages ?

Certains littérateurs nous décrivent en termes enthousiastes le lupanar de petite ville. La maison Tellier, par Guy de Maupassant, est une œuvre justement célèbre : elle est le rendez-vous des jeunes gens de la ville et aussi des commerçants et des hommes les plus considérés. Tous y vont comme au café, y passent

Digitized by Google

agréablement leurs soirées, conversant et consommant avec le personnel (1).

La matrone est une femme digne, exerçant honnêtement sa profession, estimée de tous, enviée de quelques-uns. Elle est affectueuse et attentionnée pour ses pensionnaires qu'elle conduit de temps à autre prendre leurs ébats à la campagne, elle les emmène même dans sa famille à l'occasion de la première communion de sa nièce !

C'est là conception d'artiste. La vérité est moins belle.

Sans doute les pensionnaires sont moins fatiguées et par suite plus tranquilles dans les tolérances de petite ville. Elles y reconnaissent mieux leurs clients qui sont envers elles moins grossiers et moins exigeants. Quelques-unes même deviennent des sortes de maîtresses pour des jeunes gens peu fortunés.

Dans les grandes villes au contraire, c'est l'éreintement et l'hébétude d'un passage constamment renouvelé de clients aux appétits et aux exigences les plus diverses.

Mais, dans tous les cas et quelque adoucie qu'elle puisse être, *c'est toujours la vie d'une prison*. Les filles ne peuvent sortir que tous les quinze jours et encore le plus souvent sont-elles accompagnées.

On imagine difficilement combien peut souffrir une créature humaine, recluse dans une maison sans air ni lumière, car les volets sont cadenassés et la porte hermétiquement close.

(1) C'était du reste une habitude générale au moyen âge, on allait se distraire dans les maisons publiques, comme aujourd'hui au café : ces mœurs persistent dans certaines grandes villes de l'étranger, notamment à Buda-Pest. On sait qu'elles existent également au Japon.

Digitized by Google

Et ce n'est pas seulement une simple prisonnière, mais aussi *une esclave trop souvent maltraitée.*

La pensionnaire de maison devient la chose de sa matrone, ne pouvant refuser de monter avec n'importe qui, toujours prête, obéissance passive, à tarif fixe ; tant pour la passe, tant pour l'heure, tant pour la nuit. On la force aux pratiques les plus obscènes, aux actes contre nature : les maisons publiques sont des écoles d'immoralité, voire de bestialité ; elles ont la clientèle des pervertis.

Ce métier, si dangereux par lui-même, s'exerce dans les pires conditions hygiéniques. Sans doute la maison est bien chauffée, cela est nécessaire pour la clientèle, et la table est abondante : une courtisane grasse paraît appétissante.

Mais au milieu de ce luxe et de ce confort apparents, la fille n'a pas une chambrette, un lit à elle où dormir. Ceci se produit surtout dans les maisons de première catégorie. La tenancière craint les dégradations, elle ne laisse pas ses pensionnaires terminer la nuit dans les chambres de passe, elle les parque sous les toits, dans des bahuts mansardés, étroits, sordides, parfois à peine aérés par un vasistas, et les y fait coucher à deux par lit, six ou huit dans la même pièce, parmi les pots de couleur, les loques et les réchauds.

Ce n'est pas tout, la fille est tenue de pousser les clients à boire, de boire elle-même ; elle devient forcément alcoolique.

Les maisons de bas-étage ont un estaminet. Les filles nues y exercent leur métier, buvant, caressant les hommes, les enjôlant : cette promiscuité publique avilit la dignité humaine.

Digitized by Google

Comment faire, objecte la police, si nous fermons leurs débits, les tolérances de bas-étage seront désertées au profit de cabarets où la débauche se fait clandestine. En réalité, il lui faudrait alors surveiller ces derniers et elle craint d'entreprendre une tâche pénible.

Il n'est pas de repos pour la fille de maison, la maladie ne suffit même pas à le lui assurer.

La matrone tient à ses sujets dont le recrutement est difficile et plus encore coûteux ; si elle prend une nouvelle, elle doit payer les dettes à la maison qu'elle quitte ou un courtage à celui qui l'amène.

Aussi craint-elle que le médecin ne lui enlève ses pensionnaires en les déclarant malades. Heureusement pour elle que la visite médicale se fait dans la maison même, à un jour et à une heure fixés à l'avance.

Elle délègue sa sous-maîtresse, experte en ces sortes de matières : celle-ci examine les filles avant la visite, lave et lotionne les écoulements, farde les ulcérations, les badigeonne de sang de poulet ou de lapin pour simuler les règles.

La malheureuse continue ainsi son métier jusqu'à ce qu'elle soit trop abîmée ; la fraude devenant impossible, elle passe alors la première. On espère que le médecin, satisfait de sa découverte, examinera les autres avec moins d'attention.

Digitized by Google

II

La traite des blanches.

Une telle vie n'est pas faite pour engager la fille galante à entrer en maison. Les tenancières n'auraient que bien peu de sujets si elles se contentaient de celles qui se présentent volontairement. Aussi, recourent-elles à la traite des blanches qui se fait, des études récentes l'ont prouvé, presque uniquement en vue de fournir les tolérances de chair humaine.

Ces faits étaient encore peu connus il y a quelques années. Une société anglaise, *la Nationale vigilance association*, a entrepris la tâche de les dévoiler à l'indignation publique. Son délégué, M. Coole, a consacré plusieurs années à voyager dans toute l'Europe pour réunir des documents et faire des conférences : il a réussi à intéresser à sa thèse non seulement le peuple, mais encore la haute société et même les souverains.

Comment elle se pratique.

La traite des blanches est le fait d'une vaste association internationale qui a ses agents, ses banquiers et même sa caisse de secours. On a vu celle-ci fonctionner pour venir en aide à ceux de ses membres qui avaient des démêlés avec la police.

Le pourvoyeur ne pratique pas en général lui-même le racolage. Il prend des allures honnêtes, paie régulièrement son loyer dans une maison bourgeoisement

Digitized by Google

habitée, se dit dans les affaires ; les renseignements que peut donner sur lui sa concierge et ses fournisseurs sont toujours excellents.

Tout un personnel subalterne de recruteurs lui procurent des sujets : ce sont des garçons marchands de vin, garçons coiffeurs, frotteurs, masseurs, employés d'hôtel, de guinguettes et de bals publics.

Des proxénètes mâles et femelles opèrent dans les gares, accostent les provinciales qui viennent en ville chercher du travail et dont l'attitude dénote l'embarras ; racolent à la sortie des bureaux de placement les domestiques qui ne peuvent trouver un emploi ; accostent à la sortie des hôpitaux les convalescentes qui ne savent où elles pourront coucher le soir. A toutes ils offrent des situations avantageuses, ils sont beaux parleurs et réussissent souvent à les entraîner.

Plus fructueuses encore sont les annonces des journaux politiques : dans tous vous trouverez à la quatrième page des offres de places largement rétribuées à l'étranger, des demandes de gouvernantes, d'artistes lyriques, de demoiselles de magasin, d'institutrices, de domestiques, ou encore de compagnes pour monsieur seul.

Ce sont là des pièges que tendent les pourvoyeurs. Il est regrettable de constater que tous les directeurs de journaux acceptent de jouer le rôle de complices ; ils ne refusent jamais une annonce quelle qu'elle soit, si on la paie.

Quand, grâce à ces divers moyens, le pourvoyeur est parvenu à recruter un nombre suffisant de sujets, il en forme un convoi qu'il dirige sur la province ou à un port d'embarquement pour l'étranger.

Digitized by Google

Il importe en effet de dépayser la victime. Arrivée dans une contrée dont elle ignore la langue, elle est conduite directement dans une maison close : là on l'enivre, et si la persuasion échoue, on use de violence.

S'il craint une trop vive résistance, le proxénète annonce à la jeune fille que la place sur laquelle elle comptait, est prise ; mais une autre va bientôt se présenter, il suffit de patienter un peu. Et il l'emmène à l'hôtel. Le temps passe, la place ne vient toujours pas ; après bien des circonlocutions, il lui fait connaître le travail auquel il la destine. Elle refuse indignée. Il lui présente alors la note de ce qu'elle doit, il la menace de la police! Ou encore lui déclare qu'elle ne pourra sortir tant que sa dette ne sera pas payée. Désespérée, n'ayant personne qui puisse comprendre ses plaintes, trop souvent la malheureuse cède.

Une objection se présente naturellement à l'esprit : comment pareil trafic peut-il se produire dans les pays à réglementation comme la France, l'Espagne, l'Italie, etc. La police est tenue d'inscrire toute nouvelle pensionnaire, et pour cela elle doit voir ses papiers, l'interroger, etc. Des séquestrations ne peuvent se faire sans son consentement au moins tacite.

Aussi les a-t-elle toujours niées. Mais des scandales retentissants à Barcelone, à Marseille, etc., en ont prouvé la parfaite réalité.

Sociétés de protection de la jeune fille.

Des sociétés se sont fondées, nombreuses, en vue de protéger la nouvelle arrivée dans une ville. Citons notamment en France : *l'Union internationale des amies*

Digitized by Google

de la jeune fille et l'*Œuvre catholique internationale de protection de la jeune fille.*

Ces œuvres affichent des avis dans les gares, mettant en garde les provinciales et les étrangères contre les promesses mensongères des proxénètes. Elles indiquent également des maisons où moyennant une modeste rétribution (1 fr. 50 par jour à Paris) elles trouveront le gîte et le couvert.

Les affiches sont formulées comme suit :

Avis aux jeunes filles.

« Les jeunes filles qui n'ont pas à la gare des amis pour les recevoir sont priées de ne pas se fier à des personnes qui leur sont inconnues, ni d'aller à aucune adresse qui leur serait donnée en voyage par les étrangers. Il arrive souvent que ceux-ci sont des agents envoyés dans le seul but d'entraîner à leur ruine les jeunes filles. Celles donc qui arrivent aux endroits sus-nommés et s'y trouvent sans connaissances, sont priées d'aller tout de suite à une des adresses indiquées au bas de cet avis. Elles y trouveront les secours et les renseignements nécessaires. »

Suivent les adresses : pour Paris ce sont le 25 rue Descombes, pour les Suissesses; le 21 rue Brochant, pour les Allemandes; le 47 rue Denfert-Rochereau, 25 rue Salneuve, etc., pour les Françaises.

Il y a encore l'*Œuvre des gares* : les dames qui y sont affiliées prennent la peine, quand elles sont prévenues de l'arrivée d'une jeune fille, de la conduire d'une gare à l'autre ou, si elles séjournent dans la ville, de la renseigner et la diriger.

Digitized by Google

On a enfin créé pour ces déracinées des bureaux de placement gratuit.

Congrès. Mesures répressives.

Les gouvernements à leur tour ont fini par s'émouvoir. Comme toujours, loin de précéder l'initiative privée, ils l'ont suivie lentement et avec peine.

En 1899, le Congrès de Londres avait montré qu'une entente était nécessaire entre les divers pays pour réprimer la traite qui est internationale ; chaque état devait modifier son code dans le même esprit pour arriver à atteindre les coupables.

La France prit l'initiative d'une conférence qui se réunit à Paris le 15 juillet 1902 ; tous les pays civilisés y envoyèrent des délégués. En conséquence toutes les législations admirent deux délits nouveaux :

L'embauchage des mineures même avec leur consentement.

Celui des majeures si elles ont été contraintes ou trompées.

Chaque pays possède actuellement un Comité national, préposé à la surveillance et à la répression de ces délits et tous les deux ans un Congrès international se réunit pour traiter cette question.

En France les poursuites engagées contre les trafiquants deviennent de plus en plus rares.

La loi nouvelle a-t-elle eu un effet immédiat d'intimidation ?

Il est plus probable que l'interdiction récente d'embaucher des mineures pour les tolérances a rendu le recrutement plus difficile. Car les majeures sont personnes en général plus avisées et plus difficiles à tromper.

Digitized by Google

D'autre part la surveillance de la police s'exerce mieux dans les tolérances, celles-ci même se sont transformées. On s'est décidé à sévir contre la traite des blanches, quand déjà ce fléau diminuait. Plus que la répression, la difficulté de tirer profit d'un crime est le meilleur moyen d'empêcher qu'il se commette. Ainsi la traite des nègres persista malgré le châtiment le plus terrible, tant que cet article fut demandé; elle disparut quand se fermèrent les pays esclavagistes.

III

La police a longtemps favorisé les maisons de tolérance.

Jusqu'en ces dernières années la police a protégé les maisons de tolérance.

Elle s'en défend absolument. « Le gouvernement, disent les autorités, veut ignorer une pareille industrie. le nom même est absent du code. Nous ne les autorisons pas comme se l'imagine le vulgaire, nous nous bornons à les agréer, et ce afin de pouvoir leur imposer certains règlements qui protègent l'hygiène et l'ordre public. »

On peut ainsi les localiser dans quelques rues peu passagères ; en certaines villes on les réunit en un quartier ; on oblige la matrone à se marier en ne délivrant de licence qu'aux hommes, etc.

Mais remplacer le mot autoriser par celui agréer, est pure hypocrisie. Une distinction de mots n'a jamais

Digitized by Google

rien changé au fait. Aucune maison close ne peut s'établir si la police ne lui en accorde le privilège, aucune ne peut fonctionner si elle n'y acquiesce.

Cette entente de la police et du lupanar a une origine reculée : à Athènes la maison publique était institution d'état, la cité l'exploitait directement à son profit ; au moyen âge, il en fut de même en bien des villes. Aujourd'hui l'autorité, sans participer directement à cette exploitation, admet néanmoins qu'une personne puisse retirer profit de la débauche.

Avantages qu'en retire la police.

Sans doute elle-même n'y trouve plus un avantage pécuniaire.

Elle le fait au nom de l'hygiène publique, mais ce monde interlope qui est à sa discrétion, lui est d'un puissant secours pour arrêter les malfaiteurs.

La réglementation devient ainsi d'une application facile : la police a les pensionnaires sous la main, elle retrouve sans aucune peine des prisonnières qui ne peuvent se soustraire à l'appel comme les filles libres.

Supprimez les lupanars, affirment leurs partisans, et les règlements deviennent inapplicables.

Ils serait plus juste de dire : d'une application moins facile.

Mesures favorisant le recrutement des maisons.

Et pourtant cet argument a justifié les mesures les plus injustes, prises en vue de favoriser le recrutement des maisons.

Ainsi en 1830, un arrêté du préfet Mangin défendait

Digitized by Google

aux filles de circuler dans les rues, de se livrer à la prostitution en dehors des maisons publiques, et même de passer dans une seule soirée d'une maison dans l'autre.

Rapprochons le règlement édicté en 1882 à Marseille : il frappait de trois jours de prison toute fille de maison qui passait dans la catégorie des isolées.

Ces règlements ne peuvent être appliqués. Mais l'ordonnance du lieutenant général de police de 1778 est toujours en vigueur : elle enjoint à « toutes personnes tenant hôtels, maisons et chambres garnies au mois, à la quinzaine, à la semaine et à la journée, de n'y souffrir aucunes gens sans aveu, femmes, ni filles de débauche se livrant à la prostitution ».

On n'a jamais pu l'exécuter à la lettre. Il faut bien tolérer des filles en garni, il n'y aurait pas assez de maisons pour enfermer toutes celles qui ne sont pas assez riches pour se mettre dans leurs meubles, et c'est le plus grand nombre (1).

Mais la police invoque le dit règlement pour accorder ou retirer à sa fantaisie l'autorisation de loger en garni.

Les écrits de deux partisans de la réglementation nous le prouvent :

L'autorisation de loger en ville, dit Jeannel, en

(1) Sur 5.136 mineures malades arrêtées à Paris de 1878 à 1887, 4.513 logeaient en garni, 202 chez leurs parents, 283 sans logement fixe, 99 en concubinage et en garni et 39 seulement dans leurs meubles. Il en est de même des insoumises majeures en 1886 : sur 308 majeures malades, 263 vivaient en garni. Si on empêche une fille qu'on inscrit sur le registre des mœurs de continuer à loger en garni, elle sera forcée d'entrer en maison. (Commenge, la *Prostitution clandestine à* Paris, 1897, p. 329.

Digitized by Google

qualité de fille isolée, ne peut être donnée à toutes les filles qui la demandent. C'est une sorte de faveur à la discrétion du chef du bureau des mœurs (1). »

Et Lecour (2) :

« Parmi les filles isolées, quelques-unes, en raison de leur âge, de circonstances exceptionnelles, ou par suite de maladie, sont autorisées à loger dans un hôtel garni, mais il leur est fait, dans ce cas, défense formelle de s'y prostituer.

« Il est de règle que deux filles isolées ne puissent habiter la même maison. Dans l'origine cette prescription avait pour but de rejeter le plus possible les filles isolées dans les maisons de prostitution. Son objet actuel est de prévenir des désordres et des scènes fâcheuses. La police ferme les yeux sur l'inexécution de cette règle pour ne pas multiplier les difficultés que les femmes publiques éprouvent à trouver des logements, difficultés qui les amènent à subir d'ignobles exploitations.

Toutefois, si des inconvénients surgissent par suite de la présence simultanée de deux filles dans une maison, la dernière venue est mise en demeure de déloger. »

Mesures favorisant la réclusion.

Non contente de favoriser le recrutement des pensionnaires, la police assure leur réclusion. Les croisées de ces maisons, ordonne-t-elle, doivent être cade-

(1) Jeannel, la *Prostitution dans les grandes villes au* XIX^e^ *siècle*, Paris, 2^e^ édit. 1874.

(2) C. J. Lecour, la *Prostitution à Paris et à Londres*, Paris, 1870.

Digitized by Google

nassées, et leurs vitres dépolies. Ce qui se passe dans leur intérieur n'est point pour être vu. Mais comme la porte est fermée et ne s'ouvre qu'au signal d'une servante inviteuse qui stationne à l'entrée, la prison est bien close et s'enfuir est des plus difficiles.

C'est au point qu'à Marseille, une maison publique ayant pris feu, les recluses rôtirent toutes vives.

Pour enlever tout prétexte à sortie, le médecin fait sa visite sanitaire dans la maison, alors que les filles isolées se rendent au dispensaire.

La cloîtrée sort, il est vrai, une fois tous les quinze jours, mais, si on se méfie d'elle, la matrone l'accompagne ou la fait accompagner, ou encore pour un motif quelconque lui supprime son congé.

Profiterait-elle d'un moment d'inattention, réussirait-elle à fuir derrière un client qui sort, elle ne pourrait aller bien loin ; sa luxueuse, mais trop sommaire toilette de combat, occasionnerait du scandale et amènerait son arrestation.

Une fille ne peut s'échapper d'une maison publique (je parle d'une maison fermée et bien tenue) sans la complicité du souteneur ; c'est lui qui bouscule la proxénète, force la porte, apporte un manteau qui couvre la nudité de sa complice, et la fait monter en voiture pour fuir au plus vite.

Il y a encore la générosité d'un amant, la pluie d'or vainc tous les obstacles. Mais ce rêve, auquel toutes aspirent, ne se réalise presque jamais.

La servitude morale.

Comme si ce n'était pas assez des obstacles matériels, la matrone en crée un purement moral. Elle

Digitized by Google

force ces pensionnaires à s'endetter en leur vendant à crédit à des prix exorbitants (1), robes, souliers, linge, bijoux, tabac, friandises... Ces dettes s'élèvent d'ordinaire à sept ou huit cents francs, elles accompagnent la débitrice quand sa maîtresse la cède à une autre maison.

Il est bien difficile de parvenir à s'en acquitter.

Les femmes ignorent que la loi ne reconnaît pas ce genre de dettes. La municipalité de Zurich avait pris à cet égard une excellente mesure. Tous les quinze jours un agent se rendait dans chaque maison, faisait rassembler tout le personnel et signifiait que, les dettes n'étant pas reconnues, il était loisible à toute pensionnaire de le suivre et de quitter la maison.

En Belgique les municipalités des villes d'Ostende et de Saint-Nicolas ont pris une mesure semblable : « Le commissaire de police se rend au moins une fois par mois dans les maisons de débauche, et se fait présenter toutes les filles y demeurant, afin d'en faire sortir sur-le-champ celles qui y seraient retenues contre leur gré. »

A Liège, « il est placé, par les soins de l'administration communale, dans les maisons de prostitution, à l'endroit qui sera indiqué par la police et aux frais des tenants de maisons, des boîtes destinées à recevoir les réclamations que les filles croiraient devoir adresser aux autorités (2). »

(1) Voici l'aperçu de quelques prix : une chemise de soie est vendue par la tenancière 190 francs, qui vaut dans un grand magasin 30 francs. Une paire de souliers mordorés à jour d'une valeur de 35 francs, est tarifée 48 francs; une paire de jarretières 35 francs, une robe pour sortir en ville 800 francs, etc., etc.

(2) Émile Becq, *Prostitution et maladies vénériennes en Belgique*. Confér. Bruxelles, 1899, t. I, fasc. I, p. 804.

Digitized by Google

La parfaite connaissance de ses droits ne suffirait pas le plus souvent à décider la fille. Elle voudrait fuir cette prison où on l'exploite et où on l'éreinte, mais elle a un sentiment d'honneur, et elle le met à payer les dettes qu'elle s'imagine avoir librement contractées.

Bien peu oseraient se soustraire à cette obligation qu'elles regardent comme sacrée.

RÈGLEMENTS

AUXQUELS SONT SOUMISES LES MAISONS DE TOLÉRANCE

1° N'apposer sur la façade de la maison ni un gros numéro, ni aucune marque distinctive susceptible d'attirer l'attention des passants.

2° Tenir les croisées closes de manière à ce que, de l'extérieur, on ne puisse voir ce qui se passe dans la maison.

3° Tenir également fermées les portes d'entrée.

4° Affecter en totalité la maison dont il s'agit à l'exercice de la prostitution, n'en sous-louer aucune partie, et n'y admettre à demeure aucune personne autre que les filles pensionnaires et les domestiques.

5° Ne recevoir comme pensionnaires que des filles majeures inscrites sur les contrôles de la prostitution, et ne jamais les laisser racoler sur la porte ou sur la voie publique, ni fréquenter les cabarets avoisinants ; n'en retenir aucune contre son gré, sous un prétexte quelconque, notamment sous celui de dettes contractées, ces dettes n'étant pas reconnues par l'administration.

6° N'employer que des sous-maîtresses qui auront été préalablement présentées au bureau administratif des mœurs.

7° N'employer aucune personne mineure comme domestique.

Digitized by Google

8° Ne faire aucune réclame, ni aucune publicité d'aucune sorte.

9° Veiller à ce qu'il ne se produise ni bruit, ni scandale à l'intérieur.

10° Ne tolérer aucun jeu et ne permettre aucune turpitude telle que « voyeurs », scènes de pédérastie, etc.

11° Ne recevoir ni mineurs, ni élèves des collèges et écoles nationales civiles ou militaires en uniforme.

12° Faire enregistrer, au préalable, au bureau administratif des mœurs, les filles se présentant pour entrer dans la maison.

13° Faire également enregistrer, au même bureau, dans les vingt-quatre heures, le départ de toute fille inscrite sur le livre.

14° Conduire immédiatement au dispensaire toute fille atteinte d'une maladie contagieuse.

15° Ne laisser pénétrer, à titre de fournisseurs, que les hommes majeurs, l'entrée de la maison étant formellement interdite aux représentants mineurs ou aux femmes.

16° Informer sans retard, indépendamment de l'avis à donner au commissaire de police du quartier, la Préfecture de police de toute espèce d'événements qui auraient lieu dans l'intérieur de la maison, ou au dehors, par le fait des pensionnaires.

Seconder les agents de l'administration dans tout ce qui pourrait intéresser la santé, la sûreté et l'ordre public, et se conformer, enfin, à toutes obligations qu'il sera jugé convenable d'imposer par la suite.

17° Ne pas servir de prête-nom et agir pour son compte personnel dans l'exploitation de la maison.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

DISPARITION DES MAISONS PUBLIQUES. — LEUR REMPLACEMENT PAR LES MAISONS DE RENDEZ-VOUS ET LES MAISONS OUVERTES.

Tous les auteurs qui ont étudié les maisons publiques, en ont constaté avec étonnement la diminution. *Cette décroissance s'est produite dans tous les pays, et d'une façon continue depuis d'un demi-siècle.* Quelques chiffres en montreront l'importance. Les maisons de tolérance étaient à :

Paris en 1857 de.	199	et en 1904 de	45
Lyon en 1840 de	75	— 1895 —	17
Marseille en 1873 de	123	— 1899 —	12
Nantes en 1855 de.	31	— 1896 —	12
Bordeaux en 1869 de.	60	— 1996 —	16
Bruxelles en 1856 de.	42	— 1901 —	6
Strasbourg en 1855 de	25	— 1888 —	7
Saint-Pétersbourg en 1870 de .	210	— 1991 —	64

Notez que toutes ces villes ont fortement augmenté de population : ainsi à Paris, tandis que les maisons diminuaient des trois quarts, la population triplait.

Digitized by Google

Quand il s'est agi d'expliquer la cause de cette diminution, les auteurs ont invoqué les motifs les plus divers.

Les libertins sont devenus plus affinés, la grossièreté de la débauche cloîtrée leur répugne, ils s'adressent de préférence aux filles clandestines, et surtout aux maisons de passe et aux brasseries de femmes.

D'autre part le caractère des prostituées se serait également modifié. Elles ont acquis à la fois un amour plus grand de la liberté et une connaissance plus exacte de leurs intérêts ; aussi refusent-elles de se soumettre aux conditions léonines imposées par les maîtresses de maison.

Ces raisons peuvent avoir quelque valeur, mais la cause la plus puissante à mon avis de la décadence des maisons, est la sévérité croissante de l'opinion publique et par suite de la police à leur égard : on a rendu l'admission des mineures de plus en plus difficile, enfin on l'a interdite ; or, c'étaient les sujets les plus malléables qui se soumettaient le plus aisément au despotisme des maîtresses.

Obligées de s'adresser à des filles majeures, les tenancières ont dû abaisser leurs prétentions. A Paris, en certaines maisons, elles leur remettent exactement la moitié des passes ; en d'autres, le cadeau du client à sa partenaire devient obligatoire et est au moins aussi élevé que ce qu'il donne à la maison.

Une telle générosité de la part des maîtresses a rendu lyriques les partisans des maisons de tolérance qui nous révèlent la vie opulente des pensionnaires cloîtrées ; elles arrivent, nous dit le docteur Le Pileur, à gagner jusqu'à soixante et quatre-vingts

Digitized by Google

francs par jour (1). Il ne leur est pas difficile avec un pareil bénéfice de payer leurs objets de toilette au triple de leur valeur ; elles placent même leurs économies et louent un coffre-fort à une banque.

Sans doute l'honorable syphiligraphe n'a pas vu beaucoup d'exemples de filles aussi bien achalandées et aussi économes. Elles provenaient probablement du lupanar le plus renommé de Paris et dont les prix sont les plus élevés.

Il ne faudrait pas s'imaginer que de pareils gains soient courants chez les filles en maison ; plus rarement encore se réalisent de semblables économies, le plus souvent le souteneur prend tout.

En tous cas cette participation des pensionnaires aux bénéfices a transformé les maisons parisiennes : alléchées par le gain, les filles s'offrent nombreuses, la tenancière peut les choisir, elle n'a plus intérêt à les acheter à des proxénètes, ni à les garder malgré elles.

I

Elles sont remplacées par les maisons de rendez-vous.

De ce fait même les maisons cloîtrées ont été remplacées par des maisons de rendez-vous. Inutile de garder comme recluses des filles librement consentantes et facilement remplaçables.

(1) Docteur Le Pileur, *Société de prophylaxie sanitaire et morale*, 1902, p. 412.

Digitized by Google

Dès lors les cadenas aux croisées et la mégère stationnant à la porte hermétiquement close n'ont plus de but. Il n'y a plus lieu non plus de faire coucher le personnel ; il vient de midi à minuit et loge en ville.

Vous prétendez que les maisons publiques ont diminué, objectent encore leurs partisans, il n'en est rien, puisque des maisons de rendez-vous les ont remplacées.

Mais on ne peut assimiler deux établissements aussi différents : dans l'un la fille est esclave, dans l'autre elle est libre. C'est vouloir nier l'évidence que d'avancer pareils arguments pour défendre des théories qui vous sont chères.

Les maisons de rendez-vous sont réglementées depuis plus de vingt-cinq ans en Belgique, il y est interdit d'y recevoir d'autres femmes que celles en carte (1).

A Paris ce n'est que depuis 1900 que la Préfecture de police en a reconnu l'existence et s'est décidée à les réglementer.

Elle en reconnaissait, en 1900, 64 avec 235 femmes, et en 1903, 76 avec 313 pensionnaires.

Mais elle ne s'occupe pas de celles dont le tarif dépasse quarante francs, admettant que ces dernières offrent, grâce à leur clientèle sélectionnée, assez de garanties d'hygiène et de sécurité. C'est bien mal connaître la propagation des maladies vénériennes dans le Tout Paris.

Elle ne donne pas à proprement parler d'autorisation aux matrones de ces établissements ; elle consent

(1) Fiaux, *La prostitution réglementée et les pouvoirs publics dans les principaux états des deux mondes*, Paris, 1902.

Digitized by Google

à fermer les yeux, dit-elle ; cette tolérance a pourtant la valeur d'une autorisation.

Elle y met certaines conditions :

N'employer que des filles en carte ou à défaut des femmes visitées par des médecins agréés par la Préfecture de police.

Une liste de ces médecins est établie après avis de M. le doyen de la Faculté et fournie par la police aux tenancières (la tenancière est libre de choisir sur cette liste).

Tenir un registre sur lequel seront mentionnés les noms, prénoms, âge, domicile des femmes avec une photographie de ces femmes.

Le médecin consigne sur ce registre les résultats de sa visite qui est au moins hebdomadaire.

Les femmes malades sont amenées au deuxième bureau, ou sur leur refus, signalées à l'administration qui prend les mesures voulues (elle les laisse libres de se soigner chez elles).

Les autres conditions sont celles des maisons fermées : pas de bruit ni de scandale, pas de racolage devant la porte, ni réclames, ni publicité, pas de jeux, pas de voyeurs qui se plaisent à contempler l'activité d'autrui, pas de mineures, défense de recevoir des lycéens ou des jeunes gens au-dessous de l'âge de dix-huit ans...

Le service des garnis est chargé de la surveillance.

L'obligation de donner des photographies a été vivement critiquée. Quand le registre est rempli, il est en effet gardé aux archives du deuxième bureau de la Préfecture de police. Henri Turot prétend que des femmes appartenant à toutes les situations sociales vont dans des maisons de rendez-vous, même à tarif modéré : femmes de médecins, d'avocats, d'artistes. Pour M. Honorat, ce sont là des mensonges de la part

Digitized by Google

des prostituées qui désirent rehausser leurs mérites.

S'agirait-il réellement de femmes mariées qui vont chercher là le complément nécessaire à leurs frais de toilette (1), je ne vois pas qu'il y aurait lieu de les plaindre de tomber sous la surveillance de la police. Elles valent moins que les prolétaires de l'amour vénal, car elles n'ont pas l'excuse de la misère. Il n'y aurait qu'une personne à plaindre, le mari qui croit à leur honnêteté.

Quoi qu'il en soit, le préfet de police (2) a promis tout dernièrement de détruire les albums en sa possession et à l'avenir de ne plus demander les photographies.

II

Dans les villes où elles sont parquées en quartier réservé, elles se sont transformées en maisons ouvertes.

Les maisons publiques sont dans de meilleures conditions de prospérité, quand elles sont situées en quartier réservé.

(1) Ces femmes mariées vont dans ces maisons, trouvent la tenancière, s'offrent au premier venu pour un prix convenu qu'elles partagent avec la proxénète. Parfois un homme a remarqué au théâtre, au bois, une femme qui lui plaît, et s'enquiert de son nom et de son domicile, va trouver la proxénète et lui demande si cette femme est à vendre. La proxénète prend des renseignements, fait des demandes et au besoin des offres à la femme désignée.

(2) *Bulletin officiel du conseil municipal.* Paris, séance du 15 mars 1904.

Digitized by Google

Le maintien du quartier réservé qui existait partout au moyen âge, indique la persistance de mœurs grossières : la municipalité n'a pas eu le souci de supprimer le spectacle écœurant qu'offre une pareille agglomération, en disséminant les tolérances.

C'est surtout dans le Midi et principalement dans les ports de mer que les quartiers réservés subsistent.

Le port de Marseille est typique à cet égard. Nombre de littérateurs, parmi lesquels Guy de Maupassant, l'ont pris pour texte de leurs descriptions.

Tout favorise le commerce des maisons de tolérance ; une clientèle nombreuse et grossière est fournie par un va-et-vient incessant de matelots de tous les pays ; la concurrence des brasseries de femmes est restée fort limitée ; l'administration a toujours gardé de la bienveillance pour les maisons libres.

Or, c'est justement dans ce quartier réservé, près des ports, avec une grosse clientèle, dans une situation privilégiée en un mot, que les maisons fermées disparaissent à la satisfaction de tous les intéressés, à la demande même des matrones ; ou plutôt elles sont remplacées par d'autres établissements, que j'ai le premier étudiés, lorsque j'étais major civil dans cette ville en 1892 (1), sous le nom de maisons ouvertes.

Les 125 maisons fermées qui existaient en cette ville en 1873, tombent à 12 en 1897 et sont remplacées par 120 maisons libres dont 65 magasins.

Examinons cette curieuse évolution.

(1) Voir docteur F. Regnault, major civil de l'Hôtel Dieu de Marseille, *De l'évolution de la prostitution. La France médicale*, 1892, p. 545 et suiv.

Digitized by Google

L'aspect du quartier réservé.

Quel milieu plus favorable à la fornication que le quartier réservé! Le client n'a pas des lieues à faire pour trouver une variété de choix. Il a l'excuse d'un appât autre que celui d'une lanterne ; il y a ici l'animation de la rue, l'appel de la porte : « C'est la rue chaude. » Si vous en doutez, allez voir quelque ville à quartier réservé, et faites hâte ; car ils disparaissent de jour en jour. Un spectacle curieux, inusité, vous attend.

Vous enfilez des ruelles sombres, étroites, souvent à un seul ruisseau qui coule bruyamment au milieu. A chaque porte une lanterne avec un gros numéro et le nom de la matrone, et, à l'entrée, une femme en toilette sommaire surveillée par une vieille duègne. Tout ce monde vous raccroche en vous disant les mots bien connus. Chaque pas exige un effort de volonté pour se faire lâcher.

Puis on tombe dans des quartiers plus populaires et à plus bas prix ; le spectacle est étrange ; on se croirait transporté à une autre époque. Ainsi devait être au XIV^e^ siècle ce quartier réservé aux prostituées d'Avignon par la reine Jeanne, ou de Toulouse par les capitouls.

Tout un monde de marins grouille dans la rue. A la porte le raccrochage se fait impudent, par des filles, quelquefois l'été en simple chemise, souvent en souliers hauts comme des cothurnes. Elles empoignent les hommes, les câlinent et les embrassent en pleine rue.

Pour vaincre toute hésitation, elles s'emparent de

Digitized by Google

leur chapeau ou de leur parapluie, et les obligent ainsi à entrer chez elles.

Dans les rues les plus sordides, des magasins sont transformés en cabarets. Une barrière les ferme qui s'élève à hauteur d'homme, l'appui en est recouvert d'une épaisse garniture de clous de fer à pointes en l'air : car il y a souvent des rixes dans ce quartier et on craint les assauts.

Cette large ouverture ainsi protégée, est garnie de catins qui pour y atteindre montent sur une sorte d'estrade placée à l'intérieur du cabaret.

Inutile d'entrer pour voir le choix, il est là exposé aux yeux ; serrées en rang d'oignons comme bêtes à l'étal, les gouines montrent leur torse nu jusqu'aux seins et avancent les bras pour vous harponner.

Si vous pénétrez dans la salle d'attente, vous trouvez un cabaret plein de consommateurs. On y boit à l'aise en payant d'avance, la fille ne presse pas trop sa conquête de monter, ni la matrone de déguerpir, si elle soupçonne quelque froideur. Deux musiciens jouent, pour deux sous, on peut faire un tour de danse.

Au bout de quelque temps d'étude, vous distinguerez deux catégories de maisons : l'une, où le pas de la porte est toujours tenu par une duègne même quand la fille est près d'elle, où, quand on entre, on est assailli de réclamations, où la matrone met immédiatement le marché en main par un « Monsieur, faites votre choix », et d'où on vous renvoie le plus vite possible.

L'autre, où il n'y a que la fille à l'entrée, où celle-ci sort, même dans la rue, où à l'intérieur vous n'avez qu'à consommer pour rester, où la matrone ne s'occupe pas de vous, où la fille paraît plus heureuse : c'est la maison ouverte.

Digitized by Google

Ce qu'est la maison ouverte.

Qu'entend-on par *maison ouverte?*

Pour l'administration, tout garni logeant des filles serait maison ouverte. Mais un garni en dehors du périmètre n'a pas le droit de loger des filles ; on arrive ainsi à la définition d'une maison ouverte : « *garni dans le quartier réservé.* »

Les filles ne s'y sont pas trompées, ce sont elles qui ont imposé ce nom caractéristique par opposition à maison fermée.

Je suis allé à l'hôpital de la Conception et, dans l'aile réservée aux vénériennes, j'ai interrogé les plus intelligentes ; les réponses ont été précises :

Le principe de la maison ouverte est la liberté. La femme sort quand et comme elle veut, elle est en garni. Elle a donc cette liberté si chérie des filles publiques, au dire de Parent-Duchâtelet, et de qui ne l'est-elle pas?

Au contraire, dans la maison fermée, la fille sort une fois tous les quinze jours et d'ordinaire sous l'œil de la matrone qui procède à la promenade du troupeau en plein air. Chez les plus huppées, on laisse les filles sortir seules ; mais il y a 10 francs d'amende pour celles qui rentrent trop tard.

Les rapports en maison libre de la fille avec la matrone se bornent à la payer : les prix ordinaires sont 5 francs par jour, 3 sans la nourriture, une chambre sur la cour ne coûte que 2 fr. 50. Moyennant quoi le montant des passes est à la fille ; le client le lui remet directement. Ici, il n'y a pas de prix fait à l'avance. Il varie suivant le temps qu'on prend, « la gentillesse de

Digitized by Google

la vis-à-vis », les exigences du client ; en pareil cas il se débattrait à l'avance. Le minimum est de 1 franc.

Si les journées sont bonnes, la femme économise : elle pourrait faire jusqu'à 15 et 20 francs par jour, et, le dimanche, de 30 à 35 francs. Certaines sont réputées « mettre ainsi de côté » quelques centaines de francs par mois.

Mais, si les affaires vont mal, point de ressources ; la matrone n'aime pas le crédit ; tout au plus fera-t-elle quelques courtes avances aux bons sujets, et, au bout d'une à deux semaines, *à la porte.*

Il y a d'autres frais. La fille paie elle-même ses vêtements, d'où une grande disparité dans la mise des filles de maison ouverte. Le degré d'achalandage de chacune est de la sorte marqué sur son costume. Les unes sont habillées en robe de soie, et à côté, on en voit vêtues en robe courte de laine rouge et avec de grandes bottes à talons hauts. Et en les voyant si bizarrement accoutrées, je pensais que le surnom déjà ancien de grue pouvait fort bien en provenir.

Enfin, il faut payer le médecin, car, à Marseille, la visite n'est pas gratuite : *coût de 1 à 3 francs suivant la catégorie qu'assigne l'inspecteur des mœurs, souverain juge en la matière ! Elle va au dispensaire au jour fixé.*

Moins libre, *la vie de la pensionnaire de maison fermée* est aussi moins complexe et sans aucun souci. Rien à payer ici, mais non plus rien à toucher. Le client paie à la matrone et la recluse n'a qu'à attendre la gratification moins constante que celle des cochers. Du reste, la maîtresse tient ses comptes sur registre, moins par esprit de justice et pour rendre le surplus, que par bonne comptabilité, pour connaître le *rende-*

Digitized by Google

ment d'une chacune et aviser plus tard à la vente des moins productives. En effet, à chaque passe, la fille reçoit un jeton; elle les rend en bloc à chaque quinzaine. Alors on établit une balance toujours en faveur de la maîtresse, et où la fille n'est exposée à recevoir... que des sottises.

Nous l'avons dit : rien ne lui appartient en propre ; pas même les misérables et fastueux oripeaux dont l'affuble la matrone pour rehausser sa marchandise. Elle n'est pas libre de sortir et passe à la maison la visite du médecin (1).

Comment s'étonner que les filles préfèrent les maisons ouvertes ! Ce sont des êtres humains après tout, ayant besoin de liberté !

Mais, pensera-t-on, la maison ouverte n'est qu'un garni, et à ce titre peut se retrouver dans toutes les villes. C'est un garni, il est vrai, mais *en quartier réservé.*

Aussi le consommateur y trouve-t-il la garantie et la sécurité du lupanar avec le choix des femmes, la

(1) Entre ces deux sortes de maisons, on trouve d'ailleurs quelques intermédiaires et en certaines maisons on peut saisir le passage.

Une nommée X..., questionnée à l'hôpital, était dans une maison regardée comme ouverte par la police. Cependant elle était endettée envers la matrone de quelques centaines de francs, et elle recevait d'elle des jetons, forcée d'abandonner chaque fois sa passe.

Une autre, dans une maison récemment devenue ouverte, était traitée avec plus de rigueur. On ne la laissait sortir qu'une fois par semaine. Elle donnait chaque fois « sa passe » à la matrone contre un jeton. Le soir on réglait, et si elle avait gagné plus de cent sous, le surplus lui était fidèlement remis.

Inutile de dire qu'en ces cas la matrone spécule sur l'intelligence bornée de quelques femmes pour établir un pareil régime de transition.

Digitized by Google

présence de la matrone ; il a plus de confiance, sachant avoir affaire à des filles soumises, et surtout il n'a pas à craindre le souteneur.

La matrone y trouve également son avantage. Elle n'est pas assujettie aux règlements rigoureux des maisons publiques, mais à celui bien plus commode des garnis ; d'où moins de démêlés fâcheux avec la police. Étant en quartier réservé, elle a droit à loger des filles soumises.

D'autre part, une grande simplification dans la comptabilité : elle n'a pas à rechercher des pensionnaires, et à les acheter à des entremetteurs ; celles-ci viennent d'elles-mêmes y loger. Chacune doit donner tant par jour, pas de frais pour leurs toilettes, pas d'ennuis pour les visites médicales. S'il n'y a pas de gros bénéfices, tout au moins ceux-ci sont-ils sûrs, et le mobilier étant en général peu luxueux (ce sont presque toutes des maisons pauvres), il n'y a pas de grosses mises de fonds. Enfin elle gagne sur l'estaminet dont les consommateurs rapportent un fort bénéfice.

Et pas de craintes : on est dans le quartier réservé, d'où pas d'assignation possible ; en cas de refus de paiement ou de bagarre, on a droit à la protection de la police.

Ces avantages sont si considérables, que, voyant d'autre part le recrutement devenir difficile, la plupart des matrones réclament leur transformation en maison ouverte ; ceci se fait du reste avec une grande facilité, par simple déclaration de garni.

Il ne reste plus comme maisons fermées que celles de première catégorie exigeant une forte mise de fonds.

Parmi les défenseurs de l'institution des maisons

Digitized by Google

publiques, beaucoup pensaient que leur diminution actuelle était due à des règlements défectueux. Si les maisons disparaissent, disent-ils, c'est qu'on les a disséminées au lieu de les laisser réunies en quartier réservé, qu'on a puni rigoureusement la provocation à la porte, qu'on a laissé prospérer la concurrence des brasseries de femmes, et ils préconisent l'adoption de mesures qui, ramenant l'ancien état de choses, pourraient, selon eux, provoquer une augmentation de maisons.

L'étude des maisons publiques à Marseille où persistent les pratiques anciennes, prouve que même en ce cas elles disparaissent. Une nouvelle forme libre de maisons publiques dénommée maison ouverte, l'a remplacée. Il s'agit donc d'un mouvement ayant des causes plus générales, c'est-à-dire la modification même de la société !

III

CONCLUSION

On ne peut lutter contre un fait d'évolution, nos règlements doivent s'y plier.

Bien des sociologues déplorent cette disparition des maisons publiques.

Ils les trouvent fort utiles pour contenir et limiter la débauche dans les villes maritimes et industrielles à population grossière aux appétits violents.

Sans quartier réservé, celle-ci se répand dans toute

Digitized by Google

la ville, occasionnant des désordres et des scandales. Ce fait aurait été vérifié dans quelques villes d'Allemagne, notamment à Leipzig. La municipalité de cette ville en 1892, deux ans après la tentative de suppression des maisons closes, en a décidé la réouverture.

N'est-ce pas le cas de dire qu'ici comme toujours le peuple a les institutions qu'il mérite.

Lorsque, dans le quartier réservé, les maisons cloîtrées se transforment en maisons ouvertes, au point de vue de la morale, celles-ci canalisent tout aussi bien la débauche : le bon ordre reste ainsi assuré. Les maisons de rendez-vous dans les villes où les maisons publiques sont disséminées, jouent le même rôle protecteur des mœurs si tant est qu'on admette que de pareilles institutions puissent protéger les mœurs.

Mais, et cette objection est plus justifiée, ces nouvelles formes de maisons de tolérance, en donnant plus de liberté aux filles, rendent la réglementation policière plus difficile.

Les réglementistes prédisent comme conséquence une augmentation des maladies vénériennes.

Pour l'éviter, ils voudraient, avec les docteurs Parent-Duchâtelet et Léon Le Fort, que l'on favorisât de toutes manières les maisons cloîtrées : on obligerait, disent les uns, les filles à s'y rendre ; on les subventionnerait, proposent les autres. Pour un peu ils reviendraient au dictérion grec, institution d'État.

Nous démontrerons dans la troisième partie de ce livre que la transformation des maisons fermées n'a pas eu de fâcheuse influence sur la santé publique, bien au contraire.

Digitized by Google

Mais, il importe de l'affirmer dès à présent, quelle que soit l'opinion que l'on ait des maisons publiques, un fait brutal, impérieux prime : leur disparition.

Protégées par la police, favorisées par les règlements, malgré tout, elles s'en vont, vestiges d'une formule sociale vieillie.

Il est donc impossible à l'avenir de les prendre pour base de la réglementation, on ne remonte pas un courant, on ne lutte pas contre un fait d'évolution.

Il faut que les règlements arrivent à se passer de leur appui ; s'ils ne le peuvent, il est de toute nécessité qu'ils se transforment ou disparaissent.

On veut même supprimer les rares maisons cloîtrées qui subsistent.

L'opinion publique d'ailleurs est loin d'être favorable aux maisons publiques. Non contente de leur disparition spontanée, elle réclame de toutes parts leur suppression.

En France, il suffit pour cela d'un simple arrêté du maire de la ville, sous réserve de l'approbation du préfet. Ainsi les villes de Courbevoie (Seine) et de Salins (1) (Jura) se sont vues privées de leurs maisons

(1) La lecture de l'arrêté du maire de Salins supprimant en 1897 la maison close de cette ville est pleine d'enseignements sur la façon dont fonctionnent certains de ces établissements dans nos villes de province. On y gardait des filles non inscrites, on y séquestrait des filles amenées par surprise et retenues sous prétexte de dettes ou d'engagements, on y permettait la sortie des filles avec certains clients, on y élevait des enfants, on y admettait des mineurs des deux sexes. Enfin on volait le client; la tenancière extorqua ainsi la fortune d'un ivrogne, elle lui réclamait cinq cents francs pour les dépenses

Digitized by Google

closes. Amiens les a prohibées pendant quelques années.

D'ailleurs un projet de loi, accueilli favorablement par la commission extra-parlementaire des mœurs, décide leur fermeture dans tout le pays.

En Alsace-Lorraine, où persiste sur ce point l'autorité des municipalités, Mulhouse et Colmar ont accompli cette suppression.

En Suisse, l'autorité populaire se substitue à celle de ses élus. C'est le plébiscite qui résout cette question. Certaines villes ont répondu affirmativement, mais, en 1899, le peuple génevois, à une grande majorité, a voté leur maintien.

En Allemagne l'autorité détient le pouvoir ; elle a décrété, en 1871, leur suppression. Pourtant quelques villes maritimes ou industrielles à population grossière dont les municipalités ont conservé certains privilèges en ont réclamé la réouverture : elles auraient constaté, à la suite de la fermeture, une augmentation des maladies vénériennes et un désordre plus grand dans les rues : c'est ainsi que les villes de Brême, Hambourg, Chemnitz, Leipzig, Crefeld, Strasbourg entre autres, possèdent toujours des tolérances.

Quelle que soit la forme gouvernementale, autoritaire comme en Allemagne, républicaine comme en France, populaire comme en Suisse, l'évolution des idées qui se fait dans le même sens impose partout la suppression des maisons publiques.

Sans doute une telle prohibition eût été plus justifiée à l'époque où prospéraient ces maisons avec leurs privilèges, leurs abus et leurs dangers.

d'une nuit. Le commissaire de police et ses agents fermaient les yeux.

Digitized by Google

Mais elle n'aurait pu alors être réalisée en tant qu'opposée aux mœurs : alors médecins et policiers prônaient unanimement ce genre d'établissement, et le public partageait naturellement leur opinion.

Ce sont les idées qui gouvernent les sociétés comme les individus.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

MALADIES VÉNÉRIENNES ET RÈGLEMENTATION

CHAPITRE IX

DESCRIPTION DES MALADIES VÉNÉRIENNES. — CHANCRE MOU. BLENNORRAGIE. — SYPHILIS.

La prostitution, a-t-on prétendu, remplit un rôle social utile, en satisfaisant les appétits génésiques des célibataires.

Admettons cette prétendue utilité; elle serait bien minime en comparaison des désastres qu'occasionne la fille publique en propageant les maladies vénériennes, un des fléaux de l'humanité. Je ne parle pas des autres maladies contagieuses et notamment de la tuberculose dont elle est probablement un des actifs agents de transmission.

Les maladies vénériennes sont intimement liées à

Digitized by Google

la prostitution. Ainsi, même quand la syphilis frappe la femme mariée, ou se communique par le travail professionnel, elle a toujours pour origine l'amour vénal et il n'est pas nécessaire de remonter bien haut pour le trouver.

Le jour où disparaîtra la prostitution, il n'y aura plus de maladies vénériennes.

En attendant, appliquons-nous à diminuer le nombre des filles publiques et à les soigner, nous diminuerons ainsi ces maladies.

Elles sont d'autant plus dangereuses que le public les connaît mal. Il n'en a qu'une idée vague, il éprouve quelque honte à aborder ce sujet, et jusqu'en ces dernières années, les médecins n'ont pas cherché à en vulgariser la notion.

Donnons-en ici une description succincte.

Il n'y a pas une, mais des maladies vénériennes, leur gravité est des plus variables.

I

Poux, gale, chancre mou.

Certaines sont sans importance : tels les *poux du pubis* vulgairement dénommés morpions, insectes aux formes massives, aux pattes pourvues de crochets tenaces : une simple friction mercurielle suffit à les détruire.

De même *la gale* causée par un sarcopte, minuscule araignée qui se transmet surtout la nuit à la chaleur

Digitized by Google

du lit. Une énergique friction, une frotte comme on l'appelle, à la pommade soufrée, suffit à le détruire. On aura soin ensuite de désinfecter le linge et les draps pour en être définitivement débarrassé.

Le *chancre mou*, simple ulcération causée par le bacille de Ducrey, n'offre le plus souvent aucun danger et guérit en quelques semaines. Seules les personnes débilitées peuvent le voir se transformer en ulcère phagédenique qui ronge les parties et produit de vastes délabrements.

II

Blennorragie.

Plus dangereuse est la *blennorragie* due à un microbe, le gonocoque, qui provoque la suppuration du canal de l'urètre avec cuisson douloureuse au moment où on urine.

Sa fréquence est extrême ; il est peu d'hommes mariés sur le tard qui ne l'aient eue au moins une fois ; car à l'inverse de la syphilis, une première atteinte de blennorragie ne procure pas l'immunité.

Le plus souvent elle guérit en quelques semaines ; aussi ne la prend-on généralement pas au sérieux. C'est même, pour quelques-uns, un « brevet de virilité. »

Triste brevet qui peut, du fait soit d'un terrain prédisposé, soit de mauvais soins, prendre une allure grave. Le gonocoque envahit la prostate, la vessie, les

Digitized by Google

testicules, gagne les articulations, atteint plus rarement le cœur, la moelle, etc.

Certains en gardent des membres raides ou même ankylosés, d'autres deviennent stériles, les négligents peuvent se communiquer une conjonctivite en portant du pus aux yeux et devenir aveugles.

La guérison n'est pas toujours complète; le mal persiste à l'état latent, se décelant par une simple goutte qui se montre le matin.

Examinez cette goutte au microscope, le gonocoque peut s'y trouver encore; il peut aussi en être absent et apparaître à l'occasion d'un excès bachique, sortant des profondeurs des glandes de l'urètre où il s'était réfugié. Cette goutte suffit à contagionner l'épouse.

Or, chez la femme,. l'inflammation de l'urètre est fort peu douloureuse, la vulvite et la vaginite peuvent être bénignes; la malade prend l'écoulement de pus pour des flueurs blanches, souvent la blennorragie passe chez elle inaperçue. (Docteur Jullien.)

Quand la femme se soigne dès le début, cette infection est plus curable chez elle que chez l'homme (docteur Neisser), mais l'épouse néglige ces pertes dont elle ignore la nature. Elle reste par suite une source de sécrétions contagieuses, source d'autant plus dangereuse qu'elle est profonde, cachée et surtout intermittente. Si elle devient mère, elle inoculera le microbe aux yeux de l'enfant; de là proviennent les conjonctivites purulentes qui aboutissent à la cécité; elles produisent au moins le tiers des aveugles nés.

Si le gonocoque gagne l'utérus, il provoque une métrite, des salpingites, des ovarites, de la pelvi-péritonite qui condamnent la femme à vivre sur une

Digitized by Google

chaise-longue, quand elles ne l'obligent pas à se faire ouvrir le ventre.

L'homme n'est pas non plus à l'abri des complications. Après plusieurs années, cette goutte en apparence insignifiante détermine un rétrécissement de l'urètre : il doit alors vivre en se sondant, toujours sous la menace de complications mortelles.

III

Syphilis.

La syphilis est la plus grave de toutes les maladies vénériennes ; on connaît actuellement l'agent de l'infection, le spirochete pallida. Son début est insidieux, un chancre apparaît petit, superficiel, indolore. Mais déjà le médecin en reconnaît la gravité à ce que les tissus indurés résistent à la pression. Et en effet le mal se propage aux ganglions de l'aîne qui se tuméfient, puis au bout de quelques semaines viennent les accidents secondaires : la peau se couvre d'éruptions et sur les muqueuses se forment de petites érosions opalines, insignifiantes en apparence : ce sont les plaques muqueuses.

Le malade ne s'inquiète pas, il ne souffre pas de ces lésions ; car l'homme ne mesure la gravité de son état qu'à la douleur (1). Il a, il est vrai, des maux de tête

(1) De même l'insouciance des lépreux, qui étant anesthésiés n'éprouvent aucune souffrance, a de tous temps frappé les médecins. C'est parce que la tuberculose pulmonaire est le plus souvent indolore que le phtisique s'illusionne.

Digitized by Google

surtout la nuit, mais ce sont pour lui de simples douleurs névralgiques sans rapport avec ses insignifiants bobos. Comment admettre que ces légères érosions, ce chancre si minime, vont infecter toutes celles qu'il approche, que, même boire après lui, se servir de la même cuillère, toucher les objets qu'il a portés aux lèvres, exposent à la contamination!

S'il se résout, devant les objurgations du médecin, à prendre le traitement mercuriel, il voit ces bobos disparaître comme par enchantement. De bonne foi, il va se croire guéri.

Bien peu de malades connaissent la durée et la contagiosité des accidents secondaires et surtout le danger des accidents tardifs qui sont les plus graves.

Seuls les gens instruits et névropathes, et ils sont une infime minorité, peuvent tomber dans un excès contraire, et quand ils apprennent qu'ils ont la syphilis, croire tout perdu au point de prendre des résolutions désespérées, parfois même se résoudre au suicide.

La grande majorité des syphilitiques, je le répète, pèche par une confiance exagérée. Ils écoutent d'une oreille distraite les conseils du médecin qui leur recommande de se soigner attentivement pendant plusieurs années. Quand ils ne voient plus aucun accident, ils s'estiment quittes envers la maladie, agissent en hommes sains, exercent leur activité génésique et à l'occasion épousent et procréent.

Un retour inattendu des plaques muqueuses peut se produire : le mari infecte ainsi sa femme.

D'après la statistique du professeur Fournier, dix-neuf pour cent des femmes syphilitiques doivent ce

Digitized by Google

mal à leur époux : d'où la désunion et trop souvent la dislocation du ménage (1).

D'où une conséquence plus grave encore, la transmission du mal aux enfants.

Ce sont d'abord des avortements répétés. Puis la syphilis étant soignée et s'atténuant chez la mère. elle arrive à mettre au monde un enfant viable, mais chétif et mal venu ; un avorton parfois arriéré et idiot (2).

(1) Voici un exemple cité par le professeur Fournier. « Une de mes clientes qui avait déjà fait trois fausses couches dont la raison était restée ignorée, mit au monde un enfant syphilitique dont la maladie fut une révélation pour elle et qui ne tarda pas à mourir. Or jamais, me dit-elle un jour dans son chagrin, je ne pardonnerai à mon mari les quatre enfants que j'ai perdus par sa faute. » Quelque temps plus tard, à propos d'accidents spécifiques survenus sur elle, j'essayais de lui faire accepter un traitement auquel elle répugnait, en insistant sur l'utilité de ce traitement pour les enfants qu'elle pourrait encore avoir ; elle me répondit avec une véritable indignation : « Quel affront vous me faites ! mon cher docteur. Comment pouvez-vous croire que je sois destinée à avoir encore des enfants d'un homme qui m'en a tué quatre ! Cet homme ne m'est et ne me sera plus de rien. Faites-moi, de grâce, l'honneur de me considérer comme veuve. »

Voilà dix ans de cela et elle a tenu parole.

(2) Voici le tableau, d'après le professeur Fournier, des diverses tares auxquelles sont exposés les enfants des syphilitiques :

Chétivité native, débilité congénitale ;

Lenteur et difficulté de croissance ;

Arrêts et imperfections du développement physique, dans les formes les plus variées ;

Infantilisme ;

Retards de l'évolution dentaire et dystrophies dentaires ;

Strabisme ;

Rachitisme et scoliose ;

Malformations des types les plus divers : bosselures crâniennes, hydrocéphalie, asymétries crâniennes et faciales ; — écrasement du nez ; — ogivalité de la voûte palatine ; — bec de lièvre ; — cryptorchidie ; — syndactylie ; — hernies et surtout hernie ombilicale ; — nœvi, etc.

Digitized by Google

Ou encore il naît syphilitique et en éprouve à son tour les diverses manifestations ; y échappe-t-il, il est voué plus tard à la méningite, ou encore à la scrofule et à la tuberculose : il n'est pas seulement pour la société une non-valeur, mais une charge.

Le mari lui-même peut avoir un réveil tardif du mal, mais sous une forme bien plus grave. Les années ont beau s'écouler, il est toujours sous le coup *d'accidents tertiaires, gommeux*, qui peuvent intéresser tous les organes en revêtant les allures des maladies les plus différentes : arthrites, exostoses, anévrismes, phtisie pulmonaire, affection hépatique ou rénale, tumeur cancéreuse, paralysie, ramollissement cérébral, etc., au point que bien souvent le médecin s'y trompe et non prévenu par le malade de ses accidents anciens, ne prescrit pas le traitement spécifique, mercure et iodure de potassium. Or, seuls ces remèdes sont efficaces, ils effacent rapidement les symptômes les plus graves, mais trop souvent ils n'ont pas été pris à temps, et le malade reste infirme, paralysé ou abêti. Une erreur de diagnostic permet au contraire l'évolution du mal qui n'a aucune tendance à rétrocéder spontanément et peut aboutir à la mort. Dans les deux cas c'est bien souvent la ruine de la famille (1).

Troubles vasculaires : — acrocyanose;

Tares nerveuses : nervosisme, hystéricisme, phobies, convulsions infantiles, épilepsie, débilité intellectuelle, voire idiotie, etc.

(1) Deux exemples donnés par le professeur Fournier feront mieux saisir la gravité de ce mal sournois :

Un jeune architecte se marie sept ans après avoir contracté une syphilis qui, bien que très négligemment traitée, n'en est pas moins restée remarquablement bénigne jusqu'alors. Six mois plus tard, il est pris d'accidents cérébro-spinaux bien manifeste-

Digitized by Google

Il est deux complications qu'aucun traitement n'a encore pu, je ne dirai pas guérir, mais même enrayer.

Le syphilitique devient *ataxique*, il projette brusquement ses jambes comme un pantin, ressent des douleurs fulgurantes d'une extrême violence; ou encore le cerveau se prend, les idées se brouillent, la folie survient, c'est la *paralysie générale* qui se termine fatalement par le gâtisme et la mort.

Le chef de famille naguère plein de force et de confiance en lui-même est brusquement terrassé par la maladie sournoise, et peut laisser les siens dans la misère.

Et ce n'est pas toujours la punition d'une vie de débauche, comme l'imagine volontiers le vulgaire. Parfois la première aventure, d'autant plus dangereuse qu'on n'y a pu garder son sang-froid, gâte toute une vie.

Les médecins ignorent la nature de ces deux maladies : pour les uns c'est une véritable manifestation de la syphilis, pour les autres la syphilis n'a joué que le rôle d'agent prédisposant, car elle est le fumier sur lequel germent toutes les pourritures.

ment spécifiques. Il meurt en laissant une femme et un tout jeune enfant dans un dénuement absolu.

Un jeune artiste peintre, plein de talent et d'avenir, se marie quelques années après avoir contracté une syphilis que, lui aussi, il n'a que très sommairement traitée. Tout va pour le mieux pendant quelques années. Les tableaux se vendent, le petit ménage prospère et s'enrichit d'un enfant. Puis survient au mari une affection oculaire double, qui est d'abord méconnue comme nature et qui, attaquée trop tardivement par la médication spécifique, aboutit à la cécité complète.

Résultat : famille ruinée, tombant dans l'indigence et forcée de s'inscrire au bureau de bienfaisance pour ne pas mourir de faim.

Digitized by Google

Peu importe la cause, si tous admettent que ces maladies deviendraient très rares le jour où la syphilis disparaîtrait.

Pour juger le *degré de fréquence relative* des accidents si variés de la syphilis tertiaire, le professeur Fournier a établi la statistique suivante d'après 5.749 cas provenant de sa clientèle personnelle.

	Nombre de cas.
Syphilides tertiaires.	1.451
Gommes sous-cutanées.	204
Lésions tertiaires des organes génitaux	271
Lésions tertiaires de la langue . . .	262
— du palais et du voile	215
Lésions tertiaires du pharynx. . . .	94
— des lèvres	42
— des amygdales . .	12
— intéressant toute la gorge	11
Lésions tertiaires de la pituitaire. .	5
Lésions osseuses	519
Lésions osseuses du squelette nasal et du palais osseux	229
Arthropathies tertiaires	22
Gommes tendineuses.	3
Gommes musculaires	16
Lésions du tube digestif (œsophage à rectum)	8
Lésions ano-rectales.	13
Lésions du larynx et de la trachée .	32
— poumon	23

(1) Conférence intern. Bruxelles. Rapport, p. 6.

Digitized by Google

Lésions du cœur	6
— de l'aorte et des artères	13
— du foie	9
— du rein	31
— du testicule	245
— de l'œil	110
— de l'oreille	24
— des artères	3
Syphilis du cerveau	758
Accidents cérébro-spinaux	29
Monoplégies	6
Syphilis de la moelle	135
Tabes	631
Tabes cérébro-spinal	45
Névrites et atrophies musculaires	24
Paralysie générale	83
Paralysies oculaires	110
Hémiplégie faciale	23
Affections nerveuses diverses	13
Localisations diverses	19
	5.749

La syphilis occasionne-t-elle de nombreux décès?

Il nous est impossible de le savoir aussi bien qu'il nous est impossible de connaître le nombre des victimes de l'alcoolisme et de la tuberculose.

Car dans les statistiques on révèle le nom organique des maladies, mais pas leur cause. Nous savons qu'une personne est morte de cirrhose, de gastrite, de broncho-pneumonie, mais on ne nous dit pas que la cause première de ces maladies fut l'alcoolisme.

De même on parle d'hémiplégie, de paralysie, de myélite, d'ulcère de l'estomac, de rétrécissement du rectum, etc., mais on ne dit pas s'ils sont de nature syphilitique.

Digitized by Google

Il serait difficile de le faire sans rencontrer une opposition de la famille qui y verrait une violation du secret professionnel.

Pourtant en certains pays, le Danemark, la Norvège, la déclaration des maladies vénériennes est obligatoire; on cherche à ce qu'elle ait lieu sans que le nom soit rendu public. Mais il est probable qu'un grand nombre de ces maladies ne sont pas déclarées.

Dans leur pratique, les médecins voient que la syphilis occasionne de nombreux décès, un plus grand nombre peut-être échappe à leur diagnostic.

Mais, et ceci est consolant, étant donnée l'effroyable quantité de syphilitiques, ceux qui ont des accidents tertiaires et meurent de cette maladie, constituent encore l'exception.

Ce n'est pas une raison pour admettre le paradoxe du docteur Desprès qui proclamait, il y a vingt ans, que la syphilis était une quantité négligeable.

Négligeable pour ceux qui se soignent convenablement au début et pendant un temps suffisamment long, prétendaient encore les médecins et soutiennent encore quelques spécialistes.

Il vaut mieux la prendre jeune, disaient enfin les étudiants qui l'avaient attrapée, on est ainsi immunisé.

Doctrine consolante pour les avariés, mais qui, si elle est vraie en partie en ce qui concerne les gommes tertiaires, ne l'est pas absolument pour la paralysie générale.

J'ai connu des médecins qui s'étaient très attentivement et très longuement soignés et n'en ont pas moins fini paralytiques généraux.

C'est la complication redoutable pour tous ceux dont

Digitized by Google

le système nerveux est héréditairement affaibli, qui le surmènent par le travail ou par les excès vénériens ou alcooliques.

Ataxie et paralysie générale restent inconnues des peuples à culture peu avancée comme les Arabes et les Annamites, bien que la syphilis soit chez eux très répandue.

En Europe, au contraire, elles augmentent rapidement de fréquence, constituant un vrai péril pour l'élite intellectuelle.

Digitized by Google

CHAPITRE X

LA RÉGLEMENTATION POLICIÈRE DE LA PROSTITUTION. — SON EXTENSION DANS LE MONDE ENTIER. — SES TROIS OPÉRATIONS. — INSCRIPTION, VISITE SANITAIRE, INTERNEMENT.

La réglementation policière, d'origine française, s'est étendue à presque tous les états civilisés.

Pour diminuer la propagation des maladies vénériennes, le gouvernement français institua en 1798 le système de réglementation, qui, avec quelques améliorations, subsiste encore actuellement.

Il veillait ainsi à la santé des filles publiques en les inscrivant, en les faisant visiter par les médecins, et en internant, pour les soigner, celles qui étaient malades. Son idéal était de ne permettre la débauche qu'aux femmes reconnues saines et à ce titre autorisées.

Comme nombre d'institutions humaines, la réglementation eut son heure de prospérité. (1) Il est

(1) D'après un rapport de M. Hennequin au ministère de l'Intérieur, la réglementation serait appliquée en France dans 445 communes ayant une population de 8.300.000 habitants. Plusieurs de ces communes ont moins de 3.000 habitants. Beaucoup de ces règlements sont brefs de détails : ils expriment

Digitized by Google

curieux de reconnaître aujourd'hui qu'elle fut surtout admirée au début; et pourtant son organisation était alors des plus défectueuses : pas d'examen au spéculum, accidents spécifiques secondaires négligés, malpropreté des dispensaires, etc.

Presque tous les états copièrent à l'envi le système français :

L'Espagne, le Portugal, l'Italie, les républiques de l'Amérique latine; l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique; la Suède, la Russie; la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie, le Japon l'adoptèrent et le conservent encore.

D'autres pays s'y sont refusés ou encore l'ont abandonné.

La Hollande le mit quelque temps en vigueur pour vingt-huit villes de garnison; la ville de Rotterdam le conserve encore, et les autres villes pour leurs maisons publiques seulement.

En Suisse, seules les communes de Berne, de Thun et de Genève possèdent des règlements spéciaux, mais sans l'inscription française.

La Norvège l'abolit en 1888, sauf à Trondhjem et à Bergen, ou mieux la remplaça par une réglementation sanitaire rigoureuse.

De même le Danemark, après avoir promulgué en 1860 une loi sanitaire qui comprenait les maladies vénériennes, abandonna la réglementation dans la plupart de ses provinces.

L'Angleterre elle-même promulgua en 1864 ses *contagious diseases acts* obligatoires pour les filles publiques

simplement que la prostitution ne peut être exercée qu'après inscription; les femmes sont livrées sans défense aux caprices d'un commissaire de police ou même d'un agent inférieur.

Digitized by Google

de quatorze ports ou villes de garnison ; tout refus d'examen était puni de trois mois de prison avec travail forcé. Ils furent supprimés en 1886 et deux ans plus tard aux Indes.

Seuls les États-Unis s'y sont toujours refusés, sauf un timide essai qui fut tenté en 1874 dans la ville de Saint-Louis et qui n'eut pas de suites (1).

*
* *

La réglementation comprend trois opérations : l'inscription, la visite sanitaire, l'internement dans un hôpital.

I

L'inscription.

Comment elle se pratique.

Admettons que la réglementation ait une valeur prophylactique réelle. Il faudrait alors qu'elle fût appliquée à toutes les prostituées.

Or le plus grand nombre échappe à l'inscription. En 1903, à Paris, 6.418 femmes étaient inscrites sur les registres de la Préfecture, alors que le nombre total des filles galantes, d'après les estimations les plus modérées, était neuf fois plus considérable.

(1) Dr Havard, 2e confér. internat. Bruxelles, t. II, p. 271.

Digitized by Google

La plupart des filles en effet redoutent la mise en carte et cherchent à l'éviter. Bien petit est le nombre de celles qui se font inscrire spontanément.

Les réglementistes ont déploré ce manque de bonne volonté. Certains ont proposé d'allouer une prime à toute femme qui demanderait son inscription ; Diday la voulait de dix francs ; je doute que l'appât du gain réussisse à modifier les sentiments des filles publiques à l'égard des mesures policières, surtout s'il s'agit d'une somme aussi minime.

La police, ne pouvant agir par persuasion, inscrit de force les insoumises.

Dénonciations.

Pour ce, elle utilise les dénonciations des clients contagionnés ; ceux-ci ne se plaignent pas le plus généralement des filles isolées dont ils ignorent d'ordinaire le domicile, ils signalent surtout les maisons clandestines.

Dans les armées de différents pays, on a voulu ériger en système les dénonciations individuelles. Cette pratique aurait donné des résultats satisfaisants en Allemagne.

En France et en Angleterre (pendant la mise en vigueur des acts) ces résultats ont été nuls : les femmes dénoncées étaient presque toujours reconnues saines ; huit fois sur dix, nous dit Chauvel.

Peut-être les malades obéissent-ils à un faux point d'honneur ; obligés à dénoncer quelqu'un, ils donnent le nom d'une fille avec laquelle ils n'ont pas eu de rapport.

Ou encore, ayant fréquenté de nombreuses filles, et la syphilis restant au moins pendant quinze jours en

Digitized by Google

incubation, ne savent-ils pas celle qui les a contaminés ?

Il est enfin possible que leurs déclarations aient été véridiques : une femme déjà vaccinée contre la syphilis peut recevoir le spirochète et, si elle néglige les soins de propreté, le transmettre à ses autres clients sans en être elle-même incommodée (1).

Quoi qu'il en soit de ces explications, le système des dénonciations ne donne pas de résultats satisfaisants.

Descentes nocturnes dans les hôtels.

Il faut donc que la police cherche elle-même les clandestines (2).

(1) A Hardewyck, le dépôt où se fait le recrutement pour les Indes néerlandaises, nous dit M. Pierson (1re confér. internat. Bruxelles, 1899 ; discussion, p 91), les femmes des deux maisons de tolérance de cette ville étaient rarement malades et cependant le chiffre des militaires reconnus malades est monté jusqu'à 87,5 pour 100.

Même expérience à Valenciennes, pendant la guerre franco-allemande, les hôpitaux étaient remplis de soldats malades, et cependant le Dr Evans ne put découvrir chez les filles soumises la moindre trace de syphilis.

M. Porter, médecin militaire à Tanger (Indes Néerlandaises), raconte qu'en 1865, alarmé du nombre effrayant de volontaires malades, il avait examiné toutes les femmes qui rôdaient autour des casernes ; il ne découvrit que quelques rares malades. Ce sont là pour M. Pierson des cas de contagion médiate.

Je n'en suis pas convaincu, il peut fort bien y avoir eu des clandestines qui ont échappé aux recherches. D'autant que les filles soumises sont généralement plus anciennes dans le métier et par suite plus propres que les clandestines.

(2) Ce sont surtout les filles de trottoir qu'elle pourchasse. On s'est souvent plaint qu'elle négligeait trop les serveuses de cabaret et les filles de brasserie, les nombreuses boutiques de parfumerie, lingerie ou ganterie tenues par des femmes, etc. Le semblant de profession rend ici les poursuites plus difficiles

Digitized by Google

Elle les trouve dans les hôtels louches, dites maisons de passe, si nombreux dans les grandes villes. Elle y pratique des descentes nocturnes qui ne vont pas sans bruit ni scandale.

Toutes les chambres sont visitées. Un couple est-il surpris, on arrête la femme si son compagnon ne démontre pas qu'il la connaît, qu'elle est sa maîtresse attitrée.

De tels actes paraissent illégaux. Ils sont autorisés par l'ordonnance bien ancienne de 1778 dont l'article 5 est ainsi conçu :

ART. 5. — Enjoignons à toutes personnes tenant hôtels, maisons et chambres garnies au mois ou à la quinzaine, à la huitaine, à la journée, etc..., d'écrire de suite, jour par jour, et sans aucun blanc, les personnes logées chez elles par noms, prénoms, pays de naissance et lieux de domicile ordinaire sur des registres de police qu'ils devront tenir à cet effet cotés et paraphés par les commissaires du quartier et de ne souffrir dans leurs hôtels, maisons et chambres, aucun individu sans aveu, femme ni fille de débauche se livrant à la prostitution, de mettre les hommes et les femmes dans des chambres séparées, de ne souffrir dans les chambres particulières des hommes et des femmes prétendus mariés qu'en représentant par eux des actes en forme de leur mariage, ou en le faisant certifier par écrit par des gens notables et dignes de foi, le tout à peine de 200 livres d'amende.

Sans doute une prescription aussi ridicule n'est pas appliquée à la lettre ; sa première partie est pourtant souvent invoquée pour justifier les poursuites contre les hôteliers.

Ceux-ci ont à Paris porté plainte à leurs conseillers municipaux.

Digitized by Google

Sans abandonner les descentes nocturnes, on a recommandé plus de douceur et de tact.

Les rafles.

On a aussi longtemps recouru au système des *rafles*. Les agents font la chasse aux filles errantes sur le trottoir, les cernent, les traquent et les arrêtent en bloc.

C'était pour eux une chasse à courre avec ses règles où l'on prenait plaisir à poursuivre un gibier humain. Assister à un tel spectacle était une distraction vivement appréciée de certains noceurs blasés. Les étrangers de marque, de passage à Paris, réclamaient ce divertissant spectacle; on organisait, en leur faveur, une battue spéciale.

Par exception, les agents se trompaient et arrêtaient une honnête femme. Ces méprises eurent un fâcheux retentissement. Ce furent, en 1876, l'arrestation de la femme de M. X..., banquier à Dijon; en 1877, celle de mademoiselle Marie Ligeron; en 1878, celle de mademoiselle Domergue, enfant de seize ans qui était vierge. C'est encore celle d'une artiste connue, mademoiselle Céline Montalant. La dernière affaire Forissier, en 1903, provoqua une terrible campagne de presse, car le plaignant était rédacteur au Journal la *Lanterne*. Le préfet de police, M. Lépine, dut condamner ces pratiques et en promettre la disparition.

Les arrestations individuelles.

Depuis, les arrestations sont individuelles et faites avec circonspection.

Cinq policiers sont attachés à chaque arrondisse-

Digitized by Google

ment, ils finissent ainsi par connaître les habitants du quartier : ils n'ont d'ailleurs à s'occuper que des chiens errants, des vagabonds et des filles soumises.

Le règlement de 1878 leur recommande d'aller toujours par deux pour les rendre plus circonspects, et de filer à plusieurs reprises la femme dans ses allées et venues avant de l'arrêter.

Dans la crainte d'excès de zèle, on leur a supprimé les primes : on donnait trois francs à l'agent qui retrouvait une fille soumise disparue, quinze francs à celui qui découvrait un lieu clandestin de débauche, vingt-cinq francs si on y rencontrait des mineures.

On a été forcé de spécialiser le service des mœurs et de le confier à des agents en bourgeois. S'ils avaient un uniforme, ils seraient aisément reconnus, et les filles s'enfuiraient dès qu'elles les apercevraient au loin.

Mais cet avantage ne va pas sans inconvénients : rien n'est plus facile aux escrocs que d'usurper ce titre et de pratiquer le chantage.

De plus l'uniforme soumet le policier à une sorte de contrôle de la part du public, il est tenu à une certaine correction. L'agent des mœurs échappe à ce contrôle, alors qu'il lui serait plus nécessaire encore.

Ce service est en effet déconsidéré, surtout en province, les sergents de ville ne veulent pas y entrer. Ceux qui remplissent une tâche aussi délicate devraient tous être d'une moralité éprouvée. Or, on est obligé de confier un pouvoir presque sans contrôle à des gens parfois peu scrupuleux.

Des scandales retentissants ont prouvé que des agents prennent pour maîtresses les filles qu'ils doivent surveiller, se faisant eux-mêmes souteneurs,

Digitized by Google

qu'ils se laissent corrompre par les tenanciers de maisons et ferment les yeux sur des délits graves, etc. (1).

Les formalités de l'inscription.

L'inscription elle-même est entourée à Paris de multiples garanties et il est à peu près impossible que des abus se produisent (2).

Une fille est-elle arrêtée et menée au poste ? On en arrête ainsi en moyenne deux mille huit cents chaque année.

Elle est interrogée le lendemain matin par le commissaire de police du quartier qui la remet en liberté ou l'envoie en voiture cellulaire au dépôt.

Là elle subit la visite sanitaire, puis passe devant le chef de bureau qui examine son dossier : est-elle malade, on l'envoie à Saint-Lazare, sinon elle est relaxée.

Elle continue son métier, on l'arrête de nouveau : elle comparaît alors devant *la commission des mœurs* composée de deux commissaires de police et d'un délégué de la préfecture.

Se défend-elle, déclarant qu'elle veut travailler, de-

(1) Citons, entre mille, l'affaire Pastoureau à Toulon. Cet agent des mœurs, qui était un souteneur avéré, fut révoqué par le maire. Il était corse et se vengea en cherchant à tuer ce dernier; il le blessa grièvement.

Nous avons rapporté l'histoire de la maison publique de Salins : le commissaire et ses acolytes étaient hébergés jour et nuit dans la dite maison ; aussi, on ne demandait pas les papiers des pensionnaires, celles qui se sauvaient, étaient ramenées par la police...

(2) Commenge, *La Prostitution clandestine à Paris*. Paris, 1897, p. 119 ; et Reuss, *La Prostitution*. Paris, 1889, p. 364.

Digitized by Google

mandant à être assistée, désirant rentrer dans sa famille, on la remet en liberté.

Déclare-t-elle persister, on s'enquiert de sa famille, on propose une réconciliation.

Si la famille n'existe plus, se refuse à la recevoir, ou, ce qui arrive le plus souvent, est trop misérable et se désintéresse de son enfant;

Si, d'autre part, la femme s'entête, on se décide à l'inscrire.

L'inscription est illégale, faut-il la rendre juridique?

Pour nombre de juristes, cette inscription est illégale. Il y aurait usurpation de pouvoir de la part du préfet de police à Paris ou du commissaire central dans les départements et c'est en vain que ces autorités invoquent (1) :

La loi du 14 décembre 1789 qui, en constituant les municipalités, leur a donné l'attribution de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police.

Ou encore la loi du 16-24 août 1790 qui remet aux municipalités le soin de réprimer et de punir le délit contre la tranquillité publique, le bruit et les attroupements nocturnes, et de maintenir le bon ordre dans les lieux publics.

C'est en vain qu'ils prétendent assimiler la prostitution au vagabondage et alors s'appuient sur trois arrêts de la Cour de cassation du 23 avril 1842, du 3 décembre 1847 et du 28 septembre 1849, qui confient aux autorités

(1) *Bulletins de la Société Générale des Prisons*, discours de MM. Honnorat et d'Haussonville, 20 janvier 1904.

Digitized by Google

municipales le soin de prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne le vagabondage.

Ni ces lois, ni ces arrêts ne désignent en effet explicitement les prostituées.

Les viseraient-ils qu'ils seraient encore critiquables. Car ils mettraient toute une catégorie de personnes en dehors du droit commun.

Aussi a-t-on demandé que le droit d'inscrire fût réservé aux juges. (L. Le Fort, Bérenger, Fournier, etc.)

En rentrant dans la légalité, on aurait de plus l'avantage de pouvoir poursuivre deux délits jusqu'à présent à peu près impunis : celui du raccrochage, qui après un avertissement serait justiciable de six jours à un mois de prison, et celui de contamination des maladies vénériennes et notamment de syphilis.

On ne peut objecter les difficultés qu'amèneraient les lenteurs judiciaires : le témoignage de l'agent qui a opéré l'arrestation suffit. Aussi est-il à craindre que les juges distribuent des condamnations aussi rapides que celles qu'ils donnent actuellement aux nombreux vagabonds.

Si les intéressées pouvaient émettre une opinion en connaissance de cause, je doute qu'elles fussent favorables à la légalité.

A tant faire que d'être inscrites, diraient-elles, peu importe comment, et même les procédés légaux pourraient bien être les plus désagréables.

La fille serait condamnée sur simple affirmation d'un agent : son identité serait établie, son véritable nom divulgué, elle aurait un casier judiciaire.

Elle est mieux protégée par ses comparutions multiples devant la commission des mœurs.

Digitized by Google

Mieux vaut l'inscription illégale que cette légalité féroce.

L'inscription des mineures.

La commission des mœurs est particulièrement embarrassée quand il s'agit d'une mineure.

Faut-il l'inscrire? Il est à la fois illégal et immoral de donner licence de se prostituer à des enfants que la loi déclare en tutelle, qui ne peuvent se marier à leur gré.

Aussi les préfets de police qui se succédèrent de 1821 à 1830, Delavau, Debelleyme, Mangin, commencèrent-ils par défendre cette inscription.

Mais ces mineures étaient justement de toutes les filles les plus malades et les plus insouciantes. Au nom de l'hygiène, les médecins spécialistes, de Parent-Duchatelet à Reuss, ont toujours réclamé leur inscription ; après quelque résistance, les préfets de police ont cédé, et même à partir de 1831 Gisquet, puis Delessert, ont reculé à seize ans cette limite d'âge. En 1893 seulement M. Lépine la rétablit à dix-huit ans.

Avec le progrès des mœurs, l'inscription des mineures apparaît comme un monstrueux abus d'autorité. Aussi y recourt-on de plus en plus rarement. En 1903, il n'y avait que trois cent trois mineures inscrites, à Paris, alors qu'on estime à cinq ou six mille le nombre de celles qui se prostituent librement.

Si on n'inscrit pas la fille mineure, que peut-on en faire?

L'article 66 du code pénal permet aux tribunaux

Digitized by Google

d'envoyer la fille âgée de moins de seize ans dans une maison de correction ; mais bien souvent les juges s'y refusent.

D'ailleurs, au-dessus de cet âge, si elle est malade, on la soigne à Saint-Lazare, puis on décide entre ces trois alternatives de la relâcher, de l'inscrire ou de la confier à une société de patronage ; mais il faut dans ce dernier cas qu'elle soit consentante (1).

Plusieurs nations étrangères ont fort bien réglé l'éducation tutélaire de la prostituée mineure.

En Allemagne, le décret de 1903 ordonne : lorsqu'une mineure de moins de dix-huit ans s'adonne au vice professionnel et qu'elle est soumise au contrôle de la police des mœurs ou lorsque la question se pose de l'y soumettre, les autorités compétentes doivent, en vertu de la loi du 2 juillet 1900, requérir l'éducation tutélaire.

Le régime de la police des mœurs doit, à l'avenir, être appliqué seulement à celles à qui le tribunal aura refusé l'éducation tutélaire alors que l'appel de cette dernière décision aura été rejeté. (Décret du ministre de l'Intérieur du 21 mai 1903.)

En Angleterre un acte de 1866 autorisait toute personne trouvant un enfant de moins de quatorze ans en état de mendicité, de vagabondage, ou en compagnie de voleurs, à l'amener devant le magistrat pour requérir son éducation tutélaire. Un amendement adopté en 1880 étend ces dispositions aux enfants vivant avec des prostituées.

(1) C'est du moins ce qu'affirme H. Turot, conseiller municipal de Paris, dans le *Prolétariat de l'Amour*, 1904, Paris, p. 152.

Digitized by Google

En Norvège est institué un conseil de tutelle spécialement chargé du soin des mineurs au-dessous de seize ans.

On juge avec raison que, si les parents désirent corriger leurs enfants, ils s'adresseront plus volontiers à lui qu'au tribunal.

« *En France*, nous dit H. Turot (1), le projet de loi Roussel adopté par le Sénat en 1883, statuerait sur le sort des mineures :

« Toute mineure de plus de seize ans, demandait Roussel, rencontrée dans un état habituel de prostitution, est conduite devant le juge de paix qui décide, suivant les circonstances, si elle doit ou être remise en liberté, ou placée par les soins de l'administration dans un établissement approprié à sa réformation morale, ou, à raison de son état de santé, soumise à telles autres mesures qui seraient reconnues nécessaires dans l'intérêt de la santé publique. »

Que l'on enferme les mineures dans une maison d'éducation, un asile ou une maison de correction, cette pratique offre l'avantage de retirer de la circulation pendant un temps suffisamment long celles qui sont atteintes de syphilis. Quand on les remet en liberté à l'âge de vingt et un ans, il y a quelque chance pour que la période contagieuse soit passée. Je crains seulement que, dans beaucoup d'asiles, on ne leur donne pas des soins suffisants et surtout des injections préventives quand les premières manifestations spécifiques ont disparu.

Une autre question se pose : arrive-t-on à les amender en les enfermant?

(1) H. Turot, *idem*, p. 163.

Digitized by Google

Les maisons dites de correction n'y parviennent certainement pas. Dans ces anciennes prisons centrales mal adaptées à leur nouveau rôle, l'éducation est confiée au personnel des prisons. Un entrepreneur dirige le travail, il fait surveiller les enfants par ses employés. Comme il ne cherche que son profit, il ne leur apprend aucun métier et les astreint à une occupation mécanique toujours la même : l'un ne saura que coudre des boutons, un autre tailler toujours le même modèle, etc.

Aussi n'est il pas étonnant que nos maisons de correction soient restées la pépinière du crime et de la prostitution.

Les couvents du Bon-Pasteur ne valent guère mieux. Ici encore l'enfant n'apprend aucun métier et est utilisé à un travail toujours le même. Il est soumis à un régime de cloître, et on se borne à ne lui donner de la religion que les pratiques extérieures. On rend ainsi à la société un être veule et dissimulé.

Les politiciens étatistes voudraient des *asiles spéciaux* où le gouvernement entreprendrait l'éducation des mineures de mauvaise vie. En 1904, le conseil municipal de Paris a même décidé la création d'un asile semblable.

On espère y avoir un meilleur outillage, un régime mieux compris, des fonctionnaires plus capables que ceux des maisons de correction.

Réussira-t-on mieux à transformer ces natures ?

C'est se faire de singulières illusions sur la valeur des employés du gouvernement, alors que leur insuffisance est manifeste dans des tâches moins délicates que celles du relèvement de l'enfance.

Digitized by Google

Les Anglais ont suivi une autre voie, l'État s'est adressé à l'initiative privée. A la suite de la loi de 1866, quantité d'œuvres privées sont nées sous forme de *refuges*, *d'écoles industrielles*, *d'écoles de réforme*.

On s'aperçut que l'on obtenait les meilleurs résultats dans les établissements qui, réunissant un très petit nombre d'enfants, se rapprochaient ainsi de la vie de famille.

Cet exemple commence à être suivi en France. L'asile de Clamart, fondé en mars 1903, recueille et protège les filles mineures qui sont en danger moral. Elles y entrent d'elles-mêmes ou sur la demande des parents. L'œuvre s'adresse encore au juge pour sauver les mineures de la maison de correction.

Les résultats sont encourageants : des fillettes ont été placées comme domestiques et leurs maîtresses en ont été satisfaites, d'autres sont rentrées dans leur famille.

« L'avenir, conclut la présidente de l'œuvre, madame Oster (1), serait de fonder beaucoup de petits asiles qui seraient des familles correctionnelles, des écoles ménagères. Les enfants pourraient y recevoir une forte éducation qu'il est impossible de donner avec la discipline des grands établissements. »

(1) *Bull. soc. proph. sanit. et morale*, 1904, p. 469.

Digitized by Google

II

La visite sanitaire.

Les dispensaires de salubrité. — Défectuosités et améliorations apportées à leur fonctionnement.

Toute fille inscrite est tenue de se présenter à date fixe au *dispensaire de salubrité* pour y subir la visite médicale. Sans doute c'est pour elle un assujettissement désagréable, mais on ne peut prétendre avec certains abolitionnistes qu'elle a honte d'être visitée. Cette pudeur serait singulière chez une femme qui fait métier de son corps.

Certaines filles soumises refusent, il est vrai, de se laisser visiter devant des étrangers et rougissent si on les y contraint : ce qui prouve simplement que les créatures les plus avilies ont encore souci de l'opinion d'autrui (1).

On reproche aux dispensaires certaines défectuosités, il serait facile de les faire disparaître.

La ville de Paris ne possède, pour son immense population, qu'un établissement de ce genre : il est, il est vrai, retiré dans le Palais de Justice, au quai

(1) Rapprochez de ce fait celui des femmes modèles qui posent nues devant les artistes. Si quelqu'un entre dans l'atelier, qui ne soit pas un artiste qu'elles connaissent, elles seront confuses, abandonneront la pose et se cacheront de leur mieux dans leurs vêtements.

Digitized by Google

de l'Horloge, isolé, sans vis-à-vis, de sorte que les filles peuvent y entrer et sortir sans être remarquées. Mais celles qui habitent les quartiers excentriques en sont très éloignées ; il leur faut perdre du temps ou prendre une voiture pour s'y rendre, surtout si elles sont souffrantes.

On devrait en établir d'autres, mais sans tomber dans un excès contraire en les multipliant trop. Bien des filles craindraient d'être reconnues en entrant dans un dispensaire situé dans leur quartier, elles redoutent l'opinion de leurs voisins au point de faire leur métier dans un quartier éloigné du leur.

Quand les dispensaires furent créés au début du dix-neuvième siècle, ils étaient *fort mal tenus :* on ignorait l'emploi du spéculum, qui n'entra en usage qu'en 1841, on confondait le chancre mou et celui syphilitique, qui ne furent distingués qu'à partir de 1854, enfin les soins de propreté y étaient négligés, de sorte que même de l'aveu de leurs partisans, ils étaient alors plus dangereux qu'utiles.

Depuis cette époque, des réformes ont été réalisées, notamment en ces dernières années ; l'antisepsie a été appliquée. Une des meilleures installations est celle du dispensaire de Paris ; les instruments, après chaque examen, sont plongés dans l'eau bouillante que fournit un réservoir chauffé au gaz.

Il est plus difficile d'obtenir des *réformes d'ordre administratif.*

Les visites étaient autrefois payantes. Cette obligation a soulevé d'unanimes réclamations, elle a disparu en bien des endroits. Mais elle persiste encore en bien des villes de l'étranger, et même de nos provinces.

Digitized by Google

Pour ces dernières ce sont surtout les filles de maison dont la visite est tarifée.

A Tarbes et au Mans les tenancières paient deux francs pour les maisons de premier et un franc pour celles de second ordre.

A Troyes, deux cents francs par mois et cinq cents francs à chaque changement de tenancière.

A Nice, trois francs par mois et par pensionnaire, plus trois francs par visite et par examen.

A Nantes, les maisons paient un franc par visite et par fille. On a récemment supprimé la taxe pour les isolées.

A Perpignan, six francs par semaine pour la maison, en plus de quatre francs par visite et par fille.

A Épinal, vingt-quatre et dix-huit francs par visite et par fille.

A Vouziers, trois cents francs par an pour les honoraires du médecin inspecteur et cent huit francs pour la rétribution de l'agent du service.

Il y a des villes qui tarifent les isolées soumises qui sont dans la première catégorie.

Passe encore lorsqu'elles s'y mettent volontairement, il y a là un sentiment d'orgueil, mais parfois ce sont les agents qui l'imposent !

Toutes ces taxations sont illégales.

Les visites devraient être partout et toujours gratuites.

Généralement elles ne sont pas bien faites et insuffisantes.

Les médecins ne sont pas assez nombreux pour pouvoir faire un examen sérieux, bien souvent ils n'examinent pas toute la surface du corps.

Chaque médecin, à chaque séance, voit défiler de-

Digitized by Google

vant lui cent vingt sujets, parfois plus. Avec un tel nombre, l'examen ne peut être que sommaire.

Mais à quel nombre devrait-on s'arrêter pour atteindre la perfection.

Les médecins russes estiment que ce nombre ne doit pas s'élever au-dessus de quarante à cinquante.

C'est à ce chiffre que se limitent les médecins du dispensaire de Moscou où la visite est particulièrement bien faite.

Le docteur Janet va plus loin : si on voulait rechercher le gonocoque au microscope comme le réclame le docteur Neisser, il faudrait consacrer un quart d'heure à chaque sujet ; c'est le temps que lui prend dans son cabinet un malade de la ville. Il faudrait donc une armée de médecins travaillant plusieurs heures par jour. Et cela pour un résultat médiocre, car l'important n'est pas de diagnostiquer le mal mais de le guérir.

La recherche de la gonorrée, la minime goutte de pus virulent qui sourd du canal de l'urètre ou des glandes de Bartholin (glandes situées dans l'épaisseur des grandes lèvres) n'est donc pas pratiquée au dispensaire. Le médecin doit se limiter à la constatation des blennorragies typiques, des chancres et des accidents secondaires de la syphilis.

Même en bornant ainsi son examen, s'il l'accomplit correctement, avec examen de la gorge, de l'anus, les ganglions de l'aine et de la nuque, passage au spéculum, etc., il ne pourra, en allant vite, voir plus de vingt-cinq à trente malades en soixante ou quatre-vingts minutes.

Or ce chiffre est partout dépassé. A Paris, le nombre des visites pratiquées au dispensaire a été en 1902

Digitized by Google

de 130.000. Il n'est pas rare qu'un médecin ait à voir plus de cent filles en une heure et demie.

A combien de visites doit-on astreindre les filles soumises pour avoir le plus de garanties? En théorie, plus les examens sont fréquents et plus on a de chances de retirer les contaminées de la circulation dès l'éclosion du mal. Certains spécialistes ont été jusqu'à réclamer une visite quotidienne pour les filles en maison. Aussi voyons-nous le nombre des visites varier suivant les villes depuis deux fois par mois jusqu'à tous les jours :

Deux fois par mois :	Nantes.
	Paris (filles isolées).
	Francfort-sur-le-Mein (1re classe).
Une fois par semaine :	Amiens.
	Berlin.
	Besançon.
	Bordeaux.
	Breslau.
	Cologne.
	Dantzig.
	Dresde.
	Francfort-sur-le-Mein (2e classe).
	Leipzig.
	Lyon.
	Marseille.
	Paris (maisons publiques).
	Stettin.
	Toulouse.

Digitized by Google

Deux fois par semaine :	Altona.
	Bruxelles.
	Copenhague.
	Gênes.
	Hambourg.
	Lille.
	Madrid.
	Montpellier.
	Naples.
	Posen.
	Prague.
	Rome.
	Tours.
	Vienne.
Quatre fois par semaine :	Hanovre.
Tous les jours :	Anvers.

En fait, des visites trop rapprochées deviennent insupportables aux intéressées qui cherchent à s'y soustraire.

Il faut, on le reconnaît actuellement, se placer à un autre point de vue : le nombre de visites doit varier suivant les catégories de filles ; celle nouvelle dans le métier peut à tout instant attraper la syphilis, et si elle en est atteinte, reste toujours en imminence d'accidents secondaires ; il est donc utile de la soumettre à des examens fréquents.

L'ancienne prostituée, au contraire, ne communique plus la syphilis ; la période des accidents contagieux est passée ; de plus, elle sait prendre les précautions nécessaires, et évite en général le chancre mou et la blennorragie ; des visites répétées ne ser-

Digitized by Google

vent qu'à faire perdre du temps au médecin (1).

Au dispensaire de Berlin, les filles âgées de moins de vingt-trois ans subissent la visite deux fois par semaine, âgées de moins de trente une fois, et passé cet âge tous les quinze jours.

Pour ces dernières les visites semblent encore trop fréquentes, car les médecins berlinois ne trouvent chez elles que onze malades pour mille visites, alors que la proportion s'élève à cent soixante-sept chez les insoumises (2).

III

L'internement.

Les filles s'y soustraient en disparaissant.

Toute la réglementation aboutit à *l'hôpital-prison*, menace constante pour la fille inscrite. Elle y est incarcérée brusquement, si elle est reconnue malade. A Paris on ne la laisse pas sortir du dispensaire ; elle est de suite envoyée en voiture cellulaire comme un malfaiteur à une prison, Saint-Lazare !

Devait-elle prochainement payer son terme ? elle

(1) *Bulletin municipal de la ville de Paris*, 15 mars 1904.

(2) Dr Blaschko, *Comptes rendus conf. intern.*, Bruxelles, t. II, p. 251. La tâche que la préfecture de police de Paris impose à ses vénéréologues est encore plus ingrate : il les oblige à visiter 24.629 fois dans l'année les femmes de maisons fermées et de maisons de rendez-vous, qui actuellement sont toutes majeures, pour ne trouver que huit affections vénériennes !

Digitized by Google

trouvera en revenant ses meubles vendus. Qui s'occupera de son enfant, ou même de son chien familier? On ne lui a laissé le temps de prendre aucune disposition. Elle peut s'estimer heureuse si le commissaire l'autorise à se rendre chez elle accompagnée d'un inspecteur.

C'est là un acte de pure bienveillance auquel le commissaire n'est nullement obligé.

On pourrait remédier à ces inconvénients en utilisant le concours d'une de ces nombreuses associations qui s'occupent plus ou moins efficacement du relèvement des filles perdues ; un membre se mettrait à la disposition de la délinquante pour résoudre ces petits problèmes qui la tourmentent.

Cette amabilité ne suffirait pas d'ailleurs à la résigner à Saint-Lazare.

Les règlements policiers sont théoriquement fort bien institués ; ils le seraient s'ils avaient affaire à une machine passive. C'est ainsi que jusqu'à présent les théoriciens, avec leurs idées préconçues et mûries dans la solitude du cabinet, ont considéré la fille publique.

Mais si avilie qu'elle soit, la prostituée est un être humain. Les médecins vénéréologues le savent qui veulent bien l'interroger sans brusquerie et affectueusement.

Ils apprennent alors qu'elle redoute par-dessus tout la privation de liberté, elle évite la visite, dès qu'elle a quelque soupçon sur sa santé.

Tantôt elle donne sa carte à une amie saine qui lui rend le service de passer la visite à sa place. Sans doute on pourrait empêcher cette tromperie en collant leur photographie sur la carte.

Digitized by Google

Mais celles qui se sentent atteintes auront toujours la ressource de disparaître.

Quelques-unes vont dans les hôpitaux quand les médecins ont le bon sens de les admettre.

La plupart continuent leur métier, ne suivant aucun traitement, et deviennent alors des plus dangereuses. Quand on réussit à les arrêter, les médecins trouvent chez ces *filles de dépôt* (car c'est là qu'elles sont tout d'abord envoyées) les lésions les plus graves et les plus étendues.

Le nombre de ces disparitions est considérable ; à Paris il arrive à atteindre, et même en certaines années à dépasser, celui des inscriptions :

Années.	Nombre des inscriptions.	Nombre des disparitions.
1872.	1.017	813
1873.	969	1.129
1874.	1.013	1.704
1875.	913	1.644
1876.	614	1.602
1877.	553	1.557
1878.	624	1.855
1879.	272	1.751
1880.	354	1.935
1881.	527	1.875
1882.	494	1.571
1883.	615	1.640
1884.	1.006	1.089
1885.	1.299	2.112
1886.	1.145	2.283

Pour en diminuer le nombre, on a proposé d'agir par la crainte en faisant juger et punir ces récalcitrantes par un tribunal ; mais les mœurs actuelles ne

Digitized by Google

sont plus favorables aux mesures de rigueur. Il vaudrait mieux, pour obtenir un résultat, adoucir le système de répression.

Elles sont encore plus souvent détenues pour punition que pour maladie.

L'incarcération est plus souvent encore une punition pour infractions aux règlements qui les concernent (1).

La fille soumise est-elle rencontrée, à une heure du matin, sur les boulevards parisiens, racole-t-elle en groupe ou sur un point interdit, sa tenue dans la rue est-elle extravagante, a-t-elle une discussion vive, se trouve-t-elle dans une rixe, manque-t-elle simplement une visite, elle est arrêtée, condamnée par le chef du deuxième bureau et enfermée sans jugement, sans enquête, sans défense.

Si la condamnation est de moins de quatre jours de prison, elle est purgée au dépôt de la Préfecture de police. Mais elle peut dépasser, atteindre quinze jours, et même aller jusqu'à trois mois. On envoie alors la condamnée en voiture cellulaire à Saint-Lazare (2) !

(1) Ces règlements n'ont rien de spécial à la fille soumise, les clandestines s'exposent aussi bien à être arrêtées si elles font du tapage ou racolent trop cyniquement. Mais les agents des mœurs seraient plus sévères pour les filles soumises, car alors ils ne peuvent craindre aucune réclamation ; ils sont sûrs de ne pas se tromper.

(2) A Berlin la police ne peut donner de punitions elle-même. La prostituée arrêtée est conduite devant un tribunal régulier que préside un juge royal.

Est de son ressort toute contravention aux règlements de police ayant pour but de sauvegarder la santé, la décence, l'ordre public. Il juge également la fille qui exerce son métier sans se soumettre au contrôle.

Digitized by Google

Fait digne d'étonnement, une réglementation instituée dans un but sanitaire entraîne un plus grand nombre de condamnations que d'envois à l'hôpital.

Voici un tableau qui en fait la preuve pour Paris :

Années.	Détenues en punition.	Malades.
1875.	7.065	1.071
1876.	6.765	985
1877.	7 095	813
1878.	8.495	723
1879.	4.665	976
1880.	5.665	980
1881.	2.560	758
1882.	2.353	736
1883.	2.639	679
1884.	3.931	614
1885.	7.996	796
1886.	12.136	679
1887.	12.370	701
1888.	10.355	557

Aussi les réglementistes les plus intransigeants demandent-ils à la police, de se relâcher de ses rigueurs vis-à-vis des filles soumises. Avec le Dr Le Pileur ils voudraient qu'on leur accordât la liberté d'aller et venir où bon leur semble pourvu qu'elles ne fassent pas scandale, qu'on supprimât les heures et les lieux d'interdiction ; que leur abstention à la visite ne fût punie qu'en cas de maladie, qu'on diminuât enfin la durée des punitions.

Ils comprennent en effet le tort que porte au côté sanitaire ces vexations et ces rigueurs.

L'hôpital est resté une véritable prison.

Les filles soumises malades sont internées dans des

Digitized by Google

hôpitaux, mais les salles où on les enferme, mériteraient mieux le nom de prison. En province on choisit dans l'hôpital la salle la moins habitable, et on les loge tantôt dans un galetas sous les combles, tantôt dans le voisinage des latrines ou des salles d'autopsie, ou encore avec les vieilles femmes gâteuses ; on verrouille les portes, on met des barreaux et des grillages aux fenêtres. Le docteur Bourneville, qui en 1887 fit un voyage d'enquête, trouva à Remiremont un cachot annexé à la salle, il était habité ; à Belfort il n'y avait pas de lavabos ; en bien des villes on les punissait en les mettant à la diète. Aussi ne peut-on s'étonner des révoltes qui éclatent si souvent.

A Paris les filles soumises malades furent d'abord confiées à l'Assistance publique.

Celle-ci réclama : du moment où ces personnes étaient sous la coupe de la Préfecture de police, elles devaient être, en bonne justice, soignées par elle.

La Préfecture se décida en 1836 à établir une infirmerie dans la prison de Saint-Lazare. Aujourd'hui encore cet hôpital a son entrée commune avec la maison de détention et n'en est séparé que par un mur. Ses portes massives, ses grilles, ses hautes murailles, ses cours étroites et sombres rappellent son ancienne destination.

Depuis cette époque on y a réalisé quelques améliorations. Il est moins malpropre, on n'y exige pas le travail forcé, on n'y soumet plus les filles à de durs traitements, la mise en cellule est exceptionnelle si elle existe. La nourriture est meilleure ; il y a quelques années encore les malades n'avaient plus à manger à partir de deux heures de l'après-midi jusqu'au lendemain matin. Les médecins, il est vrai, pouvaient accor-

Digitized by Google

der aux malades des suppléments d'aliments consistant en côtelettes, œufs, lait, etc.

Ces rigueurs ont disparu ; mais il y aurait encore bien des améliorations à réaliser.

De l'aveu du docteur Barthélemy, médecin à Saint-Lazare, l'hydrothérapie n'y fonctionne pas encore, il n'y a pas de gardes-malades professionnelles, les pansements sont faits par d'anciennes malades promues au grade d'infirmières. Les malades portent le costume des prisonnières, leur correspondance est surveillée, on ne peut leur faire de visites, ni leur adresser du dehors des secours ou des douceurs comme cela se pratique dans les hôpitaux ordinaires ; elles sont forcées de se contenter de la cantine, au grand profit du cantinier.

On ne se préoccupe pas de modifier l'état de choses actuels, car on se propose de désaffecter l'hôpital et de rebâtir hors Paris un asile pour les filles publiques malades, pourvu de tous les perfectionnements modernes. Le conseil municipal en a même résolu la création par délibération de 1904.

Mais une pareille transformation serait fort coûteuse, aussi faudra-t-il attendre longtemps avant qu'elle se réalise. Peut-être d'ici là un autre système prophylactique prévaudra-t-il ?

Toutes les réformes ne suffiraient pas à maintenir longtemps l'hôpital-prison. Il nous représente une institution qui s'en va : à Saint-Lazare plusieurs dortoirs sont fermés, parmi ceux qui restent ouverts un grand nombre de lits sont inoccupés, il n'y a plus que 350 à 400 pensionnaires dans un établissement qui peut en contenir le double.

L'administration elle-même diminue le nombre de

Digitized by Google

ses pensionnaires en autorisant les filles de maison à se faire soigner chez elles, il est impossible d'en trouver à Saint-Lazare.

Il se détourne de son affectation primitive qui était de soigner surtout les filles en carte. Actuellement le nombre des clandestines est bien plus élevé. Dans le service du docteur Jullien, on comptait 823 clandestines pour 177 filles soumises, soit 82,3 pour 100 des premières contre 17,7 pour 100 des secondes.

Saint-Lazare évolue avec la prostitution.

Insuffisante durée des soins donnés aux syphilitiques dans l'hôpital-prison.

La syphilis est une maladie de longue durée. Avant que la période des accidents contagieux soit passée, il faudrait compter trois ou quatre ans.

On a bien proposé de construire des asiles spéciaux où on garderait aussi longtemps les filles publiques syphilitiques, on a toujours reculé devant la dépense.

Aussi se contente-t-on de garder les syphilitiques quelques mois, et on les renvoie dès que les manifestations contagieuses ont disparu ; elles sont simplement blanchies.

Sans doute elles ne peuvent d'emblée communiquer la vérole. Certains prétendent (De Sturner) que la syphilis est contagieuse pendant toute la période secondaire même s'il n'y a pas d'accidents spécifiques. Mais jamais les microbes et en l'espèce le spirochète, ne peuvent passer dans la salive, les sécrétions vaginales, etc., s'il n'y a pas effraction.

Si les syphilitiques ne sont pas dangereuses à leur sortie de l'hôpital, elles peuvent le devenir terriblement à tout instant.

Digitized by Google

Apparaissent une plaque muqueuse, une éruption condylomateuse, et la contagion s'opère avant que la visite sanitaire n'ait ordonné le renvoi à l'hôpital (1).

Le traitement spécifique devrait être continué après la sortie de l'hôpital.

Si on ne peut garder les syphilitiques à l'hôpital un temps suffisant, on diminuerait beaucoup le danger en continuant à les traiter préventivement après leur sortie. Le traitement spécifique en effet et en particulier les injections mercurielles d'huile grise préviennent l'apparition des accidents spécifiques.

Il serait facile de les pratiquer pendant la visite sanitaire, soit au dispensaire, soit dans les maisons de tolérance.

Mais le service du dispensaire est absolument distinct de celui des hôpitaux ; ils n'ont entre eux aucun rapport. Les médecins du dispensaire ont pour but unique de reconnaître l'état de santé ou de maladie des femmes, ils n'ont pas à les soigner.

Il y a là une erreur grave d'organisation : il faudrait que le médecin qui soigne la prostituée de l'hôpital

(1) Pour ce qui concerne la blennorragie, Kromeyer pense qu'il est inutile d'interner les femmes blennorragiques, car elles gardent toujours le gonocoque. Neisser s'élève vivement contre cette assertion : prises au début les femmes atteintes guérissent plus rapidement que les hommes. Si la blennorragie est si grave chez certaines femmes notamment chez la femme mariée, c'est qu'elle est d'abord négligée.

Il n'en est pas moins vrai que la fille quittant l'hôpital guérie ou avec des gonocoques peu virulents et à peu près inoffensifs, contractera bien vite une nouvelle blennorragie en reprenant son métier. Elle en aura ainsi une série de plus en plus atténuée jusqu'à ce qu'elle devienne immunisée et garde ses gonocoques à l'état latent dans la profondeur des glandes sécrétrices de ses organes génitaux.

Digitized by Google

continue à la voir et à la soigner en dehors, en d'autres termes que les deux services soient réunis dans les mêmes mains.

En attendant que cette amélioration se réalise, et elle sera bien difficile à obtenir, les médecins de Saint-Lazare ont fini par obtenir *un service de consultations libres*.

Jusqu'en ces derniers mois ils ne pouvaient continuer à soigner les malades auxquels ils avaient donné l'exeat.

Souvent ces filles leur demandaient de revenir les consulter, mais elles ne pouvaient une fois dehors pénétrer librement dans Saint-Lazare (ce qui est facile dans tous les hôpitaux est ici interdit).

L'administration a fini par se laisser arracher cette concession réclamée depuis quinze ans (1).

En novembre 1905 s'est ouvert un dispensaire annexe, avec entrée distincte de l'hôpital et ne communiquant pas avec lui. Les filles peuvent y venir consulter.

Ces femmes qu'on représentait comme ne pouvant se soigner d'elles-mêmes, viennent déjà nombreuses à la consultation qui a lieu tous les matins.

C'est là une ère nouvelle dans le régime de l'hôpital-prison.

OBLIGATIONS ET DÉFENSES IMPOSÉES AUX FEMMES PUBLIQUES A PARIS

Les filles publiques en carte sont tenues de se présenter, une fois au moins tous les quinze jours, au dispensaire de salubrité, pour être visitées.

(1) Les médecins de Saint-Lazare avaient demandé de faire le dispensaire à leurs frais; les dépenses prévues étaient de 6.000 francs. Une pareille initiative eût été contraire aux règlements. L'administration a fait une dépense de 14.000 francs.

Digitized by Google

Il leur est enjoint d'exhiber leur carte à toute réquisition des officiers et agents de police.

Il leur est interdit de provoquer à la débauche pendant le jour, elles ne pourront entrer en circulation sur la voie publique qu'une demi-heure après l'heure fixée pour le commencement de l'allumage des réverbères, et, en aucune saison, avant sept heures du soir, et y rester après onze heures.

Elles doivent avoir une mise simple et décente qui ne puisse attirer les regards, soit par la richesse ou la couleur éclatante des étoffes, soit par les modes exagérées.

La coiffure en cheveux leur est interdite.

Défense expresse leur est faite de parler à des hommes accompagnés de femmes et d'enfants, et d'adresser à qui que ce soit des provocations à haute voix ou avec insistance.

Elles ne peuvent, à quelque heure et sous quelque prétexte que ce soit, se montrer à leurs fenêtres, qui doivent être tenues constamment fermées et garnies de rideaux.

Il leur est défendu de stationner sur la voie publique, d'y former des groupes, d'y circuler en réunion, d'aller et venir dans un espace trop resserré, et de se faire suivre ou accompagner par des hommes.

Les pourtours et abords des églises et temples, à distance de vingt mètres au moins, les passages couverts, les boulevards de la rue Montmartre à la Madeleine, les Champs-Elysées, les jardins et abords du Palais-Royal, des Tuileries, du Luxembourg et le Jardin des Plantes, leur sont interdits.

L'Esplanade des Invalides, les quais, les ponts, et généralement les rues et lieux déserts et obscurs leur sont également interdits.

Il leur est expressément défendu de fréquenter les établissements publics ou maisons particulières où l'on favoriserait clandestinement la prostitution, et les tables d'hôte; de prendre domicile dans les maisons où existent

Digitized by Google

des pensionnats ou des externats, et d'exercer en dehors du quartier qu'elles habitent.

Il leur est également défendu de partager leur logement avec un concubinaire ou avec une autre fille, ou de loger en garni sans autorisation. Dans le cas où elles obtiendraient cette autorisation, il leur est expressément interdit de se prostituer dans le garni.

Les filles publiques s'abstiendront, lorsqu'elles seront dans leur domicile, de tout ce qui pourrait donner lieu à des plaintes des voisins ou des passants.

Celles qui contreviendront aux dispositions qui précèdent, celles qui résisteront aux agents de l'autorité, celles qui donneront de fausses indications de demeures ou de noms, encourront des peines proportionnées à la gravité des cas.

Avis important. — Les filles inscrites peuvent obtenir d'être rayées des contrôles de la prostitution, sur leur demande, et s'il est établi par une vérification, faite d'ailleurs avec discrétion et réserve, qu'elles ont cessé de se livrer à la débauche.

CARTE DÉLIVRÉE A LA PROSTITUÉE

1895 { A...

Alice

Ces visites auront lieu le 1er et le 16 de chaque mois.
Lorsque la visite tombera un *dimanche* ou un *jour férié*, elle sera remise au lendemain.
Les jours fériés sont : le 1er Janvier, le Mardi Gras, le Vendredi-Saint, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, le 14 Juillet, le 15 Août, la Toussaint et la Noël.

Mois	1re Quinzaine	Visa	2e Quinzaine	Visa
Janvier. .	1	Disp.	16	Disp.
Février. .	1	Disp	16	Disp.

Digitized by Google

CHAPITRE XI

LES MALADIES VÉNÉRIENNES CHEZ LES PROSTITUÉES

I

Elles prennent presque toutes dès le début la syphilis et la blennorragie.

Avant de reconnaître si la réglementation a quelque influence sur la marche des maladies vénériennes, il importe de voir comment celles-ci se produisent chez les filles publiques.

Tout vénéréologue qui étudie cette question constate bien vite que : *la grande majorité des filles publiques sont vouées à la syphilis et la presque totalité à la blennorragie dès le début de leur carrière;* cette constatation, d'un intérêt capital, devrait servir de base à la prophylaxie.

Neisser de Breslau a reconnu que, sur cent filles, soixante-six contractent la syphilis dans les cinq premières années.

Le docteur Jullien, médecin à Saint-Lazare, a donné une statistique aussi probante : sur cent prostituées,

Digitized by Google

15,44	deviennent	syphilitiques à	17 ans.
19	—	—	18 —
13	—	—	19 —
11,38	—	—	20 —
8,94	—	—	21 —
8,13	—	—	22 —

Nous avons ainsi 73,89 pour 100 de filles devenues syphilitiques dès l'âge de vingt-deux ans, ce qui prouve que la prostituée débute jeune et qu'elle devient spécifique dès le début de sa carrière.

En effet elle s'expose si fréquemment à la contagion que, si elle est susceptible de cultiver le spirochète, elle ne peut l'éviter. On a dit que si elle prenait toujours des soins rigoureux de propreté, elle pourrait rester indemne. C'est là une illusion, la moindre écorchure impossible à empêcher permettant l'entrée du virus.

On ne peut que s'étonner d'un fait, c'est que toutes les prostituées ne deviennent pas syphilitiques. Celles qui échappent sont en état d'immunité, sans que nous sachions exactement à quoi il est dû; ou encore elles ont déjà une syphilis héréditaire : en cette matière on ne peut attraper ce qu'on a déjà.

Une fois la période contagieuse passée, ce qui demande environ quatre à cinq ans, la femme est immunisée, elle ne peut plus attraper, ni communiquer le mal.

Aussi les débutantes, et presque toutes débutent jeunes, sont-elles de beaucoup les plus dangereuses. Les médecins conseillent avec raison de se méfier de la mineure, la fillette de seize à dix-huit ans, à la mine enfantine et quasi-innocente; or ce sont justement celles qui ont le plus d'amateurs et vis-à-vis desquelles on prend le moins de précautions.

Digitized by Google

La saleté de la débutante et son ignorance de toute précaution hygiénique augmentent beaucoup les dangers de contamination.

Elle entraîne son partenaire dans une maison de passe, où elle couche dans un lit aux draps maculés et où le plus souvent elle ne trouve même pas d'eau pour se nettoyer. Aussi satisfait-elle plusieurs clients sans prendre la peine de se laver dans l'intervalle. Même si elle est immunisée, elle peut communiquer le virus qu'un prédécesseur a laissé.

La gravité de la syphilis est méconnue de la plupart des hommes même instruits. A plus forte raison le sera-t-elle de la prostituée. Personne d'ailleurs ne l'avertit du danger ; le plus souvent elle ne suit aucun traitement.

Sous l'influence de la saleté et de l'incurie, les manifestations du mal s'accentuent : les érosions insignifiantes deviennent des papules exubérantes, des végétations énormes, des ulcérations étendues qui sécrètent un virus abondant. Mais ces lésions, pour graves qu'elles soient, restent indolores, et la fille le plus souvent n'en tient guère compte.

D'ailleurs il faut vivre et plus encore nourrir un enfant, des parents, voire un souteneur. Aussi continue-t-elle son métier jusqu'à ce qu'épuisée, à bout de forces (car la syphilis est une maladie essentiellement anémiante), elle s'adresse à l'hôpital.

On a prétendu que la courtisane agissait ainsi par esprit de vengeance pour rendre ce qu'elle a reçu. Le fait a pu se présenter, mais il est exceptionnel.

La malheureuse ne réfléchit pas tant. Elle n'est pas sans ignorer les périls du métier. « Nous savons bien qu'à un moment nous devons y passer, répond-elle au

Digitized by Google

médecin (Dr Verchère). Mais elle méconnaît l'importance du chancre initial. Quand le médecin l'interroge à ce sujet, elle répond : cela s'est en allé tout de suite, je me suis crue guérie. » Elle est absolument inconsciente de la gravité de son mal ; elle le répand parce qu'elle a besoin de gagner sa vie.

Le docteur Barthélemy a rapporté (1) certaines réponses qui prouvent cet état d'esprit. Une fille le consultait pour des lésions qui la gênaient dans l'accomplissement de ses fonctions sexuelles : « Je crains, disait-elle, d'avoir fait des fautes de politesse. »

Une autre avait les parties génitales couvertes d'érosions des plus dangereuses ; après avoir écouté le médecin qui longuement lui expliquait les dangers de la contagion, elle lui offrit des honoraires, et comme celui-ci la priait de garder son argent pour payer ses médicaments et se guérir mieux et plus vite, elle se mit à sa disposition en témoignage de gratitude.

Les filles jeunes n'exposent pas seulement davantage leurs visiteurs à la syphilis, mais encore au chancre mou et à la blennorragie.

Le chancre mou est en effet le privilège des gens sales, et la prostituée n'apprend qu'à la longue les règles de la propreté ; elle contractera cet accident surtout au début de sa carrière.

Il en est de même de la blennorragie. Sans doute une première atteinte ne procure pas l'immunité. Mais une propreté minutieuse permet jusqu'à un certain point de l'éviter.

(1) Docteur Barthélemy. Rapport à la conférence de Bruxelles, 1889, t. I, 1er fascicule, p. 15.

Digitized by Google

De plus le gonocoque finit par s'atténuer. Pour la blennorragie comme pour toute maladie infectieuse qui ne donne pas d'emblée l'immunité, le terrain devient de plus en plus défavorable ; les contagions sont de moins en moins intenses ; le gonocoque se localise dans les glandules, on ne le trouve plus dans la sérosité vaginale. Ceci explique comment le docteur Neisser ne l'a trouvé que chez 20 pour 100 des vieilles prostituées, et encore, dit-il, ces cas échappent au simple examen médical, car il faut faire l'examen microscopique des sécrétions glandulaires pour les trouver. En réalité, d'après le docteur Janet, toute fille publique a des gonocoques, mais ils sont à l'état latent, peu nombreux et peu virulents, on ne les trouve qu'avec peine, parfois ils n'apparaissent que pendant les règles, ou encore quand le sujet a fait des libations de bière.

Une courtisane d'âge et d'expérience possède en général ces deux qualités d'être propre et immunisée. Elle est donc infiniment moins dangereuse qu'une jeune débutante, non seulement au point de vue de la syphilis (1), mais encore du chancre mou et de la blennorragie.

(1) Le docteur Barthélemy s'indigne du fait suivant :

Un riche étranger, venu à Paris pour l'Exposition de 1889, était porteur d'un chancre dont l'incubation se fit pendant la traversée. Or, en dépit des avis les plus pressants, il nous fut impossible d'obtenir que ce monsieur ne prît tous les soirs une compagne nouvelle : « Je ne force personne et je préviens toujours, disait-il, mais j'offre deux cents francs et personne ne refuse. » Il exigea que ce cynique personnage ne parût plus chez lui.

Mais il est plus que probable que toutes les courtisanes qui acceptèrent avaient déjà eu la syphilis. (Première conférence de Bruxelles, 1899. Rapport, p. 18.)

Digitized by Google

II

Parmi les prostituées, quelles sont les plus dangereuses, les soumises ou les insoumises?

Voir la réponse p. 220

Quelles sont les filles les moins dangereuses pour la santé publique : les clandestines, les filles soumises à des examens sanitaires, mais libres, ou celles enfermées en maison ?

Cette question a reçu des solutions opposées de la part des partisans et des détracteurs de la réglementation. Tous ont invoqué les statistiques, les premiers pour démontrer l'innocuité des filles soumises en maison, et en second lieu de celles libres, mais en carte ; les seconds pour affirmer que les femmes de maison puis les isolées étaient de toutes les plus dangereuses.

Statistique des malades vénériens.

Pour arriver à la connaissance de ce problème, les médecins spécialistes ont questionné leurs malades sur l'origine de leur infection. Le docteur Mauriac à l'hôpital Ricord a obtenu des réponses précises de 5.008 vénériens : 4.012 ont prétendu avoir été contaminés par des insoumises, 303 par des filles de maison et 263 par des femmes qui ne se vendaient pas. Il en conclut qu'à Paris les insoumises sont les plus dangereuses.

A l'inverse, le docteur Mireur à Marseille, sur

Digitized by Google

100 clients atteints de syphilis en a trouvé 68 qui avaient pris le mal dans des maisons de tolérance : celles-ci seraient donc plus dangereuses !

A Copenhague où les médecins doivent déclarer les maladies vénériennes et dénoncer la personne qu'indique leur client, on a relevé en 1890, 771 vénériens qui avaient contracté leur mal avec des filles de maison, 532 avec des isolées : or le nombre des premières était alors de 233 et les secondes de 305 : ici encore les filles de maison seraient les plus insalubres.

Inutile de multiplier ces citations. Toutes montrent qu'on peut attraper partout la syphilis. Mais on se trompe si on conclue de ces chiffres que telle catégorie de femmes est plus dangereuse.

Car tout d'abord la véracité des déclarations ne peut être garantie : le client peut mentir, et mieux encore les filles lui ont déjà menti. Suivant son intérêt, telle fille en carte prétendra être libre si elle croit voir chez son client quelque dégoût pour ce genre d'amour toléré, telle autre se dira en carte qui n'en a point, si elle pense rassurer ainsi un partenaire timoré.

Même en admettant que les malades aient été sincères et n'aient pas été trompés, on ne peut tirer aucune conclusion. Pour établir une proportion, un facteur essentiel nous manque, le nombre des clients qui s'est adressé à chaque catégorie de filles, nombre d'ailleurs des plus variables suivant la ville que l'on étudie. Ainsi en ce qui concerne la statistique du docteur Mauriac, si les insoumises ont eu dix fois plus de clients que les isolées en carte, elles ne les ont pas contaminés davantage. Or cette statistique est impossible à établir.

Digitized by Google

Statistiques des prostituées vénériennes et principalement syphilitiques.

Les dispensaires de salubrité dressent des statistiques où sont consignés :

D'une part le nombre de visites subies par les filles soumises, isolées ou en maison, et le nombre des clandestines arrêtées et examinées;

D'autre part le nombre de celles reconnues atteintes de blennorragie, de chancre mou, de syphilis.

Ces statistiques fournissent de précieuses indications, mais encore ne faut-il pas les accepter aveuglément.

Tout d'abord un grand nombre de blennorragies ne sont pas reconnues par les médecins du dispensaire.

L'examen étant rapide et ne s'accompagnant pas de diagnostic bactériologique, seules les blennorragies aiguës et intenses sont soignées.

Le professeur Finger (1) a démontré ce défaut de diagnostic d'une façon ingénieuse. Prenez, dit-il, les statistiques des divers auteurs. Sur cent vénériens hommes :

La blennorragie compte 43 à 68 cas ;

Le chancre mou compte 9 à 35 cas ;

La syphilis compte de 10 à 34 cas.

Or s'il s'agit de prostituées les proportions changent notablement. Les cas de :

Blennorragie tombent entre 22 et 35 pour 100;

(1) En général les auteurs ne distinguent dans leurs statistiques que la syphilis d'une part et de l'autre les autres affections vénériennes en bloc; c'est là une mauvaise méthode.

(2) *Conf. Brux.* 1899, T. I, appendice, p. 10.

Digitized by Google

Chancre mou sont de 23 à 53 pour 100;
Syphilis de 10 à 41 pour 100.

La blennorragie paraît donc moins fréquente chez les prostituées que chez leurs clients, tout simplement parce qu'elle y est moins diagnostiquée.

Serait-il utile qu'elle le fût plus souvent : Non, étant donnés les soins insuffisants que reçoivent ces malades dans la plupart de nos hôpitaux, capsules de copahu ou de santal, injections faites par l'infirmière.

Aussi Kromayer et d'autres auteurs déclarent franchement que la réglementation leur paraît particulièrement inefficace vis-à-vis de la blennorragie.

Elle ne le serait pas, d'après le docteur Neisser : si on pratiquait des lavages antiseptiques minutieux et quotidiens avec lesquels on poursuivrait le gonocoque dans tous les replis des muqueuses et à l'entrée des glandes de Bartholin.

« Quand le traitement est bien fait, affirme ce savant, la blennorragie prise au début est fort curable. »

Seulement, pour y parvenir, le médecin et ses aides doivent y consacrer un temps que le plus souvent ils ne peuvent donner, et je dirai même, qu'ils ne songent même pas à donner.

Il en est tout autrement du *chancre mou ;* lésion très visible, facile à traiter, rapidement guérie.

La réglementation aurait sur cette maladie une influence incontestable. Le docteur Reimers nous apprend que lorsque la réglementation fut bouleversée à Hambourg, les chancres mous augmentèrent dans une proportion extraordinaire.

Mais c'est parmi les maladies vénériennes une des moins importantes, et si la réglementation n'agissait

Digitized by Google

que sur elle, ce serait vraiment un bien piètre résultat pour un si grand effort. Il importe avant tout de juger l'influence des règlements sur *la syphilis*, puisque c'est la maladie la plus dangereuse pour l'individu et pour la race. Les statistiques faites à ce sujet sont fort nombreuses, mais toutes ne sont pas établies avec le même soin, certaines confondent le chancre mou et le chancre induré, d'autres ne sont faites que pour un petit nombre d'années.

La statistique du dispensaire de la ville de Paris est une des plus sûres et elle s'étend sur une longue période.

Parent-Duchatelet et ses continuateurs, dans leur ouvrage sur la prostitution à Paris, nous la donnent jusqu'à 1854, mais il vaut mieux ne pas tenir compte des recherches faites à cette époque, car on n'a employé dans les dispensaires le spéculum qu'en 1841, et ce n'est qu'en 1854 qu'on a reconnu la spécificité des accidents syphilitiques secondaires.

Lecour nous la fournit de 1855 à 1869.

Yves Guyot de 1872 à 1880 dans son livre sur la prostitution, 1882, Paris.

Commenge de 1880 à 1898, dans sa communication à la conférence de Bruxelles. Ses chiffres diffèrent de ceux du docteur Fiaux à la même conférence. Ce dernier a compris dans sa statistique la banlieue, ce qui modifie les résultats.

Le docteur Butte de 1898 à 1904 dans le *Bulletin de la Société de prophylaxie*, 10 mars 1905.

Mais sauf le docteur Butte, ces auteurs n'ont donné que des chiffres bruts et non comparables entre eux, à savoir : d'une part le nombre des filles examinées qui

Digitized by Google

varie chaque année; de l'autre, celui des malades. Pour pouvoir les comparer, j'ai établi les proportions des filles syphilisées sur cent examinées.

Années.	Filles en maison.	Filles isolées.	Filles insoumises.
1845.	36,5	9	15,6
1855	43,5	6	36
1860.	28 5	4	26
1865.	17	5,5	20,5
1866.	16	4	22
1867.	16,5	6	23,5
1868.	20,5	6	31
1869.	23	8	43
1872.	23	6	17,5
1873.	28,5	6,5	16
1874.	25,5	6	14
1875.	25,5	5	10,5
1876.	23	4	10
1877.	21,5	3,5	11,5
1878.	19	3,5	13
1879.	20,5	4,5	19
1880.	25,5	9	20
1881.	21,5	8	20
1882.	19,5	10	21,5
1883.	12	10,5	18
1884	12,5	10,5	16
1885.	13,5	9,5	14
1886.	12	7	11,5
1887.	12	7	12,5
1888.	14	3,5	13,5
1889.	9,5	5	15,5
1890.	10	4	12,5
1891.	8	5,5	12
1892.	7,5	3	13,5
1893.	9	5	13,5

Digitized by Google

1894.	5,5	3	12,5
1895.	6,5	3,5	11
1896.	4,5	3	10
1897.	3	2	10
1898.	3	3,5	11
1899.	3		
1900.	4,7		
1901.	1,6		
1902.	0,23		
1903.	0		
1904.	0,6		

L'étude de ces chiffres nous révèle une diminution lente et progressive des cas chez les filles en maison et chez les insoumises : diminution que nous expliquerons par la suite.

Examinons successivement cette fréquence chez les trois catégories de filles.

a *Les insoumises.*

Les insoumises sont amenées de force au dispensaire et examinées. Cet unique examen fournit, en 1880 par exemple, 20 syphilitiques sur 100 arrêtées.

Yves Guyot donne une proportion bien moins élevée ; il l'obtient en rapportant le nombre des syphilitiques au nombre total des clandestines (1) qui d'après lui serait 30.000. Il aboutit ainsi indirectement à faire l'éloge de la police qu'il veut attaquer, en admettant implicitement qu'elle a arrêté toutes les syphilitiques clandestines.

Cette erreur a été répétée par Fiaux : c'est, dit cet auteur, le chiffre total des insoumises qu'il faut

(1) Voir p. 377 de son livre.

Digitized by Google

prendre, » et il s'étonne que Lecour, Corlieu... aient omis de le faire.

En réalité on doit admettre que la proportion des syphilitiques parmi les clandestines restées libres est la même que parmi celles arrêtées ; c'est donc le rapport des syphilisées au nombre des arrêtées qu'il convient de considérer.

Il n'est pas étonnant que ce chiffre soit élevé, car les insoumises sont en moyenne plus jeunes que les filles en carte ; toutes ces dernières ou à peu près ont commencé par être clandestines.

De plus l'insoumise ne se soignant pas, les manifestations extérieures de son mal durent plus longtemps et sont plus généralisées et plus graves. Comme elle ne prend aucun soin de propreté, elle augmente encore de ce chef les chances de contagion.

Il est donc vrai que, dans l'état actuel de la prostitution, l'insoumise est la plus dangereuse.

b *Les filles en carte isolées.*

D'après la statistique, *les filles en carte isolées* seraient les moins atteintes par le mal. Elles le seraient moins encore que ne l'indiquent ces chiffres si on les interprète : par exemple la proportion de 7 pour 100 obtenue en 1886 indique, non pas que sur 100 filles libres il y en a eu 7 qui ont contracté la syphilis, mais que les médecins ont noté 7 cas de syphilis dans tous les examens pratiqués pendant l'année sur ces 100 filles. Or une même fille peut être notée plusieurs fois ; une première pour un chancre induré ; renvoyée de l'hôpital guérie de l'accident primitif, elle recommence son métier, si des accidents secondaires

Digitized by Google

apparaissent, elle peut être reprise une seconde fois, et ainsi de suite.

Les filles isolées sont examinées deux fois par mois ; pour connaître le nombre de malades isolées qui se présentent à chaque visite sanitaire, et avoir ainsi un nombre comparable à celui donné pour les clandestines qui, elles, ne sont visitées qu'une fois, il faudrait donc diviser le chiffre 7 par 24. On aurait ainsi un nombre extrêmement faible.

Ce chiffre serait d'ailleurs erroné : en effet, quand les filles en carte se sentent malades, elles ne vont plus à la visite et échappent à la police ; ces disparues sont fort nombreuses (voir page 198). Quand la police les retrouve, elle en fait une catégorie spéciale dite « filles de dépôt. »

En comptant ces filles de dépôt la proportion augmente sensiblement :

CAS DE SYPHILIS CHEZ LES FILLES ISOLÉES

Années.	Visites régulières seules.	Visites et filles de dépôt.
1872.	6	20
1875.	5	12
1880.	9	12
1885.	9,5	12,5
1890.	5	6,2
1895.	3,5	6
1899.	?	4,7
1900.	?	3,7
1901.	?	5
1902.	?	4
1903.	?	3,3
1904.	?	3,3

Digitized by Google

Ces derniers chiffres ne sont pas eux-mêmes exacts, car bien des filles disparues n'ont pu être retrouvées.

Aussi ne faut-il guère accorder d'importance à ces statistiques au moins dans les grandes villes : la fille peut se soustraire assez aisément aux recherches policières, par suite il semble à un observateur non averti qu'elles sont moins atteintes que les filles de maison (1).

VILLES	PROPORTION ANNUELLE DES MALADIES VÉNÉRIENNES POUR	
	100 filles en maison.	100 filles isolées.
Bruxelles.	298	178
Rouen	48	31
Anvers.	51,5	7,5

Dans les villes de moyenne importance, les filles isolées étant faciles à surveiller, la proportion se renverse en faveur des filles en maison.

VILLES	PROPORTION ANNUELLE DES MALADES POUR	
	100 filles en maison.	100 filles isolées.
Clermont.	9	43
Nantes	25	70
Aix-la-Chapelle . . .	30	60
Amiens.	8	50
Bruges.	23	60
Limoges	43	76,5

(1) Docteur Verchère, *Conf. intern. Bruxelles*, 1899. Rapport t. I, f. 1.

Digitized by Google

Ces chiffres sont pleinement démonstratifs, surtout si on tient compte que les filles de maison subissant en général le double de visites ont plus de chances d'être reconnues malades.

c *Les filles de maison.*

Les *filles de maison* ne sont pas passibles du même reproche que celles isolées : étant cloîtrées, il leur est impossible de se soustraire à la visite.

Les chiffres qui les concernent sont donc plus véridiques. Mais encore comme précédemment convient-il de les interpréter. La même femme peut être atteinte d'accidents spécifiques à plusieurs reprises dans l'année et comptée plusieurs fois.

De plus le nombre des visites médicales étant hebdomadaire, il faudrait diviser par cinquante-deux (nombre des semaines dans l'année) les chiffres donnés ci-dessus pour avoir la proportion des filles reconnues syphilitiques dans une seule visite, ce qui en réduirait considérablement le nombre.

Cause de la fréquence de la syphilis chez les filles en maison.

Malgré ces restrictions, il faut avouer que jusqu'en ces dernières années le nombre des syphilitiques chez les filles en maisons parisiennes était considérable, de 13 pour 100 en moyenne.

Les vénéréologues ont fait partout cette constatation, les femmes de maison se syphilisent avec une effrayante rapidité.

Pour expliquer ce fait, ils n'ont pas été à court d'arguments. Les uns, avec Parent-Duchâtelet, Lecour,

Digitized by Google

Carlier, ont invoqué l'esclavage dans lequel est tenue la fille de maison; elle ne peut refuser un client même suspect, elle prendrait également moins de précautions hygiéniques que la fille isolée.

Le contraire serait plus vrai : les soins de propreté sont mieux pris dans les maisons et les tenancières sont soucieuses de la santé de leurs pensionnaires qui représentent pour elles un capital. Elles admettraient parfaitement qu'elles congédient un client malade.

Les consommateurs, a-t-on encore avancé, y sont plus nombreux, d'où plus de chance, pour la fille de subir un contact dangereux.

La vérité est autre, nous l'avons déjà dite ; on n'attrape qu'une fois la syphilis, et toute fille qui embrasse ce métier y est presque fatalement vouée dès les premières années, quelques précautions qu'elle prenne et quelle que soit la catégorie à laquelle elle appartienne. Il convient de le répéter, une maison aura d'autant plus de pensionnaires syphilitiques que celles-ci seront plus jeunes et plus novices dans le métier.

Les fiches individuelles de statistique.

Le docteur Schperk de Saint-Pétersbourg a mis le premier cette vérité en évidence il y a plus de trente ans, mais elle fut, comme toutes les vérités, longue à se faire jour.

Ce savant comprit l'insuffisance des statistiques prises jusqu'alors : nous avons vu qu'on comptait simplement le total des filles reconnues syphilitiques dans l'année, le même sujet pouvait être marqué plusieurs fois. De plus, on ne mentionnait pas l'âge auquel la femme avait été contagionnée, celui auquel

Digitized by Google

elle avait débuté, etc., tous renseignements indispensables.

Le docteur Schperk établit des fiches individuelles ; sur chacune il relatait toute l'histoire de chaque fille, sa vie génitale, ses maladies, les soins qu'elle avait reçus, etc.

Il eut ainsi une base solide qui lui permit d'établir des statistiques valables et de les expliquer (1).

Il reconnut alors ce fait que le simple bon sens aurait pu dévoiler : les pensionnaires entrées jeunes et saines dans les maisons closes, se syphilisaient rapidement. Il put donner plusieurs tableaux démonstratifs, notamment le suivant :

Prostituées en maison réparties d'après l'âge.	Nombre de ces prostituées.	Nombre des syphilitiques.	Rapport du nombre des syphilitiques au nombre des prostituées.
			p. 100.
De 15 à 20 ans . .	315	165	52,3
De 20 à 25 ans . .	648	131	20,2
De 25 à 30 ans . .	305	41	13,4
De 30 à 35 ans . .	127	10	7,8
De 35 à 40 ans . .	47	3	6,3
Au dessus de 45 ans.	13	1	7,7
Total	1481	352	23,6

Donc les femmes de maison âgées de quinze à vingt ans sont syphilitiques dans la proportion de 52,3 pour 100 ; cette proportion diminue à mesure qu'elles

(1) Ed. Schperk : *Recherches statistiques sur la syphilis dans la population féminine de Saint-Pétersbourg.* Annales d'hygiène, 1875, deuxième semestre, pp. 42 et 292.

Digitized by Google

vieillissent pour tomber à 6,3 de trente-cinq à quarante ans ; autrement dit, presque toutes les pensionnaires de maison, comme presque toutes les prostituées en général, deviennent syphilitiques dès le début de leur carrière.

Si on conservait le moindre doute à cet égard, la statistique suivante montrant à quels âges on observe les diverses périodes du mal, le dissiperait :

Proportion des syphilitiques sur le nombre total des prostituées en maison.	A la 1re période.	A la 2e période.	A la 3e période.
	p. 100.	p. 100.	p. 100.
De 15 à 20 ans . .	13,3	37,1	1,9
De 20 à 25 ans . .	2,4	16,5	1,2
De 25 à 30 ans . .	0,9	10,1	1,9
De 30 à 35 ans . .	0,7	5,5	1,5
De 35 à 40 ans . .	0	6,3	?
De 40 à 45 ans . .	0	0	3,6
Au dessus de 40 ans.	0	0	7,6

Donc si les prostituées âgées en maison n'ont pas la syphilis, c'est qu'elles l'ont déjà eue.

Comment une maison publique peut être salubre.

La salubrité d'une maison publique dépend : 1° De l'âge de ses pensionnaires; 2° Du soin avec lequel sont faites les visites sanitaires. Nous allons examiner séparément ces deux causes.

1° *Age des pensionnaires.*

La syphilis à la période contagieuse sera d'autant plus fréquente dans les lupanars, que les tenancières auront des pensionnaires jeunes et qu'elles les renou-

Digitized by Google

velleront plus fréquemment pour satisfaire leur clientèle.

Des filles jeunes en effet, ou entreront avec une syphilis récente qui se manifestera bientôt par des accidents contagieux, ou, si elles sont indemnes, prendront rapidement le mal.

C'est parce qu'à Saint-Pétersbourg les pensionnaires de maison étaient jeunes que le docteur Schperk a trouvé un état sanitaire si déplorable. Examinant de 1874 à 1881, à l'hôpital de Saint-Pétersbourg, 2.708 filles de maison, il notait :

47 pour 100 syphilitiques dès leur entrée ;

21,8 pour 100 ne s'infectant pas, et pouvant être considérées comme réfractaires ;

31,2 se sont infectées dans les maisons, surtout dans les deux premières années.

Dans la même ville, le docteur Wiedenski comptait en 1897, 39,8 pour 100 de syphilisées, et il trouvait 93 pour 100 de filles ayant pris la maladie dans les trois premières années qui suivaient leur entrée en maison ; en 1895, trois maisons de bas étage à Saint-Pétersbourg ne renfermaient que des pensionnaires syphilitiques !

2° *Soin avec lequel sont faites les visites sanitaires.*

Les maisons à personnel jeune constituent de dangereux foyers d'infection. Mais le danger qu'elles offrent pour les clients est d'autant atténué que les visites sanitaires sont mieux et plus souvent faites.

Ces visites dans la plupart des villes sont plus fréquentes que pour les filles isolées ; les pensionnaires ne peuvent y échapper ; elles recourent, objecte-t-on,

Digitized by Google

à la fraude, mais il appartient à la sagacité du médecin de la découvrir.

Or si les visites sont bien faites, le nombre des femmes reconnues syphilitiques augmente, et la statistique paraît défavorable. Pourtant l'état sanitaire des pensionnaires est meilleur que si, les visites étant mal faites, ce nombre diminue : car alors les malades continueraient leur métier. Ceci montre avec quel soin il faut interpréter les statistiques.

On a fourni de cette règle, bien évidente par elle-même, une démonstration élégante, qui s'applique aussi aux filles isolées.

Observez la même ville pendant deux périodes, l'une où les règlements sont rigoureusement appliqués, les visites sanitaires bien faites, l'autre où la surveillance se relâche.

Dans la première, le nombre des filles reconnues syphilisées augmente, celui des clients atteints et notamment des soldats dans les villes de garnison, diminue dans de notables proportions.

Les docteurs Auffret pour Brest (1), Wolff pour Strasbourg et pour Metz (2), Etienne pour Nancy, Richard pour Paris ont fait cette constatation.

De même dans certaines villes de Russie l'amélioration de la réglementation, en augmentant le nombre des femmes soignées, diminua celui des malades vénériens : à Kazan par exemple, le chiffre des militaires vénériens tomba ainsi de 16 à 13 pour 100. Il en

(1) Conférence de Bruxelles 1899, appendice. Chaque fois que des entraves étaient apportées au service sanitaire, le nombre des vénériens augmentait considérablement (Auffret).

(2) 2e conférence de Bruxelles 1902, compte rendu des séances, p. 495.

Digitized by Google

fut de même pour les troupes en Finlande après la réforme sanitaire.

On a voulu à tort tirer de ces faits un argument en faveur de la réglementation : ils prouvent simplement que lorsque celle-ci existe, il est préférable qu'elle soit correctement que mal appliquée, mais nullement que son abolition et un système meilleur d'assistance aux malades n'entraîneraient pas une amélioration plus grande de la santé publique (1).

On a établi la loi suivante : « Tout relâchement dans la réglementation diminue le nombre des prostituées reconnues malades et augmente celui de leurs clients contagionnés; inversement si on revient à une application stricte, le nombre des prostituées reconnues vénériennes augmente et celui de leurs clients malades diminue. »

Formulée d'une façon aussi absolue une telle loi présenterait de nombreuses exceptions. Le docteur Augagneur notamment n'a pu la constater à Lyon.

Il faudrait la faire précéder des mots « toutes autres causes égales d'ailleurs ».

En effet d'autres facteurs que la réglementation modifient le nombre des vénériens dans les hôpitaux : la misère, les préjugés populaires, l'accès plus ou moins facile des hôpitaux à ce genre de malades, la sévérité plus ou moins grande avec laquelle ils sont traités peut-être aussi le génie épidémique. Ce dernier facteur expliquerait, comment, à certaines époques, la syphilis s'aggrave et se généralise sans qu'on puisse invoquer une autre cause.

L'état moral de la population joue enfin un rôle des

(1) Voir page 284 la discussion de ce point de vue.

Digitized by Google

plus importants. Au camp militaire d'Aldershot, en Angleterre, on a pris plusieurs bataillons dont le mode de vie et les conditions d'hygiène étaient identiques : chez l'un, la proportion des vénériens s'élevait à 142 pour 1000, chez d'autres, tout voisins, elle s'abaissait à 114, à 84, à 42, et à 23 ! Le docteur Lows à qui l'on doit ces chiffres, les explique « par la différence dans la conduite du soldat et les habitudes traditionnelles du bataillon ». Ce exemple montre la puissance des influences morales bien plus efficaces que les règlements et les punitions.

Concluons donc :

Si les facteurs qui influent sur la propagation de la syphilis sont nombreux, ce n'est pas une raison pour refuser toute importance à la bonne ou mauvaise application des visites sanitaires.

La salubrité des maisons publiques due à la réglementation n'est que relative.

J'avais montré dès 1892 l'importance des visites sanitaires pour la salubrité des maisons publiques (1). Mais il est évident que cette salubrité est relative.

En effet une syphilitique peut contagionner nombre d'individus avant que la visite sanitaire la reconnaisse dangereuse.

En second lieu on ne garde cette malade à l'hôpital que quelques mois, on la renvoie quand les accidents apparents ont disparu.

Or les plaques muqueuses peuvent reparaître d'autant plus facilement que toute fille publique boit et fume, conditions favorables à leur éclosion. Elles con-

(1) Dr Félix Regnault. *France médicale*, 1892, p. 582.

Digitized by Google

tamineront les clients avant que la visite permette de les reconnaître, en supposant que le médecin les découvre au premier examen (1).

Ces récidives sont très fréquentes. Le professeur Finger (2) de Vienne comptait sur 772 prostituées syphilitiques :

68,5	pour 100	récidives dans la	1re année
26,4	—	—	2e —
11,6	—	—	3e —
6,8	—	—	4e —

En quatre ans, ces 772 malades avaient eu ensemble 2.135 récidives!

Il serait facile de diminuer le nombre et la gravité des récidives : il suffirait que le médecin continuât à traiter préventivement, quand il fait sa visite, les syphilitiques revenues blanchies de l'hôpital.

Malheureusement nulle part on ne prend cette précaution : elle serait l'aveu que la fille de maison n'est pas saine, aveu en contradiction complète avec les prétentions de la police des mœurs.

(1) Le docteur Fiaux. (Conférence Bruxelles, rapport, t. I, fasc. I, p. 57), s'inscrivait en faux contre mes assertions, m'objectant que les filles ne sont pas guéries de la syphilis quand elles sortent de l'hôpital.

S'il avait lu la page 580 de mon travail, il aurait vu (*France médicale*, 1892, que je l'avais dit. Je n'avais jamais soutenu, loin de là, comme il m'en prête à tort l'intention, que la réglementation policière donne aux maisons une sécurité absolue, mais relative par rapport aux autres catégories de prostituées.

(2) Conférence de Bruxelles, 1899, rapport, t. I, fasc. I, p. 9.

Digitized by Google

La salubrité des maisons publiques due à l'âge des pensionnaires est absolue.

Malgré toutes les précautions, on ne pourra faire que la maison publique qui contient des pensionnaires malades, soit entièrement salubre.

Par contre une tolérance qui ne contiendrait que des filles immunisées, c'est-à-dire ayant passé la période contagieuse, donnerait une sécurité absolue.

De telles maisons existent. Certaines tolérances de petite ville, destinées à la garnison, clientèle peu délicate et payant mal, n'ont que des pensionnaires âgées, le rebut des autres maisons ; elles apparaissent remarquablement saines. Le médecin militaire devient partisan de ce genre d'établissement qui lui donne des statistiques excellentes.

Ainsi en 1895, il ne s'est pas montré un cas de syphilis dans les garnisons de Landerneau, de Montluçon, d'Albertville, etc. A Nantes, à Quimper, on n'en observait que 3,7 pour 1.000 alors que la moyenne dans toute la France était de 7 environ.

Aussi les partisans et les détracteurs de ces maisons invoquent-ils avec une égale raison : les uns que les maisons publiques sont salubres, les autres dangereuses.

On comprend de même pourquoi, à la suite de fermeture des maisons de tolérance, leurs partisans notent une recrudescence, leurs adversaires une diminution des maladies vénériennes : cela dépend des cas.

En Saxe en 1890 on supprima les tolérances ; deux ans après, la municipalité de Leipzig arguant l'accroissement des maladies et l'augmentation de l'immoralité, en décidait la réouverture.

Digitized by Google

Il en fut de même à Dresde.

Au contraire, après leur suppression à Berlin en 1858 et plus tard dans un grand nombre de villes d'Allemagne, on constata une diminution des maladies vénériennes.

Merveilleux état sanitaire des maisons de tolérance parisiennes en ces dernières années.

Depuis quelques années, dans les maisons publiques de certaines villes de France et notamment de Paris, on n'observe presque plus de cas de maladies vénériennes.

C'est depuis qu'on a réprimé les agissements des tenanciers. Ces commerçants ont eu longtemps toute liberté d'engager des sujets jeunes qu'ils demandaient surtout à la traite La police fermait les yeux sur ces actes délictueux. Pour un peu elle aurait agi comme les autorités des Indes britanniques qui recommandèrent par lettre secrète aux tenanciers de se procurer un personnel jeune et attrayant pour attirer les clients.

La campagne de la Ligue contre la traite des blanches, en créant un mouvement d'opinion publique, obligea la police à mieux surveiller l'admission des mineures.

Les tenanciers durent de plus en plus s'adresser à des filles majeures, par suite ayant déjà fait la vie, donc à la fois vaccinées et ayant pris des habitudes de propreté.

Aussi l'état sanitaire de ces maisons est-il allé toujours s'améliorant. A Paris, de 1891 à 1899, le chiffre des filles reconnues syphilitiques dans les maisons tombe de 54 à 19, bien que le nombre des pensionnaires passe seulement de 682 à 490. Mais cette pro-

Digitized by Google

portion reste encore supérieure à celle des isolées reconnues syphilitiques : de 1886 à 1900 les pensionnaires ont fourni 7,1 pour 100 de syphilitiques alors que les isolées n'en ont donné que 5,7 (1).

En 1901 on interdit absolument l'admission de mineures dans les maisons fermées. Cette mesure fut suivie d'une amélioration subite dans l'état sanitaire. Le nombre des cas de syphilis descend à :

14	en l'an	1899	pour	479	filles soit	2,92	pour 100.
23	—	1900	—	490	—	4,71	—
8	—	1901	—	504	—	1,58	—
1	—	1902	—	429	—	0,23	—
0	—	1903	—	382	—	0	—

La même année 1903 on ne constate que 8 affections vénériennes. Et pourtant ces 382 pensionnaires avaient subi 24.629 visites. (docteur Butte) (2). Ces résultats concordent avec les déclarations des spécialistes : le professeur Fournier observe de moins en moins de ses clients ayant pris la syphilis dans les maisons publiques.

N'y a-t-il pas exagération ? Il est, en effet, peu probable que la syphilis ait totalement disparu des maisons publiques.

Peut-être cette absence de maladies vénériennes provient-elle en partie de ce que le *service sanitaire s'est adouci en leur faveur;* il autorise les pensionnaires à se soigner chez elles, elles ne sont plus enfermées à Saint-Lazare où il serait actuellement impossible d'en trouver une. Grâce à cette faveur quel-

(1) Fiaux, *La Prostitution cloîtrée,* p. 192.
(2) *Annales de thérapeutique, de dermatologie et syphiligraphie,* mai 1903.

Digitized by Google

ques-unes peuvent fort bien échapper au contrôle.

Une autre cause peut être invoquée : la coutume actuellement généralisée du coït *ab ore* dans ces maisons diminue la fréquence des contagions.

Sans doute les rapprochements hors nature ne suppriment pas tout danger ; on a vu la syphilis se transmettre ainsi. Des blennorragies ont même pu occasionner une angine et amener des contages successifs.

Mais les maladies vénériennes deviennent ainsi plus rares, car la femme est forcée de se rendre compte de l'état de son partenaire ; de plus, les écorchures si dangereuses causées par les poils ne se produisent plus.

Pourtant ces mœurs nouvelles existent chez les isolées, et la syphilis, tout en diminuant de fréquence, n'a pas disparu.

Les modifications survenues dans le recrutement restent donc la cause prépondérante de l'assainissement des maisons, et, en même temps, bien que le fait semble bizarre, de leur ruine. L'impossibilité de fournir des filles jeunes et attrayantes diminue la clientèle et l'obligation de s'adresser à des filles majeures et ayant vécu empêche les tenanciers de les tenir en esclavage.

Il est probable que l'évolution qui s'est produite à Paris, se fera dans les autres villes de France. Peut-être s'y dessine-t-elle déjà ; malheureusement nous n'avons pas encore de statistiques à ce sujet.

Faut-il regretter la disparition des maisons publiques ?

Nous avons dit que les maisons de tolérance dispa-

Digitized by Google

raissaient. D'une part les maisons ouvertes en quartier réservé, de l'autre les maisons de rendez-vous dans les villes où les tolérances sont disséminées remplacent les antiques bordels.

Au point de vue du maintien de l'ordre, nous avons déjà montré que ces nouveaux établissements remplissent exactement le même rôle (v. p. 153).

Au point de vue sanitaire, nous n'avons pu nous documenter au sujet des maisons ouvertes.

Mais les soixante-seize maisons de rendez-vous à Paris sont presque aussi salubres : on n'y trouvait, en 1903, que quatre syphilitiques et deux autres affections vénériennes (1).

Elles remplaceront donc sans désavantage les maisons closes.

En tout cas, nous ne craignons pas de le répéter, on peut regretter les maisons de tolérance, mais on ne peut espérer les ressusciter.

On ne remonte pas les siècles, on ne peut lutter contre un fait d'évolution.

(1) Les tenancières de ces établissements sont très soucieuses de la santé de leur personnel, disait déjà le docteur Martineau. Avant d'admettre une femme quelconque, n'importe sa situation sociale, elle l'adresse au médecin de la maison et suivant la réponse, elle la prend ou non. (Martineau, *La prostitution clandestine*, p. 179.) Nous savons que c'est là actuellement une obligation imposée par la police.

Digitized by Google

CHAPITRE XII

LES ABOLITIONNISTES. — VALEUR DE LEURS ARGUMENTS. — LES CONSÉQUENCES DE LA SUPPRESSION DE LA RÉGLEMENTATION VARIENT SUIVANT LES PAYS.

Le parti abolitionniste naquit en Angleterre.

Après avoir été longtemps admiré sans conteste, le système de réglementation policière rencontra des adversaires. Avec le progrès des idées libérales, la rigueur et l'injustice avec lesquelles étaient traitées les prostituées, devinrent l'objet de violentes critiques. C'est en Angleterre que fut menée la première campagne d'opposition. Dans ce pays, en effet, les lois sur les maladies vénériennes, « contagiou's diseases acts », qui rendaient la visite obligatoire pour les filles publiques dans quatorze ports ou villes de garnison, étaient très sévères : tout refus d'examen était puni de trois mois de prison avec travail forcé.

Dès 1869, les docteurs Worth et Charles Bell-Taylor critiquèrent les premiers les « acts ».

En 1873, madame James Butler, femme du principal du collège à Liverpool, fonda une *fédération britannique et continentale pour l'abolition de la régle-*

Digitized by Google

mentation. Elle eut bientôt l'appui de plus de douze mille personnes et de l'Armée du Salut.

Cette fédération obtint l'atténuation de la rigueur des « acts », puis en 1883, la suppression de la visite obligatoire ; enfin, en 1886, leur rappel définitif qui en 1888 devint applicable aux Indes.

Une fois cette victoire obtenue, les abolitionnistes continuèrent la lutte sur le continent. Ils établirent leur siège central à Genève. Chaque jour ils recrutent dans tous les pays de nouveaux partisans, même parmi les médecins.

Citons, parmi les plus célèbres, les professeurs Gaucher et Landouzy de Paris, les professeurs Gailleton et Augagneur de Lyon, les docteurs Queyrat, Fiaux, etc.

La syphilis est loin d'être toujours, comme le prétendent les abolitionnistes, le châtiment du pécheur.

Les arguments invoqués par eux furent tout d'abord d'ordre moral. La syphilis, disaient ces protestants rigides, est le châtiment du pécheur. Ne cherchez pas à le lui éviter, Dieu fait bien ce qu'il fait.

Les peuples latins sont peu enclins à cette manière de raisonner. On pourrait lui dépouiller son allure mystique, la traduisant en un langage médical : « Il n'y aurait plus de frein à la débauche, si on supprimait les maladies vénériennes, celles-ci sont donc utiles. »

Faut-il rappeler que la crainte ne détourne de la débauche que relativement peu de jeunes gens, et qu'à l'époque de l'apparition de la syphilis, à la fin du quinzième siècle, alors que cette maladie était fort grave et redoutée, l'inconduite ne diminua pas, bien au contraire.

Digitized by Google

D'ailleurs, si châtiment il y a, la punition est disproportionnée à la faute commise ; bien souvent elle frappe les moins coupables.

Tantôt c'est un jeune homme rangé, sérieux, à qui l'unique maîtresse communique le mal, ou encore un moment d'égarement, une seule faute gâte toute la vie (1).

Par ricochet le châtiment frappe aussi des innocents : la famille est solidaire de l'erreur du chef.

Les épouses contractent le mal de leur mari et le transmettent à leurs enfants.

L'histoire suivante est une confession qui, à quelques variantes près, se répète tous les jours dans le cabinet du médecin : « Un homme sérieux et marié, à la suite d'un dîner entre camarades de collège, va visiter, « par curiosité » une maison publique de Paris célèbre à l'époque par un genre spécial d'exhibitions érotiques. Là, ayant quelques verres de champagne en trop dans la tête, il se laisse tenter et contracte la syphilis qu'il communique bientôt à sa femme, laquelle la transmet à son tout jeune enfant qu'elle nourrissait ».

(1) Nombre de gens du monde se désintéressent volontiers de la syphilis ; ils croient que cette maladie ne peut les atteindre. Les gens, pensent-ils, n'ont qu'à se protéger eux-mêmes.

En réalité le luxe, la richesse, le rang social, ne préservent pas de la syphilis. Elle passe du grabat au palais, du lupanar infâme à l'alcôve des riches et des puissants. L'histoire d'un client du professeur Fournier montre ces ricochets.

« Un homme du rang le plus élevé dans l'échelle sociale, reçoit la syphilis d'une superbe courtisane, actrice à ses moments perdus, qui la tenait d'un garçon coiffeur, coiffeur lui aussi à ses moments perdus, mais exerçant en réalité la profession la plus inavouable. » (*Conférence internationale de Bruxelles*, 1899. Rapports, t. I, 1er fascicule, p. 43.)

Digitized by Google

Pire encore, il y a la syphilis des gens honnêtes (1) qui s'inoculent avec un verre ou un instrument sale, dans les cafés, les restaurants, chez le coiffeur, etc. Certaines professions sont particulièrement exposées, notamment celle des souffleurs de verre qui se communiquent le mal par le bec-de-cane qu'ils se passent de l'un à l'autre, des marins qui boivent au même robinet, etc., etc. Les sages-femmes et les médecins eux-mêmes, bien qu'avertis, se contagionnent parfois en pratiquant le toucher vaginal (2). Il n'est pas jusqu'à un acte religieux la circoncision juive qui ne l'ait parfois transmise.

L'incurie et la malpropreté qui persistent encore dans nos campagnes peuvent amener de véritables épidémies de syphilis extra-génitale. Un militaire vérolé rentre en congé dans son village, il propage son mal à ses parents, à ses voisins par simple contact, et la syphilis se dissémine terriblement.

De tels faits sont rares dans les pays occidentaux ;

(1) Un exemple montre par quel détour inattendu on peut contracter la syphilis : « Un petit bébé jouait aux Tuileries avec sa bonne. En courant il tombe et se fait une légère éraflure à un genou. Une dame, restée inconnue, qui se trouvait là, tire de son porte-monnaie un morceau de taffetas d'Angleterre, le mouille dans sa bouche et le colle sur le genou de l'enfant. Deux jours après, la petite place était sèche. Mais quatre semaines plus tard, elle se rouvrait et dégénérait en un chancre qui fut suivi d'accidents généraux ».

(2) Duncan Bulkley a relevé plus de cinq cents cas de contagion dûe à la profession médicale. « Je n'en finirais pas, dit le professeur Fournier, si je voulais citer tous les cas de ce genre qui vraiment surabondent, soit dans les archives de la science, soit pour un plus grand nombre dans les souvenirs des médecins. » (A. Fournier, *les Chancres extra-génitaux*, Paris, 1898.) Voir encore le docteur H. Pérot, *Étude sur la syphilis chez le médecin*. (Thèse doctorat, Lyon, 1905.)

Digitized by Google

on les observerait, au contraire, fréquemment chez les paysans arriérés de Galicie, de Dalmatie, de Bosnie, de Serbie, de Roumanie, de Russie, etc.. Aussi en Bosnie et en Herzégovine, notamment, la vérole n'est pas une maladie honteuse et on ne s'en cache pas.

La syphilis extra-génitale est particulièrement intense en Turquie où le peuple est ignorant et fataliste.

Des villages entiers sont ainsi contaminés et le mal sévit à l'état endémique permanent. Le peuple, en effet, ignore toute précaution : dans les cafés, les narghilés ou pipes à eau se passent de bouche en bouche ; les femmes se font allumer leurs cigarettes par des serviteurs.

En Serbie, la situation était la même jusqu'en ces dernières années où le gouvernement prit des mesures rigoureuses (voir plus loin page 271). Les paysans mangent en commun dans les mêmes plats, embrassent les icônes et s'embrassent entre eux à tous propos sur les lèvres ; il est même grossier pour un étranger de refuser cette chaleureuse accolade que lui offrent les autorités des villages où il passe.

On n'est donc pas en droit de dire que la syphilis est un châtiment, c'est un mal contagieux au même titre que la tuberculose, la lèpre, et rien de plus.

La réglementation n'est pas plus injuste qu'une foule d'autres mesures de préservation sociale.

La réglementation, disent encore les abolitionnistes, est injuste et contraire au droit. *Pourquoi arrêter les femmes qui commettent le crime de propager les maladies vénériennes? L'homme qui en fait autant,*

Digitized by Google

n'est pas inquiété : la loi a donc deux poids et deux mesures.

Cet argument paraît plus justifié que le précédent ; il est, en réalité, également d'ordre sentimental.

Si on réfléchit un tant soit peu, on reconnaît que la société décore du nom de justice toutes les mesures qu'elle prend dans son intérêt.

Or ces mesures de préservation et de défense sont bien souvent injustes pour les malheureux qu'elles frappent. Ainsi on enfermait autrefois les lépreux, on imposait encore il y a peu d'années de rigoureuses quarantaines aux gens suspects de maladies contagieuses, et on prend encore pour certaines maladies des mesures contraires à la liberté, telles que la déclaration, l'obligation de la désinfection... mesures qui deviennent très rigoureuses en temps d'épidémie.

« Si, tout à coup, dit le docteur Martineau (1), la syphilis devenait une de ces maladies qui, au lieu de miner lentement la constitution d'un homme, le tuent en quelques heures ; si la contagion amenait la mort presque foudroyante, tenez pour certain que les économistes sensibles trouveraient moins de tendresse pour les agissements des prostituées clandestines, et que leur culte pour la liberté individuelle se refroidirait singulièrement.

« Je n'en veux pour preuve que la terreur inspirée par la dernière épidémie cholérique, les violences, les abus d'autorité que cette terreur a enfantés. Personne ne réclamait alors, ni contre les quarantaines, ni contre les séquestrations arbitraires, ni contre les

(1) Docteur Martineau : *La prostitution clandestine à Paris*, p. 213.

Digitized by Google

désinfections imposées des appartements et des chambres, ni contre l'évacuation des maisons, ni enfin contre toutes les mesures vexatoires, attentatoires à la liberté personnelle que l'hygiéniste avait cru devoir prendre.

« La société se défendait contre l'individu; elle prenait toutes les armes à sa portée; elle laissait dormir la loi. »

C'est donc à tort que les règlementistes ont invoqué des excuses: la prostitution serait, d'après eux, une industrie insalubre. « On poursuit les falsifications de toutes sortes, disent-ils, on contrôle les restaurants, les commerces de vins et de denrées, les pharmacies et tout ce qui se consomme, la réglementation ne met pas la fille publique hors du droit commun, elle l'y fait rentrer tout simplement (1). »

Il y a en effet cette différence que dans les industries dangereuses les mesures policières n'atteignent jamais la personne du fabricant, ici, au contraire, la marchandise est humaine.

Si la société la surveille et l'enferme, elle n'a pas d'autre motif à donner que son intérêt : c'est ainsi qu'elle a toujours et partout agi.

Elle trouve utile d'enfermer les prostituées parce que, ayant plus de contacts que les hommes, elles propagent davantage les maladies. Du fait qu'elles racolent, elles sont aussi plus faciles à atteindre. Si elle trouvait son avantage à surveiller et à enfermer aussi les hommes vénériens, soyez assuré qu'elle

(1) Docteur Barthélemy: Conf. de Bruxelles, 1899. Rapport, t. I, p. 19.

Digitized by Google

agirait de même à leur égard. Nous verrons d'ailleurs par la suite qu'elle le fait déjà.

Pour les abolitionnistes la réglementation, loin d'assurer la santé publique, la compromettrait. Valeur des raisons qu'ils donnent.

Les abolitionnistes prétendent que la réglementation est loin de tenir ses promesses au point de vue de l'hygiène.

A leur tour, ils ont consulté les statistiques et leur ont donné une signification favorable à leur thèse. Les filles de maison seraient de toutes les plus syphilisées, par suite les plus dangereuses.

Nous avons vu ce qu'il fallait penser de ces affirmations : les filles les plus syphilisées sont les plus jeunes, qu'elles soient soumises ou insoumises, en maison, ou libres. Et parmi les syphilisées les plus dangereuses sont celles qui se soignent le moins ; car les manifestations contagieuses sont chez elles plus intenses et plus durables.

Or la réglementation force les filles malades à se soigner. De combien de milliers de débauchés ne sauvegarde-t-on pas ainsi la santé ?

C'est là une statistique bien difficile à réaliser. Les réglementistes ont prétendu la faire. De 1859 à 1889, disent-ils, le dispensaire parisien a retenu 31.228 syphilitiques, chacune aurait vu au moins cinq clients par jour ; supposez qu'on ne les ait soignées que pendant un mois ce qui est fort peu, voici 4.680.000 personnes qui pendant ce laps de temps ont été préservées de la vérole !

C'est vraiment faire la part trop belle à cette maladie. Beaucoup ne l'attrapent pas qui prennent des

Digitized by Google

précautions ou plus simplement ont la chance de ne pas s'écorcher. Beaucoup l'ont déjà eue, et ne peuvent plus, par conséquent, l'attraper. Enfin il est faux de compter autant de personnes que de rapports sexuels, car ce sont toujours les mêmes clients qui s'adressent aux prostituées.

Le professeur Fournier, avec plus de sagesse s'en tient au *simple bon sens*. « Quoi, dit-il, vous enfermez des malades et vous les forcez à se soigner. Pendant ce temps elles ne peuvent contaminer personne. Sans doute le plus grand nombre des prostituées parvient à se soustraire à ces mesures; mais si faible que soit le nombre de celles qu'on y soumet, il est clair que c'est toujours autant d'acquis.

Et ce sont bien souvent des clandestines, porteuses de plaques énormes, ne prenant aucune précaution hygiénique, que les arrestations policières retirent de la circulation. »

Sans doute, répliquent les abolitionnistes, ce raisonnement est vrai en soi; mais il faut se rappeler que *toute la loi a des résultats complexes*. On l'établit le plus souvent en vue d'un résultat immédiat bien évident. On ne tient pas compte des mille détails qui font la complexité de la vie sociale. Une fois la loi appliquée, mille causes en apparence minimes en altèrent le fonctionnement, les conséquences se montrent tout autres que celles que l'on avait prévues; mais comme elles ne cadrent pas avec nos théories, nous nous refusons à les admettre.

Dans le cas présent on ne songe pas que :

1° *La femme que l'on enferme avait un souteneur qui lui aussi est atteint*. Il lui faudra une autre maîtresse. Il ne peut la choisir parmi les autres prostituées, qui

Digitized by Google

toutes sont déjà pourvues. Il débauche une ouvrière ; comme il est infecté il l'infecte, et elle infecte ses clients.

Ou s'il ne la peut trouver, il recourt au vol et à l'assassinat.

Ce qui revient à dire, opposent les réglementistes, qu'il faudrait traquer sans pitié et reléguer le souteneur en de lointaines colonies, mais non supprimer le traitement forcé.

2° Si les filles soumises ont des manifestations moins graves, en revanche *leurs clients sont plus nombreux, et ils prennent vis-à-vis d'elles moins de précautions* parce qu'ils croient à la garantie de l'Etat. La réglementation procure à la prostituée en carte une clientèle de jeunes, de timorés, qui y vont sans méfiance.

Or nous savons qu'on la renvoie de l'hôpital dès que les manifestations extérieures du mal ont disparu ; celles-ci peuvent à tout moment revenir et contaminer bien des personnes avant d'être reconnues par le médecin.

Mais répondent les réglementistes, cette confiance des clients est loin d'être aussi absolue, et en fait elle a beaucoup baissé depuis plusieurs années; d'autre part les filles soumises prennent plus de soins de propreté, ce qui constitue un immense avantage.

3° *La réglementation empêche les prostituées de se soigner;* les isolées qui sont en carte évitent la visite quand elles se sentent malades et deviennent clandestines.

Mais les rigueurs policières ne peuvent détourner les isolées en rupture de visite, de se soigner librement aussi bien que les clandestines. Car actuellement dans les hôpitaux aussi bien que dans les con-

Digitized by Google

sultations externes, le secret médical est rigoureusement gardé. J'ai même vu pendant mon internat à Paris des filles en carte trouver un refuge assuré dans un service général d'hôpital où on les soignait pour une maladie vénérienne. Le même fait se produit souvent à l'hôpital spécial de Lourcine.

La prostituée malade se soignerait-elle d'elle-même et interromprait-elle son métier, dans le cas où disparaîtrait la réglementation?

Le point capital de la discussion est le suivant: Parviendrait-on à amener plus de prostituées à se soigner d'elle-même et plus encore à éviter de contagionner ses clients, si on supprimait la réglementation?

Il faut l'avouer, actuellement fort peu de prostituées se soignent spontanément.

La statistique de Le Pileur est instructive à cet égard : sur 829 femmes syphilitiques traitées dans son service, à Saint-Lazare, 620 n'avaient reçu aucun soin, et sur ce nombre 280 seulement en étaient au chancre initial, les autres avaient des accidents secondaires ; 209 s'étaient insuffisamment soignées dans les hôpitaux en ville, elles avaient pris le traitement spécifique pendant quinze jours à trois semaines.

Les causes d'une telle insouciance sont multiples. Les unes dépendent de la mauvaise organisation de l'assistance aux malades et pourraient, par conséquent, être évitées. Souvent on ne reçoit pas les vénériennes dans les hôpitaux quand elles s'y présentent.

De plus la plupart de ces malades ignorent la gravité de la syphilis : le chancre et les plaques muqueuses sont un bobo indolore. Elles se soignent davantage quand elles sont averties. Plusieurs méde-

Digitized by Google

cins, parmi les réglementistes les plus autorisés, en ont fait la remarque.

Le docteur Martineau, à Lourcine, voyait constamment des syphilitiques soignées dans son service revenir chaque année le consulter à diverses reprises. La femme vénérienne, disait-il, si elle est avertie comme tout malade en général, est désireuse de se guérir; elle connaît alors la gravité de son affection; elle sait toute la répulsion qu'elle inspire: aussi se rend-elle aux conseils des médecins et fait-elle tout pour se guérir.

Le docteur Verchère fait la même remarque à Saint-Lazare: ses malades ne pouvaient auparavant le consulter, elles reviennent nombreuses depuis la toute récente ouverture du dispensaire.

C'est donc tout d'abord l'assistance aux malades qu'il faut développer et perfectionner.

C'est ensuite leur éducation sanitaire qui est à faire, ou mieux celle du peuple d'où elles proviennent. L'intérêt de cette question nous semble primer de beaucoup celui de la suppression des règlements policiers.

Si la suppression des règlements s'accompagnait de mesures concernant l'éducation sanitaire, celles-ci par leur efficacité pourraient contrebalancer et au-delà la disparition des soins obligatoires.

Mais il n'y a aucune raison d'admettre que, du fait seul de l'abolition, un plus grand nombre de filles se soigneraient spontanément.

D'ailleurs, quelques soins que l'on prenne, malgré les perfectionnements de l'assistance aux vénériennes, il y aura toujours un grand nombre de filles insoucieuses et abêties; celles-là ne tiennent compte d'aucun avertissement, se soignent à peu près pendant

Digitized by Google

quelques jours si elles entrent à l'hôpital, le quittent avant guérison, et ne reviennent plus consulter.

A plus forte raison aucune ne craint de contagionner ses clients, du moment où elle y trouve son intérêt.

Prenons entre mille une observation du docteur Martineau; elle nous montre d'une manière typique la manière dont se soigne trop souvent la prostituée parisienne.

« Il s'agit d'une femme de 28 ans, entrée dans mon service le 28 mai 1883. Cette malade présente de nombreuses manifestations syphilitiques; elle est atteinte d'une blennorragie, dont le début remonterait à l'année 1876, et pour laquelle elle a été soignée à l'hôpital de Lourcine. Elle avoue qu'elle était sortie avant sa guérison, ne voulant pas rester le temps suffisant à l'hôpital. Ayant été arrêtée sur la voie publique, elle fut enfermée à Saint-Lazare où la blennorragie fut traitée. Après sa sortie de Saint-Lazare, n'ayant aucun domicile, elle continua à se livrer à la prostitution, suivant ou emmenant n'importe quel individu, allant passer la nuit chez les marchands de vin des Halles, lorsqu'elle ne trouvait pas « à faire un coucher », comme elle dit; se livrant là aux actes contre nature, tels que le saphisme, la sodomie; errant le jour à travers les rues de Paris, conduisant dans les hôtels bien connus des femmes se livrant à la prostitution clandestine sur la voie publique, les hommes qui consentaient à la suivre. Lorsqu'elle était par trop malade, elle se faisait admettre dans un hôpital où elle restait huit ou quinze jours; c'est ainsi qu'elle a été soignée successivement à l'hôpital Necker, à Beaujon, à l'hôpital Saint-Louis !

Digitized by Google

C'est ainsi qu'elle est venue en dernier lieu à l'hôpital de Lourcine où, suivant son habitude, elle est restée quinze jours au plus. A sa sortie les manifestations syphilitiques, quoique améliorées, étaient contagieuses au plus haut degré; quant à la blennorragie, elle restait de même contagieuse. »

Cet état d'esprit, il faut l'avouer n'existe pas seulement chez les prostituées. Bien des personnes malades négligent de se soigner ; bien plus encore, atteintes d'une affection contagieuse, qu'il s'agisse d'état infectieux aiguës comme la scarlatine ou la variole ou chroniques comme la tuberculose et la lèpre, elles ne se préoccupent aucunement de la santé de leurs voisins et sèment l'agent nocif avec la plus parfaite indifférence. Il faut être très évolué pour consentir à se gêner s'il n'en résulte pour soi aucun avantage.

Aussi voyons-nous tous les abolitionnistes admettre qu'il faut, en supprimant la réglementation, améliorer le service public de santé et de prophylaxie. Beaucoup concèdent même que le changement brusque qui résulte de cette suppression est néfaste à la santé publique pendant les quelques années qui suivent. Puis des habitudes nouvelles s'établissent, et les résultats peuvent s'améliorer au point de devenir supérieurs à ceux obtenus pendant la période de la réglementation.

Ce qui s'est passé en plusieurs pays qui abolirent la réglementation est favorable à cette thèse.

Effets variables, suivant les pays de l'abolition de la réglementation.

Tout d'abord il est déplorable de remplacer la réglementation par des punitions visant le fait de se

Digitized by Google

prostituer. Le parlement de *Bavière* vota en 1861 une loi infligeant deux mois de prison à toute femme qui se prostituait ; visites, réglementation, tout fut supprimé. Le nombre des vénériens augmenta presque du double, et on rapporta bien vite la mesure.

Il faut agir avec prudence quand on change les lois d'un pays. *En Italie*, le ministre Crispi qui abolit en 1888 toute réglementation. Cette suppression devait s'accompagner d'améliorations apportées aux soins à donner aux malades : création de dispensaires, gratuité du traitement, punition de la provocation dans les rues, etc. ; non seulement ces projets trop opposés aux mœurs restèrent lettre morte, mais on supprima les syphilicomes et le nombre des vénériens doubla dans les hôpitaux de toute l'Italie : dans l'armée il augmenta fortement. Les vénériennes, au contraire, n'étant plus contraintes à se soigner, leur nombre dans les hôpitaux diminua de moitié. On dut revenir en 1891 à la réglementation.

Maladies vénériennes et syphilitiques dans l'armée italienne (1).

Années	Maladies communes	Syphilis	Total	Effectif moyen	P. m. du total des malades	P. p. des syphilitiques
1879. .	21.419	1.461	22.920	193.470	118	75
1880. .	20.494	1.415	21.909	193.675	115	73
1881. .	22.021	1.687	23.708	191.366	123	88
1882. .	19.138	1.620	20.758	189.506	109	85
1883. .	18.935	1.646	19.681	192.881	102	85
1884. .	17.815	1.709	19.524	206.263	95	82

(1) Docteur Panara, confér. de Bruxelles, 1899, t. II, séances, p. 149.

Digitized by Google

1885. .	16.026	1.471	17.497	203.406	86	72
1886. .	15.395	1.336	16.731	204 428	81	65
1887. .	16.717	1.209	17 926	212.898	84	56
1888. .	15.318	1.249	16.567	209.218	79	59
1889. .	19.742	1.886	21.628	210.917	98	86
1890. .	20.091	3.032	23.123	221.384	104	136
1891. .	19 671	3 083	22.754	220.714	103	139
1892. .	18.335	3.101	21.436	213.307	100	145
1893. .	18.019	2 691	30.710	214.439	96	125
1894. .	11.516	3.385	17.901	194.670	91	122
1895. .	14.777	1 442	17.219	202.915	84	120
1896. .	16 575	2 708	19 283	201.382	95	134
1897. .	16.403	2.696	10.099	204.312	93	131
1898. .	19.094	3.122	22.216	234.756	96	133

En Angleterre la suppression des acts a amené des résultats contradictoires qui ont été regardés comme décisifs par les deux partis. En réalité on ne peut rien tirer de ces statistiques faites uniquement sur les militaires et mal faites, car on confondait comme accident primaire le chancre mou et le chancre induré. Les nombreuses et fortes oscillations qu'on relève dans cette statistique proviennent d'ailleurs, on l'admet à peu près unanimement de causes spéciales, telles que la campagne d'Egypte, etc.

Mais plusieurs années après l'abrogation des acts, le pourcentage des maladies vénériennes a diminué progressivement : il était en 1886 de 267 ; en 1896, 158 ; en 1900, 93,2. (Voir le tableau page 339).

C'est qu'ici, en effet, nous avons affaire à un peuple très soucieux de l'hygiène et de la propreté, et de plus très éclairé. La fille semble y avoir plus souci de sa santé que dans des pays comme l'Italie, l'Espagne ou la Russie. De plus l'assistance aux malades est très développée.

Digitized by Google

Par contre dans certaines colonies l'abolition des acts a donné un mauvais résultat.

A Hong-Kong, la moyenne annuelle des soldats syphilitiques qui était de 2,9 pour 1000 s'éleva à 8,06 après l'abolition des acts.

En Hindoustan, à l'époque où la réglementation fut rigoureusement observée, de 1878 à 1884, les armées anglaises avaient une morbidité vénérienne variant entre 249 et 293 pour 1000. Et enfin en 1888 on supprima les acts, de 1884 à 1896 la proportion s'éleva de 293 à 497.

INDES

Admissions à l'hôpital dans l'Inde de 1872 à 1896 pour les maladies vénériennes de toute nature. Proportion pour 1.000.

1872.	191	1885.	344
1873.	182	1886.	386
1874.	207	1887.	301
1875.	213	1888.	372
1876.	203	1889.	481
1877.	224	1890.	504
1878.	292	1891.	401
1879.	253	1892.	410
1880.	249	1893.	466
1881.	260	1894.	514
1882.	265	1895.	522
1883.	271	1896.	497
1884.	293		
Sous le régime des acts.		Après la suppression des acts.	

Aussi l'autorité militaire fut-elle favorable à la réglementation et prit des mesures détournées pour y

Digitized by Google

revenir. En 1892 le gouvernement hindou promulgua le « cantonment act » ; les autorités des cantonnements pouvaient ordonner l'internement dans un hôpital de tous malades infectés ou contagieux ou sur leur refus les expulser du cantonnement. En 1893 une campagne de presse réussit à faire exclure les vénériennes du « cantonment act » et le nombre des militaires blessés par Vénus monta de 410 à 522 pour 1000. En conséquence on le rétablit en 1897.

Le service de santé militaire a son opinion faite sur ce sujet : il a également réussi à maintenir en Egypte la réglementation et les maisons de tolérance.

La réglementation policière est utile chez les nations peu évoluées. Les peuples à haute culture peuvent plus aisément s'en passer.

Des faits si opposés nous paraissent contradictoires. Comment arriver à les concilier ? Nos habitudes mentales nous font envisager la science sociale comme les sciences physique et chimique ; nous admettons que les lois qui régissent les hommes sont absolues.

Il n'en est rien, ces lois sont fonction de causes multiples, comme diraient les mathématiciens.

La réglementation de l'amour vénal donne notamment des résultats différents suivant les pays et suivant les peuples.

La réglementation s'est montrée efficace dans des pays comme l'Italie, l'Espagne, la Russie, la Roumanie, l'Algérie, etc. Sans doute ces États sont civilisés, mais à un examen approfondi, on reconnaît que si la classe dirigeante y vaut à peu de chose près celle des autres pays d'Europe, en revanche le peuple y est

Digitized by Google

d'une saleté et d'une ignorance qui fait contraste avec celui de la race anglo-saxonne.

Dans ces pays moins évolués la fille se soumet volontiers à des mesures vexatoires. Elle n'a pas l'initiative de se soigner elle-même, et possède en revanche la passivité nécessaire pour se laisser visiter et interner. Son état mental est le reflet de celui du peuple d'où elle sort.

Elle est, elle aussi, malpropre, insoucieuse, ignorante de tout et par suite des principes d'hygiène. Une syphilis non soignée détermine chez elle des lésions graves, sa contagiosité en est augmentée. Le traitement obligatoire est donc particulièrement utile.

Enfin ces États où le peuple est peu instruit, sont en général fortement centralisés ; on a pleine confiance dans l'action du gouvernement, aussi lui confie-t-on l'hygiène sanitaire des prostituées.

Par contre l'initiative individuelle y est réduite au minimum, toute réforme qui en dépend est impossible.

Les particuliers ne fondent pas de dispensaires, ne luttent point contre le charlatanisme, ne se donnent pas la peine d'organiser des conférences prophylactiques, etc.

Quand le besoin de ces réformes se fait trop vivement sentir, les personnes compétentes se tournent vers l'Etat. Mais la bureaucratie est par essence routinière et les améliorations les plus urgentes n'aboutissent pas.

Nous en avons eu en France un exemple topique. En 1888, l'Académie de médecine s'émut de notre réglementation : à l'unanimité elle formula des vœux, elle demandait la répression du racolage scandaleux, la création de dispensaires, des améliorations dans

Digitized by Google

l'enseignement médical de la vénéréologie, etc. Ces réformes, nous les attendons encore de notre gouvernement.

Au contraire des nations comme l'Angleterre, les Etats-Unis, certaines communes suisses, certaines villes de Hollande, etc., semblent se passer, sans trop en souffrir, de réglementation. Le peuple en effet y est moins ignorant, a plus d'initiative, connaît mieux les principes d'hygiène et surtout la propreté.

La fille publique qui en émane conserve ses qualités. Elle se soumet difficilement à des mesures d'exception ; leur exécution laisse à désirer et par suite leur efficacité est moindre.

D'autre part, étant plus propre et ayant plus de souci de sa santé, elle se soigne davantage spontanément et contamine moins ses clients : la réglementation est par suite moins nécessaire.

Enfin l'initiative individuelle étant très répandue, les soins aux malades sont mieux donnés, les conseils prophylactiques plus vulgarisés et plus suivis, etc.

Comme conclusion les nations anglo-saxonnes se passent plus aisément de réglementation que celles d'origine latine. Mais ce n'est pas à dire que l'absence de tous règlements corresponde le mieux à leur degré d'évolution.

Comment en effet peuvent-elles négliger à l'égard des maladies vénériennes les mesures sanitaires strictes qu'elles prennent contre les autres maladies contagieuses, scarlatine, variole, rougeole, etc., mesures dont elles retirent un grand bénéfice ?

Théoriquement l'abolition de toutes lois répressives quelles qu'elles soient, correspond à l'état social le

Digitized by Google

plus évolué. Elle suppose une perfection absolue chez tous les citoyens qui se gardent de commettre aucun acte pouvant faire tort à autrui.

C'est là l'idéal anarchiste qui aboutit fatalement à la suppression de la police, de la justice, de l'armée, etc., et nous forge une société parfaite si différente de l'actuelle que nous arrivons difficilement à nous l'imaginer.

Société d'ailleurs purement chimérique et irréalisable avec les instincts de l'humanité actuelle.

Il ne s'agit donc pas de supprimer la réglementation mais de la modifier profondément, et de l'adapter aux mœurs actuelles (1).

C'est ce qu'a réalisé la réglementation sanitaire.

*
* *

Pour bien montrer l'idéal des abolitionnistes, nous donnons in-extenso *les vœux, formulés par le docteur Fiaux, un des plus connus et des plus ardents.*

LES VŒUX D'UN ABOLITIONNISTE

PROPOSITIONS DU DOCTEUR LOUIS FIAUX A LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES (2).

Généralités.

L'intervention médicale dans la médecine spécifique ne peut fonctionner utilement qu'avec une transformation complète :

(1) Ainsi en Angleterre un scarlatineux n'est pas libre de se faire soigner comme il veut, mais un syphilitique est libre. C'est une singulière inconséquence que n'ont pas relevée les abolitionnistes.

(2) 1899, rapports, t. I, fascicule 1er, p. 118.

Digitized by Google

1° De la surveillance administrative de la prostitution;

2° De l'assistance publique des malades.

— La transformation de la surveillance administrative et de l'assistance publique ne peut s'entendre ni dans le sens d'une aggravation, ni dans le sens du *statu quo*, légèrement amendé de l'état actuel des choses.

— La police des mœurs est un obstacle à l'assainissement de la santé publique :

1° Par son organisation même qui centralise sur les mêmes femmes, réputées saines comme soumises, le plus grand nombre possible de visiteurs;

2° Par la terreur qu'elle provoque grâce à ses procédés administratifs et au caractère qu'elle impose à sa médecine, chez les femmes malades ainsi incitées à la fuite;

3° Par la liberté des hommes malades à qui sont dues les contaminations des femmes publiques saines et des femmes de droit commun.

— La police des mœurs, conservée à la base d'une organisation médico-administrative coercitive régularisée par l'intervention de la loi et humanisée par la suppression de l'hôpital-prison (projet de M. le professeur Alfred Fournier) maintient dans la réforme les principes et la pratique qui font condamner de tous le régime actuel.

PROPOSITIONS.

I

La prostitution n'est en soi ni un crime, ni un délit; seules les manifestations extérieures de la prostitution peuvent être délictueuses et tomber sous le coup de la loi commune (Faustin-Hélie, professeur Louis Bridel, conseil municipal de Paris);

Suppression absolue de l'institution administrative de la police des mœurs (suppression des inspecteurs secrets, des rafles, de la carte, de la juridiction de jugement usur-

Digitized by Google

pée par les simples pouvoirs de police, de la prison administrative, etc., etc.);

La liberté de la voie publique est obtenue par le droit commun, les arrêtés municipaux ordinaires, la surveillance des agents du service de la police ostensible;

Le système des contraventions lié à la compétence des tribunaux de simple police et correctionnels suffit à réprimer la provocation prostitutionnelle des rues dans des cas limitativement déterminés;

L'objection basée sur « l'immoralité de la liberté de la prostitution » est un mot vide de sens;

Examen des lois existantes au point de vue de la répression du proxénétisme et de la protection des mineurs des deux sexes;

Examen de la question de délit civil ou de quasi-délit en cas de contagion consciente ou non.

II

Condamnation absolue du système de l'hôpital-prison;

Suppression du régime médical coercitif (Saint-Lazare);

Non-sens de la médecine coercitive actuelle basée sur l'ancienne théorie qui confondait la syphilis avec les autres maladies spécifiques, enseignait la non-contagion des accidents secondaires et guérissait radicalement la syphilis en sept à huit semaines;

Inconvénients de l'hôpital spécial avec régime coercitif quant à l'entrée et à l'exeat;

Organisation médicale nouvelle basée sur la multiplicité des établissements d'assistance de clinique et de consultations, sur les facilités de traitements et de secours en médicaments assurés à tous et à toutes malades sans crainte pour eux d'interventions administratives afflictives et infamantes;

Suppression des hôpitaux spéciaux des malades des deux sexes;

Digitized by Google

Transformation des règlements qui interdisent l'admission des maladies spécifiques dans les hôpitaux généraux ;

Organisation dans les hôpitaux généraux de salles distinctes ou sections hospitalières ouvertes aux malades spécifiques des deux sexes (professeur Fournier, M. Crispi, conseil municipal et Assistance publique de Paris);

Cette réforme médicale est doublement réclamée d'une part par les syphiligraphes d'assistance publique les plus compétents, d'autre part par les malades eux-mêmes sans distinction de sexe et de qualités; la population des malades de droit commun a été jusqu'ici à peu près ignorée et négligée dans la conception de l'assistance ;

Cette réforme médicale est favorable à l'enseignement des maladies spécifiques ;

Établissement dans tous les hôpitaux généraux de consultations externes ;

Réformes médicales connexes dans l'assistance publique extra-hospitalière : création de dispensaires par quartier ou arrondissement ou par groupe d'iceux ; balnéothérapie ; distribution de médicaments gratuits ; réforme de l'assistance publique à domicile en matière de médecine spécifique.

III

Réformes extra-médicales connexes (protection de l'enfant, de la jeune fille, de la femme, de la mère, de l'ouvrière) ;

Extension des services publics et privés en voie de création pour enfants et mineures moralement abandonnés en vue de prévenir le recrutement de la prostitution. — Revision des statuts médicaux des sociétés industrielles, des sociétés de secours mutuels, etc.

Digitized by Google

IV

Conclusions.

La complexité de la question de la prostitution en fait autre chose qu'un chapitre de médecine spécialiste ;

Examen de la doctrine de l'étatisme et de l'intervention des pouvoirs publics en matière de prévention ou de répression pathologique spécifique ;

Réponse aux paradoxes de l'ancienne médecine coercitive : *L'organisation médicale nouvelle soignera plus de malades par la liberté que l'ancienne par la force ;*

Coup d'œil sur les progrès de la médecine et l'intelligence des populations à ce sujet ;

Ordre et méthode à suivre dans l'organisation médicale nouvelle et la suppression du régime ancien ;

Leçon tirée dans ce but de la réforme de M. Crispi (1888-1891).

Digitized by Google

CHAPITRE XIII

LA RÉGLEMENTATION SANITAIRE DE LA PROSTITUTION. — SON APPLICATION INTÉGRALE EN NORVÈGE, AU DANEMARK, PARTIELLE EN SERBIE. — PÉRIODE DE TRANSITION.

Elle est fille des lois sanitaires sur les maladies contagieuses.

Entre la réglementation policière et le régime de liberté pure, il y a place pour une étape intermédiaire, la réglementation sanitaire.

Celle-ci est fille des lois sanitaires sur les maladies contagieuses.

Plusieurs États européens ont, depuis longtemps, des lois sanitaires (1) rigoureuses et obéies. Les malades contagieux, quels qu'ils soient, sont internés de force dans un hôpital si on ne peut assurer dans l'habitation qu'ils occupent un isolement suffisant. Ainsi un étranger, qui prend la scarlatine dans un

(1) A Christiania la déclaration des maladies contagieuses, scarlatine, rougeole, etc., est obligatoire depuis 1875. La loi du 16 mai 1860 instituait déjà dans toutes les communes de Norvège une commission de santé.

Digitized by Google

hôtel, peut fort bien se voir transporté, malgré lui, dans un hôpital et y rester jusqu'à guérison constatée par le médecin.

L'idée vint naturellement d'appliquer aux vénériens les mêmes mesures qu'aux malades contagieux. Cette application était réalisée depuis bien des années dans les armées européennes : le soldat doit passer la visite ; reconnu malade, il est enfermé d'autorité à l'infirmerie, et si son état est grave, envoyé à l'hôpital ; infirmerie et hôpital dont il ne peut sortir qu'avec l'autorisation du médecin.

Le difficile était seulement de faire accepter ces mesures par des civils qui ne doivent pas obéissance passive à des chefs.

Le Danemark y parvint au moyen de la loi du 1er avril 1874 amplifiée et amendée par une autre du 1er mars 1895.

En Norvège, la loi de 1860 fut applicable aux maladies vénériennes. Quelques villes, notamment en 1889 la capitale Christiania, ont aboli la réglementation policière. Seules Trondhjem et Bergen auraient conservé cette dernière.

Un projet de loi sur les mesures à prendre pour combattre la contagion vénérienne et la débauche publique est déposé depuis 1898 : les règlements sanitaires en sont des plus rigoureux.

Plusieurs communes suisses ont adopté la réglementation sanitaire.

La Serbie en a fait une application très spéciale comme nous verrons par la suite.

La Roumanie s'en est inspirée.

Les *médecins allemands* les plus notoires la réclament. Neisser de Breslau déposait ce vœu à la con-

Digitized by Google

férence de Bruxelles en 1899 : « Le régime de la réglementation, tel qu'il est actuellement, s'étant montré inefficace, doit être abandonné. Il faudrait, en matière de prophylaxie des maladies vénériennes, en venir au droit commun égal pour l'homme et pour la femme. » Et à la seconde conférence de 1902, il développait, avec le docteur Blaschko, un projet de réglementation sanitaire.

Dans tous les pays les idées évoluent lentement et plus ou moins inconsciemment vers la réglementation sanitaire. Le mot lui-même n'est souvent pas nettement exprimé, mais on tend partout à augmenter le pouvoir du médecin, à diminuer l'arbitraire de la police et à faire de cette dernière ce qu'elle aurait dû toujours être, un simple instrument exécutif des décisions prises par les médecins et les juges.

Pays où la réglementation sanitaire est intégralement appliquée.

C'est au Danemark et dans la ville de Christiania en Norvège, que la réglementation sanitaire des prostituées a pris le plus d'extension.

Dans ces pays le médecin est préposé à l'exécution des règlements ; il a la police à ses ordres.

Tout vénérien qui se confie à un médecin n'est plus libre d'agir à sa guise et, s'il veut être soigné, il lui est bien difficile de s'adresser à quelqu'un d'autre, car l'exercice illégal et le charlatanisme sont interdits et rigoureusement poursuivis. Son médecin doit déclarer la nature de sa maladie aux autorités, ses visites deviennent obligatoires et il peut l'envoyer à l'hôpital s'il le juge nécessaire.

Digitized by Google

Résumons ici la réglementation sanitaire telle qu'elle existe au Danemark et le projet de loi norvégien qui s'inspire, en les aggravant, des règlements de la ville de Christiania.

Au Danemark le vénérien est tenu (1) de se faire soigner jusqu'à guérison complète. Il peut le faire gratuitement aux frais de l'Assistance publique, qu'il ait ou non de quoi payer.

Il est même obligé de recourir à l'Assistance publique pour se faire soigner, s'il ne peut produire un certificat de médecin attestant qu'il a suivi un traitement convenable.

Il est astreint à entrer dans un hôpital pour se faire soigner, si sa situation est telle qu'il est à craindre qu'il ne communique sa maladie à d'autres personnes ou s'il est impossible d'éviter autrement que par son isolement la contagion de son mal.

Quant aux pauvres dépendant de l'Assistance publique, s'ils sont atteints de maladie vénérienne, ils doivent toujours entrer dans l'hôpital.

Même celui qui paie son médecin n'est pas libre d'en agir avec lui à sa guise.

Il ne peut quitter son médecin à son gré. Quand une maladie vénérienne est telle qu'il est à craindre qu'après sa guérison elle ne réapparaisse un jour avec un caractère contagieux, le médecin qui l'a soignée peut ordonner à la personne qui en a été atteinte, soit de se présenter de nouveau devant lui à une date déterminée, soit d'être en mesure de justifier à une même date par un certificat médical que les symptômes de son ancienne maladie n'ont pas reparu (art. 1er de la loi de 1874).

(1) Loi danoise du 10 avril 1874 sur les mesures à prendre contre la propagation des maladies vénériennes, amplifiée et amendée par celle du 1er mars 1895, traduction de M. le docteur Ehlers. Confér. Bruxelles, t. I, fascic. 2, enquêtes, p. 125.

Digitized by Google

Le malade hospitalisé est également forcé de rester jusqu'à guérison.

Les personnes atteintes d'une maladie vénérienne qui auront été soignées aux frais de l'Assistance publique, ne pourront quitter l'hôpital sans une autorisation écrite du médecin en chef. » (art. 10).

Toute infraction à la loi est punie d'amende et de prison.

Le projet de loi norvégien est encore plus rigoureux :

Il donne tout pouvoir à la commission sanitaire qui existe depuis 1860 dans chaque commune. Cette commission est composée de médecins, d'ecclésiastiques, de fonctionnaires de l'Assistance publique, elle se réunit à l'hôpital, ses décisions ont force de loi, car elle peut envoyer la police au malade récalcitrant.

Elle engagera un ou plusieurs médecins ayant pour mission de visiter et soigner les vénériens résidant dans la commune, ce aux frais de ladite commune (art. 1er).

Seront visités de même :

Les personnes condamnées à des peines privatives de liberté (art. 2) ;

Les vagabonds (art. 3) ;

Les personnes suspectées d'être atteintes du mal à cause de leur vie commune avec un vénérien (art. 4).

Et, si la commission craint une propagation extraordinaire du mal vénérien, tous les individus dont la conduite et les conditions de vie sont telles que l'on doive craindre qu'ils aient ledit mal (art. 6).

Si le malade omet de se présenter à la visite, ou de produire le certificat de médecin, la police pourra l'y contraindre.

Les personnes désignées pour la visite pourront choisir entre la visite du médecin de la commission sanitaire et la production d'un certificat d'un autre médecin approuvé par ladite commission (art. 4).

Digitized by Google

La commission pourra ordonner l'internement du malade dans un hôpital où il sera gardé jusqu'à guérison (art. 8).

Si le malade sortait non complètement guéri de l'hôpital, le médecin en donnerait avis au président de la commission. Celui-ci ordonne que le malade soit visité et au besoin interné à nouveau (art. 9).

Le médecin sera tenu de prévenir le vénérien de la nature infectieuse de son mal, de lui expliquer sa responsabilité juridique et morale au cas où il communiquerait la contagion. Il lui indiquera les moyens de l'éviter.

Il attirera l'attention du malade sur le danger des rechutes contagieuses et les conséquences possibles du mal pour sa descendance; il l'avertira qu'il est nécessaire de faire examiner son état sanitaire assez souvent (art. 11).

Il sera tenu de s'informer auprès du malade de l'origine de la contagion. Il l'avertira qu'il n'est pas obligé de faire cette révélation, mais qu'il peut la faire sans risquer d'être appelé en témoignage ni que son nom soit autrement révélé ; mais qu'il encourt une grave responsabilité si sa dénonciation est fausse (art. 12).

Les médecins rendront compte au président de la commission des visites et des traitements faits avec les renseignements susdits. Quand il s'agit de clients ordinaires, les noms n'en sont pas révélés (art. 13).

Quand ils soupçonneront que leur client vénérien expose d'autres personnes à la contagion, ils en préviendront le président de la commission.

De même s'ils constatent que le malade ne peut être convenablement traité qu'à l'hôpital.

Ils donneront alors le nom du malade et tous renseignements utiles (art. 14).

Quand un médecin cesse le traitement d'un syphilitique en période contagieuse, il en avisera le président de la commission avec indication du nom du malade, à moins qu'il ne se soit produit une déclaration d'un autre médecin qui serait chargé du traitement (art. 15).

Digitized by Google

Avantages et inconvénients d'une réglementation exclusivement sanitaire

La réglementation sanitaire intégrale, telle que nous venons de l'exposer, présente sur celle policière de grands avantages.

Elle s'adresse à la totalité des citoyens sans distinction de sexe, de classe ou de profession ; on ne peut donc lui faire le reproche d'être injuste.

S'étendant à tous les vénériens, elle a plus d'efficacité que la réglementation policière.

Elle ne vise pas exclusivement les maladies vénériennes, mais indistinctement toutes les maladies contagieuses. Non seulement les prostituées, mais tous les blessés de Vénus rentrent dans le droit commun.

La police prend un rôle subalterne ; on ne peut plus se plaindre de son arbitraire, car elle se borne à exécuter les ordres des médecins, c'est-à-dire :

A rechercher les personnes dénoncées comme ayant causé une maladie vénérienne, à les envoyer à l'hôpital ou au dispensaire, si elles ne s'y présentent pas spontanément au jour fixé par le médecin ;

A assurer le bon ordre dans la rue en réprimant le racolage scandaleux.

Mais par contre, si la réglementation est exclusivement sanitaire, *elle encourt un reproche sérieux ; elle atteindra les personnes qui se font soigner par un médecin, mais fort peu les prostituées qui le plus souvent ne se soignent pas.*

C'est ainsi qu'à *Christiania* on tient tellement à faire rentrer les filles publiques dans le droit commun que

Digitized by Google

même celles qui sont arrêtées pour racolage ne passent pas la visite sanitaire. Seules sont soumises à la visite celles que les clients malades ont dénoncées à leur médecin. Les personnes ainsi accusées sont très généralement des prostituées, mais, nous dit Axel Holst (1), le plus souvent l'homme qui s'adresse à cette catégorie de femmes ignore qui elles sont, ou encore est trompé par un faux nom et une fausse adresse. De même chez nous les dénonciations des militaires donnent des résultats fort médiocres.

Le *Danemark* a évité cet inconvénient : la loi sanitaire de 1874 n'a pas abrogé la réglementation policière. Celle-ci persistait à Copenhague en 1899, nous apprend le docteur Ehlers; elle n'a été abandonnée qu'en ces dernières années par plusieurs villes de ce royaume.

La loi sanitaire de 1874 a même visé les insoumises pour les obliger à se faire soigner sans pourtant les inscrire. D'après l'article 3 de cette loi.

Toute femme qui, n'appartenant pas à la catégorie des femmes soumises au contrôle de la police en vertu d'ordonnances et de règlements spéciaux, donne lieu à ce qu'on la soupçonne de chercher dans la prostitution un moyen d'existence, reçoit un avertissement inscrit dans le protocole de la police, et est prévenue des conséquences qui résulteront pour elle du mépris de cet avertissement. Elle est examinée par un médecin si elle y consent ou si elle avoue mener une vie désordonnée. Dans le cas où après examen elle est reconnue atteinte d'une maladie vénérienne, elle est soignée selon les prescriptions établies (soins gratuits et si nécessaire hospitalisation).

(1) Axel Holst, confér. Bruxelles, 1899 en 91, fasc. 2, p. 125.

Digitized by Google

Les statistiques sont favorables à la réglementation sanitaire.

En Norvège, l'application de la loi sanitaire amena d'abord une diminution notable des chancres mous et de la blennorragie.

En ce qui concerne la syphilis les opinions au début furent partagées; en 1899 les uns avec Holst notaient une augmentation que les autres avec Bentzen niaient. Mais de 1899 à 1902, le pourcentage des cas de syphilis tomba de 4 à 3.

Au Danemark dans les villes où la réglementation policière fut supprimée et par suite la loi sanitaire seule appliquée, on nota une diminution considérable de la morbidité.

Voici un tableau qui le montre pour six villes.

1874-1879 — Réglementation partout.	MORBIDITÉ pour 1.000.	1880-1885 — La réglementation disparaît peu à peu.	MORBIDITÉ pour 1.000.	1886-1893 — Réglementation supprimée définitivement.	MORBIDITÉ pour 1.000.
Elseneur . . .	7 03	Elseneur. . . .	10 08	Elseneur. . . .	5 04
Aalborg. . . .	11 06	Aalborg. . . .	9 90	Aalborg. . . .	5 98
Horsens. . . .	3 33	Horsens. . . .	6 33	Horsens. . . .	2 80
Frederikshavn.	13 08	Frederikshavn.	12 26	Frederikshavn.	4 73
Viborg	6 10	Viborg	0 81	Viborg	1 60
Odense	0 90	Odense	7 28	Odense	5 94

Il faut noter qu'à Odense où l'amélioration se produisit plus tard, la réglementation policière ne fut abolie qu'en 1893.

Digitized by Google

Rigueurs de la réglementation sanitaire en Serbie.

Bien peu d'états sont à une période de civilisation assez avancée pour adopter avec avantage la réglementation sanitaire intégrale. Mais beaucoup parmi les moins évolués peuvent en faire une application partielle.

La Serbie notamment applique rigoureusement sa loi sanitaire contre la syphilis à la population civile, tout en conservant pour les prostituées une réglementation policière fort sévère (1).

Ce pays se trouve en effet dans des conditions toutes particulières; ce ne sont pas les filles publiques qui propagent le plus la syphilis; mais, nous l'avons dit, l'ignorance et la saleté des paysans rendent cette maladie endémique par contacts extragénitaux.

Aussi des règlements sanitaires d'une extrême rigueur furent-ils édictés en 1897 contre la syphilis et leur application en fut rigoureuse aux populations ouvrière et rurale (2).

Au début, le paysan ne se rendait pas volontiers à l'hôpital, la femme surtout cherchait à échapper à la visite; la police dut employer la force. Celle-ci put triompher de ces populations passives et arriérées.

(1) Docteur Perichitch, *Bulletin de la Société française de prophylaxie sanitaire et morale.* 1905, page 30.

2) En Roumanie, nous dit le professeur Demétriade *, le préfet du département ou le maire du chef-lieu a le droit d'interner dans un hôpital tout syphilitique qui constitue un danger pour la société. Le malade est tenu de se présenter à jour fixe au dispensaire pour y suivre le traitement spécifique et recevoir notamment des injections mercurielles.

* Deuxième conférence de Bruxelles, t. II, p. 274.

Digitized by Google

Je ne vois pas la police agissant de même dans nos pays, un tel abus amènerait d'énergiques réclamations, voire des révoltes.

D'ailleurs peu à peu les malades reconnurent le bon effet du traitement, actuellement ils affluent de plus en plus dans les hôpitaux, et commencent à se rendre d'eux-mêmes chez le médecin, appréciant fort la gratuité du traitement.

Les résultats auraient été excellents; au dire de M. Périchitch, la syphilis diminue et s'atténue grâce à ces rigueurs bienfaisantes.

La réglementation sanitaire peut n'être appliquée qu'à certaines catégories de citoyens.

La gravité du fléau et la passivité des populations ont permis en Serbie l'exécution de mesures aussi draconiennes. En Europe Occidentale, elles eussent été regardées comme une violation de la liberté individuelle.

Plus juste est la loi sanitaire qui range les maladies vénériennes parmi les maladies contagieuses et les soumet aux mêmes obligations. Mais dans la plupart des états elle est aussi peu applicable.

On ne peut songer en effet à étendre aux vénériens une loi sanitaire qui le plus souvent est très imparfaitement exécutée pour les autres maladies contagieuses, diphtérie, scarlatine, rougeole, pourtant plus redoutées.

Ainsi en France la loi sanitaire du 30 novembre 1892 n'est pas encore entrée dans les mœurs. Les médecins ne déclarent pas au maire et au sous-préfet les fièvres typhoïde, variole, scarlatine, rougeole, diphtérie qu'ils

Digitized by Google

ont à traiter. Il faut dire à leur décharge que non seulement leurs clients s'y opposent, mais bien souvent les municipalités elles-mêmes, qui craignent une fâcheuse répercussion sur les affaires et la prospérité commerciale de leur commune (1).

On a alors pensé à n'appliquer la réglementation sanitaire qu'à certaines catégories de vénériens à la fois plus faciles à atteindre et plus dangereuses au point de vue de la propagation de ces maladies. On a proposé de contraindre à la visite médicale tout sujet envoyé au dépôt.

En France il faudrait une loi spéciale pour retenir et soigner un inculpé malgré sa mise en liberté.

En Norvège cette disposition existe, nous l'avons vu, dans le projet de 1899 : hommes et femmes arrêtés pour ivresse et désordre dans la rue, devraient être soumis à l'examen. Une telle loi semble fort justifiée.

Par contre nos idées de liberté individuelle s'accommoderaient mal des propositions qui ont été faites par divers auteurs, notamment norvégiens et allemands.

Le projet de loi norvégien soumettait à la visite « tout individu dont les conditions d'existence sont telles qu'il faille craindre qu'il ne soit atteint ou ne

(1) En 1905, M. Monod s'en plaignait vivement à la tribune de l'Académie de médecine. « Cette loi tutélaire des intérêts de tous, disait-il, demeure lettre morte devant la résistance ou l'indifférence du corps médical; les médecins refusent systématiquement d'informer les municipalités par la déclaration des maladies contagieuses ». Un des orateurs parla même de faire appel à la magistrature pour poursuivre le médecin quand il aura omis de déclarer une maladie contagieuse et de lui demander d'appliquer les peines prévues par l'article 21 de la loi du 30 novembre 1892 et l'article 471 du code pénal.

Digitized by Google

puisse communiquer facilement les maladies vénériennes ».

Les autorités locales allemandes ont parfois réalisé ces prétentions. Ainsi, nous apprend le docteur Blaschko (1) :

Dans le duché d'Anhalt en Allemagne, toute personne ayant des rapports sexuels, même désintéressés, avec plusieurs hommes, serait soumise à la visite.

A Posen on y envoie toutes les servantes d'estaminet, à leur entrée en service.

A Francfort on décida un jour de visiter tous les domestiques et toutes les servantes au point de vue de la syphilis.

De même en France certaines municipalités de petite ville ont parfois émis la prétention (illégale d'ailleurs) de soumettre à la visite une troupe ambulante de comédiennes ou de chanteuses de café concert.

Le docteur Martineau (2) réclamait la visite sanitaire des filles de brasserie, des serveuses de cabaret, de toute personne arrêtée pour scandale, tapage, des hommes détenus, etc., et l'hospitalisation obligatoire pour tous ceux reconnus malades. Il spécifiait bien qu'il ne s'agissait pas là d'inscription sur le registre de la police, mais d'une pure prescription d'hygiène publique.

En s'appuyant sur les mêmes principes un congrès de médecins russes à Moscou en 1896, réclamait l'inspection des domestiques attachés aux établissements publics et même aux particuliers, des ouvriers d'usine et autres établissements industriels à leur rentrée de

(1) Docteur Blaschko, conf. de Bruxelles 1899. Communication, t. I, appendice traductions analytiques, p. 28.

(2) Martineau : *La prostitution clandestine*, p. 203.

Digitized by Google

congé et même périodiquement pendant leur séjour dans ces établissements.

Inutile d'insister sur le caractère odieux de telles mesures qui frapperaient certaines professions à l'exclusion des autres.

Le docteur Neisser propose d'arriver à la visite sanitaire générale par une mesure moins injuste : les caisses de secours et les associations professionnelles soumettraient à un examen préventif toutes les personnes qui en font partie. On pourrait faire un diagnostic précoce du mal et le guérir rapidement. Les ouvriers se soumettraient ainsi à un pouvoir en définitive constitué par eux.

Cette proposition est la plus raisonnable, mais encore faudrait-il, et c'est là le point difficile, que les ouvriers y fussent consentants.

On a proposé, comme mesure isolée, de retenir jusqu'à guérison les vénériens soignés dans les hôpitaux.

Le docteur Harttung de Breslau dénonce les malades qui viennent le consulter à l'hôpital et dont la conduite peut faire craindre quelque danger pour la collectivité. Il dénonce également le vénérien qui sort de l'hôpital non guéri et contre sa volonté, prétextant une vieille loi prussienne de l'an 1835 tombée en désuétude d'après laquelle les vénériens doivent être signalés à la police locale.

Le docteur Isaac réclame, au contraire, une loi nouvelle, celle de 1835 lui paraîtrait inapplicable parce qu'elle est tombée en désuétude.

« En attendant que cette loi existe, disait-il à la deuxième conférence de Bruxelles, je cherche à en-

Digitized by Google

traver la propagation de ces dangereuses maladies par un traitement local et général très énergique : excision, pansement occlusif, etc. »

Une telle pratique semble fort légitime à toute personne non au courant de la déontologie, elle constitue une innovation audacieuse pour le médecin : car jusqu'à présent son devoir absolu était de donner ses soins au malade qui se confie à lui en ne se préoccupant que de l'intérêt de son client.

Plusieurs médecins de *l'hôpital Lourcine* à Paris s'étaient indignés du nombre de malades qui quittaient l'hôpital avant la guérison des accidents contagieux.

D'après le docteur Martineau un quart de ces hospitalisées réclamaient leur exeat par suite d'indiscipline, de refus de traitement, ou dans la crainte d'infidélités de leur amant. Certaines sortaient le samedi soir, racolaient et rentraient le lundi matin : on les reprenait, les refuser eût été les forcer à continuer la diffusion de leur maladie.

On avait proposé de rendre le séjour de l'hôpital obligatoire, on aurait pu y entrer, mais non en sortir librement. Une demi-mesure eût consisté à les prévenir qu'on pouvait sortir tous les jours, sauf le samedi et le dimanche.

Une autre méthode a été employée pendant quelques années : On signalait au moyen d'une fiche spéciale à la Préfecture les malades contagieuses qui sortaient de l'hôpital de Lourcine non guéries.

La police mettait la malade en surveillance mais n'avait aucune action sur elle, tant qu'elle ne se livrait pas à des provocations directes et plusieurs fois constatées.

C'était là véritablement un avertissement sanitaire,

Digitized by Google

Yves Guyot l'a stigmatisé comme une violation du secret médical, et après sa campagne, ces dénonciations ont cessé.

D'ailleurs toutes ces mesures, pour utiles qu'elles soient, ont le tort d'être prises isolément pour un hôpital, pour une certaine catégorie d'individus. Outre leur injustice, elles ne sont pas pratiques : leur résultat le plus sûr est de faire déserter l'établissement qui l'applique.

Ainsi l'hôpital privé de Glasgow exigeait des femmes qui entraient la promesse de ne pas s'en aller sans autorisation du médecin; il fut déserté et ne se remplit que le jour où cette condition ne fut plus imposée. (Docteur Névins) (1).

Quand le gouvernement des Indes prit une mesure analogue il y a quelques années, il dut fermer trente-quatre de ses plus grands hôpitaux qui devinrent inutilisés!

Il est bien difficile d'obliger à la visite et au traitement certains métiers à l'exclusion d'autres, ou de retenir dans les hôpitaux les vénériens qui y sont venus volontairement. Dans cet ordre d'idées, seul l'examen sanitaire des prisonniers est logique et efficace.

La réglementation sanitaire peut être appliquée aux seules prostituées.

La réglementation sanitaire est difficilement applicable à la population civile dans l'état actuel des mœurs, elle est par contre d'une application facile aux prostituées déjà pliées aux règlements policiers; sa

(1) Conférence de Bruxelles, 1899, séances, t. 2, p. 368.

Digitized by Google

substitution à ces derniers constitue une réelle amélioration dans la situation des filles soumises.

En effet :

Celles-ci n'ont plus affaire à la police mais au médecin ou à la commission sanitaire qui devient leur seul juge.

La police des mœurs disparaît, la surveillance des filles dans la rue ressort de la police en général.

Les femmes deviennent plus libres, elles logent où elles veulent, sont autorisées à fréquenter certains cafés, certains bals publics. On ne punit que le scandale.

La carte sanitaire remplace celle de la police. Elle est délivrée par le médecin ou la commission sanitaire. On la retire quand la malade est guérie. Il n'y a plus d'inscription déshonnête rendant tout autre métier impossible.

La fille ayant affaire directement au médecin, la visite sanitaire n'est plus déshonorante, elle se pratique de médecin à client sans qu'un inspecteur s'interpose.

La police ne fait qu'exécuter les ordres du médecin, rechercher les filles qui se soustraient à la visite, ou se refusent à entrer à l'hôpital.

Le système sanitaire appliqué aux seules prostituées a fait ses preuves à Lausanne. Dans cette petite ville suisse la femme racoleuse est vite connue, on l'invite à se présenter tel jour, à telle heure à l'inspection médicale.

On ne l'y contraint pas, mais, si elle ne s'y rend pas, on la surveille de près et, à la moindre infraction aux règlements de la police des rues, on la conduit au dispensaire. Est-elle saine, on la renvoie, malade elle est mise en demeure d'opter entre l'hôpital ou des soins à

Digitized by Google

son domicile. On la surveille en ce dernier cas ; si elle sort pour exercer son métier avant qu'elle ne soit plus contagieuse, elle est arrêtée et enfermée à l'hôpital.

Ce système est possible dans une petite ville où la surveillance est facile, et il serait à désirer que nos villes de provinces l'adoptent.

Mais dans les villes populeuses la fille publique se hâte de disparaître quand elle est malade et il est bien difficile de la retrouver.

Aussi en adoptant la réglementation sanitaire, ne peut-on brusquement supprimer les mesures de coercition. On a proposé de contraindre à la visite toutes femmes arrêtées pour attentat à la pudeur et racolage, ou encore dénoncées pour faits de prostitution. C'est en plus étendu et sous une autre forme l'examen actuel des clandestines.

Régime transitoire de la réglementation policière à celle sanitaire.

Il peut être difficile en certains cas de passer d'emblée de la réglementation policière à une réglementation sanitaire absolue. Il existe un régime de transition, où la police ne cède au médecin que quelques-unes de ses attributions.

Prenons *la Russie* où fonctionne la réglementation policière, une innovation sanitaire remarquable est l'existence dans chaque ville importante d'un comité composé non seulement de fonctionnaires policiers mais encore médicaux (1).

(1) Pr. Petersen, conférence de Bruxelles, 1899, appendice, trad. anal. p. 43.

Digitized by Google

A Moscou, l'inscription obligatoire, policière, a disparu depuis quatorze ans ; la visite médicale est volontaire (1).

En Hongrie, les prostituées sont soumises à la police; mais la femme qui fréquente les maisons de rendez-vous n'est pas inscrite, elle est simplement astreinte à se munir d'une carte sanitaire qui l'oblige à se présenter une fois par semaine à la visite (2).

En France, nous nous trouvons également dans une période de transition. On s'imagine à tort que la lutte est circonscrite entre abolitionnistes et réglementistes (3).

Sans doute, c'est grâce aux passions de ces deux partis que l'initiative individuelle a pu fonder en 1900 la société de prophylaxie sanitaire et morale (4).

Abolitionnistes et réglementistes ont fait des congrès, écrit dans les journaux politiques, excité des écrivains

(1) De Sturner, conférence de Bruxelles, disc., p. 254.

(2) H. Turot, *Le prolétariat de l'amour*, Paris, 1904.

(3) Dès 1892, je réclamais dans *la France médicale* (page 595) la réglementation sanitaire dans la mesure où elle peut s'appliquer à notre pays. La première condition était à mon avis de fonder des dispensaires avec médicaments gratuits et d'accorder aux vénériennes le droit à un lit d'hôpital. Ces améliorations réalisées, disais-je, on pourrait faire rentrer la prostituée sous la loi commune ; c'est-à-dire soumettre à la visite médicale toutes les filles arrêtées, et n'inscrire que celles prises en état de mal vénérien. Cette inscription purement medicale aurait pour résultat de les forcer à se soigner à l'hôpital puis plus tard à se laisser surveiller par crainte des accidents secondaires.

Je m'élevai de toutes mes forces contre l'inscription des filles saines : je demandai qu'on les renvoie en leur donnant au besoin une petite indemnité.

Aujourd'hui on en vient dans notre pays à la réglementation sanitaire plus ou moins mitigée.

(4) Il existe également une Société internationale de prophylaxie sanitaire et morale fondée en 1902.

Digitized by Google

à faire paraître des romans et des pièces de théâtre sur ce sujet, établi en un mot une agitation qui commence à porter ses fruits.

Il semble à les entendre que le dilemme se pose : la réglementation sera-t-elle ou non supprimée? En réalité le problème est autrement complexe.

En effet, il n'y a pas en France de réglementistes intégraux, absolus, tous admettent que de sérieuses réformes doivent être opérées dans la réglementation, les uns veulent que le droit d'inscription soit conféré à des juges, les autres supprimeraient les maisons cloîtrées, etc.

Les abolitionnistes de leur côté ne laissent pas toutes libertés à la fille publique ; ils voudraient que la police réprimât sévèrement le racolage scandaleux et la provocation à la débauche.

Leur active propagande est l'indice de changements profonds dans la mentalité sociale de notre pays : elle fera aboutir les réformes urgentes mieux que toutes les décisions de nos assemblées les plus éminentes.

Nous avons déjà indiqué dans le cours de ce livre les réformes sur lesquelles tout le monde s'accorde :

Amélioration des dispensaires et des hôpitaux-prisons;

Suppression de l'inscription des mineures, leur internement dans des asiles spéciaux, de préférence privés ;

Continuation du traitement préventif chez la fille syphilisée qui est sortie de l'hôpital;

Répression plus régulière du racolage, poursuite des journaux pornographiques etc., etc.

De plus on tend à agrandir le rôle du médecin, et à

Digitized by Google

restreindre celui de la police aux simples attributions exécutives.

Le vœu émis tout dernièrement par le conseil municipal de Paris est particulièrement instructif à cet égard. Il demande :

Qu'on place sous la direction d'un office sanitaire spécial, dépendant de la Préfecture de la Seine, tout ce qui concerne la prostitution, considérée exclusivement au point de vue des dangers qu'elle fait courir à la santé publique.

Que la femme ou la fille majeure qui se livre à la prostitution doit en faire la déclaration à la Préfecture de la Seine et satisfaire à la prescription suivante :

Etre porteuse d'un certificat ou patente de santé constatant que : visitée deux fois par semaine si elle a moins de vingt-cinq ans, toutes les semaines si elle a moins de trente ans et toutes les quinzaines passé cet âge, elle est indemne de tout mal vénérien.

Ce certificat de santé est délivré et daté par un médecin de l'Assistance publique et constate l'identité de la prostituée.

La femme ou fille majeure qui ne peut représenter son certificat de santé tenu à jour, celle qui sans déclaration préalable se livre à la prostitution sur la voie publique ou dans un lieu notoirement destiné à la débauche, celle qui racole d'une manière importune, outrageante ou scandaleuse sur la voie publique, sont déférées aux tribunaux et punies de peines correctionnelles.

Dans les deux premiers cas du paragraphe précédent, la femme ou fille majeure sera, par mesure d'instruction, soumise à une visite sanitaire, et si elle est reconnue vénérienne, envoyée dans un sanatorium où elle sera retenue jusqu'à guérison complète (1) ; elle ne sera déférée au tribunal qu'à sa sortie.

(1) Cette réforme est impossible à réaliser parce qu'elle est trop coûteuse.

Digitized by Google

Toute peine administrative est et demeure supprimée.

Les hôpitaux spéciaux seront supprimés. Ils seront remplacés par des services spéciaux établis dans les hôpitaux généraux.

On voit par ce vœu que le régime auquel seront soumis les vénériens traités dans ces services, devra être exactement le même que celui commun aux autres hospitalisés. Ils devront bénéficier des secours distribués à la sortie comme les autres malades.

On veut faire rentrer les prostituées dans le droit commun, on diminue le pouvoir de la police et on augmente celui du médecin plus compétent en matière de maladie.

Ces mesures montrent l'orientation de notre système sanitaire. Elles constitueront une étape utile dans le passage de la réglementation policière à celle sanitaire vis-à-vis des filles soumises.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV

COMMENT SONT SOIGNÉS LES VÉNÉRIENS
CONSULTATIONS, DISPENSAIRES, HOSPITALISATION

I

Consultations externes. — Elles sont actuellement mal faites. — Il y aurait lieu d'ouvrir des dispensaires sur le modèle de ceux pour enfants malades.

Malgré toutes les réglementations, le nombre des malades, hommes et femmes, que l'on contraint à se soigner est et restera infime par rapport à ceux qui conservent toute liberté à cet égard.

Aussi réglementistes comme abolitionnistes, tous sont d'accord sur ce point : il faut songer, avant tout, à convaincre les vénériens et leur faciliter le plus possible le traitement. Des soins précoces et bien compris abrègent la durée et diminuent l'intensité du mal et par suite de la période contagieuse ; ils diminuent aussi la fréquence et la gravité des gommes et des scléroses de la période tertiaire.

Or, loin d'exciter les vénériens à se soigner, on fait tout pour les décourager.

Digitized by Google

Les mutualités se refusent à les soigner.

Les mutualités ouvrières semblent tout indiquées pour assurer le traitement. Mais, comme il s'agit de maladies honteuses, dans presque tous les pays elles les excluent du nombre des affections qu'elles secourent.

Même en Allemagne, pays toujours cité comme un modèle d'assistance sociale et où dix millions de personnes sont obligatoirement inscrites aux caisses d'assurances, l'indemnité quotidienne peut être refusée en tout ou en partie aux assurés dont la maladie est la conséquence d'excès sexuels.

Si le médecin plus charitable veut soigner ces malades, il est obligé de recourir à un subterfuge, il inscrit un faux diagnostic et ordonne la liqueur de Van Swieten pour usage externe, alors qu'il est entendu que le malade la boira (1). Il en est ainsi dans presque tous les pays.

De même, il y a encore peu d'années, le soldat qui déclarait une maladie vénérienne était puni. Aussi se soignait-il en cachette, et par suite fort mal, ou pas du tout.

Les consultations hospitalières.

Il y a encore la ressource de l'hôpital, mais ici encore, ce genre de maladie est celui qui y reçoit les soins les plus défectueux.

Paris est une des villes où les médecins les plus ca-

(1) Blaschko, *Conf. intern. de Bruxelles*, 1902.

Digitized by Google

pables soignent les pauvres des hôpitaux et où les dépenses les plus larges sont faites pour l'assistance publique. Prenons comme exemple un ouvrier de cette ville atteint d'affection vénérienne.

Il se rend naturellement à l'hôpital le plus proche de son domicile. Là, il attend son tour plusieurs heures, il passe enfin devant le docteur. Celui-ci, obligé d'examiner les maladies les plus différentes, le regarde rapidement et lui remet une prescription sans avoir le temps de lui expliquer la durée, la gravité du mal, les précautions à prendre, etc.

Il y a bien *les consultations spéciales*, mais elles sont trop peu nombreuses.

Pour la blennorragie, les hommes ont la ressource de l'hôpital Necker ; les femmes de l'hôpital Broca ; mais leur organisation est insuffisante.

Le meilleur traitement de cette maladie consiste, en effet, à pratiquer de grands lavages avec une solution de permanganate de potasse. On nettoie ainsi l'urètre de l'homme, le vagin et l'utérus de la femme, tous les jours, pendant dix minutes, pendant trois semaines environ. Les cas aigus exigent deux lavages par jour.

Grâce à cette méthode, la maladie guérit rapidement et sans complications. Les médecins ont observé que, depuis que cette pratique est généralisée, les rétrécissements de l'urètre sont devenus plus rares.

Pour faire ce traitement à l'hôpital, il faudrait, nous dit le docteur Janet (1), le spécialiste bien connu, avoir une salle assez vaste pour contenir vingt bidets avec une installation permettant de faire les lavages.

On apprendrait aux malades à pratiquer eux-mêmes

(1) Docteur Janet, *Traitement des maladies vénériennes dans les hôpitaux*, Soc. prophyl., 1904, p. 407.

Digitized by Google

les lavages qu'ils feraient sous la direction d'un assistant.

Rien de tout cela n'existe encore.

Les syphilitiques s'adressent aux *consultations dermatologiques*. Elles se sont maintenant multipliées, mais elles restent encore trop peu nombreuses et par suite encombrées.

Ainsi, le professeur Fournier, qui a été de longues années à l'hôpital Saint-Louis, nous fait un tableau éloquent de ces consultations :

Deux cents malades attendent patiemment leur tour ; il faut aller vite ; dans la même salle, on se déshabille par groupes de huit à dix, on défile devant le chef, puis on se rhabille.

Avec cette organisation, le secret médical ne peut exister. Il faut faire l'aveu public de sa syphilis, ce qui, pour la plupart, est profondément humiliant.

Le médecin est trop pressé : il n'a pas le temps de reconstituer le passé pathologique et thérapeutique de son malade de façon à lui donner un avis éclairé et précis. Il n'a pas le temps, s'il s'agit de blennorragie, d'explorer un urètre, de pratiquer un lavage.

Il est vrai que *ces consultations sont gratuites*. Mais comme elles se font le matin de huit à onze heures et qu'il faut le temps nécessaire pour s'y rendre et attendre longtemps, le malade perd une demi-journée, soit pour l'ouvrier trois à cinq francs et au delà, et pour l'ouvrière deux à trois francs.

Les dispensaires vénériens.

Aussi réclame-t-on depuis longtemps des réformes. Déjà, en 1854, Yvaren insistait pour la *création de*

Digitized by Google

dispensaires spéciaux qui, disait-il, entraîneraient fort peu de dépenses (1).

Il existe la même différence entre les dispensaires pour vénériens et les consultations des hôpitaux Saint-Louis et Ricord qu'entre les dispensaires pour enfants et les consultations qui se font dans les hôpitaux d'enfants.

Le docteur Gibert du Havre, révolté de la façon dont se faisaient les consultations infantiles dans les hôpitaux, créa le premier un dispensaire d'enfants. Les résultats en furent si remarquables que partout se fondèrent des institutions analogues ; on les étendit ensuite aux tuberculeux, et on va les appliquer aux vénériens.

J'ai montré à diverses reprises la supériorité des fondations privées sur celles de l'État, mais dans le cas particulier, il est nécessaire que la collectivité intervienne.

Un médecin spécialiste reculera devant la création d'un dispensaire privé pour vénériens à cause du « qu'en dira-t-on ». La consultation gratuite bien faite attire en effet les clients payants par le renom qu'elle donne au médecin (2). Celui-ci redoutera toujours de ses confrères mal intentionnés l'accusation de se faire de la réclame au moyen de prostituées et de gens sans aveu.

Il appartient à la ville de créer ces dispensaires, d'en nommer les médecins, et de faire la réclame nécessaire pour que ces établissements soient connus du public.

(1) Yvaren, *Des Métamorphoses de la syphilis*, Paris, 1854.

(2) C'est ainsi qu'il existe à Paris de nombreuses consultations gratuites et privées pour les maladies des yeux, des oreilles, du larynx, etc.

Digitized by Google

Le conseil municipal de Paris vient d'en décider la création dans le vœu suivant :

Des consultations pour les maladies vénériennes avec distribution gratuite de médicaments devront être organisées dans le plus grand nombre d'hôpitaux généraux possible.

L'administration de l'Assistance publique est invitée à étudier immédiatement et à apporter au conseil municipal, dans le plus bref délai possible, un projet d'organisation de dispensaires spéciaux avec distribution de médicaments.

Ces dispensaires devront être établis dans les quartiers les plus peuplés.

Les consultations devront avoir lieu le soir de neuf à onze heures au moins trois fois par semaine.

Examinons les conditions que doivent réaliser les dispensaires vénériens.

Ils seront *nombreux* dans les principaux quartiers indépendants ou annexés aux hôpitaux, car la quantité de maladies vénériennes est énorme.

Ils *fonctionneront le dimanche matin et tous les soirs* de neuf à onze heures, pour que les travailleurs ne perdent pas leur journée. On peut, en effet, pratiquer l'examen à la lumière artificielle : Ricord consultait ainsi de sept heures du soir à minuit, et actuellement plusieurs cliniques payantes fonctionnent le soir.

Les consultations seront faites par *des spécialistes nommés au concours*. En effet, la plupart des médecins n'ont pas étudié suffisamment ces maladies : bien peu ont fait un stage dans les services spéciaux ; quant à ceux qui ont pratiqué étant étudiants les grands lavages de l'urètre et du vagin, ils sont l'exception (1).

(1) Dès 1888, l'Académie de médecine demandait que l'enseignement des maladies vénériennes fût vulgarisé, qu'il fût l'objet

Digitized by Google

A la différence des dispensaires ordinaires, *ici les malades seront consultés séparément.* De plus, il serait utile de diviser la consultation en deux sections, le traitement de la syphilis et celui de la blennorragie étant essentiellement différents (Le Fur).

Comme dans tous les dispensaires, on utiliserait *le système des fiches individuelles* qui permettent au médecin de prendre immédiatement connaissance de tout le passé pathologique et thérapeutique du malade qu'il revoit.

Enfin on distribuera, et ceci a une importance capitale, à tout malade, soit sur feuille séparée, soit au verso de chaque ordonnance, une *instruction élémentaire* l'éclairant sur les dangers de la syphilis et de la blennorragie.

Celle du professeur Troisfontaines de Liège, qui est des mieux faites, donnera une idée de ce genre de notice.

dans chaque université de cours complets et obligatoires et qu'il figure au programme de l'examen.

Il y existe actuellement au même titre que les autres maladies. Vouloir lui accorder une place spéciale, en faire l'objet d'une interrogation à part serait peut-être aller bien loin.

Les autres spécialités, dermatologie, ophtalmologie, laryngologie, maladies mentales, etc., pourraient aussi arguer de leur importance et réclamer la même faveur, ce serait multiplier les examens et allonger démesurément la durée des études.

En réalité, les étudiants fréquentent spontanément les cliniques de ces diverses spécialités quand ils désirent perfectionner leur instruction; s'ils veulent les apprendre quand ils sont praticiens, ils ont la ressource de venir suivre à Paris pendant les vacances un des nombreux cours libres et payants qui y sont maintenant institués. Ils se perfectionnent longtemps dans les études s'ils veulent en faire leur spécialité.

La société de prophylaxie propose également de donner cet enseignement aux sages-femmes, qui sont plus particulièrement déjà exposées de par leur profession. On leur fait déjà des cours sur ce sujet à la Maternité et à Beaujon.

Digitized by Google

Sexe du malade.

Date de l'infection.

Début du traitement.

Durée du traitement.

Conservez cette carte. Emportez-la si vous quittez la ville ou le pays.

Montrez-la au médecin si vous devenez malade, même dans plusieurs années, même dans votre vieillesse.

Pendant quatre ou cinq ans, votre maladie peut se communiquer facilement à tous ceux qui ne l'ont pas.

Cette maladie se communique par les rapports sexuels, les baisers, les caresses, l'usage des mêmes verres, fourchettes, pipes, etc.

Le danger de la communiquer augmentera beaucoup chaque fois que vous aurez des écorchures, des plaies, des boutons.

Ces maux se produisent surtout sur les parties sexuelles, dans la bouche et à l'anus.

Pendant quelques années vous ne pourriez avoir que des enfants malsains.

Vous ne devez donc vous marier qu'avec la permission de votre médecin, quand il vous jugera complètement guéri.

On ne peut pas se traiter soi-même.

Le pharmacien ne peut remplacer le médecin.

Les dépuratifs n'ont aucune utilité.

Le traitement doit être repris sept ou huit fois pendant le cours des trois ou quatre premières années, même si vous conservez toutes les apparences de la santé.

Il faut donc revoir le médecin deux ou trois fois chaque année et plus souvent si vous avez des acci-

Digitized by Google

dents (*taches, boutons, plaies, perte de cheveux, maux d'yeux, douleurs surtout la nuit, etc.*).

Le traitement doit durer chaque fois pendant cinq ou six semaines environ.

Ce traitement ne vous obligera pas à cesser votre travail.

Il n'est pas nuisible à la santé; il ne fait tomber ni les cheveux ni les dents.

Tenez-vous la bouche très propre. Rincez-la après les repas.

Évitez l'alcool. Ne fumez pas beaucoup.

Évitez les excès de tous genres, les grandes fatigues et les refroidissements.

Si vous suivez ces conseils, votre maladie ne laissera pas de traces (1).

Des dispensaires bien organisés apprendront aux malades à recourir aux médecins. Ces derniers, loin d'y perdre leur clientèle comme ils en ont manifesté la crainte, la verront au contraire augmenter.

Les charlatans pour maladies vénériennes.

Actuellement en effet l'immense majorité des vénériens est soignée, et combien mal ! par les pharmaciens et les charlatans. Ces soins leur semblent suffisants pour une affection qu'ils ne regardent que comme un simple bobo.

Personne ne les avertit de la gravité de l'avarie et de la nécessité de soins éclairés. D'autre part ces maladies étant réputées honteuses, ils craignent de

(1) Conférence internationale de Bruxelles. Comptes rendus, t. II, p. 355.

Digitized by Google

s'en confesser à leur médecin habituel, ils ne veulent pas non plus se dénoncer en allant frapper à la porte d'un spécialiste connu.

Ils sont sollicités par les charlatans dont les réclames remplissent la dernière page des journaux et couvrent les murs des vespasiennes, portant ainsi non seulement préjudice aux médecins qui ont travaillé et paient patente pour soigner, mais plus encore aux malades eux-mêmes.

Presque tous, pour attirer la clientèle, promettent la guérison de la syphilis en quinze jours et sans mercure. Ce remède, qui est pourtant le seul spécifique connu, n'a déjà pas très bonne réputation dans le public ; ils achèvent ainsi de le discréditer et ils commettent un abus de confiance en affirmant une guérison dans un délai absolument insuffisant (1).

Les malades qui ont le malheur de les écouter abandonnent bien vite leur traitement, ils sont des agents de contagion d'autant plus dangereux qu'inconscients. Ils infectent leur descendance, et se préparent pour eux-mêmes une série d'accidents graves, parfois mortels.

Ces mensonges s'étalent cyniquement non seulement dans les urinoirs mais même dans nos chalets de nécessité.

Il semblerait bien simple de nous en débarrasser. Il a suffi au docteur Augagneur, quand il était maire de Lyon, d'un simple arrêté pour en nettoyer sa ville.

(1) Depuis que ce livre est en impression, l'active campagne menée par la société de prophylaxie commence déjà à porter ses fruits. Le public est plus averti, aussi les charlatans ne promettent déjà plus la guérison rapide sans mercure. Les affiches des vespasiennes modifient leur réclame.

Digitized by Google

A Paris, il n'en va pas de même.

Les urinoirs et chalets de nécessité sont en effet concédés à des particuliers ou à des sociétés, à charge pour eux de construire et entretenir ces édicules. Les cahiers des charges varient suivant les concessionnaires. En général il est stipulé que le concessionnaire doit se soumettre aux règlements concernant l'affichage.

La Société de prophylaxie sanitaire et morale, dans une séance du 10 janvier 1902, avait émis le vœu « qu'un arrêté interdise l'apposition de semblables affiches dans les locaux visés et dans tous lieux publics, et adjuré les autorités de donner ce salutaire exemple d'assainissement de sa voirie ». Elle avait été suivie par le Conseil municipal.

Mais le préfet de police n'a pas cru devoir accéder à ce désir, car, dit-il, l'affichage est sous le régime de la liberté, et seules peuvent se plaindre les personnes qui sont les victimes de promesses mensongères : il y a alors délit d'escroquerie. Mais jamais une victime n'a osé jusqu'à présent porter plainte.

La municipalité aurait pu pourtant supprimer tout affichage dans ses vespasiennes. Mais elle est liée par un contrat de vingt ans avec des entrepreneurs de publicité et il lui serait sinon difficile, du moins onéreux de le rompre.

Il y aurait un moyen bien simple de moraliser ces édicules. Ce serait de combattre les charlatans avec leurs propres armes ; le professeur Follet de Lille vient d'y insister tout dernièrement. Apposez dans les vespasiennes une plaque émaillée indiquant les dangers d'une médication rapide faite par des charlatans et indiquez les jours et heures de consultation des dispensaires municipaux.

Digitized by Google

Ici encore les mesures prohibitives ne sont pas les meilleures. Il faut instruire le public ; quand son ignorance disparaîtra, on cessera de l'exploiter.

Voici le texte de l'affiche proposée par le professeur Follet :

BON CONSEIL :

Les maladies vénériennes mal soignées peuvent produire des complications graves, immédiates ou lointaines.

Les victimes de ces maux ne sont pas seulement les personnes qui s'y exposent volontairement. Les plus honnêtes femmes peuvent être contaminées.

Les tares syphilitiques se transmettent aux enfants.

Les maladies vénériennes ne se guérissent pas aussi aisément et aussi vite que le prétendent les réclames des charlatans, tous soi-disant possesseurs d'une recette personnelle et infaillible. Il importe de se faire soigner sérieusement de ces maladies, parfaitement curables d'ailleurs.

II

Hospitalisation des vénériens.

Utilité de l'hospitalisation, il faut assurer celle-ci.

Les maladies vénériennes n'ont pas en général une gravité telle qu'elles nécessitent l'hospitalisation ; le malade peut d'ordinaire continuer son travail. Mais

Digitized by Google

dans le cas où il demanderait son admission, il y a avantage à la lui accorder.

On est sûr que, pendant son séjour à l'hôpital, il ne propagera pas sa maladie, et il y a des chances pour qu'à sa sortie il soit, sinon guéri, au moins amélioré au point d'être fort peu contagieux.

A plus forte raison on devrait craindre de refuser l'hospitalisation à une prostituée.

Or à Paris le nombre de lits offerts aux vénériens dans les hôpitaux de Lourcine et du Midi est absolument insuffisant, huit cents en tout pour les vénériens hommes et femmes.

A Bordeaux, à Lyon et dans les grandes villes il y a aussi des services spéciaux, mais ils ne sont pas moins insuffisants.

Il reste aux vénériens la ressource de demander leur admission dans un hôpital général. Voici alors le plus généralement ce qui se passe :

L'interne ou le chef de service qui fait la consultation, recherche surtout parmi les misérables qui viennent le solliciter les cas intéressants. Or les maladies vénériennes ne sont pas rangées dans cette catégorie.

Si leur cœur est accessible à la pitié, ils recevront de préférence des tuberculeux ou des cancéreux, pauvres chroniques dont on n'aime pourtant pas à encombrer les services, mais qui certainement méritent mieux que le vénérien un lit d'hospice.

Et le vénérien est laissé libre d'entretenir et propager son mal.

Si l'hospitalisation est insuffisante dans les grandes villes, elle n'existe pas dans le plus grand nombre de nos villes de province qui n'ont même pas un lit pour soigner la vénérienne.

Digitized by Google

Aussi la visite sanitaire qui a lieu presque partout n'a aucune sanction.

Quand les femmes sont reconnues malades, on les expulse purement et simplement de la localité. Ces malheureuses vont semer la contagion de bourgade en bourgade ; ou bien elles gagnent quelque ville voisine pourvue de salles pour les maladies vénériennes et y font des efforts le plus souvent infructueux pour y entrer. De guerre lasse elles reprennent leur métier, et ainsi la contagion n'a pas de limites.

Le sort des hommes vénériens n'est pas mieux assuré. S'ils sont étrangers à la localité, ils ne sont pas admis dans les salles de vénériens des hospices communaux. Aussi, nous dit M. Rollet, à Bordeaux les marins étrangers à la ville atteints de maladies vénériennes se font quelquefois arrêter en feignant des querelles, afin que de la prison municipale, où ils sont visités, on les envoie à l'hôpital.

Une telle insuffisance est déplorable pour la santé publique.

Aussi les vénéréologues demandent-ils que l'assistance publique soit assurée à tous les vénériens et gratuite, comme elle existe déjà en Norvège, en Suède, au Danemark, en Hongrie, en Serbie et en Roumanie.

Comment on doit hospitaliser les vénériens.

Une autre question se pose : comment soignera-t-on les vénériens ?

Les mettra-t-on dans les salles communes, dans une salle spéciale, ou aura-t-on pour eux des hôpitaux spéciaux ?

Digitized by Google

Il fallait autrefois isoler les syphilitiques, les autres malades en avaient horreur (1) et ne voulaient pas prendre contact avec eux.

Dans les grandes villes, on créa des hôpitaux spéciaux qui réalisèrent ainsi un progrès.

En province un hôpital spécial eut été trop vaste, on eut des salles spéciales pour les vénériens et les vénériennes.

Quand il s'est agi de filles publiques, cette séparation n'étant pas suffisante pour assurer l'ordre, il fallut mettre un verrou à la porte de la salle.

Ainsi à Paris on avait d'abord, en 1811, soigné ces femmes dans un hôpital spécial, celui des Capucins (devenu celui du Midi, puis Ricord). Mais on ne pratiqua plus cette séparation quand on ouvrit, en 1812, un service à Saint-Louis pour essayer sur les prostituées le traitement par les frictions, ni en 1815 quand on les envoya à la Pitié. Ces femmes, ayant été déjà soignées au dispensaire, avaient un bon état général, aussi provoquèrent-elles un tel scandale qu'on dut fermer, en 1814, le service de Saint-Louis et, en 1822, celui de la Pitié. Enfin l'Assistance publique

(1) Cet état d'esprit persistait encore en 1854. Le docteur Yvaren écrivait alors : « Quand le mal s'attaque à des victimes indigentes, on est allé, en s'armant d'une hypocrite délicatesse, jusqu'à leur fermer sans commisération la plupart des asiles ouverts aux plus grandes misères, aux plus épouvantables maux. S'il est vrai que l'on ne frappe plus de verges ceux que la syphilis a infectés, qu'on ne les menace plus de la hart, qu'on ne les chasse plus des villes, il n'en est pas moins vrai qu'on les laisse à la porte des hospices, on les refoule sur la population où ils vont propager, éterniser le mal. O pudeur des nations corrompues ! On craint que l'octroi d'un grabat ne devienne un encouragement à la débauche. »

Digitized by Google

réussit à s'en débarrasser au profit de la Préfecture de police qui créa Saint-Lazare.

Certains médecins demandent pourtant encore de nos jours que l'on admette les filles publiques dans les salles communes. La mentalité de ces malades se serait-elle modifiée ?

Les docteurs Brocq et Le Pileur affirment que lorsqu'elles ne sont que deux ou trois dans une salle de trente malades, ces dernières exercent sur elles une influence morale salutaire.

Ce fait peut se produire grâce à la contagion de l'exemple, mais il est loin d'être absolu. Ainsi le docteur Barthélemy a remarqué que parmi ces filles « les mieux intentionnées restent convenables pendant quelque temps puis éprouvent des sortes de crises pendant lesquelles les paroles les plus grossières, les propos les plus abjects, et parfois les actes les plus honteux sont publiquement accomplis. »

Donc pour les filles publiques il faut ou un asile spécial ou une salle bien isolée où le bon ordre soit maintenu par une discipline stricte.

Les vénériens des deux sexes, ouvriers et ouvrières, doivent aussi être séparés des autres malades.

Ils peuvent en effet contagionner leurs voisins, de tels faits sont rares, il est vrai, mais les docteurs A. Fournier, Verchère, Barthélemy en ont cité des cas probants en ce qui concerne la syphilis.

De plus ils exigent des soins spéciaux, qu'il est bien difficile de donner dans un service ordinaire, ils seront mieux remplis dans une salle où ils seront confiés à un médecin spécialiste.

Certains docteurs vont plus loin : ils voudraient

Digitized by Google

voir les blennorragiques et les syphilitiques séparés en deux services spéciaux, les premiers exigeant des soins tout différents, des lavages de l'urètre comme nous l'avons dit.

Une question se pose encore : faut-il ouvrir pour eux une salle spéciale dans un hôpital général, ou dans les grandes villes avoir un hôpital spécial ?

Pour les hommes, la question a peu d'importance, l'infamie qui s'attache aux maladies vénériennes étant aujourd'hui à leur égard fort atténuée.

Pour les femmes il n'en est pas de même, c'est ce que nous prouvera l'histoire de l'hôpital de Lourcine.

Histoire de l'hôpital de Lourcine.

L'hôpital de Lourcine a été, depuis 1836, affecté spécialement aux vénériennes et comme les prostituées avaient Saint-Lazare, il eût semblé que Lourcine dût être réservé aux ouvrières ou encore aux débutantes, aux prostituées d'occasion comme on les nomme, qui ne sont pas encore entièrement perverties.

Or de tous temps Lourcine eut surtout une clientèle de clandestines et de filles en carte (1) heureuses de pouvoir s'y soigner librement et de se soustraire ainsi aux recherches de la police.

Cette clientèle a fait dévier l'hôpital de son but pri-

(1) La fille soumise, nous dit le docteur Martineau (*la Prostitution clandestine*, p. 13), s'y glisse grâce à une fausse déclaration et souvent à de faux papiers. Elle veut éviter la visite au dispensaire et la réclusion à l'infirmerie de Saint-Lazare. Elle prétexte une absence de Paris, un voyage en province. L'Assistance publique, esclave du secret professionnel, ne procède

Digitized by Google

mitif. Il a obligé d'abord l'administration à user de règles fort sévères, bien différentes de celles en vigueur dans ses hôpitaux ordinaires.

Le coucher a lieu à sept heures du soir, le lever à cinq heures du matin. A ce moment, on procède immédiatement au lavage de la salle, ce qui conduit à l'heure de la visite du médecin.

L'entrée du médecin dans la salle est signalée par un coup de sonnette ; le signal est donné soit par la surveillante, soit par une fille de service. Les malades se mettent alors debout au pied de leur lit, restant là immobiles et dans le plus grand silence, pendant que le médecin, accompagné de ses élèves, fait le tour de la salle.

Ensuite commence l'examen au spéculum, dans un cabinet situé au fond de chaque salle. Un traitement est institué par le chef de service, deux fois par semaine, c'est ce qu'on appelle les jours de *grande visite.*

C'est d'après ces prescriptions que les pansements sont faits tous les jours par les élèves, et les médicaments délivrés par la surveillante.

Les malades portent un costume spécial qui se compose d'un bonnet blanc obligatoire, d'une camisole et d'une robe en cotonnade à petits carreaux blancs et bleus. Sur le dos de la camisole se trouvent les ini-

pas avec la rigueur accoutumée aux investigations que ses visiteurs exercent pour les cas ordinaires.

En général son séjour n'est marqué par aucun fait grave d'inconduite, elle évite toutes les occasions qui pourraient nécessiter son expulsion; elle suit avec la plus scrupuleuse exactitude son traitement. Elle ne quitte l'hôpital que complètement guérie ; il s'agit, en effet, pour elle, d'être considérée au dispensaire comme indemne de toute affection contagieuse.

Digitized by Google

tiales de la salle occupée par la malade et le numéro de son lit.

Le parloir possède une porte d'entrée spéciale sur la rue. Il est divisé en deux parties, l'une pour les parents qui communiquent librement avec les malades, l'autre pour le public : ici les malades sont séparées des visiteurs par une grille en fil de fer et par une barrière intérieure éloignée de 75 centimètres de la grille. Les visiteurs sont maintenus à plus d'un mètre de distance des malades, et en sont séparés par une grille, qui, dans toute la largeur de la pièce, monte jusqu'au plafond et sépare complètement le public des malades. Le côté du public est surveillé par le concierge, et le côté des malades par une suppléante. Lorsqu'on demande une malade, une fille de service va la chercher dans la salle. Le parloir est ouvert le jeudi et le dimanche de 1 à 3 heures. Une femme dont l'état exige le séjour au lit peut obtenir pour ses parents l'autorisation de la voir dans la salle. Le directeur accorde aussi aux parents ce qu'on appelle un *parloir particulier*, c'est-à-dire de voir une malade dans une petite salle spéciale située près du parloir grillé.

Il existait autrefois un cachot appelé par euphémisme *salle des réflexions* dans lequel on enfermait les femmes indisciplinées. Il a été supprimé en 1870.

Aujourd'hui les peines disciplinaires consistent en privation de parloir et expulsion de l'hôpital. Ce dernier mode de punition n'est pas idéal, au point de vue de la prophylaxie des maladies vénériennes.

Lourcine est donc devenu un hôpital libre pour filles publiques. Il posséde à ce titre un fâcheux renom.

Digitized by Google

On a voulu le moraliser. On a espéré y arriver en soignant d'autres malades.

Depuis 1893, il existe un service de dermatologie ; le docteur Brocq lui donna en 1896 une vive impulsion. Mais on ne réussit à vaincre les répugnances qu'en changeant le nom de Lourcine en celui de Broca, en faisant une entrée spéciale pour les consultants des deux sexes, et en affectant des salles spéciales aux maladies de peau.

Quand le docteur Pozzi fit son service de gynécologie, il dut, pour en assurer le succès, recourir aux mêmes mesures.

On n'a d'ailleurs pas réussi à effacer le mauvais renom de Lourcine. Les services de vénériennes sont toujours fréquentés par des clandestines ou des filles soumises en carte. Ces dernières réussissent à éviter Saint-Lazare au point qu'actuellement elles y sont en minorité par rapport aux clandestines : Lourcine est leur hôpital de prédilection.

Aussi les ouvrières vénériennes, et même les débutantes du quartier Latin ont horreur de leur contact. Toutes préfèrent se faire soigner dans les hôpitaux généraux (1).

(1) On comprend les divergences d'opinions qui se sont produites à cet égard. Yves Guyot affirme que les femmes ont une indicible terreur de cet hôpital. Le docteur Martineau dit au contraire qu'il y avait à ses consultations une grande affluence de malades, et qu'il ne pouvait recevoir toutes celles qui demandaient leur entrée.

Cela dépend de quelle espèce de malades il s'agit : les prostituées d'habitude préfèrent Lourcine à Saint-Lazare, celles d'occasion et les jeunes ouvrières redoutent cet hôpital. Le docteur Martineau avoue d'ailleurs que les victimes de l'inconduite du mari ou de l'amant, de la contagion du nourrisson, d'attentats à la pudeur, sont en petit nombre. (*Prostitution clandestine*, p. 14.)

Digitized by Google

C'est en effet un grand malheur pour une jeune ouvrière de s'égarer dans ce milieu. Elle y est le plus souvent adressée par les services de consultations des autres hôpitaux.

Il lui suffit de quelques heures pour comprendre ce qu'elle a, et se voir désormais mise au rang des prostituées. Sa désolation est navrante : ou elle quitte de suite l'hôpital, ou aux premiers moments de désespoir succède un revirement complet : elle ne veut pas paraître ridicule aux yeux de ses compagnes, et si la pratique de la prostitution lui manque, elle la connaîtra bientôt. Quelques jours passés dans cette école de débauche lui suffiront largement pour savoir où elle trouvera, le jour de sa sortie de l'hôpital, l'abri et le pain dont elle aura besoin. Le racolage largement pratiqué par certaines femmes qui n'entrent à Lourcine que dans ce but, le lui apprend, si elle veut l'ignorer (1).

L'histoire de l'hôpital Lourcine prouve combien il est nécessaire d'isoler les prostituées complètement perverties qui sont un danger pour celles qui les approchent.

Qu'on adopte pour les filles publiques la réglementation sanitaire, ou qu'on persiste dans celle policière plus ou moins améliorée, on sera toujours obligé de soigner cette catégorie de malades dans des asiles spéciaux ou à défaut dans des salles spéciales d'hôpital

(1) Ces femmes entretiennent leur maladie, ne suivant chez elles aucun traitement, elles se font recevoir dans les salles pour nouer des relations avec les nouvelles et faire leur œuvre de proxénétisme. On les retrouve d'ailleurs dans tous les hôpitaux.

Digitized by Google

dont la discipline sans être celle d'une prison sera néanmoins plus stricte que dans les autres services.

Les vénériennes ordinaires ne veulent pas être soignées dans des hôpitaux spéciaux, il faut donc leur ouvrir des *services spéciaux dans des hôpitaux généraux*, où elles pourront y entrer sans qu'on sache pour quel genre de maladie elles se sont fait soigner.

Il faut de plus que ces services spéciaux soient soumis au même régime que les services généraux. Il est temps de faire disparaître ces salles mansardées, verrouillées, soumises à des règles sévères comme il en existe encore tant dans nos villes de province.

En un mot ce sera le régime commun à tous les malades avec des soins spéciaux.

Les professionnelles seront rigoureusement exclues de ce service. Si elles réussissent à y pénétrer, elles en seront expulsées au moindre propos, au moindre geste obscène. C'est ici affaire d'une bonne surveillance, aidée de l'autorité du médecin.

Digitized by Google

CHAPITRE XV

CONSEILS PROPHYLACTIQUES. — PROPAGANDE CHEZ LES CIVILS, DANS L'ARMÉE, DANS LA JEUNESSE. — CONTAGION PAR LE MARIAGE ET L'ALLAITEMENT.

I

Propagande dans la population civile.

Vulgarisons la connaissance du danger vénérien bien que la crainte qui en résulte soit loin d'être toujours un frein.

Il vaut mieux prévenir que guérir, et la meilleure prophylaxie d'un mal consiste à le connaître.

Il faut donc avant tout avertir du danger vénérien.

Cela est moins facile qu'on ne s'imagine, à cause des préjugés à l'égard de ces maladies : elles sont regardées comme honteuses, il s'est formé vis-à-vis d'elles une véritable conspiration du silence. Le public les ignore ou n'en a qu'une idée vague; confondant la blennorragie, la syphilis et le chancre mou ; n'ayant jamais entendu parler des accidents secondaires et encore moins des tertiaires ; ne sachant même pas que

Digitized by Google

le chancre induré et les plaques muqueuses sont contagieux.

En ces dernières années des médecins groupés en ligue de prophylaxie ont voulu instruire le public. Ils se sont heurtés à des résistances ; bien des personnes sont hostiles à une telle campagne de vulgarisation.

« En définitive, disent-elles, n'attrapent la maladie que ceux qui s'y exposent ; une morale sévère devrait suffire à en préserver. » Elles ne tiennent compte ni de la contagion extra-génitale, ni de la contamination des femmes mariées.

Avertissez le public et vous diminuerez les cas de conjonctivite blennorragique des nouveau-nés et de transmission inconsciente génitale ou extra-génitale de la syphilis.

Avertissez le public et vous détruirez cette superstition encore répandue dans nos campagnes : on supprime sa blennorragie ou sa syphilis en la communiquant à une vierge !

Mieux encore, vous agirez efficacement sur certains esprits ; par la frayeur vous créerez chez eux un réflexe d'arrêt, et mettrez ainsi un frein à leur débauche. Bien des personnes dissolues, quand elles connaissent le péril auquel elles s'exposent, deviennent plus réservées, redoutent certains contacts par trop dangereux, choisissent, parmi les rencontres qui s'offrent à elles, celles qui leur paraissent les moins aléatoires, se contentent même d'une maîtresse ou d'une épouse qu'ils tromperaient s'ils estimaient pouvoir le faire en toute sécurité.

La crainte amène une moralité relative mais ce serait s'illusionner que d'admettre qu'elle puisse rendre les hommes vertueux.

Digitized by Google

Beaucoup obéissent aveuglément à leurs passions, et la raison n'en est que l'humble servante qui trouve des excuses aux actes les plus fous : ceux-là n'écoutent aucun conseil.

D'autres vous croient, mais l'instinct sexuel est chez eux si impérieux à certains moments que rien n'est capable de le retenir ; il efface les résolutions les plus sages et fait oublier les précautions les plus élémentaires.

« J'ai vu, rapporte le docteur Barth, des hommes méfiants qui, ayant d'abord examiné leur partenaire, et reconnu des lésions, l'avaient interrogée ; se contentant d'une réponse évasive, ils avaient passé outre et attrapé le mal ».

On peut rapprocher ce fait d'adultes connaissant la vie, que la passion arrive pourtant à aveugler au point de leur faire prendre pour des vertus de vulgaires prostituées.

Ou si ces impulsifs reviennent indemnes de contacts aussi risqués, une fois l'exaltation passée, la terreur les prend, ils vivent dans l'obsession, attendant à tout instant l'apparition de la première goutte, de l'érosion débutante qu'ils recherchent anxieusement, et la phobie les fait tomber dans la névrose.

Malgré ces restrictions, la connaissance de la vérité est toujours préférable à l'ignorance ; les blessés de Vénus ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes, et ils n'auront plus le droit de se plaindre en disant : « si on nous avait avertis, nous ne nous serions jamais exposés. »

Comment avertir du péril vénérien ?

La vulgarisation une fois admise en principe, il

Digitized by Google

nous faut rechercher comment il convient de la pratiquer.

Quand il s'agit de personnes adultes, rien de plus simple.

Les membre de la Société de prophylaxie ont employé à leur égard tous les moyens connus de vulgarisation, moyens déjà employés par les ligues antialcoolique et antituberculeuse : le même remède s'applique à toutes ces plaies sociales qui sont filles de la misère et de l'ignorance.

Des conférences sont faites dans les cercles, les universités populaires, les mairies... aux bourgeois, aux ouvriers, aux paysans, aux instituteurs, aux étudiants.

Les orateurs ne craignent pas de dévoiler le mal en termes explicites; ils emploient même des images et font des projections démonstratives.

L'imprimé est un agent plus actif encore de diffusion. La Société de prophylaxie a distribué, par milliers d'exemplaires, d'éloquentes brochures du professeur Fournier. Elle a multiplié les *affiches* dans les ateliers et les casernes, demandé qu'on ajoute des instructions au livret de l'apprenti et à celui du soldat.

La propagande a pris mille formes, même celle de *roman* comme *Vénus* ou *Les Deux Risques* de Michel Corday et de *pièce de théâtre* comme l'*Avarié* de Brieux, une mauvaise pièce remplie de bons sentiments, disait un critique.

On a été jusqu'à préconiser la bienfaisante influence des *musées dits secrets :* on peut contempler, dans les boutiques foraines, moyennant un supplément (l'entrée est interdite aux jeunes filles et aux lycéens,

Digitized by Google

cette défense excite la curiosité des adultes) les pièces de cire étalant les plus épouvantables lésions spécifiques.

Un tel spectacle éveillerait, a-t-on prétendu, une crainte salutaire. Aussi a-t-on proposé de multiplier ces musées dans les grands centres, et même à Paris d'ouvrir au public ceux des hôpitaux Ricord et Saint-Louis réservés jusqu'alors à l'enseignement médical.

Mais ici encore il faut tenir compte des tempéraments : de tels spectacles peuvent, chez certaines natures passionnées et exemptes de crainte, éveiller une curiosité malsaine.

Cette objection a empêché de donner suite à ce projet.

II

Propagande dans l'armée.

Elle se fait par l'officier et par le médecin. Maisons du soldat. Améliorations à apporter au service de santé.

La propagande est plus utile encore dans l'armée. Car l'âge des soldats et leurs conditions de vie les exposent davantage.

L'intérêt suprême de l'armée en fait un devoir aux autorités : car, avec le service militaire réduit à deux ans, il importe que toutes les journées soient utilisées pour l'instruction. Le nombre des soldats rendus indisponibles à la suite de coups de pied de Vénus est

Digitized by Google

très considérable; il y a des pertes énormes de travail et amoindrissement des effectifs disponibles.

La propagande si nécessaire est d'ailleurs facile à exercer dans ce terrain spécial, où règne une stricte discipline. Elle peut revêtir mille formes inapplicables dans la vie civile.

L'officier est le meilleur éducateur du soldat au point de vue sanitaire comme à tous les autres. Il saura les occuper, les distraire, voire même les conseiller.

Nous avons déjà cité l'exemple du camp anglais d'Aldershot: des régiments de même arme, voisins de campement, présentaient d'énormes différences de morbidité vénérienne, et celles-ci provenaient de différences d'hygiène et de moralité, résultant elles-mêmes des exhortations des chefs.

L'autorité doit lutter contre le désœuvrement qui saisit le soldat en dehors du service.

Il n'existe à la caserne aucun endroit où le troupier puisse se reposer, lire, jouer, causer, écrire au pays, se chauffer enfin pendant les longues soirées d'hiver.

Il va forcément dans les maisons publiques ou mieux encore dans les cabarets qui pullulent autour des casernes, il se livre à des beuveries et se laisse entraîner avec des serveuses d'abord facile, qui ne sont que des clandestines le plus souvent contaminées. Il y cherche la lumière, la distraction, la causerie, il y trouve l'alcoolisme et la maladie.

Pour le retenir on a proposé de transformer le réfectoire, en y mettant quelques bancs, quelques tables en y faisant du feu, en y apportant de la lumière, en composant une bibliothèque, en instituant des conférences (docteur Grandjux).

Digitized by Google

Ici encore l'initiative privée a devancé celle de l'État. Elle a ouvert des *maisons du soldat* et dans les ports de mer des *maisons du marin*, qui luttent à la fois contre l'alcoolisme et la débauche. On n'y sert que des boissons hygiéniques, et on retient le militaire en lui donnant des journaux et des brochures intéressantes. Le temps ainsi passé est pris au lupanar et au cabaret ; aussi ces maisons s'élèvent-elles de plus en plus nombreuses grâce à de généreux donateurs et même à des souscriptions publiques.

Le colonel diminuera les permissions de nuit que le soldat va passer dans les cabarets, et augmentera celles de vingt-quatre heures qui lui permettent d'aller voir sa famille.

Une concurrence loyale ainsi entreprise contre les cabarets doit être préférée à des mesures prohibitives.

Dans certaines petites villes de garnison en Alsace, l'autorité militaire allemande a interdit aux cabaretiers d'employer des servantes ; cette défense donne de bons résultats : appliquée à une grande ville elle n'aurait fait qu'augmenter la prostitution clandestine.

En France les colonels ont voulu à diverses reprises mettre à l'index certains cabarets louches à serveuses malsaines : ils ont interdit aux soldats d'y aller. Mais le cabaretier était un électeur influent, il s'est plaint à son député et la punition a été presque toujours rapportée.

L'autorité maritime s'est préoccupée également de sauvegarder les équipages de ses navires en croisière. Certains ports de mer à l'étranger, sont des foyers d'infection, le moindre séjour provoque à bord une véritable épidémie de maladies vénériennes.

On pourrait interdire aux matelots de descendre à

Digitized by Google

terre. Mais une telle mesure provoquerait des mécontentements et serait violée par les plus mutins : ceux-ci profitent de la nuit pour glisser à la force du poignet le long de la chaîne, quand le vaisseau est arrimé à quai.

Il est préférable de faire appel à la sagesse des marins : le capitaine fait simplement placarder un avis les prévenant du danger. Une telle mesure a eu à diverses reprises les meilleurs résultats. Preuve que l'homme en état d'éréthisme n'est pas toujours une brute aveugle que ne touche aucun conseil.

La préoccupation sanitaire doit toujours entrer en ligne de compte dans les décisions de l'état-major. Tel mode d'organisation peut favoriser ou restreindre la moralité du militaire ; ainsi le recrutement régional maintient le soldat dans sa province, près des siens : il les revoit plus souvent, retrouve sa promise, n'est pas dépaysé, et lutte plus aisément contre l'ennui et les tentations.

Le rôle du médecin militaire est plus directement efficace que celui de l'officier, car il donne les soins médicaux aux blessés de Vénus.

Nous avons vu à quel point ces soins étaient mal compris dans les consultations et hôpitaux de l'assistance publique. Les mêmes reproches doivent être adressés au service de santé militaire.

La consultation des soldats se passe publiquement à l'infirmerie régimentaire. Sans doute les vénériens ne sont plus punis comme autrefois, mais si le médecin n'a plus de préjugé à leur égard, eux en gardent toujours vis-à-vis d'eux mêmes. Ils craignent de faire savoir à leurs camarades qu'ils sont atteints d'une

Digitized by Google

maladie regardée comme honteuse ; ils redoutent les moqueries, au point de souffrir parfois en silence, de continuer pendant de longs jours leur travail, et de ne se décider à consulter que lorsque quelque complication les y oblige.

Il y a bien les *visites sanitaires* qui se pratiquent réglementairement une fois par mois. Le médecin doit examiner les organes génitaux de tous les soldats du régiment, ceux-ci rangés à la file s'exhibent tour à tour. Les examens sont trop nombreux pour pouvoir être approfondis, d'ailleurs les sous-officiers, les soldats embusqués, c'est-à-dire en service extraordinaire et même les simples troupiers malades s'arrangent pour éviter la visite. Aussi de l'aveu unanime celle-ci n'a-t-elle pas de valeur.

De même que les filles publiques, le militaire vénérien qui sort de l'hôpital ou de l'infirmerie régimentaire est déclaré guéri. S'il est syphilitique, il néglige le plus souvent de revenir à la consultation et ne suit pas de traitement préventif. Quelques médecins tiennent ces malades en observation, mais ce n'est pas une obligation. Tout syphilitique devrait être astreint à des soins continus et à la médication préventive pendant la durée du service.

Le médecin militaire, en dehors de ses obligations professionnelles, donnera aux soldats des *conseils individuels* de prophylaxie. Il fera également des conférences sanitaires ; sa parole autorisée sera écoutée des militaires.

Il se fera même *distributeur de notices ;* celles-ci ont sur l'esprit des soldats une influence énorme, comme en a tout imprimé sur un cerveau peu cultivé. En voici deux exemples :

Digitized by Google

CONSEILS AUX JEUNES SOLDATS

Un *grand danger* menace le jeune soldat à son entrée dans la capitale : les maladies vénériennes.

Les *maladies vénériennes*, véritable fléau, sont répandues partout; chaque corps de troupe leur paie un tribut plus ou moins lourd.

Toutes sont graves, même la blennorragie (chaudepisse), tant dans le présent que dans l'avenir; elles peuvent déterminer des complications qui rendent l'homme infirme (rhumatisme, ophtalmie, etc.,) entraîner même la mort (maladie du cerveau et de la moelle épinière). Elles favorisent le développement de toutes les autres maladies et surtout de la phtisie pulmonaire; enfin, elles sont un obstacle à la fondation d'une famille, parce qu'elles restent contagieuses pendant plusieurs années et peuvent se transmettre à la femme et aux enfants. Il importe donc de les éviter.

1° *Conseils pour ne pas prendre les maladies vénériennes.* — Les femmes qui se livrent à la prostitution clandestine sont *beaucoup* plus dangereuses que les femmes en carte et des maisons publiques : sur 100 femmes adonnées à la prostitution clandestine, 50 au minimum sont atteintes de maladies contagieuses. Les toutes jeunes femmes de 15 à 20 ans sont particulièrement dangereuses. Les servantes de brasseries, les habituées des cafés, des hôtels interlopes, des bals publics, doivent toujours être considérées comme suspectes. Se méfier des femmes qui rôdent autour des casernes et qui évitent de faire connaître leur domicile afin de dépister les recherches de la police; considérer comme malade toute femme qui présente la plus petite tache, le plus petit bouton sur la peau, qui a des gerçures aux lèvres, qui a mal à la gorge ou qui est enrouée, qui a des glandes dans l'aine ou au cou, dont les cheveux tombent, dont le linge est taché ! Fuir toute femme malpropre sur elle et autour d'elle.

Digitized by Google

2° *Conseils à ceux qui vont s'exposer ou se sont exposés.* — Ne pas uriner *avant,* mais uriner le plus tôt possible *après. Avant* s'enduire d'un corps gras (vaseline boriquée); *après* se laver soigneusement dans une cuvette remplie aux trois quarts d'eau. Un savonnage prolongé est très efficace, si le doigt explore bien tous les coins et n'oublie aucun repli. Ne jamais se servir des serviettes de sa compagne. Les préservatifs en baudruche offrent une sérieuse garantie.

3° *Conseils aux malades.* — Contracter une maladie vénérienne n'est pas une faute, mais un malheur qu'il faut chercher à réparer le plus tôt possible. Donc, tout homme atteint d'une lésion quelconque, même si elle paraît insignifiante, doit se présenter sans tarder à la visite médicale. Attendre ne servirait qu'à aggraver le mal ou à retarder la guérison. Il est du devoir des gradés de conduire d'office à la visite médicale les hommes qu'ils savent malades.

Le traitement des vénériens à l'infirmerie ou à l'hôpital a pour but :

1° De leur assurer un traitement régulier et méthodique;

2° De leur éviter toute fatigue;

3° De diminuer le danger des complications et d'abréger la durée de la maladie ;

4° De les mettre dans l'impossibilité de devenir des agents de contamination.

On ne saurait trop recommander aux hommes de ne pas écouter les racontars des chambrées, de n'accorder aucune créance aux réclames trompeuses qui remplissent la quatrième page des journaux ou qui tapissent les urinoirs publics, de ne jamais s'adresser aux industriels ou soi-disant spécialistes qui les exploitent sans les guérir. L'intérêt du malade est de s'adresser au médecin qui fait le service de sa caserne; lui seul peut lui procurer *repos, soins, conseils* pour le présent, et pour l'avenir.

5° *Recommandations spéciales et conseils en ce qui con-*

Digitized by Google

cerne la syphilis (vérole). — La syphilis se transmet par contagion *directe* (rapports avec une personne syphilitique) ou par contagion *indirecte*. Celle-ci est beaucoup plus fréquente qu'on ne le croit communément (usage d'objets ou de vêtements ayant servi à une personne syphilitique : rasoirs, verres, cuillères, pipes, cigares, plumes, crayons, brosses à dents, pantalons, chemises, serviettes, gants, instruments de musique, etc.) La transmission par le tatouage est assez fréquente. En conséquence le syphilitique doit s'abstenir, tant qu'il est porteur d'accidents quelconques (boutons, plaques muqueuses, etc.), d'embrasser amis et parents, il doit éviter de se servir des objets servant à l'usage personnel de ceux avec lesquels il vit, ou de leur prêter des objets qui lui appartiennent.

(Décision du gouverneur militaire du 12 janvier 1901.)

Le médecin inspecteur,
Directeur du service de santé

Signé : CHAUVEL.

LÉGION DE LA GARDE RÉPUBLICAINE

Transmission de la syphilis. — La syphilis se transmet par contagion directe (rapports avec une personne syphilitique) ou par contagion indirecte.

Celle-ci est de beaucoup plus fréquente qu'on ne le croit communément (usage d'objets ou de vêtements ayant servi à une personne syphilitique. (Suivent la nomenclature et les recommandations ci-dessus.)

Enfin la syphilis se transmet encore par hérédité, surtout si elle est récente (moins de 3 ou 4 ans) et si elle a été peu ou mal soignée.

Digitized by Google

Hygiène du syphilitique. — Alimentation saine et abondante. Lait.

Éviter les fatigues et les excès.

Pas d'alcool. Pas de liqueurs. Vin ou bière aux repas. Suppression du tabac.

L'exercice est salutaire, mais ne doit pas aller jusqu'à la fatigue. Se coucher de bonne heure.

Les rapports sexuels doivent être interdits pendant les premiers mois de la maladie et aussi longtemps que le sujet est porteur d'accidents contagieux.

Pratiquer des soins de toilette rigoureux : lavages fréquents des organes génitaux et de l'anus, bon entretien des dents et de la bouche.

L'hydrothérapie est très recommandable : bains froids, douches.

Si c'est un malheur de contracter la syphilis, ce n'est pas un désastre irréparable.

La guérison dépend du malade et de son exactitude à suivre les règles d'hygiène énoncées ci-dessus ainsi que les prescriptions du médecin.

Ne pas oublier que le traitement doit durer plusieurs années (3 ou 4 ans au moins) avec des intervalles de repos.

Mariage. — Le syphilitique n'a pas le droit de songer au mariage :

1° Si sa maladie ne date pas de 4 ans au moins;

2° S'il a eu des manifestations syphilitiques depuis moins de deux ans;

3° S'il n'a pas suivi depuis le début de sa maladie un traitement régulier et rationnel sous la direction d'un médecin.

Est un *malhonnête homme* celui qui se marie alors qu'il ne remplit pas ces conditions, car il est certain de transmettre la maladie à sa femme et à ses enfants.

Traitement de la syphilis. — Il date du début de la maladie.

Digitized by Google

Suivre ce tableau qui figure la direction générale du traitement de la syphilis d'une manière commode pour le médecin et pour le malade.

Années.	Mois.											
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e
1re. . . .	M	M	M	M	»	M	M	»	»	M	M	»
2e	»	M	M	»	»	M	»	»	»	M	»	M
3e	»	M	»	M	»	»	»	»	M	»	M	»
4e	»	»	»	M	»	»	»	»	M	»	»	»

M signifie mercure, chaque case représente un mois de l'année; les mois laissés en blanc sont des mois de repos ou de traitement par d'autres médicaments : iodure de potassium, etc.

A la fin de chaque mois le médecin biffe d'un trait de crayon la case correspondante.

Le mariage ne sera permis que lorsque les 48 cases auront été biffées.

Le médecin en chef,

Signé : PANNECHON.

Digitized by Google

III

Propagande à la jeunesse.

Doit-on la faire? — Comment la pratiquer? — Elle sera de peu d'effet si elle ne s'accompagne pas d'un changement complet dans notre système d'éducation.

Autant est facile la propagande qui s'adresse à l'adulte et au militaire, autant elle devient délicate quand elle vise les jeunes gens.

Sans doute les enfants d'ouvriers sont précoces, l'atelier et la rue les instruisent, les parents n'ont pas de fausse honte pour leur éducation, il est donc facile de les éclairer sur le péril sexuel.

Il n'en est pas de même des enfants de la classe bourgeoise ; la plupart des familles craignent d'éveiller des idées malsaines, même en leur expliquant l'acte de la génération, à plus forte raison en leur révélant l'existence de maladies vénériennes.

Aussi beaucoup ne veulent-ils pas qu'on leur parle du péril sexuel.

Ils changeraient d'opinion s'ils se rendaient compte de la manière dont se fait l'initiation : par quelques camarades plus âgés qui donnent les explications nécessaires, vantent l'agrément de l'acte, chaperonnent au besoin, et ils comprendraient à quels dangers les expose ainsi l'ignorance.

Si quelques parents admettent encore que leurs garçons arrivés à l'adolescence soient informés, presque tous recherchent pour leurs filles l'état mental de

Digitized by Google

l'oie blanche. (Nous nous bornons à constater ce sentiment sans vouloir le discuter.)

Seuls quelques bourgeois peu fortunés estiment que leurs filles, devant gagner leur vie comme institutrices, professeurs, employées, etc., seront, si elles savent, mieux préservées de tout accident.

Mais *même les parents les plus évolués n'osent éclairer eux-mêmes leurs enfants sur ce point délicat.* Est-ce dignité ou fausse honte de leur part? Ou plutôt un préjugé éducatif qui les empêche de se faire les amis de leurs enfants? Ils exigent avant tout l'autorité et le respect que feraient disparaître de telles conversations.

Aussi désirent-ils que les professeurs assument cette tâche qui est souvent pour eux une lourde responsabilité.

Comment s'y prendre? Le plus simple est de remettre à l'enfant une *courte brochure explicative.* Il en est d'admirablement faites : celle du professeur Fournier : « Pour nos fils quand ils auront seize ans », a été unanimement approuvée ; celle du docteur Burlureaux : « Pour nos filles », a été critiquée, mais le sujet était plus délicat.

Un tel procédé offre l'inconvénient de ne point tenir compte du caractère de l'enfant, de donner les mêmes éclaircissements à l'élève des grandes ou des petites villes, au Provençal et au Flamand, à l'externe et à l'interne. Pourtant ils recevront très différemment cette communication ; chez certains esprits tournés vers le mal, elle pourra même exciter une curiosité malsaine.

Le maître doit donc choisir parmi les élèves ceux qui sont susceptibles de lire la brochure. Il fournira à

Digitized by Google

la plupart quelques renseignements préalables qui les préparent à cette lecture.

Ces renseignements seront-ils donnés sous forme de leçon, de conférence ?

L'abbé Fonssagrives relève dans les deux cas les mêmes inconvénients, car on s'adresse à une collectivité de jeunes âmes qui réagissent différemment.

Si donc on réunit plusieurs élèves pour leur délivrer ce genre d'enseignement, encore faut-il choisir ses auditeurs.

La méthode ecclésiastique s'inspire certainement d'un meilleur esprit pédagogique : les prêtres préfèrent un entretien particulier, ils peuvent ainsi se guider sur les sentiments que manifeste l'enfant, répondre à ses objections.

Mais quelle entreprise délicate, et combien il faut craindre que ce tête-à-tête ne soit mal interprété des parents qui accuseront le maître d'avoir souillé l'âme de leur enfant.

Qu'un tel enseignement soit donné d'une manière brutale comme une leçon de science naturelle qui supprime l'ignorance, tel un chirurgien donne la lumière à l'aveugle en opérant la cataracte, qu'il soit une initiation lente et persuasive résultant de causeries individuelles, ces deux pratiques sont hérissées de dangers, et il est probable que les maîtres, tout en approuvant théoriquement cet enseignement, hésiteront encore longtemps avant de l'entreprendre.

D'ailleurs les meilleurs avis, pour utiles qu'ils soient, ne constituent qu'une faible partie de l'œuvre à accomplir.

Ils resteront inefficaces si on ne change en même temps le mode de vie de l'enfant, si on n'améliore les

Digitized by Google

conditions hygiéniques déplorables des lycées et des établissements d'éducation.

Les peuples d'origine latine semblent avoir pour unique souci de bourrer la mémoire de l'enfant.

Ils assujettissent l'élève à un repos forcé pendant de longues heures de classe et d'études : au moindre mouvement, au moindre bruit, admonestations et punitions pleuvent.

Les récréations sont écourtées et trop souvent l'exercice physique y est impossible dans des cours étroites et encombrées.

En maltraitant ainsi le cerveau de leurs élèves, les professeurs ne font qu'obéir aux désirs des parents. Tous veulent que leurs enfants brillent, aient de bonnes places, passent leur baccalauréat, aucun n'admet qu'une saine volonté, du sang-froid, un raisonnement lucide, constituent de meilleures armes dans la lutte pour la vie, que des bribes de connaissances encyclopédiques emmagasinées dans la mémoire.

Ajoutez à cette compression de la vie organique une nourriture souvent trop abondante avec excès de vin, de café et de viande. Naturellement ce dernier facteur se rencontre surtout chez les externes qui reviennent manger chez leurs parents.

Des enfants ainsi élevés sont mûrs pour les pensées malsaines. Les parents ne veulent pas voir le résultat de cette compression physique, de ce surmenage cérébral : l'instinct sexuel s'éveille de bonne heure impérieusement chez ces jeunes natures.

Ils le satisfont par la masturbation. Parfois même, le fait est avéré, dans les dortoirs des établissements d'éducation, ils vont la nuit se rendre avec la main ou même avec la bouche de mutuels services.

Digitized by Google

Cette précocité sexuelle qui devance la maturité des organes génitaux, a vivement frappé l'illustre Metchnikoff (1). Il l'a citée comme un exemple de dysharmonie qui prouve que la nature n'adapte pas toujours son objet à ses fins.

Mais dans ce cas particulier la nature n'est pas coupable, ce sont les hommes.

Cultivez les exercices physiques à l'égal des intellectuels et vous aurez, à l'instar des Anglais, de vigoureuses constitutions aux cerveaux sains et solides.

Si vous vous bornez à faire peur à l'adolescent, à un moment donné, sous l'empire de la passion, il se laissera entraîner aveuglément. On sait combien ces coups de tête des esprits timorés sont dangereux, car alors ils oublient toute prudence et se laissent aller avec la fille de rue la plus suspecte. On en a vu rapporter de leurs premières armes à la fois des poux, la blennorragie et des chancres.

Donc éclairez la mentalité des jeunes gens, mais exercez leur physique et donnez-leur un corps sain et robuste : l'avertissement alors portera ses fruits.

IV

Contagion par le mariage.

Les candidats au mariage seront aussi avertis. Trop souvent les syphilitiques se croient guéris, ils trans-

(1) Élie Metchnikoff, *Études sur la nature humaine*, 1903, p. 127.

Digitized by Google

mettent la maladie à leur femme et à leur descendance. Ou encore ils ont une simple goutte de pus dans le canal, ils regardent comme insignifiant ce reliquat d'une ancienne blennorragie. Mais cette goutte contient des gonocoques, la femme est contaminée.

Insouciance et ignorance à la fois, contre lesquelles il convient de lutter (1).

Le plus souvent les intéressés écouteraient des conseils de prudence ; car on ne leur défend que temporairement le mariage. Avec des soins convenables, ils n'attendront que quelques mois s'il s'agit d'une blennorragie ou quelques années pour une syphilis.

(1) Dans son beau livre, science et mariage, le docteur Cazalis entreprend cette lutte :

« Peut-être un jour viendra, dit-il, et peut-être il est proche, où l'on trouvera logique, nécessaire et très simple de s'offrir à un examen médical avant de contracter mariage, comme on trouve logique, nécessaire et très simple de l'accepter, quand on veut contracter une assurance sur la vie — contrat n'intéressant que l'assureur et l'assuré, et où seul est en jeu un intérêt d'argent, — ou de le subir pour entrer dans l'armée et pour aller aux colonies.

« Un jour viendra peut-être où les deux familles, avant de décider un mariage, mettront en présence leurs deux médecins, comme elles mettent en présence leurs deux notaires et où les médecins auront le pas sur les notaires, comme les questions de santé le devraient prendre sur les questions d'argent.

. . . . . .

« L'objet principal du mariage est ou doit être la naissance de l'enfant qui continuera la famille et la race. Son but n'est pas, comme dans l'amour sans le mariage, l'unique satisfaction de deux désirs plus ou moins passionnés, d'un double égoïsme ou de deux instincts exaltés, bien qu'il soit mieux sans doute qu'un amour réciproque fasse l'union légitime plus étroite encore et plus belle. Mais la passion ou l'amour ne doivent avoir un autre objet qu'eux-mêmes. Tout dans le mariage est subordonné ou doit l'être à la naissance de l'enfant en des conditions de vitalité, de santé parfaite, et les questions d'argent devraient n'intervenir qu'après celle-ci, intervenant, très justement alors, pour sa protection et la protection de sa famille. »

Digitized by Google

La défense est donc moins rigoureuse que dans la tuberculose, l'épilepsie, la folie héréditaire où elle est pour toute la vie ; elle a par conséquent plus de chances d'être écoutée.

La Société de prophylaxie voudrait faire distribuer aux deux fiancés la première fois qu'ils se rendent à la mairie un petit « avis aux futurs conjoints », libellé comme suit :

AVIS AUX FUTURS CONJOINTS

« De toutes les conditions qui contribuent au bonheur dans le mariage, il n'en est pas de plus importante que la santé.

« Certaines maladies, qui se transmettent de l'un à l'autre des époux et atteignent même leur descendance, peuvent être la cause des plus grands malheurs.

« Deux d'entre elles, d'un ordre spécial, la blennorragie et la syphilis, sont particulièrement redoutables.

« La blennorragie, excessivement contagieuse à l'état aigu, est susceptible de se réveiller et de le redevenir si elle n'a pas été complètement guérie. Chez l'homme, elle occasionne quelquefois, par la suite, des rétrécissements, la stérilité et même l'impuissance. Chez la femme, elle peut se propager au bas-ventre et y provoquer des inflammations profondes qui nécessitent un long repos, parfois des opérations chirurgicales graves, et sont une cause fréquente de stérilité. S'il naît un enfant, il est exposé à recevoir dans les yeux le germe du mal et à perdre la vue. Il est prouvé, en effet, que sur mille enfants aveugles, près de huit cents le sont par la faute de leurs parents.

Digitized by Google

« La syphilis est aussi très contagieuse pendant plusieurs années. Elle menace tous les organes et peut causer la paralysie et la folie. Elle peut tuer les enfants dans le sein de leur mère, les faire naître difformes ou infirmes et dangereux pour leur entourage (source de scandales et de procès avec les nourrices par exemple).

« Quiconque, ayant été atteint de l'une de ces maladies, se marie sans avoir la certitude d'en être bien débarrassé, commet un acte criminel ; il eût suffi peut-être d'un ajournement de quelques semaines ou de quelques mois, et surtout de soins appropriés, pour écarter tout danger.

« Il est donc de la plus élémentaire honnêteté de se soumettre à l'examen d'un médecin avant le mariage (1). »

On donnerait là en bien des cas un excellent avertissement, mais il serait de nul effet sur les êtres amoraux qui font un mariage inespéré, escomptent une grosse dot et ne peuvent se résoudre à tout perdre.

Les médecins eux-mêmes les voient résister à leurs objurgations, ne pas tenir compte de la transmission certaine du mal à leur femme et à leurs enfants.

Justement indignés, quelques médecins ont proposé de permettre en ce cas la violation du secret professionnel. Mais ce secret est une garantie qui donne toute confiance aux malades, il serait dangereux de s'en départir.

(1) *Bulletin de la Soc. de prophylaxie sanitaire et morale*, 1902, p. 540.

Digitized by Google

En tous cas, tant que la loi ne sera pas changée sur ce point, le médecin ne répondra pas aux questions de la famille.

Les parents ont d'autres moyens de se renseigner. Ils donnent une dot à la jeune fille, ils peuvent donc sans crainte exiger des garanties du futur qui la reçoit.

Le contrat d'assurance sur la vie qu'ils feraient prendre à leur gendre est insuffisant : l'examen médical y porte sur la tuberculose et l'albuminurie, mais non sur les maladies vénériennes.

Ils ne se fieront pas, comme on le fait trop souvent, à des racontars. Même s'ils étaient vrais, comment savoir si le mal que l'on signale a été un simple chancre mou ou un chancre induré début d'une syphilis, une maladie de peau sans gravité ou une éruption spécifique secondaire, etc., etc.?

La seule garantie sérieuse serait d'exiger un examen médical. S'il est sain, le candidat s'y soumettra avec joie, comme une épreuve sans péril, pour conquérir la fortune convoitée et il autorisera le médecin choisi par les beaux-parents à révéler le résultat de son examen.

On a objecté l'impossibilité de faire entrer l'examen médical dans les mœurs.

Dans l'état actuel des idées, une loi qui en décréterait l'obligation serait mort-née, les lois ne font pas les mœurs, elles doivent au contraire s'y adapter.

Mais ne suffirait-il pas dès à présent d'indiquer cette garantie aux familles riches ? Bien des parents craignent les dangers auxquels les coureurs de dots exposent leur fille, ils ne demanderaient pas mieux que de leur éviter le plus grave, la transmission des maladies vénériennes.

Digitized by Google

Cet exemple se répandrait peu à peu; il en est ainsi de toutes les nouveautés, elles paraissent d'abord absurdes, puis quelques-uns s'y essaient qu'on blâme d'abord, bientôt on s'y habitue, et tous les imitent.

Mais si le certificat médical devenait une pratique courante, encore *pourrait-il être dangereux de le rendre obligatoire.* En bien des cas, l'État prend des initiatives que tous jugent utiles, et à l'usage on reconnaît maints inconvénients auxquels on n'avait tout d'abord pas songé. Créer encore des médecins fonctionnaires préposés à l'examen des candidats au mariage, c'est donner à des êtres faillibles, malgré leur science, un pouvoir bien grand. D'autre part, leur traitement sera faible, ne seront-ils pas tentés par les pots-de-vin ? en tous cas une telle accusation ne sera-t-elle pas souvent portée ? Et ceux qui auront encouru leur veto, n'auront-ils pas toujours la ressource du mariage libre ? Les passions sont plus fortes que toutes les défenses.

L'initiative individuelle paraît en ce cas, comme en bien d'autres, préférable au contrôle de l'État.

V

Contagion par l'allaitement.

L'allaitement par les nourrices mercenaires peut provoquer la transmission de la syphilis.

Tantôt la nourrice communique la maladie à l'enfant : sans doute les parents qui prennent une nour-

Digitized by Google

rice, exigent toutes les garanties, ils la font examiner par leur médecin.

De plus à Paris les bureaux de placement ne peuvent accepter que des nourrices pourvues d'un certificat du maire de leur commune et d'un certificat médical de départ : celui-ci constate « que le nourrisson peut supporter la fatigue du voyage et qu'il ne paraît actuellement atteint d'aucune maladie contagieuse ».

Mais la nourrice peut avoir les apparences de la santé et être en état d'incubation syphilitique, elle peut encore contracter la syphilis par son inconduite dans la place où elle se trouve.

Le plus souvent c'est la nourrice qui est contagionnée par l'enfant. Si on peut en effet exiger d'elle toutes garanties, il lui est impossible d'en demander une quelconque aux patrons qui la prennent. Car elle est la salariée, celle de qui on est en droit de tout exiger, mais qui ne peut rien réclamer.

Le professeur Pinard, voudrait qu'on édicte une loi par laquelle « nul ne pourrait confier un enfant à une nourrice au sein, s'il n'est muni d'un certificat médical garantissant la nourrice contre tout risque d'infection contagieuse qui pourrait lui être transmise par le nourrisson (1). »

Ce ne serait là que stricte justice, les garanties devant être données à la fois par les deux parties contractantes.

Les parents qui prennent une nourrice pour leur bébé syphilitique pèchent souvent par ignorance. Le père se croit guéri du mal qu'il a suffisamment soigné

(1) *Bulletin de la Société de prophylaxie sanitaire et morale*, 1905, p. 365.

Digitized by Google

il y a quelques années, la mère peut tout ignorer, l'enfant peut n'avoir que quelques manifestations en apparence insignifiantes.

D'autres fois ils commettent ce crime sciemment et de propos délibéré. La mère ne peut nourrir, l'enfant dépérit au biberon, il est menacé de mort. L'amour maternel parle haut, à tout prix il faut sauver le rejeton, on n'écoute pas les observations du médecin, il faut une nourrice, on la prend.

Il est des cas où le mal était impossible à prévoir. Les parents sont bien portants, l'enfant est venu au monde simplement débile, le médecin ne lui trouve aucune lésion, il autorise l'allaitement mercenaire. Au bout de trois, quatre, six semaines, parfois trois mois et même plus, les manifestations spécifiques apparaissent.

C'est ainsi que dans les services d'enfants assistés, malgré toutes les précautions, il arrive encore que des nourrices soient infectées. Le médecin visite régulièrement, attentivement et à plusieurs reprises les enfants avant de les envoyer en nourrice. Et pourtant chaque année à Paris on observe des cas de contamination ; inutile de dire qu'ils ne doivent pas être rares dans les services de province.

La nourrice ainsi infectée *contracte un chancre induré au sein*. Il semblerait que le siège du mal fût suffisant pour en garantir la provenance aux yeux des juges. Il n'en est rien et il faut, pour obtenir une indemnité, qu'elle prouve que le mal provient de son nourrisson. Preuve parfois bien difficile à faire.

La suppression de l'allaitement mercenaire amènerait la disparition de ces cas de contagion. Le lait de la mère appartient avant tout à son enfant. Si elle

Digitized by Google

n'en a qu'une faible quantité, elle recourra à l'allaitement mixte, les ferments qui existent dans son lait aidant puissamment à digérer celui du biberon.

Dans les cas, bien plus rares que l'on imagine, où la mère ne peut nourrir son enfant, on ne devra recourir à l'aide d'une nourrice que s'il n'existe aucun doute sur la santé du nourrisson. La moindre incertitude impose au médecin le devoir de le défendre formellement.

D'ailleurs l'allaitement artificiel grâce à la pasteurisation a fait de tels progrès qu'on peut actuellement le pratiquer presque sans danger. On y est souvent obligé dans la classe pauvre, il devient un devoir strict quand il s'agit d'enfant suspect de syphilis.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI

CONSEILS POUR ÉVITER LES MALADIES VÉNÉRIENNES

On peut aller plus loin en matière de prophylaxie.

Après avoir appris au débauché les dangers qui le menacent, certains veulent encore lui enseigner le moyen de les affronter impunément.

Ces conseils, on les délivrerait dans des brochures de propagande ou encore de vive voix.

Ils sont d'une nature particulièrement délicate : en vulgarisant l'emploi du condom, ou pour la femme des injections antiseptiques immédiatement après l'acte, on peut être accusé de faire campagne avec les néo-malthusiens (1).

Plus pratiques et moins sujets à critique sont les avis que l'on donnera à l'homme sur les *précautions à prendre après l'acte.* Car alors il recouvre tout son

(1) On peut encore conseiller des bains quotidiens d'eau blanche ou de solution de tannin pour raffermir la muqueuse du gland et la rendre moins susceptible de s'écorcher. On conseillera aussi aux sujets atteints de phimosis de se faire opérer, la circoncision permettra les soins de propreté et durcira la muqueuse.

Digitized by Google

sang-froid, l'ardeur du désir est tombée et déjà il réfléchit aux conséquences possibles de son acte.

La meilleure garantie est la propreté ; un bon lavage savonneux, minutieux, des organes génitaux.

Roux et Metchnikoff (1) viennent de se livrer sur le chimpanzé à une expérience qui peut avoir une grande portée si elle est vérifiée chez l'homme.

Après avoir inoculé la syphilis au singe, ils frictionnent l'endroit inoculé avec une pommade à l'onguent mercuriel double, à savoir :

Mercure	100 grammes
Axonge benzoïnée	100 —

Même pratiquée une heure après l'inoculation, cette friction réussit à empêcher la formation du chancre induré et la transmission de la syphilis.

Au contraire le singe témoin qui a été inoculé avec le même virus, mais non frictionné, est contaminé.

Ces conseils sont en général difficiles à donner autrement que par l'imprimé. En général les jeunes gens qui se risquent n'osent pas questionner sur ce sujet.

Il serait plus facile de donner des conseils aux prostituées quand on les arrête pour faits de racolage scandaleux.

On leur apprendra avant tout les soins de propreté.

Sans doute toute prostituée est, au début de sa carrière, vouée aux maladies vénériennes. Encore celles-ci sont-elles moins graves et moins susceptibles de se transmettre chez les femmes propres. Mais la débutante se vend dans des hôtels garnis ou des cabarets borgnes où bien souvent elle ne trouve pas de quoi

(1) *Annales de l'Institut Pasteur*, 1905, n° 11, p. 690.

Digitized by Google

se laver ; la syphilis prend une forme ulcéro-végétante éminemment contagieuse.

Faut-il lui dire de se méfier et d'examiner elle-même les clients dangereux ?

Certains vénéréologues ont proposé d'élever dans les maisons publiques la sous-maîtresse à la dignité d'examinatrice. Nul ne pourrait s'adonner aux plaisirs de Vénus sans son visa. Cette pratique existerait au Japon, et ce pays n'aurait qu'à s'en louer. Il serait je crois difficile de l'introduire dans les pays européens, d'ailleurs la sécurité qu'elle confère est loin d'être absolue.

Les prostituées s'exposent trop souvent à la syphilis pour qu'elles ne finissent pas, malgré toutes les précautions, par la rencontrer.

On a pensé à imprimer de sages avis sur le verso de la carte des filles soumises ; mais celle-ci est trop petite, et encore les femmes, la trouvant trop grande, la rognent pour pouvoir l'introduire dans leur porte-monnaie.

Il faudrait donc la distribuer sous forme de feuille distincte, ou mieux l'ajouter à la petite notice que toute femme reçoit lors de son inscription, et l'afficher dans les chambres de passe.

On a voulu ainsi avertir les clients des maisons publiques.

Déjà en 1848 on fit paraître un règlement qui prescrivait les lotions chlorurées dans les maisons de tolérance ; il resta lettre morte.

Aujourd'hui on admet l'efficacité des lavages savonneux. On donnerait au client une feuille de savon antiseptique, au besoin la livraison pourrait se faire au moyen d'un distributeur automatique placé à l'entrée.

Digitized by Google

Sur le papier d'enveloppe de ces savons, le docteur Janet voudrait qu'on écrivît : « Toute prostituée doit être considérée comme dangereuse, un bon savonnage immédiat donne de grandes chances d'éviter la contagion. »

Les préservatifs ou condoms qui pourtant peuvent se rompre, ont aussi leurs partisans enthousiastes. Le docteur A. Renault voudrait que les filles les offrissent à leurs clients. Le docteur Jullien rappelle un vœu que fit Diday en 1858 : dans toute chambre de toute maison serait placée dans le lieu le plus apparent, à la disposition des clients, une boîte toujours bien garnie, portant cette très lisible étiquette, « préservatif gratuit. »

Les mesures de préservation qui s'adressent aux maisons publiques ont en réalité actuellement bien peu d'importance, car nous avons vu combien ces établissements s'étaient assainis. C'est la prostitution clandestine qu'il faudrait viser, mais celle-ci est vraiment bien peu saisissable.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII

FRÉQUENCE DES MALADIES VÉNÉRIENNES

La syphilis s'atténue. Statistiques de l'armée. On est en droit d'espérer que, dans un avenir rapproché, elle disparaîtra.

Les maladies vénériennes diminuent de fréquence.

Le fait est incontestable pour le chancre mou et la blennorragie. L'hygiène plus répandue, les soins de propreté mieux pris et pour la blennorragie le traitement par les injections au permanganate de potasse ont amené ce résultat.

La syphilis n'a pas subi une décroissance aussi notable. Certains spécialistes ne sont pas loin d'admettre qu'elle augmenterait plutôt et ils la dénoncent comme un péril pour l'avenir de la race.

Écoutons le docteur P. Le Noir : il déclarait à la conférence de Bruxelles que 13 pour 100 et peut-être même 15 pour 100 de la population masculine de Paris étaient syphilitiques. Chez les indigents, la proportion s'élèverait à 16 pour 100 ; ce qui donne pour la capitale 125.000 hommes syphilitiques. Le professeur Fournier, en faisant le pourcentage des avariés dans les hôpitaux généraux, arrive à des résultats analogues.

Il ne faudrait pas se laisser effrayer par ces chiffres. Les statistiques qui portent sur les malades des hôpi-

Digitized by Google

taux non spécialisés ne sont pas valables pour le reste de la population ; les personnes qui réclament l'hospitalisation appartiennent à la classe qui vit dans les plus mauvaises conditions hygiéniques.

En réalité la syphilis diminue. Hutchinson, le célèbre docteur anglais, trouve que la proportion des syphilitiques héréditaires est tombée, dans son pays, de 17 à 12 pour 100, diminution qui serait due aux progrès de la prophylaxie et mieux encore de l'hygiène.

Les statistiques sanitaires de l'armée confirment cette opinion.

Ces statistiques sont les seules valables, car elles portent sur un grand nombre d'hommes placés dans les mêmes conditions et sont faites depuis bien des années.

Sans doute on ne peut les généraliser à la population civile, car les mesures prophylactiques et sanitaires peuvent y être mieux appliquées. Mais ces mesures elles-mêmes sont le reflet de préoccupations nouvelles qui existent dans la grande masse de la nation et qui agissent par suite dans le même sens dans tous les milieux.

Les statistiques de l'armée nous prouvent par des chiffres l'amélioration sanitaire.

Dans les principales armées européennes les maladies vénériennes sont en décroissance.

Voici un tableau de trois armées essentiellement différentes.

L'armée française provenant du recrutement obligatoire est en contact avec la prostitution réglementée ; l'armée anglaise recrutée au choix est en rapport avec la prostitution libre, chez toutes deux les mala-

Digitized by Google

dies vénériennes ont notablement diminué : preuve que la réglementation n'est pas seule en cause, mais qu'il faut invoquer un changement dans les mœurs, une prophylaxie mieux comprise.

Sur l'armée des Indes qui est soumise au « cantonment act » (voir page 253), la diminution n'a été marquée que dans ces dernières années, mais il s'agit d'une armée mixte, coloniale, placée dans des conditions spéciales.

	Totaux pour 1.000 hommes des cas de maladies vénériennes.		
Années.	Armée française.	Armée anglaise	Armée des Indes.
1876.	57	146	203
1877.	57,8	153	224
1878.	59,7	175	292
1879.	53,7	179	253
1880.	55,8	246	249
1881.	50,6	246	260
1882.	62	246	265
1883.	58,9	260	271
1884.	52,1	271	293
1885.	50,7	275	343
1886.	40,6	267	386
1887.	51,6	253	361
1888.	46,7	224	372
1889.	45,8	212	481
1890.	43,8	212	504
1891.	43,7	197	401
1892.	44	201	410
1893.	42,8	175	466
1894.	40,9	182	514
1895.	37,5	174	522
1896.	33,8	158	497
1900.		93,2 (1)	298

(1) Ces derniers chiffres sont de Mac Culloch. Deuxième conférence de Bruxelles, t. II, p. 238.

Digitized by Google

Si on fait le détail des diverses maladies vénériennes, on reconnaît que la syphilis est précisément celle qui a le moins diminué.

Une pareille recherche est irréalisable pour l'armée anglaise; car on a confondu sous le nom de « primary sores » à la fois les chancres mous et ceux syphilitiques. Elle a été faite pour l'armée française (1) :

Années.	Syphilis. P. 1000.	Chancre mou. P. 1000.	Blennorragie. P. 1000.	Total. P. 1000.
1886	8,8	9,7	31,1	49,6
1887	8,9	9,3	33,4	51,6
1888	9,3	7,6	29,8	46,7
1889	9,1	8,4	28,3	45,8
1890	9,1	6,8	27,9	43,8
1891	8,6	7,3	27,8	43,7
1892	9,2	6,5	28,3	44
1893	9,2	6,6	27	42,8
1894	8,6	6,9	25,4	40,9
1895	7,8	5,9	23,5	37,5
1896	6,9	5,1	21,8	33,9
1897	6,5	4,3	21	31,9
1898	6,8	4,4	21,3	32,5

Les marins français plus exposés comptaient encore, en 1899, 13,4 syphilitiques, 23 chancres mous et 39,8 blennorragies pour 1.000.

Dans l'armée allemande les maladies vénériennes ont également beaucoup diminué ; on n'en comptait, en 1896, que 25,5 pour 1.000. La syphilis elle-même avait rétrocédé. De 9 avariés pour 1.000 (1871-1886),

(1) Statistique présentée par le docteur Chauvel au congrès de Bruxelles, 1899.

Digitized by Google

le chiffre tombait à 6 (1886-1891), puis à 4,7 (1891-1896) et enfin à 4,4 (1897-1898). Par contre, l'armée bavaroise ne participait pas à cette amélioration, la proportion se maintenant entre 6 et 9 pour 1.000.

On a comparé l'état sanitaire de l'armée allemande à celui des autres armées. Cette comparaison est toute en faveur des Allemands En 1896, les Autrichiens accusaient 61 vénériens pour 1.000, les Italiens 84,9. La syphilis était également plus fréquente : l'armée russe comptait 10,5 à 12 avariés pour 1.000, l'austro-hongroise 18,9 à 21, etc. (1).

Mais les statistiques de différents pays ne sont pas comparables entre elles, car elles ne sont pas établies de même façon : dans telle armée on ne tient pas compte des récidives, dans telle autre ces retours du mal sont regardés comme cas nouveaux, les effectifs sont aussi calculés différemment, etc.

Si les statistiques de l'armée allemande paraissent meilleures que celles de l'armée française, c'est que, de la première on exclut la Bavière où le pourcentage des vénériens est élevé, et dans la seconde on compte les troupes algériennes qui sont très éprouvées.

Quant à la comparaison qu'on a faite entre deux armées dissemblables comme celle française et celle anglaise elle est plus fausse encore : car la première provient du recrutement obligatoire, et la seconde est composée de volontaires.

Aussi l'Angleterre compte-t-elle une proportion bien plus grande de vénériens : 271 pour 1.000

(1) Docteur Burlureaux, *La Syphilis dans l'armée.* Confér. internationale de Bruxelles, t. I, fascicule 2, p. 190.

Digitized by Google

en 1884, 173,8 en 1895, 122 en 1899 (1). Les marins anglais (2) sont frappés dans la proportion de 158,7 pour 1.000 (1894) et s'ils font campagne dans les mers de Chine, ce nombre s'élève à 218,5.

Le nombre des vénériens est plus élevé encore dans l'armée coloniale hollandaise, composée des déclassés de toutes les nations.

Ces armées de volontaires ne peuvent se comparer qu'à certains corps d'élite des États à recrutement obligatoire.

Or ces troupes spéciales provenant de même d'engagements volontaires ont elles aussi une proportion très élevée de vénériens. Ainsi en France, les gardes républicains comptent 16 syphilitiques sur 1.000, et les pompiers 16,5 alors que la proportion n'est que de 6,8 dans le reste de l'armée.

D'autres troupes placées dans des conditions particulières ont une morbidité vénérienne très élevée : les marins stationnés en Indo-Chine ont 87,5 vénériens pour 1.000, ceux de Toulon en ont 155 pour 1.000, et les troupes coloniales 199,7 pour 1.000.

(1) Ici toutes ces maladies sont attrapées au régiment, car les recrues qui se présentent malades sont impitoyablement refusées.

Or on a observé qu'en 1884 la proportion des non-admis pour cause de maladies vénériennes s'élevait à 106 pour 1.000, alors qu'en 1899 il n'y en avait plus que 27. Certains auteurs ont prétendu en inférer un notable assainissement de la population civile, mais il est plus probable que les candidats, sachant que c'était un motif de refus, se sont résignés à attendre leur guérison pour se présenter.

(2) Il est vrai que chez leurs alliés, les Japonais, où le recrutement est obligatoire, on comptait dans la marine, en 1890, 97,45 pour 1.000 et en 1894 125,5 pour 1.000, ce qui n'est pas en faveur de leur état sanitaire. (Docteur Vabé Tatsusabero. Conférence de Bruxelles, t. II, appendice, p. 201.

Digitized by Google

De même dans un pays donné la statistique est loin d'avoir une valeur absolue, il s'y glisse des erreurs.

Bien des soldats dissimulent leur état pour ne pas se faire porter malades, d'autres sont comptés plusieurs fois, d'abord quand ils vont à l'infirmerie pour leur chancre induré, puis de nouveau quand on les envoie à l'hôpital pour les accidents secondaires. Enfin certains soldats arrivent malades au régiment. Ils sont plus nombreux qu'on n'imagine, car sur 100 ouvriers 13,24 sont atteints avant vingt ans, et sur 100 bourgeois 8,24 le sont avant le même âge.

Mais dans un même pays les chiffres fournis d'une année à l'autre sont comparables s'ils ont toujours été pris de même façon. Ils ont donc une valeur relative suffisante pour prouver la diminution de fréquence des maladies vénériennes.

La syphilis s'atténue.

Non seulement la syphilis est moins fréquente, elle devient aussi moins dangereuse. De génération en génération, sa virulence s'use peu à peu.

Il y a encore un siècle, la destruction du voile du palais, les vastes caries du crâne et des os du nez n'étaient pas rares, ces accidents sont aujourd'hui exceptionnels.

Ils ne persistent que dans certains pays exotiques où le spirochète a gardé toute sa virulence : on trouve de ces syphilis malignes avec tendance au phagédénisme et aux grandes destructions chez les vérolés qui reviennent d'Algérie, des côtes de Madagascar, de la Réunion, du Brésil, etc.

La syphilis européenne ne comporte comme acci-

Digitized by Google

dents incurables que l'ataxie et la paralysie générale : celles-ci sont devenues bien plus fréquentes, grâce au surmenage nerveux. N'étaient ces terribles complications, la syphilis serait en passe de devenir spontanément une maladie de peu d'importance.

En tout cas il convient de faire justice de cette assertion : « les maladies vénériennes s'attaquent aux nations vieillies et les détruisent comme les champignons parasites rongent les arbres centenaires. L'alcoolisme, la syphilis, etc., proviennent d'une haute culture et sont des germes de mort, comme les toxines qui empoisonnent et détruisent les microbes qui les ont secrétées.

Ces théories sont fausses, les maladies vénériennes diminuent au contraire avec le progrès.

Disparition prochaine de la syphilis.

Mais, si un jour disparaissent les maladies vénériennes, *c'est à la science plus qu'à la moralisation et à l'hygiène que l'humanité en sera redevable.*

En ces dernières années, notamment, nous avons vu se multiplier les découvertes au sujet de la syphilis. Schaudinn en découvre le microbe, le spirochète pallida. Metchnikoff réussit à inoculer couramment ce mal aux singes anthropoïdes : il démontre que le chimpanzé est de tous le plus sensible, qu'on peut lui donner à coup sûr l'avarie, que ses accidents secondaires sont calqués sur ceux de l'homme, qu'ils peuvent prendre parfois une allure grave et entraîner la mort par généralisation des pustules.

Il espère trouver bientôt le sérum vaccin : en inoculant certains macaques, on obtient une syphilis

Digitized by Google

toujours atténuée, sans accidents secondaires. Le bonnet chinois notamment n'éprouve que des lésions insignifiantes, le chancre induré n'est plus chez lui qu'une simple érosion couverte de squames, bientôt suivie d'hypertrophie des ganglions. Après cet insignifiant accident il est immunisé, aucune inoculation ne réussit plus.

Mais si l'on trouve le sérum vaccin, *il ne sera, nous dit Metchnikoff, que préventif*, c'est-à-dire que pour être immunisé contre la syphilis il faudra se faire vacciner à l'avance tout comme on se fait vacciner contre la variole.

Comment utilisera-t-on une pareille découverte? Elle est appelée à bouleverser toutes les réglementations de l'avenir.

On reviendra peut-être aux idées déjà anciennes d'Auzias-Turenne. Cet auteur avait remarqué que toutes les prostituées susceptibles d'attraper la syphilis contractaient ce mal au début de leur carrière.

Il prétendait obliger toutes les clandestines arrêtées par la police et reconnues saines à se faire inoculer le mal. On les aurait ensuite gardées jusqu'à complète guérison.

Quelque avantageuse qu'eût été une pareille proposition au point de vue social, elle était irréalisable ; car elle choquait trop vivement nos idées morales. Personne n'aurait pu admettre qu'on donnât légalement à une fille publique une maladie aussi terrible, sous prétexte qu'elle devait nécessairement la contracter un jour ou l'autre.

Ces scrupules n'existeront plus le jour où on aurait un sérum vaccin immunisant, puisque celui-ci n'offrirait aucun danger.

Digitized by Google

Si on parvenait à immuniser les filles publiques, celles-ci étant l'agent le plus actif de contagion, on ferait disparaître du même coup la syphilis.

Mais comment arrivera-t-on à soumettre les filles publiques à cette obligation? Cette question fera l'objet des discussions des sociétés de prophylaxie sanitaire de l'avenir.

CONCLUSION

Supposons qu'un jour, non seulement la syphilis, mais toutes les maladies vénériennes disparaissent totalement.

La débauche pourra alors se pratiquer sans crainte, elle ne propagera plus ces terribles maux dans l'humanité.

S'ensuit-il que nos conceptions morales doivent changer à son égard? La considérera-t-on alors comme légitime? Verra-t-on se renouveler dans les pays civilisés le spectacle que virent à Tahiti les anciens voyageurs : les habitants de cette nouvelle Cythère pratiquaient ouvertement l'amour à leur fantaisie, sans contrainte aucune.

Sans doute la morale n'est plus regardée comme une entité absolue par la plupart des sociologues : sont réputés moraux les actes favorables, et immoraux les actes défavorables à la société.

Si les maladies vénériennes étaient supprimées, la débauche resterait encore nuisible.

Elle resterait nuisible de par les contagions morales qui subsisteront toujours. La débauche exerce sur ceux qui s'y adonnent une influence démoralisatrice : elle pousse à la paresse et aux dépenses exagé-

Digitized by Google

rées, favorise l'alcoolisme, fait éclore les aberrations sexuelles.

En dehors des maladies contagieuses, la débauche suffit à elle seule à altérer la santé. L'homme qui s'adonne aux plaisirs vénériens ne sait pas garder une juste mesure et abuse comme abuse tout être qui cède à une passion.

Or rien de plus déprimant que les luttes d'amour; de plus elles s'accompagnent trop souvent de veilles répétées et d'excès de table et de boisson.

Aussi la tuberculose est-elle fréquente chez les sujets, garçons et filles, qui s'y adonnent de bonne heure.

Et la science arriverait-elle à supprimer cette dernière maladie, il s'en produirait d'autres qui s'attaqueraient aux organismes usés par les excès.

La débauche ne tue pas seulement ses adeptes, elle frappe les générations à venir. Les anciens le savaient qui représentaient la Vénus libertine écrasant du pied un fœtus.

Et nos aïeux l'avaient pittoresquement exprimé en disant que « l'herbe ne pousse pas sur les grandes routes ».

L'image n'est pas d'une exactitude absolue. L'herbe tente de pousser, mais elle n'y parvient pas, foulée qu'elle est par les piétinements incessants.

Il en est de même du germe des prostituées. Parent-Duchâtelet l'a montré, la fille publique conçoit; mais, sous les chocs répétés, la matrice ne peut conserver l'embryon; celui-ci s'en va vers la cinquième ou sixième semaine avec une hémorragie abondante que la femme prend pour ses règles retardées, il est encore si petit qu'elle croit à un simple caillot sanguin.

Digitized by Google

Admettons par hypothèse que la débauche n'ait aucun de ces inconvénients : elle ne pousse pas à la paresse et à l'alcoolisme, elle n'épuise pas, elle ne tuberculise pas, elle permet la procréation.

Deviendrait-elle pour cela plus morale ?

Non, car elle a un défaut capital et irrémédiable qui est inhérent à sa nature ; elle avilit notre idéal : car elle est la négation d'un des sentiments les plus élevés que puisse éprouver l'être humain, l'amour, elle le réduit à un besoin sensuel, rendant l'homme bestial et avilissant la femme.

Et pourtant l'humanité est encore loin de voir disparaître le hideux fléau. Il a pris naissance dans les sociétés primitives, et s'est développé avec la civilisation. Si nous pouvons concevoir la société de l'avenir qui supprimera les maladies vénériennes, nous ne pouvons imaginer celle si loin de nous qui ignorera la prostitution.

FIN

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE v

PREMIÈRE PARTIE

La prostitution à travers les peuples et à travers les âges.

CHAPITRE PREMIER

Il n'y a pas eu de promiscuité primitive. — Si le sauvage est débauché, il l'a été le plus souvent par l'Européen, mais il a des fêtes religieuses de nature érotique, et son hospitalité n'a pas de limites.

I. La prostitution n'est pas due au retour atavique d'une promiscuité primitive, car les sauvages ne vivent pas en promiscuité 1

II. La prostitution existe chez bien des peuples sauvages; mais elle est presque toujours due aux Européens 8

III. Débauche religieuse. — Elle provient de l'idée d'un culte génésique 12

IV Débauche hospitalière. — C'est une exagération du devoir de l'hospitalité 17

Digitized by Google

CHAPITRE II

Prostitution sacrée et civile. — La maison publique et les divers genres de prostitution dans l'antiquité : aulétrides et hétaïres.

I. La prostitution sacrée 22
II. Les premières maisons publiques 26
III. La prostituée esthétique 35
IV. La prostituée intellectuelle 37

CHAPITRE III

La prostitution actuelle dans les pays orientaux rappelle par plusieurs traits la prostitution antique. — Dans les pays musulmans, les almées, caractère fataliste de la prostituée. — Aux Indes, les bayadères. — En Chine, la prostituée par dévouement filial. — Les guéchas du Japon.

I. La prostitution musulmane, les almées; caractère fataliste de la prostituée 42
II. Aux Indes : les bayadères et la prostitution vulgaire 48
III. En Chine : la prostitution par dévouement filial; les bateaux de fleurs. 52
IV. Au Japon : les guéchas, le yoshiwara 58

CHAPITRE IV

Évolution de la prostitution dans les pays chrétiens. — Tentatives infructueuses de suppression aux premiers siècles du christianisme et au moment de l'apparition de la syphilis. — Sous Louis XIV on la réglemente en vue de maintenir le bon ordre. — Au XIXe siècle apparaissent les règlements sanitaires.

I. Tentatives infructueuses de suppression dans les premiers siècles du christianisme 67

Digitized by Google

II. La réglementation au moyen âge. 68
III. La prostitution pendant la Renaissance 71
IV. La prostitution à partir du règne de Louis XIV. . 74
V. Apparition des règlements sanitaires 77

DEUXIÈME PARTIE

Étude de la prostitution actuelle dans les pays civilisés.

CHAPITRE V

La vie de la prostituée. — Pourquoi l'ouvrière et la domestique tombent dans la prostitution : misère des unes, vie malsaine des autres. — Les clients des prostituées.

I. Pourquoi la femme se prostitue. 82
II. La prostituée répond à un besoin social. 98
III. La provocation à la débauche augmente beaucoup la clientèle de la prostituée. 104

CHAPITRE VI

Comment la femme se prostitue. — Formes diverses de la prostitution. — Comment elle en sort. — Comment elle y termine sa carrière.

I. Formes de la prostitution, maisons de passe. — Masque hypocrite qu'elle revêt en certains cas : maisons de bains ; brasseries de femmes 110
II. Comment la fille sort de la prostitution. 116

Digitized by Google

CHAPITRE VII

La prostitution cloîtrée. — Comment les prostituées y vivent. — Comment elles se recrutent. — Le rôle de la police.

I. La femme y est prisonnière, esclave et souvent maltraitée 125
II. La traite des blanches 129
III. La police a longtemps favorisé les maisons de tolérance 134

CHAPITRE VIII

Disparition des maisons publiques. — Leur remplacement par les maisons de rendez-vous et les maisons ouvertes.

I. Elles sont remplacées par les maisons de rendez-vous 144
II. Dans les villes où elles sont parquées en quartier réservé, elles se sont transformées en maisons ouvertes 147
III. Conclusion : on ne peut lutter contre un fait d'évolution, nos règlements doivent s'y plier 155

TROISIÈME PARTIE

Maladies vénériennes et réglementation.

CHAPITRE IX

Description des maladies vénériennes. — Chancre mou. — Blennorragie. — Syphilis.

I. Poux, gale, chancre mou 162
II. Blennorragie 163
III. Syphilis 165

Digitized by Google

CHAPITRE X

La réglementation policière de la prostitution. — Son extension dans le monde entier. — Ses trois opérations. — Inscription, visite sanitaire, internement.

I. L'inscription, comment elle se pratique 176
II. La visite sanitaire 190
III. L'internement ; les filles s'y soustraient en disparaissant 196

CHAPITRE XI

Les maladies vénériennes chez les prostituées.

I. Elles prennent presque toutes dès le début la syphilis et la blennorragie 208
II. Parmi les prostituées, quelles sont les plus dangereuses, les soumises ou les insoumises ? 213

CHAPITRE XII

Les abolitionnistes. — Valeur de leurs arguments. — Les conséquences de la suppression de la réglementation varient suivant les pays 237

CHAPITRE XIII

La réglementation sanitaire de la prostitution. — Son application : intégrale en Norvège, au Danemark, partielle en Serbie. — Période de transition 262

CHAPITRE XIV

Comment sont soignés les vénériens. — Consultations, dispensaires, hospitalisation.

I. Consultations externes. — Elles sont actuellement

Digitized by Google

mal faites. — Il y aurait lieu d'ouvrir des dispensaires sur le modèle de ceux pour enfants malades. 284
II. Hospitalisation des vénériens 295

CHAPITRE XV

Conseils prophylactiques. — Propagande chez les civils, dans l'armée, dans la jeunesse. — Contagion par le mariage et l'allaitement.

I. Propagande dans la population civile 306
II. Propagande dans l'armée. 310
III. Propagande à la jeunesse. 320
IV. Contagion par le mariage. 324
V. Contagion par l'allaitement 329

CHAPITRE XVI

Conseils pour éviter les maladies vénériennes 333

CHAPITRE XVII

Fréquence des maladies vénériennes, leur disparition prochaine 337

Conclusion 346

ÉMILE COLIN ET Cie — IMPRIMERIE DE LAGNY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Dr A. BOSSU

LOIS ET MYSTÈRES DES FONCTIONS DE REPRODUCTION

chez l'Homme et chez les animaux

Planches noir et couleur. Un vol. in-18. . . . . **3 fr. 50**

YVELING RAMBAUD & DUBUT DE LAFOREST

LE FAISEUR D'HOMMES

Avec une préface de G. Bardac. Un volume gr. in-8° cavalier, **5** fr. au lieu de 8 fr.

Dr LANGLEBERT

MOYEN DE RECONNAITRE

LES MALADIES VÉNÉRIENNES ET DE S'EN PRÉSERVER

Un volume in-18. Prix. . . . . **3 fr. 50**

Dr JOZAN

TRAITÉ PRATIQUE DES MALADIES DES VOIES URINAIRES

Illustré de 335 fig. d'anatomie, 16 pl. chromolith. Un fort vol. in-12, 21e édit. . **5** fr.

D'UNE CAUSE FRÉQUENTE ET PEU CONNUE

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

à l'usage des gens du monde

Un fort volume in-12 de 600 pages . . . . . **5** fr.

TRAITÉ PRATIQUE DES MALADIES DES FEMMES

Un volume in-12 700 pages accompagné de 180 gravures d'anatomie. . . . . **5** fr.

DOCTEUR L.-H. GOIZET

Force et Santé

LA VIE PROLONGÉE

Au moyen de la méthode de Brown-Séquard. Un vol. in-18 . . . . . **3 fr. 50**

Dr E. MONIN

LA LUTTE POUR LA SANTÉ

Actualités d'hygiène et de Médecine sociale

Un volume in-18. . . . . **3 fr. 50**

3375. — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie. — 3-06.

Digitized by Google